

Annexe 5 : Fiches techniques

L'ensemble des fiches techniques ci-dessous ont été réalisé à l'aide des documents produits par le SMEL.

FICHE TECHNIQUE 1 – FILETS EN POLYAMIDE

Nom du produit:	Filets (trémil ou « tramail », droit ou maillant)	 <i>Filet en polyamide</i>
Origine / métier:	Pêche au filet	
Matériau de composition:	Nappes en Polyamide (PA) - Filet droit monofilament ou multifilaments, filet trémil mono-multifilaments Cordages associés en Polypropylène (PP)	
Prix du produit en commerce :	130 à 270 € les 100 m en fonction du type de filet, de ses dimensions, et de son poids (montage compris)	

CONTEXTE D'UTILISATION

Les filets sont constitués de nappes rectangulaires tendues vers le haut par une corde munie de flotteurs et vers le bas par une corde lestée de plomb (« ralingues »).

Le filet trémil est un filet calé sur le fond. Il est composé de trois nappes superposées, deux nappes externes à grandes mailles et une nappe interne et lâche à petites mailles dans lesquels les poissons s'emmêlent en s'accrochant par n'importe quelle aspérité (nageoire, épine, pince) après avoir traversé le filet externe à plus grosses mailles. Il est utilisé pour pêcher pratiquement tous les poissons de fond (sole, plie, limande, raie, turbot...).

Le filet droit, dit aussi « **maillant** », ne comporte qu'une seule nappe. La maille est adaptée à la taille du poisson pour qu'il y engage sa tête et reste prisonnier par le fil qui le retient derrière les ouïes. Le filet est posé sur le fond car son lestage est supérieur à sa flottabilité. Il est mis à l'eau depuis le navire en plusieurs sections de 100 mètres. Il est utilisé pour attraper les poissons qui se déplacent généralement en banc (cabillaud, aiglefin, merlan, lieu noir, ...). Les filets sont généralement mouillés le soir et relevés au lever du jour à l'aide d'un vire-filet.



Schéma d'un filet droit (à gauche), Filet droit à rouget barbet (au centre), Filet trémil à raie (à droite) (Source : SMEL)

VOLUMES DE DECHETS GENERES / TAUX DE RENOUVELLEMENT ANNUEL

Le renouvellement des filets varie en fonction du métier (fileyeur exclusif ou non), des espèces ciblées (soles, araignées...) et du type de filet (droit, trémil). En fonction de la taille du navire, les fileyeurs exclusifs vont pratiquer leur métier toute l'année au large (10 à 12 milles nautiques) ou plus à la côte (3 à 4 milles nautiques). Parmi les espèces ciblées la sole occupe une place importante. Selon la réglementation, les navires sont autorisés à poser 1 km de filet par mètre de bateau. Ces navires utilisent le maximum de filet autorisé. Les filets trémils (multi mono filament) sont remplacés tous les 2 à 3 mois et les filets droits (mono filament) tous les 1,5 mois.

Les fileyeurs occasionnels (fileyeurs/caseyeurs), pêchent la sole de manière saisonnière (printemps/été) avec des filets droits de 1 à 2 kms et les changent une à deux fois par an (la présence d'araignées peut accélérer l'usure, renouvellement plus fréquent).

Certains pêcheurs recyclent les ralingues pour les réutiliser dans le montage de filets neufs, ou en Normandie pour les utiliser sur des casiers à crustacés ou les filières à bulots. Ces cordes ont une durée de vie moyenne de 10 ans. Le prix d'un filet varie en fonction du type de matériel (trémail, droit), de ses dimensions (taille de la maille, longueur et hauteur de la nappe) et de son poids (type de corde flottante : mono jonc, ou trois joncs...). Ainsi un filet droit mono filament **monté** de 100 m (avec ralingues flottantes et plombées) varie entre 130 et 270 €. On peut considérer qu'une nappe de filet de 100 m **non monté** pèse en moyenne 3 Kg (même s'il existe une forte variabilité du poids en fonction des caractéristiques du filet).



Montage de filets droits mono filament (à gauche et au centre); Collecte de filets usagés en big bag (à droite), (Source : SMEL)

Le gisement annuel de déchets de filets fins en polyamide sur l'ensemble du territoire national n'est pas connu et l'estimation via les enquêtes s'est avérée infructueuse. Cependant, la mise en marché en France de produits neufs à destination de la pêche artisanale représentant 700 à 900 Tonnes /an, **on peut estimer un poids de déchets de filets fins entre 800 et 1000 T / an** (20% de poids supplémentaire estimé, lié aux contaminations).

ANALYSE AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) de la gestion des filets en PA :

	AVANTAGES	FAIBLESSES
CONTEXTE ACTUEL	<ul style="list-style-type: none"> Gisement de matière regroupé dans les ports de pêche Taux de renouvellement important (4 à 8 fois/an selon le type de pêche, côte et large) générant des volumes de déchets importants Typologie de produit ne nécessitant pas une résistance importante dans le temps. Intérêt pour un développement à partir de bioplastiques biodégradables Retour d'expériences sur ce qui est déjà pratiqué dans certains ports (Saint Vaast La Hougue, Audierne...) 	<ul style="list-style-type: none"> Présence probable de matière organique et de sel Grande diversité de métiers (fileyeurs exclusifs large/côte, fileyeurs occasionnels polyvalents) générant des volumes très différents et difficilement quantifiables Contraintes de stockage : odeur (présence de matière organique), risque sanitaire
VALORISATION EN PLASTURGIE	<ul style="list-style-type: none"> Volumes conséquents (estimation mise en marché produits neufs : 700 à 800 T / an) Consommable annuel. Mono matière ne nécessitant pas de tri préalable 	<ul style="list-style-type: none"> Phase de nettoyage et désassemblage des cordages avant conditionnement en big bag Nécessité de déployer une logistique de collecte sur le territoire national Pas de valorisation en France (granulation en Espagne)
	OPPORTUNITES	MENACES
CONTEXTE ACTUEL	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de la collecte en s'appuyant sur ce qui est déjà fait dans certains ports. Produit pouvant être perdu en mer (cohabitation entre métiers de la pêche, mauvais temps) et générer une pêche « fantôme ». Intérêt de les développer en bioplastiques biodégradables. 	<ul style="list-style-type: none"> Densité des filets peut être un problème pour la logistique. Nécessité de passer par un compactage pour optimiser cette dernière.

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Image néfaste des plastiques classiques dans le milieu marin (non dégradables, fragmentables, ...) pouvant induire l'utilisation de produits alternatifs à l'avenir.
VALORISATION EN PLASTURGIE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'une filière de revalorisation des filets en France ▪ Image néfaste des plastiques classiques (non dégradables, fragmentables, ...) dans le milieu marin. ▪ Bonne image du pêcheur responsable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépendance de l'évolution du coût du pétrole et ses répercussions sur le prix des matières plastiques nobles.

Les contraintes vis-à-vis d'une valorisation en plasturgie :

- **Présence d'appareux¹ et de corps étrangers.**
- **Nécessité de démontage et de nettoyage.**
- **Déchets volumineux supposant une étape de compactage.**

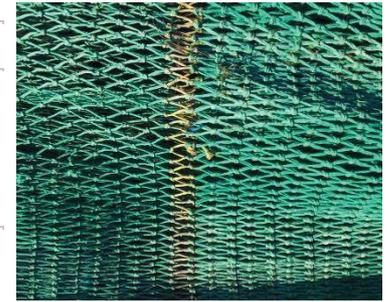
CONCLUSION

Une filière de valorisation des filets usagés existe déjà avec certains ports français mais faisant intervenir des entreprises extérieures à la France (recycleurs). Le retour d'expérience des gestionnaires de ces ports précurseurs dans la mise en place d'un dispositif de collecte et de stockage des filets usagés est intéressant pour le développer plus largement à d'autres engins de pêche, dans d'autres ports de pêche, et surtout pour la préparation de la mise en œuvre d'une filière nationale pérenne. Néanmoins la mise en place en France d'une filière de valorisation de la collecte jusqu'au recyclage du déchet devra lever certains obstacles principalement liés à la compétitivité des entreprises de recyclage.

¹ Appareux : Matériel d'équipement de navire permettant d'assurer des manœuvres de mouillage, d'amarrage, de remorquage, de levage ou de pêche.

FICHE TECHNIQUE 2 – ALEZES DE CHALUT

Nom du produit :	Alèzes de chalut
Origine / métier :	Pêche au chalut de fond, ou pélagique
Matériau de composition :	Multiplés, Alèze ou filet en polyamide (PA), polyéthylène (PE) - majoritairement - ou polypropylène (PP), cordages en PP ou PE
Prix de vente du produit au pêcheur :	Variable, fonction du type de chalut, de sa taille et de son poids Chalut pélagique : 15000 à 50000 € (8% des volumes) Chalut de fond : 3000 à 20000 € (92% des volumes)

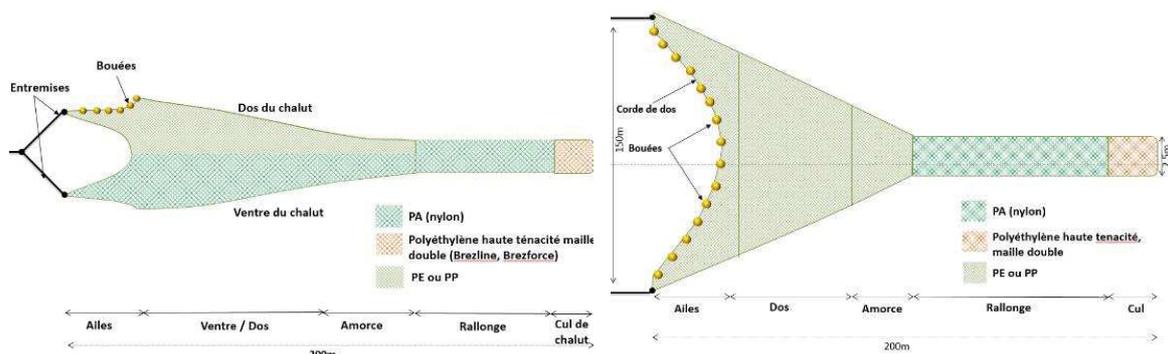


Alèze de chalut en PE vert (Source : IVAMER)

CONTEXTE D'UTILISATION

L'alèze constitue la partie principale du chalut : c'est la structure en filet comprenant l'ensemble des mailles.

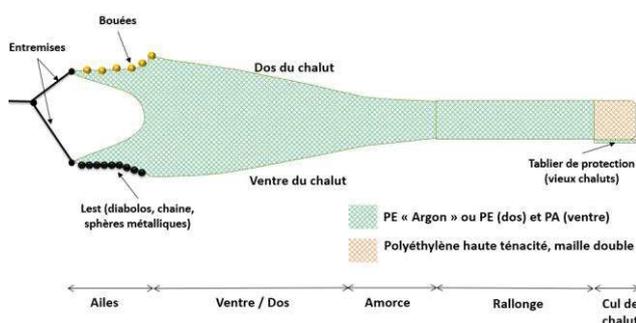
Le chalutage pélagique est adapté à la pêche en pleine eau. Il peut être traîné par un seul bateau équipé de panneaux divergents ou bien par deux bateaux, pêchant écartés l'un de l'autre pour ouvrir au maximum le filet horizontalement. Ce mode de pêche permet de capturer les poissons pélagiques (poissons vivant en pleine eau) comme le bar, la daurade, le maquereau... **L'activité des chalutiers pélagiques est irrégulière** tout au long de l'année. Des périodes de captures importantes en fin d'été se succèdent à d'autres de moindre activité (avril et mai). L'alèze en forme d'entonnoir se termine par une poche ou « cul de chalut ». Dans sa partie supérieure, il est repris par une corde de dos munie de flotteurs, et en bas par un « bourrelet » lesté. L'ouverture se prolonge latéralement par les ailes qui canalisent le poisson vers la poche. L'alèze est composée de différents matériaux (figures 1 et 2). Un chalut pèse environ 1 tonne et est constitué de 5 à 6 km de cordages, 3 à 4000 épissures (nœuds assemblant les cordages). Dimensions classiques : 150 m de largeur et 100 m d'ouverture. L'entêtature est constituée de 18 m de cordages de diamètre 18 mm en polypropylène.



Chalut pélagique – à Gauche : Vue de profil ; à droite : vue du dessus (Source : IVAMER)

Comme son nom l'indique le chalutage de fond à panneaux cible les espèces vivant sur les fonds marins. Il est en général composé d'une alèze toute en polyéthylène ou bien d'une partie en polyamide pour le ventre et d'une autre en polyéthylène pour le dos du chalut. Il est traîné par un chalutier durant plusieurs heures (généralement 1 à 3 heures).

Son ouverture est assurée par deux panneaux divergents (pièces en bois ou en fers rectangulaires à ovales) réunis au chalut par les « bras » et les « entremises ».



A gauche chalut de fond - Vue de profil (Source : IVAMER) ; à droite : Navire armé de chaluts (Source : IVAMER)

VOLUMES DE DECHETS GENERES / TAUX DE RENOUVELLEMENT ANNUEL

Les pêcheurs renouvellent l'ensemble de leur chalut pélagique tous les 4 à 5 ans en général, mais certains peuvent le conserver 10 à 20 ans. Dans l'intervalle, les alèzes de chalut sont « ramendées », c'est-à-dire réparées avec des morceaux d'alèze neuve. Cette opération génère comme déchets des « chutes » de chalut.

Le chalut de fond, par sa fonction, a une usure plus rapide et par conséquent son alèze est renouvelée en moyenne 1 fois par an, soit pour un chalut de 20 m un poids de déchet d'environ 250 kg. Les alèzes de chalut de fond sont en majorité en polyéthylène. Les cordages en polypropylène sont renouvelés en même temps que les alèzes. Les bourrelets en caoutchouc durent environ 2 ans.

Le gisement annuel de déchets d'alèzes sur l'ensemble du territoire national n'est pas connu. Cependant, la mise en marché en France de produits neufs à destination de la pêche artisanale représentant 450 Tonnes /an, **on peut estimer un poids de déchets d'alèzes de chalut à 540 T / an** (20% de poids supplémentaire estimé, lié aux contaminations).

ANALYSE AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) de la gestion des alèzes de chalut :

	AVANTAGES	FAIBLESSES
CONTEXTE ACTUEL	<ul style="list-style-type: none"> Gisement de matières regroupé dans les ports de pêche Existence d'un recyclage des matières pour l'entretien des chaluts 	<ul style="list-style-type: none"> Présence probable de matière organique et de sel Absence de tri dans les ports, chutes d'alèzes déposées dans les DAE, reprises en déchèteries, pour enfouissement Stock important de vieux chaluts inutilisés et valorisables Absence de collecte, déchet volumineux et lourd quand chalut entier Nécessité d'offrir des zones de dépôt près des ports
VALORISATION EN PLASTURGIE	<ul style="list-style-type: none"> Volumes conséquents. Identification des matières par couleur (PE : vert, PA : blanc) Saisonnalité des déchets (mars à juin) 	<ul style="list-style-type: none"> Composition multi matières de l'alèze (PA/PE) et des cordages associés (PE/PP/PA) Incompatibilité des matières PE/PA ou PP/PA pour le broyage (mélange PP/PE limité à 10%) Nécessité de déployer une logistique de collecte sur l'ensemble des ports français
	OPPORTUNITES	MENACES



CONTEXTE ACTUEL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'une collecte facilitée par la saisonnalité des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherches actuellement menées sur le développement d'alèzes à haute résistance.
VALORISATION EN PLASTURGIE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'une filière de revalorisation des chaluts ▪ Image néfaste des plastiques classiques (non dégradables, fragmentables) dans le milieu marin. ▪ Bonne image du pêcheur responsable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépendance de l'évolution du coût du pétrole et ses répercussions sur le prix des matières plastiques nobles.

Les contraintes vis-à-vis d'une valorisation en plasturgie :

- **Présence d'appareils et de corps étrangers.**
- **Nécessité de démontage et de nettoyage.**
- **Déchets volumineux et lourds supposant une étape de compactage.**

FICHE TECHNIQUE 3 – CASIER

Nom produit	Casiers
Origine / métier	Pêche aux arts dormants
Matériau de composition	multiples : nappe en polyamide (PA ou nylon) ou en polyéthylène (PE, ou « argon ») ou en polypropylène (PP), armature en polypropylène ou en acier plastifié ou non, cloche en polypropylène.
Prix du produit en commerce (Source : pêcheurs)	Casier à homard : 90-95 € l'unité Casier à bulots : 15 à 25 € l'unité Casier à seiche : 50 à 60 € l'unité Casier à bouquet : 50 € l'unité

CONTEXTE D'UTILISATION

La pêche aux casiers également appelés « nasses » (catégorie des arts dormants) est pratiquée pour pêcher les crustacés (homard, crevettes « bouquet »), les bulots et les seiches.

Les **casiers** ou nasses sont des pièges rigides placés sur le fond, dans lesquels les crustacés et les gastéropodes (bulot et seiche) sont attirés par un appât, appelé aussi « boëtte », dont l'odeur se diffuse dans l'eau. Les casiers sont constitués d'une structure rigide recouverte de filet.

La forme et les caractéristiques du casier sont spécifiques aux espèces ciblées. Ainsi plusieurs modèles sont utilisés :



Différents modèles de casiers à homard, (a): paimpolais (IVAMER), (b) : conquêtois, (c) : carterétais, (d) : casier piège avec trappe (a, b, c : source Ivamer ; d : source SMEL)



Casier à bouquet (IVAMER)



Casier à seiche (IVAMER)

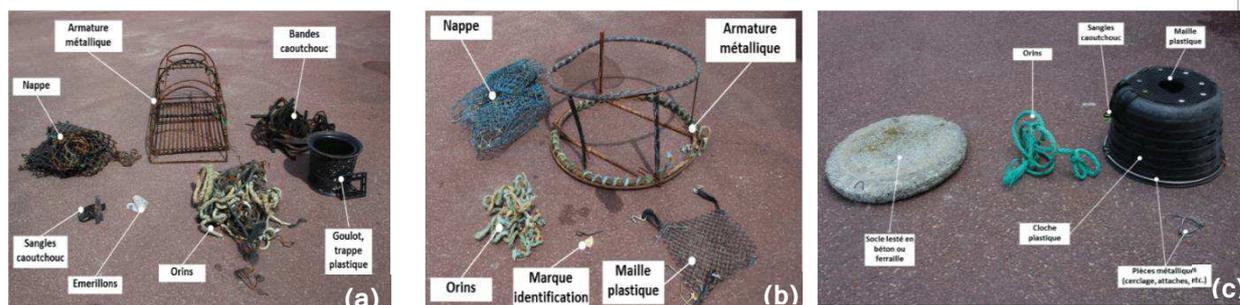


Casier à bulot (IVAMER)

Les casiers à homards sont constitués d'une structure rigide, recouverte d'un filet ou « nappe » et d'une ouverture, la goulotte. La structure ou armature peut être en plastique (polypropylène), métallique ou bien en acier rilsanisé c'est-à-dire plastifié (figure c) ; le filet est en polyéthylène et la goulotte en polypropylène. Certains modèles sont constitués d'un fond perforé en polypropylène et lestés par des blocs de béton. D'autres, sans fond plastique sont lestés grâce à une échelle métallique fixée sous le casier. Le casier piège, utilisé dans le secteur de Carteret, est un casier particulier, à double chambre avec cloison anti-retour (plus de filet) et trappe d'échappement pour les juvéniles. L'usage du casier piège est limité car plus efficace dans ses captures que le casier classique. Il est interdit dans les zones sensibles. Le **paimpolais** est de forme conique, le **carterétais** et le **conquêtois** de forme semi-cylindrique.

Les casiers à seiche de forme cylindrique ont une structure en acier galvanisé recouverte d'un filet en polyamide ou polyéthylène et de 2 entrées coniques en acier galvanisé ou de plus en plus en plastique

(figure 3). Des orins en polypropylène sont utilisés pour le maintien de la nappe sur l'armature et la constitution des filières. Dans le cas des casiers à crustacés des bandes en caoutchouc ou des orins usagés (ralingues) sont utilisés comme protection, essentiellement sur la partie inférieure.



Composition des casiers à homard (a), seiche (b) et bulot (c) (Source : IVAMER)

Le casier à bulots se compose quant à lui d'une cloche plastique en polypropylène fixée à un socle en béton ou ferraille. L'accès des bulots se fait par un orifice sur la partie supérieure de la cloche. Un orin en polypropylène est utilisé pour l'assemblage des casiers sur la filièr.



Nouveau modèle de cloche (Source : SMEL)

Le montage des casiers à bulots est de plus en plus simplifié car les derniers modèles de cloches ont un système tout en un (figure ci-contre) : la base plastique est renforcée et supprime l'utilisation d'un cerclage en inox ; l'orifice de la cloche est pré obturé (intégré dans le moule au moment de sa fabrication) et remplace l'utilisation de maille plastique, rivets ou élastiques en caoutchouc.

Le casier à bouquets est constitué d'une armature plastique ou en métal fin. La nappe est en grillage plastique de maillage fin par rapport aux casiers à homards ou crabes. Parfois, la nappe est fabriquée à partir de poches à huîtres. Une goulotte d'accès est disposée sur chaque face latérale du casier.

VOLUMES DE DECHETS GENERES / TAUX DE RENOUVELLEMENT ANNUEL

A l'issue des enquêtes avec les professionnels, il ressort que le renouvellement des casiers est important quand il est essentiellement lié à des pertes accidentelles d'engins en mer (mauvais temps, cohabitation avec métiers d'arts traïnants : chalutiers, dragueurs). En un été certain indique perdre jusqu'à 10 casiers.

Dans les conditions normales, la durée de vie d'un casier à crustacés est plutôt longue. Néanmoins elle varie en fonction de la fréquence d'utilisation du casier par le pêcheur (activité principale ou secondaire) et du type d'armature (acier ou plastique). Si l'activité est secondaire (3 mois dans l'année), la durée de vie d'un casier à homard peut être de 10 ans (armature acier) à 20 ans (armature plastique). Pour une activité principale (mars à décembre), sa durabilité est de 4 à 5 ans. Pour la seiche, la pêche est très saisonnière (avril à juin) ; les casiers ont une durée de vie très longue de l'ordre de 20 ans. Pour le casier à bulot, sa longévité de l'ordre de 10 ans est liée aux pratiques des professionnels qui opèrent des réparations régulières et peuvent ainsi le maintenir opérationnel pendant 10 ans (figure ci-contre : utilisation de rivets, et de fils électriques). Les derniers modèles de cloches, plus robustes, durent 10 ans sans effectuer de réparation.



Cloche réparée de casier à bulot (Source : IVAMER)

En Normandie, il est estimé qu'un pêcheur de bulot renouvèle en moyenne 15% de casiers par an soit 70 kg de cloches par an. Un pêcheur de homard renouvèle environ 5% de casiers par an (soit 20 kg de filet /an). Les casiers à armature rilsanisée est fortement exposé et s'use plus vite (des infiltrations d'eau se produisent entre l'acier et le plastique). ce cas, le renouvellement des casiers est plus fréquent et important (25% par an soit 150 kg de filet/an/pêcheur).

Etant donné la diversité des pratiques au niveau de la métropole, il est difficile d'estimer un gisement de casier usagés.

ANALYSE AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) de la gestion des casiers :

AVANTAGES

FAIBLESSES

CONTEXTE ACTUEL	<ul style="list-style-type: none"> Métier du caseyage est important en Normandie (principalement dans la Manche). Entreprises locales de conception et production de casiers Tri correct des déchets professionnels chez les caseyeurs à la côte (hors zones portuaires) 	<ul style="list-style-type: none"> Volumes difficiles à estimer compte tenu des pertes en mer importantes dans certains secteurs de pêche et donc de l'absence de corrélation entre les achats d'engins et les quantités jetées liées à l'usure du matériel. Gisement des déchets est atomisé (principalement à la côte) ; absence de zone de dépôt des déchets de casiers Déchets des casiers considérés comme des encombrants par les déchèteries Volumes de déchets relativement modérés
VALORISATION EN PLASTURGIE	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des produits mis sur le marché avec les derniers modèles de cloches à bulot tout en un. Renouvellement plus fréquent des casiers pièges ou classique à armature rilsanisée Les filets de casiers peuvent être valorisés avec les alèzes de chalut dès lors que la composition est semblable (polyéthylène) 	<ul style="list-style-type: none"> Aptitude au recyclage des filets ou des cloches : nécessité de réaliser un démontage préalable des casiers Pratique des professionnels : réparation des casiers à bulots pour allonger la durée de vie du matériel. Utilisation de divers composants (rivets, fils de fer, câbles électriques...)
OPPORTUNITES		MENACES
CONTEXTE ACTUEL	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des produits mis sur le marché avec les derniers modèles tout en un. Pertes de casiers en mer pouvant être importante dans certains secteurs de pêche (cohabitation entre métiers, mauvais temps) et générer une pêche « fantôme ». Intérêt de les développer en bioplastiques biodégradables. 	<ul style="list-style-type: none"> Image néfaste des plastiques classiques perdus en mer (non dégradables) pouvant induire l'utilisation de produits alternatifs à l'avenir.
VALORISATION EN PLASTURGIE	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des innovations pour réduire la pêche fantôme sur les casiers filets (attache biodégradable permettant l'ouverture du casier). Les cloches de casiers à bulot peuvent constituer des éléments produits avec des matériaux alternatifs (plastiques biosourcés, plastiques recyclés) et se substituer aux produits actuels. Image néfaste des plastiques classiques (non dégradables, fragmentables,...) dans le milieu marin. Bonne image du pêcheur 	<ul style="list-style-type: none"> Dépendance de l'évolution du coût du pétrole et ses répercussions sur le prix des matières plastiques nobles.

Les contraintes vis-à-vis d'une valorisation en plasturgie :

- Présence d'appareils et de corps étrangers (réparations). Nécessité de démontage conséquent et de nettoyage.
- Gisement atomisé.
- Dépendance vis-à-vis du cours du pétrole

CONCLUSION

La valorisation des déchets générés par la pêche au casier est limitée pour plusieurs raisons : les professionnels renouvellent peu de matériel par an (à l'exception des casiers pièges) et la nécessité de procéder à un démontage préalable des différentes composantes de l'engin constitue un frein. Néanmoins des pistes de valorisation sont possibles sur certains gisements de déchets : une valorisation des filets de casiers à crustacés peut s'intégrer à une filière de recyclage des alèzes de chalut de pêche, des innovations peuvent être développées pour limiter la pêche fantôme (attaches biodégradables), les derniers modèles de cloches à bulot peuvent faire l'objet d'un développement à base de matériaux alternatifs.

Annexe 6 : Fiches des 60 ports enquêtés

NB : Les fiches ports sont organisées par ordre géographique en commençant par le Nord et en finissant pas le Sud (de Dunkerque à Antibes).

PORT DE PECHE DE DUNKERQUE

Nord – Région HAUTS-DE-FRANCE

Le port et sa flottille :

- Façade Mer du Nord
- Gestionnaire du port de pêche :

Coopérative Maritime de Dunkerque (CMDK)

Le GPMD est un établissement autonome d'Etat ; il gère les trois activités du port de Dunkerque : commerce, pêche et plaisance, mais la gestion de la zone de pêche est déléguée à la CMDK.

Contacts :

- MME LEVEL – Responsable Environnement au GPMD
hlevel@porptdedunkerque.fr – 03 28 28 75 23 / 06 74 40 39 90
 - Antoine MEIRLAND – Chargé de mission CRPMEM Hauts de France
antoine.meirland@copeche.org - 03 21 10 90 58 / 07 69 42 74 86
 - François HENNUYER, Directeur de la Coopérative Maritime de DUNKERQUE
f.hennuyer@cmdk.fr - 03 28 26 70 10
- Propriétaire des bâtiments :
 - La municipalité de Dunkerque jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.
 - La Communauté Urbaine de Dunkerque à compter du 01 janvier 2019.
 - Flottille locale : 16 bateaux de pêche.
 - 13 fileyeurs (dont 11 exclusifs, et 2 catamarans) de 10 à 14 m, utilisant des filets trémails, avec mailles en polyamide (PA) et fil multi filaments.
 - 3 chalutiers : 2 mesurant environ 20 m et 1 de moins de 10 m.

⇒ **Principaux EPU générés : filets trémails en PA**

⇒ Très peu de chutes de chaluts collectées

- Localisation du port de pêche :

Dans un bassin à proximité de la ville et partagé avec le port de plaisance régi par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Les quais du port de pêche font partie de l'espace portuaire propriété de différentes instances telles que le Port Autonome de Dunkerque et la municipalité de Dunkerque.

Existence d'une criée.

Schéma actuel de gestion des déchets, y compris des engins de pêche usagés

- Plan de gestion des déchets des navires de pêche :

Un « Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires du port de Pêche situé dans la circonscription du GPMD » a été approuvé pour 3 ans par arrêté préfectoral en août 2015.

Le nouveau a été renvoyé en juillet 2018 et devrait être validé en septembre et octobre 2018.

- Equipement et dispositif de collecte sur le port de pêche :

Les pêcheurs amènent eux-mêmes leurs déchets au niveau des 4 points propres aménagés à cet effet, et situés sur le quai nord, dans l'espace portuaire de la Coopérative Maritime locale :

- **Une benne bleue de 15 m³**, destinée au tout-venant : bois, **filets usagés (qui sont préalablement mis en big bags et ces big bags sont ensuite mis dans la benne)**, ferraille. Cette benne est vidée en moyenne 1 fois / semaine et son contenu part à l'enfouissement. L'espace dédié à cette benne et à ses manipulations (chargement / enlèvement) est délimité par un cordon de peinture rouge au sol.
- 2 cuves pour les huiles usagées
- 1 benne bleue de 5m³ pour les déchets d'ordures ménagères des marins.
- 1 benne rouge pour les déchets dangereux (contenant d'huiles hydrocarbures).

Le remplissage de ces contenants est réalisé directement par les pêcheurs, il n'y a donc pas d'agents portuaires pour la manipulation de ces déchets. En revanche, les agents de la Coopérative Maritime surveillent le bon déroulement du remplissage et le respect des consignes de tri par les pêcheurs.

Cette zone portuaire est fermée par un portail, en conséquence elle n'est pas accessible aux particuliers. De plus, il existe un système de vidéo-surveillance qui permet d'identifier les auteurs de mauvaises pratiques.

Ces bennes sont mises à disposition des adhérents de la Coopérative Maritime par le GPMD, exception faite des cuves de récupération des huiles usagées.

- Prestataires d'enlèvement et traitement :

SUEZ (mandaté par le GPMD pour 3 ans selon le code des marchés publics) réalise l'enlèvement et le traitement de l'ensemble des déchets non dangereux, et les déchets dangereux sont traités par le Groupe Sécché Environnement.

- Dimension économique :

Le coût de la tonne enfouie, assumée par le GPMD, s'élève à 120 - 130 €.

Avec le fonctionnement actuel, la **gestion des déchets du port de pêche de Dunkerque** ne dépasse pas **3 000 €/an**.

Le financement de ce poste se fait via l'acquittement de la REPP par les pêcheurs (1% du chiffre d'affaires de poisson vendu).

Globalement la **REPP** pour le port de pêche de Dunkerque représente **50 000€/an**.

- Gisements annuels d'engins de pêche usagés :

A ce jour, aucune donnée n'est disponible quant au gisement d'engins de pêche usagés collectés chaque année.

Besoins et attentes du gestionnaire du port

Le GPMD, gestionnaire officiel de l'ensemble des ports de Dunkerque, n'a pas exprimé d'attentes particulières quant à la gestion des déchets sur le port de pêche. Le fonctionnement actuel, qui fait intervenir la Coopérative maritime locale et les pêcheurs en direct, permet de limiter de façon significative les dépenses liées à ce poste.

Cependant, la Coopérative maritime apparaît très intéressée par la réflexion sur la mise en place d'un système de collecte sélective des engins de pêche usagés qui favoriserait le recyclage de la matière plastique et éviterait ainsi l'enfouissement.

Recommandations

- Spécifiques au port de Dunkerque :

Les pêcheurs et la coopérative maritime locale jouent un rôle majeur dans la gestion des déchets. L'opération pilote mise en place sur les mois de mai et avril 2018 a montré une forte mobilisation des pêcheurs.

Si la filière nationale de gestion des filets de pêche usagés voit le jour, les déchets issus de ce port pourront s'inscrire dans le dispositif, même si le contenu des big bags de filets usagés n'est pas mono-matière (mailles en PA recyclables + cordages en PP).

Dans l'attente de la création de cette filière, les acteurs locaux pourraient envisager un dispositif local de collecte des filets usagés en PA dans des big bags d'occasion, avec ou sans cordages associés. Et afin de favoriser de bonnes conditions financières de reprise par un prestataire assurant le recyclage matière, pour les big bags contenant des filets ET les cordages associés, une réflexion pourrait porter sur l'intervention d'une association locale, type ESAT ou EA (Entreprise Adaptée), qui réaliserait le démontage complet des filets usagés (exemple de la Navicule Bleue sur le port de la Cotinière). Notons cependant que dans cette configuration, la dimension financière d'un tel système reste une problématique majeure.

- Communes à l'ensemble des ports de pêche français pour les filets fins usagés (en PA) :

Les recommandations ci-dessous ont pour objectif de permettre la construction d'une filière nationale de gestion des filets fins usagés, efficace et pérenne, intégrant l'ensemble des ports de pêche français volontaires :

- Diffusion des prescriptions techniques minimum auprès des pêcheurs pour la préparation des filets usagés.

- Nettoyage et démantèlement des filets par le pêcheur (cette responsabilité peut être transférée à un organisme tiers – par exemple une Association ou un ESAT – à la charge du pêcheur).
- Mise à disposition des pêcheurs de big-bags de 1 ou 2 M3, pour conditionner les filets fins depuis le bateau.
- Transport des big-bags par le pêcheur (à l'aide d'un véhicule ou engin de levage) sur un site de regroupement/entreposage préalablement déterminé par le gestionnaire du port (idéalement clôturé et avec accès contrôlé).

Les big-bags seront ensuite pris en charge par le dispositif national.

- Etablissement d'une convention d'adhésion entre le dispositif local et le dispositif national définissant les obligations des parties :

Dispositif Local	Dispositif National
Adhésion à la filière nationale Respect des prescriptions techniques minimales Paiement de la valorisation négative Mise à disposition des volumes regroupés	Intégration du dispositif local Soutien de la filière à la mise en place Soutien de l'Etat à la mise en place Paiement de la valorisation positive Soutien technique Pack Communication

Les ressources du dispositif local pourront provenir de diverses origines :

- Aide du dispositif national sur une période déterminée,
- Soutien de l'Etat, par l'intermédiaire du dispositif national, sur une période déterminée,
- Retour de la valorisation positive reversée par le dispositif national,
- Ressources issues des facturations auprès des pêcheurs, ou REPP,
- Aides locales obtenues auprès des collectivités locales ou professionnelles.

Les dépenses du dispositif local devront considérer la valorisation négative dans la mesure où les produits usagés ne correspondraient pas au cahier des charges.

PORT DE BOULOGNE SUR MER

Pas-de-Calais – Région Hauts de France

Port et flottille

- Façade Mer du Nord
- Gestionnaire :
Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD)
- Contact :
Marie-Christine GRUSELLE - marie-christine.gruselle@afbiodiversite.fr – AFB – PNEPMO
- Propriétaire / concédant :
Région des Hauts de France
- Flottille :
 - o Environ 70 fileyeurs exclusifs
 - o Environ 60 unités de pêche professionnelle artisanale
 - o 8 unités de pêche hauturière

-> Principaux EPU générés : filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		NR

- Activité : Pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines
Plusieurs agents (service de la SEPD) sont en charge de la gestion des déchets.

- Dispositif de collecte :

Les déchets des bateaux de pêche côtière amarrés dans l'avant-port sont déposés à même le quai. Le service de la SEPD collecte donc ces déchets mis en sac quai Gambetta et vient les déposer dans les bennes du centre de regroupement de déchets non dangereux situé boulevard Sarraz Bournet. Les écopoints installés autour des bassins de pêches en 2012 ont permis d'améliorer grandement la gestion des déchets sur une partie du port Boulogne-sur-Mer

Les filets de pêche sont triés. La benne DIB installée sur l'écopoint Huguet réceptionne essentiellement des filets de pêche usagés. Les chaluts usagés sont mis avec les déchets ultimes.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
O.M	NR	NR	NR		x
Huiles usagées	NR	Chimirec	16 t		x
Déchets souillés	NR	Chimirec	60 t		x
Filets usagés	NR	NR	NR	NR	NR
Déchets ultimes	Quotidienn e	Opale environnem ent	343 t	x	

- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets est en partie intégré dans la redevance portuaire (REPP).

Attentes et besoins des autorités portuaires

Les écopoints installés autour des bassins de pêche en 2012 ont permis d'améliorer la gestion des déchets sur une partie du port de Boulogne-sur-Mer, les consignes de tri étant simples (uniquement 2 types de déchets à distinguer) et relativement bien suivies. En effet, malgré l'absence de signalétique sur les écopoints, le tri semble être fait convenablement avec une distinction entre les déchets ultimes d'une part et les déchets souillés et huiles usagées en mélange d'autre part. Ensuite, les agents de la SEPD sont en charge de retrier ces déchets pour les mettre dans les contenants dédiés (cuve pour les huiles, big bag pour les filets, grand récipient pour vrac, palette, etc.). Cependant, la conception des écopoints est perfectible, car les portes ne permettent pas aux chariots élévateurs d'y entrer, ce qui complique à la fois le dépôt et la collecte des déchets.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DU TREPORT

Seine-Maritime - Région NORMANDIE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
CCI Littoral normand - Picard
- Contact :
GRUEL Fabrice - Chef d'Equipe d'Exploitation Portuaire - 06 72 59 33 70
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental
- Flottille :
 - o 7 côtiers
 - o 19 mixtes

-> Principaux EPU générés : NR

- Site du port de pêche :

Crée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
	NR	NR

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Cette information n'a pas été obtenue.
- Dispositif de collecte :
A l'expression des huiles usagées, aucun autre type de déchets n'est trié. Les déchets souillés, les EPU, le bois et les déchets ultimes sont en mélange dans les bennes de déchets ultimes.
La ferraille est séparée des déchets ultimes du fait de son poids, celle-ci étant ramassée par des « carabots » (particuliers qui vont en assurer le recyclage). Initialement une benne spécifique pour la ferraille avait été mise en place, mais elle a engendré trop de dérives et a été retirée.



En 2012, 172 tonnes de déchets ultimes étaient collectées, dont une part importante imputable à la ferraille et aux tourets de bois. De fait afin de réduire les coûts, ces derniers ne sont plus déposés dans la benne mais à côté où des particuliers viennent les récupérer régulièrement. Depuis les volumes ont nettement diminués avec une moyenne de 110 tonnes/an.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

Au niveau de la déchèterie :

- 2 déshuileurs + 1 benne bleue mobile pour les huiles usagées
- 1 benne de 20m3 pour les déchets ultimes
- Des containers plastiques pour les O.M, les déchets de poissons et les coquilles de St Jacques (ces 2 dernières catégories doivent être emballées dans des sacs poubelles).

Au niveau des quais

- 5-6 bennes vertes transportables de 5m3 répartis sur différents points (quai des hauturiers, quai principale en haut du tapis de débarque). Une fois celles-ci pleines, elles sont transportées et vidées dans les bennes de déchets ultimes.

Au niveau du quai de l'avant-port, zone occupée par les trémailleurs :

- 1 benne de 20m3 pour la collecte des déchets ultimes

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes	Passage à la demande	Entreprise Cointrel fait la collecte, en assure le tri. Ce qui n'est pas valorisable est envoyé à Fresnoy-Folny chez Ikos environnement (groupe Ihotelier)	Environ 110 t	x	
Ferraille	NR	Revente directe	NR		x
O.M et déchets coquillers	NR	Communauté de communes des villes Sœurs	NR		NR
Huiles usagées	NR	En augmentation ces dernières années	10 000 l (avec de fortes variations de ±50%)		x



- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets est en partie intégré dans la redevance portuaire (REPP).

Attentes et besoins des autorités portuaires

Dans certains cas, M. GRUEL a pu constater le dépôt de bidons d'huile dans la benne de déchets ultimes entraînant la pollution de toute la benne. Dans ce type de cas, les agents de la CCI n'ont pas l'habilitation pour verbaliser les professionnels (Compétence des 3 officiers de port de la DDTM). Dans de tels cas, la CCI envoie les coûts de nettoyage et traitement du professionnel responsable (identification possible par le système vidéo notamment).

Pour M. GRUEL, la mise en place d'une benne spécifique pour la collecte des vieux engins de pêche apparaît difficile du fait des risques de la qualité des dépôts tant par les professionnels que les particuliers. Cela nécessiterait une surveillance 24h/24H.

La CCI prévoit la réhabilitation du terre-plein pêche, comprenant la déchèterie (goudronnage, mise en place de cases pour le matériel des professionnels, etc). Dans cette perspective, les agents de la CCI amplifient les efforts de sensibilisation des professionnels quant à la gestion de leurs déchets et ont une répression plus importante vis-à-vis des dépôts sauvages de la part des professionnels. Un courrier de sensibilisation devrait être prochainement distribué dans ce sens.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE DIEPPE

Seine maritime - Région NORMANDIE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
Syndicat mixte du port de Dieppe (SMPD)
- Contact :
Christelle MERVILLE – Chargée de mission environnement et risques
- Propriétaire / concédant :
Syndicat Mixte du Port de Dieppe
- Flottille :
 - o 16 côtiers
 - o 31 mixtes
 - o 1 large

-> Principaux EPU générés : NR

- Site du port de pêche :

Créée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		NR

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Plusieurs agents du SMPD sont dédiés à la gestion des déchets sur le port de Dieppe.
- Dispositif de collecte :
Les différents contenants mis à disposition sur le port (point MARPOL) sont :
 - o Une cuve à huiles usagées
 - o Des bacs pour les déchets souillés (filtres), les bidons usagés d'huile sont palettisés
 - o Des bennes pour les déchets ultimes
 - o Une zone de dépôt du bois

- Une zone pour le dépôt des filets
- Une benne agricole 30m³ pour la collecte des coquilles de coquilles Saint Jacques (point de vente en directe des pêcheurs)

En plus de cette déchèterie (point MARPOL), le port dispose d'une aire de réparation navale également équipée pour réceptionner des déchets :

- Une benne pour les déchets ultimes
- Une benne pour le bois
- Une benne pour la ferraille
- Une cuve à huile pour les huiles usagées
- Des bacs pour les déchets souillés

Les filets usagés sont déposés par les pêcheurs au niveau du point MARPOL. Ils sont ensuite récupérés par les agents du SMPD pour être stockés dans un entrepôt fermé détenu par le SMPD. L'entreprise Filet recyclage est ensuite en charge de l'enlèvement quand les volumes sont suffisants. Les EPU ne sont constitués que de filets trémail. Pas de chaluts observés dans les dépôts selon Mme MERVILLE.

A noter qu'en décembre 2014, 50 big-bags de filets trémail ont été collectés, et 120 big-bags en décembre 2016.

Les bacs de criées cassés sont récupérés par le SMPD et stockés. Lorsque les volumes sont conséquents, l'entreprise DIB Service intervient pour les prendre en charge.

A noter qu'en 2015, 845 caisses de criées de 2,9kg l'unité, 132 coffres de 4kg l'unité, 200 couvercles de 2kg l'unité, ainsi que 23 palettes plastiques de 8kg l'unité ont été pris en charge.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Bidons souillés	NR	NR	2 t		x
Déchets souillés	NR	Déchèterie de Courseulles	NR		x
Huiles	NR	Commune	NR		x
Bois	NR	NR	NR		x
Filets usagés	1/ 2ans	120 big bag entre décembre 2014 et décembre 2016 (Filet recyclage)	NR		x
Caisses de criée	NR	DIB service	2,5 t		x
Déchet ultimes	NR	NR	NR	x	
Ferraille	NR	Chimirec	NR	x	

- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets est en partie intégré dans la redevance portuaire (REPP).



Les filets, ainsi que les caisses de criée sont repris gratuitement par les prestataires Filets Recyclage et DIB service.

Attentes et besoins des autorités portuaires

Les équipements sont bien utilisés par les pêcheurs, même si une ramasse régulière est nécessaire sur les quais et pontons pour la collecte des déchets abandonnés (notamment les bidons d'huile).

A l'heure actuelle, il n'y a pas de projet d'aménagement prévu sur le port de Dieppe.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE FECAMP

Seine maritime - Région NORMANDIE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
CCI Seine - Estuaire
- Contact :
SMEWING Michael - 06 83 66 42 96 - Responsable portuaire CCI Seine - Estuaire
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental
- Flottille :
 - o 6 côtiers
 - o 5 mixtes
 - o 1 largeLes navires sont casi exclusivement de trémailleurs, il y a peu de chalutiers

-> Principaux EPU générés : Filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
	NR	

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Plusieurs agents de la criée sont dédiés à la gestion des déchets sur le port (la CCI verse des droits à la criée).
- Dispositif de collecte :
Le port dispose d'une déchèterie fermée pour réceptionner les déchets souillés et les huiles usagées.

La zone est aussi utilisée par des entreprises de mareyage (en l'occurrence, Rouen Marée) pour le stockage de leurs sous-produits coquilliers (activité de décorticage de Saint Jacques). Ces entreprises n'ont pas les surfaces nécessaires pour assurer ce stockage sur leur propre site.

Des conteneurs pour O.M sont disposés le long des quais. Ces conteneurs sont utilisés par les pêcheurs, de nombreux types de déchets y sont déposés.

Les EPU (filets usagés et culs de chaluts) sont récupérés, mis en big-bag et déplacés dans une zone clôturée avant prise en charge par Filet Recyclage.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
O.M	Quotidienne	Fécamp Caux littoral agglomération	21 t		x
Déchets souillés	NR	Gardet Benzenac –	NR		Incinération sur le Havre
Huiles usagées	2/3	Ecohuile	6000L		x
Filets usagés	3/4	Filet Recyclage	3-4 semi de 40-44 t		x
Déchet ultimes	NR	37 tonnes (dont 2 tonnes de filet selon le Plan de réception et de traitement des déchets)	NR	x	
Ferraille	NR	Lefebvre Decultot	NR	x	

- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets est en partie intégré dans la redevance portuaire (REPP), qui correspond à 2% de la valeur du poisson débarqué.

Les filets usagés sont récupérés gratuitement par Filet Recyclage. A noter que les huiles étaient rachetées jusqu'au mois d'Octobre. Depuis, celles-ci sont reprises gratuitement.

Attentes et besoins des autorités portuaires

M. SMEWING, arrivé en poste il y a 2 mois, est bien conscient que les équipements mis à disposition sont limités. Il souhaite pouvoir faire évoluer les choses mais toute projection dans de nouvelles installations est à l'heure actuelle difficile avec la planification en 2017 de travaux sur cette zone. En effet, la zone actuellement utilisée pour le stockage des déchets fait l'objet d'un projet d'aménagement : construction d'une thalassothérapie, d'une usine de transformation de produits de la mer (M. Neveu) et de la base EDF pour l'entretien du champ d'éoliennes offshore.

Ainsi la zone de collecte des déchets ne pourra rester sur le site actuel (contrainte de place disponible, contrainte de voisinage vis-à-vis de la thalassothérapie). Une solution de remplacement doit être envisagée sachant que la zone sera en limite de capacité ce qui suppose une délocalisation probable de cet équipement. De plus, ce secteur sert aussi aux professionnels pour le démontage de leurs engins de pêche.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DU HAVRE

Seine-Maritime - Région NORMANDIE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
Conseil départemental de Seine Maritime (décision du 11 décembre 2017)
- Contact :
Farid BELLAHCENE – Président de la Coopérative Maritime Havraise (COMHAV)
Alexis MAHEUT – ancien président de la COMHAV et du CRPM-HN02 35 41 17 27 – 07 85 85 97 05 (F. BELLAHCENE) comhav@wanadoo.fr
- Propriétaire / concédant :
Coopérative maritime (COMHAV)
- Flottille :
 - o 30 navires dont une majorité de 12-15m

-> Principaux EPU générés :

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		NR

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Non
- Ressources humaines :
Des agents de la COMHAV s'occupent bénévolement de la gestion des bidons d'huile usagée.
- Dispositif de collecte :
Seules les huiles usagées et les déchets souillés sont collectés par la COMHAV. Les autres déchets sont gérés individuellement par les pêcheurs. La COMHAV s'est dotée de 2 cuves

de 1000 litres pour l'égouttage et le stockage des huiles usagées, qui sont ensuite collectées par le prestataire Sevia.

Il y a un amoncellement des déchets (EPU) sur les quais. Aucun tri n'est réalisé de la part des professionnels sur le port de pêche du Havre.

Des conteneurs (5/6) sont à disposition des pêcheurs et poissonniers vendant directement leurs produits sur le port, pour qu'ils y déposent les sous-produits coquilliers. Les conteneurs sont ramassés 2 fois par jour.

M. MAHEUT estime la durée de vie d'un chalut à environ 4-5 ans en moyenne. Certains pêcheurs n'utilisent leur chalut que 2-3 mois dans l'année ce qui repousse leur durée de vie.

Le filet Trémil pour la sole a une durée estimée à environ 3 mois sachant qu'il est utilisé sur 9-10 mois de pêche de cette espèce. Les pêcheurs du Havre ont en moyenne 5km de filet trémil (Les pêcheurs de Fécamp et Dieppe utilisent des longueurs plus importantes). Cela ramène à environ 15 km de filet trémil utilisé au maximum par les pêcheurs du secteur du Havre chaque année.

Un ramassage des EPU a été réalisé afin d'évacuer tous les filets abandonnés sur une zone devant l'objet d'un aménagement (réalisation piste cyclable).

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Bidons huiles usagées en plastique	160 bidons	Sevia	NR		x
Fût ferraille de 208 litres	5-10 fûts	Sevia	NR		x
Filets de pêche trémil	15km de trémil maximum	NR, pas de solution de gestion identifiée	NR	NR	NR

Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets est en partie intégré dans la redevance portuaire (REPP).

Attentes et besoins des autorités portuaires

Il y a besoin d'un encadrement et de la mise en place d'une « police » de la gestion des déchets.

Dès la création du port, la coopérative s'est trouvée face à une opposition importante quant à la mise en place d'un règlement interne de fonctionnement.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE HONFLEUR

Calvados - Région NORMANDIE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
Conseil départemental du 14
- Contact :
BOSQUET Thierry - CD du Calvados, Responsable exploitation Secteur

Est

- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental du 14
- Flottille :
 - o 15 navires (50% petite pêche / 50% pêche côtière)

-> Principaux EPU générés :

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
	NR	

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Au moins un ETP est dédié à la gestion de la déchèterie portuaire.
- Dispositif de collecte :
Mise en place d'une aire de collecte sur le quai réservée aux pêcheurs.
Les OM sont gérées de manière individuelle par les navires de pêche. Les OM sont déposées près des conteneurs de recyclage gérés par la ville.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- une benne de 8m³ pour les déchets ultimes
- un container pour les déchets souillés (filtre, papiers souillés, etc.)
- une cuve pour les huiles usagées + stockage des bidons usagers sur palette
- Le ponton est doté d'une pompe pour la récupération des fonds de cales, des huiles, eaux grises et eaux noires.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets souillés	NR	NR	NR		x
Déchets ultimes	2-3	COVED	3t tout en mélange (ferraille et carton quasi inexistants)	x	
Déchets flottants	Collecte 4 fois/semaine en période estivale 2 fois/semaine le reste du temps	Prestataire sur la période estivale (Sté HEBERT) Collecte assurée par le CD 14 le reste de l'année	3,8t (2015)	NR	NR
O.M	Quotidiennement	Commune	NR	x	
Déchets coquillers	Les pêcheurs disposent de points de vente sur le quai. Certains réalisent le décorticage des coquilles saint jacques pour leurs clients. Les coquilles sont jetées directement dans le port (pas de connaissance des volumes)			NR	NR
Huiles usagées	NR	Chimirec	NR		x

- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets est en partie intégré dans la redevance portuaire (REPP).

Attentes et besoins des autorités portuaires

A l'heure actuelle, il n'y a pas de projet d'aménagement prévu sur le port d'Honfleur. WFO France macrodéchets a porté un projet concernant la collecte des macro-déchets flottants. Des essais pilotes ont été menés au niveau d'Honfleur, en lien avec le comité des pêches, la police de l'eau. Les résultats se sont avérés encourageants cependant cela n'a abouti sur aucune suite.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE TROUVILLE

Calvados - Région NORMANDIE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
Conseil départemental du Calvados
- Contact :

BOSQUET Thierry (CD14) - CD du Calvados, Responsable exploitation Secteur Est
- Propriétaire / concédant :
NR
- Flottille :
 - o 24 chalutiers (Deauville + Trouville)

-> Principaux EPU générés : Chaluts

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
	NR	NR

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Cette information n'a pas été obtenue.
- Dispositif de collecte :
Le CD 14 a mis en place une collecte des déchets, avec 2 collectes par semaine. Les déchets sont ensuite rapatriés sur l'aire de collecte d'Honfleur. Cependant, ce service n'est en place que depuis le début de l'année et il n'y a donc pas encore de retour suffisant pour avoir un chiffrage des déchets collectés.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes	2/3	COVED (Déchèterie)	NR	x	
Huiles usagées	NR	Chimirec	NR		x
Déchets ultimes	NR	NR	NR		x

- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets est en partie intégré dans la redevance portuaire (REPP).

Attentes et besoins des autorités portuaires

Une aire de collecte est actuellement en cours de construction sur la presqu'île de Deauville. La ville de Trouville, a mis en place une solution de gestion temporaire via la collecte des déchets des professionnels.

De manière générale, les pêcheurs sont plutôt sensibilisés au tri des déchets.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE OUISTREAM

Calvados - Région NORMANDIE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
CCI Caen-Normandie
- Contact :
COLAS Patrick - 06 80 36 51 92 - Responsable exploitation-Maintenance
CCI Caen, Direction des équipements portuaires
- Propriétaire / concédant :
CCI Caen-Normandie
- Flottille :
 - o 8 navires + 7 Doris (occasionnellement)
 - o 33 dragueurs sont accueillis lors de la pêche à la coquille

-> Principaux EPU générés : Dragues

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
	NR	

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Plusieurs agents de la CCI sont dédiés à la gestion des déchets sur le port de Ouistream.
- Dispositif de collecte :
La mise en place des systèmes de collecte a été réfléchi avec le prestataire SEVIA.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port (quai Charcot) sont :

- 3 containers de 100 litres pour les déchets ultimes
- 1 container de 100 litres pour la ferraille
- 1 container de 100 litres pour les déchets souillés (filtres à huiles, chiffons souillés, etc.)
- 1 fut de 200 litres pour les filtres à huile et carburant
- 1 palette pour les bidons usagés d'huile
- 1 cuve de 1350 litres pour les huiles usagées
- 2 containers de 770 litres pour les O.M

Cette zone est en accès réservé aux pêcheurs (clôture, accès par badge), elle dispose aussi du point de pesée des produits de la pêche.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets souillés	NR	SEVIA	NR		x
Déchets ultimes	NR	SEVIA	NR	x	
Déchets flottants	NR	SEVIA	NR	NR	NR

- Dimension économique :

Selon le plan de réception et de gestion des déchets du port de Ouistreham, l'accès aux installations de réception des déchets d'exploitation au quai Charcot est gratuit pour les usagers.

Attentes et besoins des autorités portuaires

Il est à noter que la gestion des déchets est complexe, car il n'y a pas vraiment de lien entre le gestionnaire et les pêcheurs :

- Poubelles O.M déposées sur les containers alors que ceux-ci ne sont pas pleins (constaté lors de l'enquête) ;
- Bidons d'huiles déposés au pied des containers ;
- Mélange des déchets malgré les indications claires.

Les agents de la CCI sont obligés de passer régulièrement pour « nettoyer » la zone de collecte et avant chaque passage du prestataire afin de dégager la zone et permettre la prise en charge des déchets par ce dernier.

A l'heure actuelle, aucun projet d'aménagement n'est prévu sur le port de Ouistream.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE COURSEULLES

Calvados - Région NORMANDIE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
Conseil départemental du Calvados
- Contact :
DEVOS Marc - Responsable de l'exploitation secteur ouest des ports du
Calvados
- Propriétaire / concédant :
NR
- Flottille :
 - o 10 côtiers
 - o 4 mixtes

-> Principaux EPU générés : NR

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
	NR	NR

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Au moins 2 agents sont partiellement dédiés à la gestion des déchets sur le port de Courseulles.
- Dispositif de collecte :
Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :



- 1 benne de 20 m3 localisée dans le parc pêcheurs pour les déchets ultimes
- 3 conteneurs de 1100l destinés à la récupération des déchets souillés
- 1 Cuve enterrée de 5000 litres dans le parc pêcheurs pour les huiles usagées

Concernant la gestion des déchets ultimes, une benne est mise à disposition par le Conseil Départemental du Calvados dans le parc dédié aux pêcheurs. Ceux-ci y déposent leurs déchets lors de leur passage dans le parc. Certains déchets sont déposés par les professionnels à même les quais. Dans ce cas, les agents du port réalisent une collecte hebdomadaire de ces déchets qui sont ensuite déposés dans la benne de déchets ultimes.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes	Sur demande 2/3 fois par an	Veolia	40 m3		x
Déchets souillés	NR	Déchèterie de Courseulles	NR		x
O.M	NR	Commune	NR		x
Huiles usagées	NR	Chimirec	NR	x	

- Dimension économique :

Cette information n'a pas été obtenue.

Attentes et besoins des autorités portuaires

A l'heure actuelle, aucun n'aménagement n'est prévu sur le port de Courseulles.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE PORT EN BESSIN

Calvados - Région NORMANDIE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
CCI Caen-Normandie
- Contact :
DEVOS Marc - Responsable de l'exploitation secteur ouest des ports du *Calvados*
- Propriétaire / concédant :
NR
- Flottille :
 - o 19 côtiers
 - o 22 mixtes
 - o 2 larges

-> Principaux EPU générés : NR

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		NR

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Cette information n'a pas été obtenue.
- Dispositif de collecte :
Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 1 conteneur étanche pour accueillir les contenants d'huiles usagés
- 1 conteneur pour les déchets ultimes
- 2 conteneurs à verre
- 1 cuve pour la collecte des huiles usagées
- Conteneurs pour O.M

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets souillés	NR	NR	NR		x
Déchets ultimes	NR	NR	NR	x	
Huiles usagées	NR	NR	NR		x

- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets est en partie intégré dans la redevance portuaire (REPP).

Attentes et besoins des autorités portuaires

Une petite unité de tri des déchets est en cours de construction sur le port dont la gestion sera assurée par la CCI Caen-Normandie. Elle sera dédiée à la collecte des déchets souillés (huiles, filtres à huile, batterie, bidons souillés, ...). Cette zone sera dotée d'un verrou à code. M. DEVOS redoute qu'à terme, le code ayant été diffusé, l'éco-point devienne une zone de dépôt de déchets divers.

Il semble que les pratiques des pêcheurs ne soient pas en adéquation avec le dispositif de tri mis en place par la CCI.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE GRANDCAMP

Calvados - Région NORMANDIE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
Conseil départemental
- Contact :
DEVOS Marc - Responsable de l'exploitation secteur ouest des ports du
Calvados
- Propriétaire / concédant :
NR
- Flottille :
 - o 19 côtiers
 - o 13 mixtes
 - o 10 navires

-> Principaux EPU générés : NR

- Site du port de pêche :

Crée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
	NR	NR

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Plusieurs agents du conseil départemental du Calvados sont dédiés à la gestion des déchets sur le port de Grandcamp.
- Dispositif de collecte :
Les déchets ultimes déposés sur les quais sont collectés par les agents du CD du Calvados 2 fois par semaine (en plus du passage d'un agent communal plusieurs fois

par semaine). Les déchets sont collectés et emmenés dans une benne dédiée aux déchets ultimes de la pêche disposée dans la déchèterie à Grandcamp-Maisy.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 6 conteneurs fermés disposés tout autour du bassin + 2 conteneurs fermés derrière le point de débarque pour les O.M
- Des conteneurs pour le tri sélectif et le verre
- Une benne de déchets ultimes
- Les déchets souillés sont stockés dans les ateliers maritimes et déposés en déchèterie
- Une cuve à huile pour les huiles usagées

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets souillés	NR	NR	NR		x
Huiles	NR	NR	NR		x
O.M et tri sélectif	NR	Commune	NR		x
Déchet ultimes	NR	NR	NR	x	

- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets est en partie intégré dans la redevance portuaire (REPP).

Attentes et besoins des autorités portuaires

Il semble que les pratiques des pêcheurs ne soient pas en adéquation avec le dispositif de tri mis en place par le CD. A l'heure actuelle, il n'y a aucun projet d'aménagement sur le port de Grandcamp.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Manche – Région NORMANDIE

Le port et sa flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :

Société Publique Locale (SPL) d'exploitation des ports de la Manche

La SPL, créée en 2012, gère les ports de Saint-Vaast-la-Hougue, Port-Bail et depuis le 1^{er} janvier 2018 Barfleur. Cette structure rassemble le Département et les 3 communes.

Contact : Vincent PINATEL – Assistant de Direction de la SPL (ancien « Animateur Environnement »)
Saint-vaast@ports-manche.fr – Tél : 02 33 23 61 00

- Concédant : Département de la Manche
- Flottille locale : **39 bateaux de pêche.**

*Filets en PA, trémails
majoritaires*

- 2 fileyeurs exclusifs,
- 4 fileyeurs polyvalents, navires plus petits qui se diversifient dans la pêche aux crustacés ou aux bulots utilisant la drague ou les casiers,
- 19 chalutiers entre 12 et 20 mètres.

- Localisation du port :

Le port est situé en cœur de ville et abrite en plus de l'activité pêche une activité plaisance importante.

- Certification / Label :

Tous les ans depuis 1996, le port reçoit le Label européen « Pavillon Bleu », et le « Trophée de l'escale » a été décerné au port de plaisance en 2008.

Ces titres récompensent une politique environnementale forte, qui s'est concrétisée, entre autres actions, par la création en 2001 d'un poste d' « Animateur Environnement ».

Schéma actuel de gestion des déchets, y compris des engins de pêche usagés

- Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires :



OUI, renouvelé en 2013. Il a été mis en place avec l'aide du Conseil Départemental et a servi d'exemple pour d'autres ports de la région.

- Equipements, ressource humaine et dispositif de collecte des déchets, hors PUP :

Le port comprend une déchèterie portuaire + 4 zones de tri sélectif, dont 1 site fermé vidéosurveillé pour la collecte des déchets industriels spéciaux / ferraille / bois. Le tri est réalisé par les agents du port. Des poubelles sont disposées sur les quais pour les DIB des pêcheurs exclusivement, les plaisanciers disposant d'équipements distincts. Un point de collecte des bidons d'huiles usagées et un équipement de pompage vide cale sont à disposition des pêcheurs sur le quai.

Deux agents portuaires sont en charge des déchets.

- Prestataire d'enlèvement et traitement :

L'évacuation des déchets d'ordures ménagères (OM) est réalisée par la Communauté d'Agglomérations du Cotentin, sans frais supplémentaire pour le port (coût intégré à la taxe foncière).

Les DIS sont enlevés et traités par VEOLIA, et la ferraille par GDE à Valognes.

- Dispositif actuel de collecte des engins de pêche usagés :

FILETS FINS en PA :

Depuis plusieurs années à ST VAAST, les filets usagés sont préparés par les pêcheurs : nettoyés (**photo N°1**) et démontés afin que les nappes de mailles en Polyamide soient séparées des autres constituants du filet. Puis les pêcheurs mettent ces nappes dans des big-bags de 2 m³ (**photo N°2**) et les transportent, une fois remplis, à l'aide d'engins de levage sur une aire de regroupement / stockage mise à disposition gratuitement par la mairie (**photos N°3 et 4**). Cette aire, située à 1,5 km du port, est clôturée et l'accès est limité aux pêcheurs et aux plaisanciers de St VAAST détenteurs d'un code d'entrée.



Photo N°1



Photo N°2



Photo N°3

Les big-bags vides sont fournis par le gestionnaire du port et préalablement distribués aux pêcheurs avec un marquage au feutre comprenant le nom du bateau. Cette



identification est importante car elle permet d'ajuster la communication en cas de mauvaises pratiques.

Notons que qu'un big bag rempli de filets pèse entre 140 et 160 kg en moyenne.



Photo N°4



Photo N°5



Photo N°6

Lorsque le seuil de 40 big bags pleins regroupés est atteint, la société Filets Recyclage vient procéder à l'enlèvement grâce à un camion type « Tautliner » (**photos N°5 et 6**). En moyenne chaque année cela représente 2 à 3 chargements et **les filets en PA sont envoyés pour recyclage matière** en Espagne.

Les big-bags sont chargés par le côté du camion débâché, grâce à un télescopique loué par le port ponctuellement pour cette opération.

CHALUTS :

A ce jour, le circuit emprunté par les chaluts usagés n'a pas été identifié clairement. Quelques chutes sont retrouvées dans les bacs pour déchets de bord, et il semble que certains pêcheurs amènent leurs chaluts en fin de vie et/ou les chutes directement à la déchèterie.

- Dimension économique :

La gestion des déchets (autres que les OM) est financée via la REPP. Il n'existe pas à ST-VAAST de redevance d'outillage spécifique destinée à financer ce poste. En contrepartie de l'absence de cette redevance supplémentaire les marins préparent leurs déchets d'engins de pêche (filets en polyamide) afin qu'ils puissent être recyclés.

Auparavant une valorisation positive, voire nulle en 2017, était appliquée lors de l'enlèvement des filets en PA pour recyclage, mais depuis 2018, la valorisation est devenue négative : le prestataire facture à la tonne de filets enlevée. Cette facturation



et la location du télescopique pour le chargement des big-bags représentent une charge supplémentaire pour le port, non couverte par la REPP.

- Gisements annuels de PUP et autres déchets du port (pêche + plaisance ?) :

Type de déchets	Quantités traitées 2015	Quantités traitées 2016	Quantités traitées 2017
Filets de pêche en PA	13 T	13 T	?
Ordures ménagères totales	123 T	112 T	109 T
dont tri sélectif :			
- verre	T	8 T	7,2 T
- emballages recyclables en carton, papier, plastique, polystyrène...)	T	3,1 T	3 T
Métaux (hors contenants)	3,5 T	16 T	17 T
Déchets dangereux (bidons et chiffons souillés, filtres, ...)	1,1 T	1,2 T	0,9 T
Huiles usagées	7 700 L	7000 L	12 100 L

Besoins et attentes du gestionnaire du port

Un constat s'impose sur ce port : le tri sélectif des déchets y est particulièrement fin et performant, grâce à une implication et une sensibilité forte du gestionnaire du port en matière d'environnement.

Recommandations

Nous n'avons pas de recommandations spécifiques pour ce port de pêche puisque la gestion des déchets, et plus particulièrement celle des filets fins usagés y est exemplaire. On pourrait en revanche préconiser un diagnostic du devenir des chaluts usagés et chutes de chalut, puisqu'à ce jour le port n'a pas de visibilité sur la fin de vie de ces engins de pêche.

En termes de recommandations générales, dans le cadre de l'intégration du port de St-Vaast à une filière nationale pérenne, il est préconisé l'établissement d'une convention d'adhésion entre le dispositif local et le dispositif national définissant les obligations des parties :

Dispositif Local	Dispositif National
Adhésion à la filière nationale	Intégration du dispositif local Soutien de la filière à la mise en place



Respect des prescriptions techniques minimales Paiement de la valorisation négative Mise à disposition des volumes regroupés	Soutien de l'Etat à la mise en place Paiement de la valorisation positive Soutien technique Pack Communication
--	---

Les ressources du dispositif local pourront provenir de diverses origines :

- Aide du dispositif national sur une période déterminée,
- Soutien de l'Etat, par l'intermédiaire du dispositif national, sur une période déterminée,
- Retour de la valorisation positive reversée par le dispositif national,
- Ressources issues des facturations auprès des pêcheurs, ou REPP,
- Aides locales obtenues auprès des collectivités locales ou professionnelles.

Les dépenses du dispositif local devront considérer la valorisation négative dans la mesure où les produits usagés ne correspondraient pas au cahier des charges.

PORT DE PECHE DE BARFLEUR

Manche – Région NORMANDIE

Le port et sa flottille :

- Façade Manche
- Gestionnaire :

Société Publique Locale (SPL) d'exploitation des ports de la Manche

La SPL gère les ports de Saint-Vaast-la-Hougue, Port-Bail et depuis le 1^{er} janvier 2018 Barfleur. Cette structure rassemble le Département et les 3 communes.

Contact : Vincent PINATEL – Assistant de Direction de la SPL (ancien « Animateur environnement ») – cf. fiche de St-Vaast-La-Hougue

- Concédant : Département de la Manche
- Flottille locale : **Environ 20 bateaux de pêche.**
 - 1 fileyeur exclusif
 - 10 chalutiers de 12 à 16 mètres
 - 9 navires < 10 mètres : caseyeurs, ligneurs.

- Localisation du port :

Le port de Barfleur est un petit port traditionnel situé en cœur de ville, où se mêlent les bateaux de pêche et les navires de plaisance.

- Certification / Label :

A ce jour il n'existe pas de certification environnementale au niveau du port, mais la commune est classée dans les « Plus beaux villages de France ».

Schéma actuel de gestion des déchets, y compris des engins de pêche usagés (« EPU »)

- Plan de gestion des déchets :

Oui, en cours de révision.

- Equipement/ ressource humaine / Dispositif actuel de gestion des déchets :



Il n'existe pas de poubelles ni conteneurs sur les quais car ils sont jugés inesthétiques par la commune et donc ne favorisant pas l'attractivité touristique.

En revanche, une fosse enterrée est à disposition des pêcheurs pour récupérer les huiles et fond de cuves des navires.

Les déchets autres, poubelles de bord et vieux engins de pêche, sont stockés sur une zone en retrait du port (zone située sur la commune voisine de Gatteville-Phare).

Un agent portuaire à mi-temps, employé de la SPL depuis janvier 2018, gère les déchets du port et récupère les engins de pêche usagés laissés sur les quais par les marins.

Avant la mise en place de l'opération pilote, les filets usagés du seul fileyeur restant, étaient conditionnés dans des sacs poubelles stockés sur le quai au niveau de l'emplacement du bateau.

- Prestataires d'enlèvement et traitement (depuis l'entrée dans la SPL) :

Les mêmes que pour le port de St-Vaast-la-Hougue (SEVIA pour les DIS).

- Dimension économique et gisements annuels de déchets :

Pas de données disponibles : aucun suivi des coûts n'a été réalisé avant l'entrée du port de BARFLEUR dans la SPL. Avant le 1^{er} janvier 2018, les déchets étaient acheminés par l'agent portuaire avec un véhicule utilitaire communal à la déchèterie d'Anneville-en-Saire, et éliminés sans pesée.

Besoins et attentes du gestionnaire du port

La SPL souhaiterait :

- dans un premier temps parvenir à quantifier les déchets issus de la pêche, y compris les EPU,
- puis réaliser une zone de stockage tampon avant une mutualisation avec les déchets issus du port de St Vaast-La-Hougue.

En parallèle, il est envisagé de revoir Le système de récupération des huiles usagées car il est vétuste, sale et trop proche du milieu marin en cas de déversement accidentel.

Recommandations

Nous n'avons pas de recommandations particulières sur ce port : en effet la SPL qui gère maintenant le port de Barfleur a pris la main et projette de mutualiser les flux de déchets issus des 3 ports regroupés dans la SPL. La mutualisation de ces flux et l'exemplarité du port de St-Vaast-La-Hougue en matière de gestion des déchets, permettront sans aucun doute d'instaurer un système vertueux avec un tri sélectif affiné.

En outre, la sensibilisation des pêcheurs, point clef pour l'évolution vers un dispositif de collecte sélective réussie, a démarré avec la mise en place de l'opération pilote en mars 2018.

En termes de recommandations générales, dans le cadre de l'intégration du port de Barfleur à une filière nationale pérenne, il est préconisé l'établissement d'une convention d'adhésion entre le dispositif local et le dispositif national définissant les obligations des parties :

Dispositif Local	Dispositif National
Adhésion à la filière nationale Respect des prescriptions techniques minimales Paiement de la valorisation négative Mise à disposition des volumes regroupés	Intégration du dispositif local Soutien de la filière à la mise en place Soutien de l'Etat à la mise en place Paiement de la valorisation positive Soutien technique Pack Communication

Les ressources du dispositif local pourront provenir de diverses origines :

- Aide du dispositif national sur une période déterminée,
- Soutien de l'Etat, par l'intermédiaire du dispositif national, sur une période déterminée,
- Retour de la valorisation positive reversée par le dispositif national,
- Ressources issues des facturations auprès des pêcheurs, ou REPP,
- Aides locales obtenues auprès des collectivités locales ou professionnelles.

Les dépenses du dispositif local devront considérer la valorisation négative dans la mesure où les produits usagés ne correspondraient pas au cahier des charges.

PORT DE PECHE DE CHERBOURG

Manche - Région NORMANDIE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
CCI Ouest-Normandie
- Contact :
Marc Delahaye Directeur - Séverine Jean - Adjointe exploitation et responsable Qualité- environnement
- Propriétaire / concédant :
Ville de Cherbourg
- Flottille :
 - o 20 côtiers
 - o 2mixtes
 - o 8 larges

-> Principaux EPU générés : NR

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
	NR	NR

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Cette information n'a pas été obtenue.
- Dispositif de collecte :

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- Une benne pour ferraille
- Des bidons pour huiles usagées
- Des bennes bleues pour les O.M et déchets de la pêche
- Une benne pour déchets de l'activité de mareyage et déchets coquilliers (très peu)

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Plastiques	NR	Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC)	NR		x
Polystyrène	De moins en moins	SCLV BIOCEVAL	NR		x
Ferraille	NR	Thompson	NR		x
Déchets ultimes + engins de pêche + O.M	NR	CUC	NR	x	
Déchets souillés + huiles usagées	1 (124€ l'intervention)	CEVIA, Filiale de Veolia. Saint Saveur le Vicomte	NR		x

- Dimension économique :

Les pêcheurs ne payent rien pour la gestion des déchets.

La CCI consacre 200 000 euros de son budget à la collecte des déchets en mer.

Attentes et besoins des autorités portuaires

En 2013 une charte de bonne conduite a été mise en place. Tous les pêcheurs de Cherbourg se sont engagés, cette charte devrait donc être reconduite. Globalement il y a une bonne évolution des mentalités des professionnels avec une plus grande sensibilité vis-à-vis de l'environnement.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE CARTERET

Manche - Région NORMANDIE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
Société publique locale (SPL)
- Contact :
Monsieur LE DARD Agent portuaire
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental
- Flottille :
 - o 18 bulotiers
 - o 3 chalutiers

-> Principaux EPU générés : chaluts

- Site du port de pêche :

Crée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
	NR	

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
3 agents sont en charge (en alternance) de la gestion des déchets sur le port de Carteret.
- Dispositif de collecte :
Sur le port, un déshuileur et un réceptacle pour bidons usagés, filtres et chiffons souillés sont présents. Ces déchets sont ensuite triés par les agents (2h par semaine) et collectés dans 2 bennes sur un site fermé et sous vidéosurveillance du port de plaisance. Il y a une zone où la ferraille et les EPU sont collectés.

Les déchets ferraille sont enlevés 2 fois /an mais ces dernières années les pêcheurs s'organisent pour de la revente d'une partie de la ferraille. Enfin, des bennes pour déchets ultimes est accessible à la plaisance et à la pêche.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Plastiques/cartons	Tous les 12 j et 2/semaine en pleine saison	Déchèterie de Portbail	NR		x
Ferraille	2	Revente de la part des pêcheurs	NR		x
Bois	NR	NR	NR		x
Déchets ultimes + EPU	NR	NR	NR	x	
Déchets souillés et huiles usagées	2	ECODIS	NR		x

- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets est en partie intégré dans la redevance portuaire (REPP).

Attentes et besoins des autorités portuaires

A l'heure actuelle, aucun aménagement n'est prévu sur le port de Carteret. Les mentalités vis-à-vis du tri des déchets tendent à évoluer.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE GRANVILLE

Calvados - Région NORMANDIE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
CCI
- Contact :
Nathalie Quélavoine - Attachée de Direction
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental
- Flottille : NR

-> Principaux EPU générés : NR

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
	NR	NR

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Non
- Ressources humaines :
Cette information n'a pas été obtenue
- Dispositif de collecte :
Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :
 - o 3 bennes pour déchets professionnels (filets, casiers, cordages, câbles...)
 - o 2 bennes pour O.M et déchets ultimes (plastiques emballage, papier, carton, verre à côté de la criée, 3 le long du quai du bassin à flot côté voie publique)
 - o 1 Point de collecte pour les bidons d'huiles usagés, déshuileur



Il n'y a pas de benne pour les déchets souillés (3 pallox prévus dans le futur plan pour peintures, solvants...)

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Ferraille	A la demande	La Sphère (destination Donville)	NR		x
Déchets ultimes	A la demande En janvier 1/semaine Sinon 3/semaine	La Sphère	2 bennes de 4 à 5 m3		x
Huiles usagées	NR	Chimirec	NR	x	

- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets est en partie intégré dans la redevance portuaire (REPP).
Il a été décidé par la CCI d'augmenter l'amende de dépôt illicite initialement de 96 euros TTC à 135 euros TTC (identique à l'amende pour particulier, 4ème catégorie).

Attentes et besoins des autorités portuaires

A l'heure actuelle, il n'y a aucun aménagement de prévu sur le port.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE SAINT-MALO

Ile et Vilaine - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
CCI Ile et Vilaine
- Contact :
Ronan Le Né – Responsable de la criée - 02 99 81 79 86 / 06 85 13 02 21
rlene@ille-et-vilaine.fr
- Propriétaire / concédant :
Région Bretagne
- Flottille :
 - 2 navires de plus de 80 mètres
 - 12 chalutiers dragueurs (2 de plus de 13m), pêchent la coquille en saison
 - 5 fileyeurs crustacés exclusifs (entre 11 et 15 m)
 - 13 caseyeurs à Bulot et crustacés
 - Une dizaine de petits métiers qui alternent (filets, lignes, etc)
 - 5 navires de plongée
 - Une dizaine d’hauturiers de Roscoff viennent faire le carénage à Saint Malo

-> Principaux EPU générés : dragues et filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activité : Pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressource humaine :

Des agents de SUEZ, ainsi que des agents de la CCI, plus ponctuellement, sont dédiés à la gestion des déchets sur le port de St Malo.

- Dispositif de collecte :

Le port de Saint Malo accueille les bateaux de Cancale quand ce n'est pas la saison de la sèche (fin avril/ début mai), ainsi tous les bateaux (Cancale et Saint Malo) débarquent leurs déchets (hors huile et déchets souillés pour les bateaux de Cancale) dans le port de pêche de Saint-Malo. Les pêcheurs mettent les déchets directement dans les espaces dédiés.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 4 conteneurs de 750l pour les déchets ultimes
- 1 benne de 8m3 pour les cartons
- Une benne de 2 m3 pour la ferraille
- Cuve enterrée pour les huiles usagées
- Des bacs de déchets souillés

Les filets et chaluts sont collectés non désassemblés dans des big bags et envoyés à l'enfouissement. Cependant ce type de stockage pose des problèmes au niveau de l'hygiène. En effet, les big bags se trouent et les matières organiques qui sont dedans attirent les rats. Ainsi, les gestionnaires réfléchissent à stocker les filets et chaluts usagés dans une benne fermée.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Cartons	NR	SUEZ	NR		x
Ferraille	NR	SUEZ	NR		x
Huiles usagées	NR	Chimirec	NR		x
Filets et Chaluts usagés	NR	SUEZ	NR	x	
Déchets souillés	NR	SUEZ et Chimirec	NR		x
Déchets ultimes	NR	SUEZ	NR	x	

- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets est en partie intégré dans la redevance portuaire (REPP).

Attentes et besoins des autorités portuaires

Des projets d'aménagement sont prévus sur le port, mais ils n'ont pas été précisés. Le gestionnaire fait remonter le fait que le dispositif de tri n'est pas encore en adéquation avec les pratiques des pêcheurs. De plus, ils jugent leur dispositif comme n'étant pas suffisamment efficaces.

La zone de déchets est théoriquement fermée, mais pas dans la pratique.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE SAINT-CAST

Côtes d'Armor - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
CCI des Côtes d'Armor
- Contact :
ABAULT Gilbert – 0644208229 - gilbert.abault@cotesdarmor.cci.fr - Responsable de la criée d'Erquy
ELINGUEL Ludovic- 0681299730- ludovic.elinguel@cotesdarmor.cci.fr- Agent de criée détaché au port de Saint-Cast
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental
- Flottille :
 - o 21 coquilliers
 - o 10 dragueurs à praires
 - o 7 chalutiers
 - o 5 fileyeurs à crabe
 - o 9 caseyeurs à bulots

-> Principaux EPU générés : alèzes de dragues, chaluts, filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : Pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui, actualisé en 2018
- Ressources humaines :
Aucun ETP n'est dédié à la gestion des déchets sur le port.

- Dispositif de collecte :

Les quais de Saint-Cast sont de taille assez réduite, l'espace disponible pour le stockage des déchets est donc limité.

Les quais sont nettoyés tous les vendredis matin. Deux grands nettoyages de printemps sont réalisés.

Les pêcheurs déposent leurs déchets sur des palettes, qui sont ensuite transférées dans les endroits dédiés par des agents de la CCI. La ferraille est transférée à Erquy en interne.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 1 benne pour les déchets ultimes
- 1 poubelle municipale pour les O.M, sans tri sélectif
- 1 hangar pour stocker les huiles usagées et déchets souillés (cuve de 1 000L pour les huiles et 2 fûts de 200L et 2 bacs de 900L pour les emballages souillés)

Du fait de la taille de la flottille de pêche, le gisement d'EPU est très faible. Comme à Erquy, les pêcheurs débarquent les plastiques qu'ils pêchent dans les filets sur le port (vieux câbles, bouts de chaluts, vieux casiers, etc.). Les gants/cirés sont jetés dans les poubelles municipales et la benne de tout venant. Sur les chaluts, les funes sont séparées du reste pour être mises à la ferraille (plus tard transférée à Erquy), le reste du chalut, ainsi que les filets vont au tout venant.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Huiles usagées	NR	Chimirec	NR		X
Déchets souillés	4	Chimirec	6		X
O.M	180-190	Commune de Saint-Cast		X	
Déchets ultimes	10	Société Guyot	30	X	

- Dimension économique :

L'enlèvement d'une benne de déchets ultimes coûte environ 2 000,00 € au port. Avec une quinzaine de collectes de bennes par an, le coût annuel est d'environ 30 000,00 €. Le coût relatif au temps de travail de l'agent n'est pas intégré à cette estimation, ni le coup de transfert de la ferraille à Erquy.

Pour financer cela, le port fait payer une taxe aux pêcheurs, qui intègre notamment la gestion des déchets.

Attentes et besoins des autorités portuaires

Les quais de Saint-Cast ont récemment été réaménagés afin de les rendre plus fonctionnels et plus propres.

Pour le moment, aucun projet d'amélioration du tri n'est prévu, car le port manque de place. La petite surface semble être la principale limite pour une évolution du mode de gestion des déchets à Saint-Cast.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE D'ERQUY

Côtes d'Armor - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
CCI des Côtes d'Armor
- Contact :
ABAULT Gilbert – 06 44 20 82 29 - gilbert.abault@cotesdarmor.cci.fr - Responsable de la criée d'Erquy
LE BRIS Frédéric – 06 72 88 67 76 – frederic.lebris@cotesdarmor.cci.fr - Responsable de la criée d'Erquy
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental
- Flottille :
 - o 15 chalutiers
 - o 10 fileyeurs à crabe
 - o 12 caseyeurs à bulots
 - o 5 caseyeurs à crustacés

-> Principaux EPU générés : Chaluts, casiers et filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
0,25 ETP (répartis sur l'ensemble des agents) sont en charge de la gestion des déchets sur le port.

- Dispositif de collecte :

Les quais d'Erquy sont de taille assez réduite, l'espace disponible pour le stockage des déchets est donc limité. A l'heure actuelle, ces déchets sont stockés devant l'entrée du port.

Les quais sont nettoyés tous les vendredis matin, les déchets déposés à même le sol sont mis dans la benne. Deux grands nettoyages de printemps sont réalisés.

Les pêcheurs déposent leurs déchets sur des palettes sur les quais. La CCI utilise un Fenwick pour les déposer dans la benne.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- Une benne de déchets ultimes
- Un endroit, où la ferraille est stockée, (dragues etc.) dès qu'il atteint environ 15t (Saint Cast + Erquy) les gestionnaires contactent le prestataire pour enlèvement
- Une poubelle municipale d'O.M gérée par la commune d'Erquy sans tri sélectif

Le gisement d'EPU n'est pas très important, les pêcheurs débarquent les plastiques qu'ils pêchent dans les filets sur le port (vieux câbles, bouts de chaluts, vieux casiers, etc.). Les gants/cirés sont jetés dans les poubelles municipales et la benne de tout venant. Sur les chaluts, les funes sont séparées du reste pour être mises à la ferraille, le reste du chalut, ainsi que les filets vont aux déchets ultimes.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Ferraille	Dès que 15t	Société Guyot	NR		x
O.M	180-190	Commune d'Erquy	NR	x	
Déchets ultimes	10	Société Guyot	Environ 30T	x	

- Dimension économique :

L'enlèvement d'une benne tout venant coûte environ 650 € au port. (Location d'une benne 60€/mois ; rotation de la benne 105€/unité, frais de traitement DIB 95€/tonne). Le nombre d'enlèvements de bennes est estimé à une dizaine par an. Le coût d'enlèvement de ces bennes est donc d'environ 12 600 €/an (déchets ultimes 6 500 €+ O.M 6 100€). Cette estimation ne prend pas en compte la paye du 0,25 ETP.

Pour financer cela, le port fait payer une taxe aux pêcheurs, qui intègre notamment la gestion des déchets.



Attentes et besoins des autorités portuaires

Un projet de réaménagement du quai à Erquy est en cours d'élaboration pour permettre une meilleure circulation sur le quai et pour pouvoir déplacer les déchets de devant l'entrée du port. Le port d'Erquy a pour objectif d'améliorer sa gestion des déchets. Mais il n'y a, à l'heure actuelle, pas de projet visant à installer des nouveaux conteneurs. Le port en deviendrait moins fonctionnel du fait de sa petite surface. C'est d'ailleurs la principale limite évoquée pour permettre une évolution du mode de gestion des déchets à Erquy.

Cependant, un projet de création d'un parking fermé pour restreindre l'accès à la zone travail des pêcheurs est en cours de réflexion.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE ST-QUAY-PORTRIEUX

Côtes d'Armor - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
CCI Côtes d'Armor
- Contact :
Jean-Marc Lizé – Responsable d'exploitation CCI22 –
Jean-marc.lize@cotesdarmor.cci.fr –
06.84.81.23.96
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental
- Flottille :
 - o Environ 30 chalutiers de fond (alternent avec draguage)
 - o 7 à 10 caseyeurs (alternent avec draguage)
 - o 3 ligneurs (alternent avec draguage)
 - o Une cinquantaine de dragueurs

-> Principaux EPU générés : dragues et alèzes

- Site du port de pêche :

Crée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activité : Pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressource humaine :
Un ETP est dédié à la gestion des déchets et au nettoyage du port.
- Dispositif de collecte :



Des bacs sont présents sur les quais pour les déchets ultimes. Les pêcheurs jettent dans ces bacs tous leurs déchets sauf les déchets souillés et la ferraille. Les déchets souillés et la ferraille ne sont pas toujours amenés par les pêcheurs dans les contenants dédiés. Le plus souvent, c'est l'agent qui transfère ces déchets des quais vers les bennes. Ces bacs sont ensuite vidés par l'agent de la CCI dans la benne de déchets ultimes.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 2 bennes de 30 m³ pour les déchets ultimes et la ferraille
- Plusieurs bacs de 240L pour le O.M
- Plusieurs fûts de 200 litres (déchets souillés)

Compte tenu du type de pêche principal du port, la drague, il y a peu d'EPU. Les déchets majeurs sont constitués de ferraille, ils sont séparés et collectés dans la benne ferraille. Les chaluts sont représentés en quantité importante, mais ils sont mis aux déchets ultimes, sans être désassemblés.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Ferraille	2	Société Guyot	Plus de 6t		x
Déchets souillés	4	Chimirec	1,3t		x
O.M	1/semaine en hiver, 2/semaine en été	SNITOM	NR	x	
Déchets ultimes	NR	Société Guyot	128t	x	

- Dimension économique :

Pour financer en partie la gestion des déchets, le port fait payer aux pêcheurs une REPP.

Attentes et besoins des autorités portuaires

A l'heure actuelle, il n'y a pas de projet d'aménagement prévu sur le port. La petite taille du port représente un obstacle majeur pour permettre une gestion plus sélective des déchets. Cela engendrerait une augmentation des coûts de gestion des déchets, car il faudrait plus de bennes de stockage (alors qu'il y a peu de place et peu de personnel pour pouvoir le gérer). Il semble aussi que les pratiques anciennes de la profession, actuellement, ne soient pas en adéquation avec de telles évolutions.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE PORS EVEN

Côtes d'Armor - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
CCI Côtes d'Armor
- Contact :

Jean-Marc Lizé – Responsable d'exploitation CCI22 –
Jean-marc.lize@cotesdarmor.cci.fr –
06.84.81.23.96
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental
- Flottille :
 - o 15 chalutiers
 - o 15 fileyeurs

-> Principaux EPU générés : filets et chaluts

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public

- Activité : Pêche

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressource humaine :
Un ETP est en charge de la gestion des déchets sur le port de Pors Even, cet ETP mutualise son travail sur les ports de Locquémeau, Loguivy et Pors Even.

- Dispositif de collecte :

A l'exception des filets usagés et des déchets souillés/huiles usagées, tous les déchets sont amenés à St-Quay. Ces derniers sont mis dans la benne déchets ultimes, hormis la ferraille qui est déposée dans la benne ferraille.

Pour amener ces déchets à St Quay, l'agent de la CCI dispose d'un camion.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- Un bac de 700 litres pour les déchets ultimes
- Des bacs pour les huiles usagées et les déchets souillés

Les filets usagés (non démontés et non nettoyés) sont collectés en big bags sur le port. L'agent de la CCI se charge de rapatrier les filets de Pors-Even et Loguivy (très ponctuellement Locquémeau) lorsqu'il estime que le stock est suffisant à Paimpol (sur le quai Keralut), ou ils sont pris en charge par l'entreprise Filet Recyclage (50 €/t). Chaque année, environ 3 camions de 10t de filets sont récoltés à Paimpol, qui mutualise la réception des filets usagés des 3 ports. Ces filets sont censés partir en recyclage, cependant l'état de certains filets (pas nettoyé ou peu triés) amène filet recyclage à enfouir une partie non négligeable des filets collectés. Les chaluts vont aux déchets ultimes sans être désassemblés.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes	NR	Communauté de communes de Paimpol-Goëlo	NR	x	
Déchets souillés	NR	Chimirec	NR		x
Huiles usagées	NR	Chimirec	NR		x
Filets usagés	NR	Filet recyclage	3 camions de 10t enlevés à Paimpol (Loguivy + Pors Even + Locquémeau)		x

- Dimension économique :

Pour financer en partie la gestion des déchets, le port fait payer aux pêcheurs une REPP.



Attentes et besoins des autorités portuaires

A l'heure actuelle, il n'y a pas de projet d'aménagement prévus sur le port. La petite taille du port représente un obstacle majeur pour permettre une gestion plus sélective des déchets. Cela engendrerait une augmentation des coûts de gestion des déchets, car il faudrait plus de bennes de stockage (alors qu'il y a peu de place et peu de personnel pour pouvoir le gérer). Il semble aussi que les pratiques anciennes de la profession, actuellement, ne soient pas en adéquation avec de telles évolutions.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE LOGUIVY DE LA MER

Côtes d'Armor - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
CCI Côtes d'Armor
- Contact :
Jean-Marc Lizé – Responsable d'exploitation CCI22 –
Jean-marc.lize@cotesdarmor.cci.fr –
06.84.81.23.96
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental
- Flottille :
 - o 18 bateaux fileyeurs et dragueurs

-> Principaux EPU générés : filets et chaluts

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public

- Activité : Pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressource humaine :
Un ETP est en charge de la gestion des déchets sur le port de Pors Even, cet ETP mutualise son travail sur les ports de Locquémeau, Loguivy et Pors Even.
- Dispositif de collecte :
A l'exception des huiles usagées et des filets usagés, tous les déchets vont aux déchets ultimes. Les conteneurs de déchets ultimes sont rapatriés à Saint Quay ou la ferraille est séparée du reste par l'agent de la CCI.



Le port dispose d'un bac de 700 litres pour les ordures ménagères, collectées par la communauté de communes de Paimpol-Goëlo.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- Un bac de 700 litres pour les O.M
- Un bac de 100 litres pour les huiles usagées

Les filets usagés (non démontés et non nettoyés) sont collectés en big bags sur le port. L'agent de la CCI se charge de rapatrier les filets de Pors-Even et Loguivy (très ponctuellement Locquémeau) lorsqu'il estime que le stock est suffisant à Paimpol (sur le quai Keralut), ou ils sont pris en charge par l'entreprise Filet Recyclage (50 €/t). Chaque année, environ 3 camions de 10t de filets sont récoltés à Paimpol, qui mutualise la réception des filets usagés des 3 ports. Ces filets sont censés partir en recyclage, cependant l'état de certains filets (pas nettoyé ou peu triés) amène filet recyclage à enfouir une partie non négligeable des filets collectés. Les chaluts vont aux déchets ultimes sans être désassemblés.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
O.M	1/semaine	Communauté de commune Paimpol - Goëlo	49 t	x	
Déchets ultimes	NR	Rapatriés à St Quay		x	
Huiles usagées	NR	Chimirec	NR		x
Filets usagés	NR	Filet recyclage	3 camions de 10t enlevés à Paimpol (Loguivy + Pors Even + Locquémeau)		x

- Dimension économique :

Pour financer en partie la gestion des déchets, le port fait payer aux pêcheurs une REPP.

Attentes et besoins des autorités portuaires

A l'heure actuelle, il n'y a pas de projet d'aménagement prévus sur le port. Cela engendrerait une augmentation des coûts de gestion des déchets, car il faudrait plus de bennes de stockage (alors qu'il y a peu de personnel pour pouvoir le gérer). Il semble aussi que les pratiques anciennes de la profession, actuellement, ne soient pas en adéquation avec de telles évolutions.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE LOCQUEMEAU

Côtes d'Armor - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
CCI Côtes d'Armor
- Contact :
Jean-Marc Lizé – Responsable d'exploitation CCI22 –
Jean-marc.lize@cotesdarmor.cci.fr –
06.84.81.23.96
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental
- Flottille :
 - o 6 dragueurs
 - o 4 fileyeurs débarquant l'été à Locquémeau

-> Principaux EPU générés : dragues et filets

- Site du port de pêche :

Crée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public

- Activité : Pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressource humaine :
Un ETP est en charge de la gestion des déchets sur le port de Pors Even, cet ETP mutualise son travail sur les ports de Locquémeau, Loguivy et Pors Even.
- Dispositif de collecte :



Aucun prestataire n'intervient sur le port pour l'enlèvement des déchets. La commune de Locquémeau se charge de l'enlèvement des déchets.

Les différents types de contenants sur le port sont :

- Une colonne pour la récupération des huiles usagées
- Des fûts pour les filtres

De temps en temps, l'agent en charge de la gestion des déchets fait acheminer certains filets usagés à Paimpol. Ces EPU de Locquémeau sont ajoutés à ceux de Loguivy et Pors Even pour être pris en charge par Filets Recyclage à Paimpol. Compte tenu de la flottille de pêche, ce type d'opération demeure néanmoins très ponctuel. Les dragues sont envoyées en déchèterie communale dans la ferraille.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Ferraille	NR	Commune de Locquémeau / déchèterie de Ploumilliau	NR		x
Déchets souillés	NR	Commune de Locquémeau / déchèterie de Ploumilliau	NR		x
O.M	NR	Commune de Locquémeau / déchèterie de Ploumilliau	NR	x	
Bois	NR	Commune de Locquémeau / déchèterie de Ploumilliau	NR		x
Filets usagés	NR	Filet recyclage	3 camions de 10t enlevés à Paimpol (Loguivy + Pors Even + Locquémeau)		x
Huiles usagées	NR	Chimirec	NR		x

- Dimension économique :

Pour financer en partie la gestion des déchets, le port fait payer aux pêcheurs une REPP.

Attentes et besoins des autorités portuaires

A l'heure actuelle, il n'y a pas de projet d'aménagement prévus sur le port. Cela engendrerait une augmentation des coûts de gestion des déchets, car il faudrait plus de bennes de stockage (alors qu'il y a peu de personnel pour pouvoir le gérer). Il semble aussi que les pratiques anciennes de la profession, actuellement, ne soient pas en adéquation avec de telles évolutions.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE ROSCOFF

FINISTERE - Région BRETAGNE

Le port et sa flottille

- Façade Manche
- Gestionnaire :
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Morlaix
- Contacts :
 - Philippe LE JANNOU, Commandant du Port – Police portuaire (agent de la DDTM 29 et représente aussi la Région) – 02 98 61 27 84
 - Stéphane CARRE, Directeur d'Exploitation – CCI MBO – 02 98 61 27 85
Stephane.carre@bretagne-ouest.cci.bzh
- Propriétaire : Région Bretagne
- Flottille : 95 bateaux de pêche, dont :
 - 9 gros fileyeurs (bateaux de 18m) + 8 caseyeurs.
 - 86 fileyeurs et côtiers (< 15m) + petits bateaux polyvalents (drague + filet)+ 34 chalutiers en débarque avancée (environ 1500 escales/an)

⇒ **Principaux EPU générés : filets fins en Polyamide (PA)**

- 2 sites pour le port de pêche :
 - Le vieux port, en cœur de ville, où les navires de pêche stationnent ;
 - Le site de Blosson, en eaux profondes, accolé au port de commerce qui abrite le trafic des ferrys vers l'Espagne, le Royaume Uni et l'Irlande où les pêcheurs débarquent leur cargaison et leurs déchets.
- Criée sur le port : OUI, depuis 2003, sur le site de Blosson.

Dispositif actuel de gestion des déchets

- Plan de réception et de traitement des déchets des navires :
OUI, mis à Jour fin 2017 et signé par la Région, le nouveau propriétaire.
- Equipement et ressource humaine :
1 déchèterie portuaire dans une enceinte fermée avec 2,5 ETP dédiés + 7 agents qui collectent au quotidien les déchets sur le quai.

- Dispositif de collecte :
Deux types de conteneurs sont disposés sur le quai pour collecter les déchets des pêcheurs (hors engins de pêche usagés) : un pour les DIB (dont ordures ménagères), bois, plastique, l'autre pour les matériaux souillés (filtres et chiffons). Les huiles usagées sont collectées séparément dans des bidons de 250L fournis aux pêcheurs. L'huile est transvasée dans une cuve de rétention par les agents du port et les bidons vides aplatis et compactés.
- Fréquence de collecte :
Les conteneurs présents sur les quais sont collectés quotidiennement par les agents du port et leur contenu trié puis vidé dans les bennes de la déchèterie portuaire
- Prestataires déchets :
GUYOT Environnement pour les DIB/bois/ferraille et VEOLIA pour les DIS (déchets industriels spéciaux).

Cas des engins de pêche usagés (« EPU »)

- FILETS FINS en PA :
Le port met à disposition des pêcheurs des big bags de 2 m³. Ces derniers les remplissent avec leurs filets usagés. Parfois les professionnels réalisent un travail de préparation avec nettoyage grossier et démontage des ralingues. Les pêcheurs déposent ensuite les big bags devant la déchèterie portuaire, puis les agents de la CCI les rentrent. Un tri est alors réalisé pour séparer les BB de filets usagés propres au recyclage (1/3 des volumes) des autres, trop souillés. Ces big bags pleins sont stockés sur la plate-forme, en attendant l'enlèvement par la société Filets Recyclage.
- CHALUTS :
Les chaluts usagés débarqués sur le port proviennent de navires extérieurs. Mais cela représente un faible volume en comparaison des filets usagés en PA. Ils sont collectés sur les quais par les agents du port et acheminés vers la déchèterie portuaire où ils sont stockés en benne avant enlèvement.
- Gisements annuels :
Environ 110 T d'engins de pêche usagés sont collectés et traités, dont 1/3 part au recyclage via la société Filets Recyclage. Les 2/3 restants (filets sales, impropres à la valorisation matière, et chaluts + alèzes de chalut) sont enfouis.
- Dimension économique :
 - La gestion des filets et chaluts usagés sur ce port coûte environ 40 000€/an pour 110 Tonnes (ETP compris), soit 350€/T de déchets collectés et traités.
 - Le travail de tri et de préparation des filets qui partent au recyclage, réalisé par les agents du port, génère un surcoût par rapport aux filets enfouis (+120 €/T). Néanmoins, malgré ce surcoût, le port souhaite continuer à favoriser la valorisation matière pour les filets usagés.

Attentes de la Direction du port

La CCI s'interroge sur la possibilité d'appliquer une facturation spécifique pour les pêcheurs qui fournissent des filets très souillés et/ou non triés, impropres au recyclage. L'objectif étant d'inciter les professionnels à réaliser un travail de préparation de leurs déchets en vue de leur valorisation, et donc de réduire les coûts de gestion de la collecte au niveau du port.

Recommandations

- Spécifiques au port de Roscoff :

Une modification du plan de réception et de traitement des déchets des navires du port de pêche devrait permettre à la CCI de résoudre cette question de facturation incitative. Cependant cette démarche ne doit pas exclure des actions de communication tournées vers les professionnels de la pêche, à visée pédagogique, qui auraient pour objectif d'inciter les pêcheurs à réaliser un travail de préparation de leurs filets usagés (tri / nettoyage / désassemblage).

- Générales, destinées à permettre la construction d'une filière nationale de gestion des filets fins usagés, efficace et pérenne, intégrant l'ensemble des ports de pêche français volontaires :

- Diffuser auprès des pêcheurs les prescriptions techniques minimum pour la préparation des filets fins usagés.
- Déterminer une aire de regroupement /entreposage des big-bags, idéalement clôturée et à accès contrôlé, sur le port ou à proximité.
- Nettoyage et démantèlement des filets par le pêcheur (cette responsabilité peut être transférée à un organisme tiers – par exemple une Association ou un ESAT – à la charge du pêcheur).
- Mise à disposition des pêcheurs de big-bags de 1 ou 2 M3, pour conditionner les filets fins depuis le bateau (préalablement préparés).
- Transport des big-bags par le pêcheur (à l'aide d'un véhicule ou engin de levage) sur le site de regroupement défini par le gestionnaire du port.

Les big-bags seront ensuite pris en charge par le dispositif national.

- Etablissement d'une convention d'adhésion entre le dispositif local et le dispositif national définissant les obligations des parties :

Dispositif Local	Dispositif National
Adhésion à la filière nationale Respect des prescriptions techniques minimales Paiement de la valorisation négative	Intégration du dispositif local Soutien de la filière à la mise en place Soutien de l'Etat à la mise en place Paiement de la valorisation positive Soutien technique

Mise à disposition des volumes regroupés	Pack Communication
--	----------------------------

Les ressources du dispositif local pourront provenir de diverses origines :

- Aide du dispositif national sur une période déterminée,
- Soutien de l'Etat, *via* le dispositif national, sur une période déterminée,
- Retour de la valorisation positive reversée par le dispositif national,
- Ressources issues des facturations auprès des pêcheurs, ou REPP,
- Aides locales obtenues auprès des collectivités locales ou professionnelles.

Les dépenses du dispositif local devront considérer la valorisation négative dans la mesure où les produits usagés ne correspondraient pas au cahier des charges.

PORT DE PECHE DU CONQUET

Finistère - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
CCIMBO
- Contact :
Hervé Ily - herve.ily@bretagne-ouest.cci.bzh – 0630368956
conquet@port.cci-brest.fr
- Propriétaire / concédant :
Région Bretagne
- Flottille :
 - o 1 caseyeur
 - o 3 caseyeurs/fileyeurs
 - o 14 fileyeurs

-> Principaux EPU générés : filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressource humaine :
Un ETP (Mr Hervé Ili) est dédié à la gestion des déchets sur le port du Conquet, il est employé de la CCI.
- Dispositif de collecte :

Il y a 4 conteneurs positionnés sur les quais de déchargement et d'amarrage. Dans ces conteneurs sont jetés tous les déchets sauf les déchets dangereux (déchets souillés et huiles usagées) et les filets usagés. Pour les déchets ultimes de taille plus conséquente, une benne de 20 m³ est également présente. Une déchèterie fermée sélective est présente sur la partie pêche du port, mais le portail a été cassé.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 4 conteneurs pour les déchets ultimes + OM en mélange
- 1 benne de 20 m³ pour les déchets ultimes de grande taille
- 1 colonne de récupération des huiles usagées
- 1 benne de 20 m³ pour les filets usagés
- 3 bacs de 700l pour les déchets souillés
- Bac des recycleurs bretons pour les filets de pêche.

Les filets sont déralingués par les pêcheurs avant d'être mis dans la benne dédiée. Les Recycleurs Bretons viennent les chercher environ une fois toutes les 3 semaines pour les envoyer dans un circuit de valorisation (nappes). Le reste des EPU sont mis dans les déchets ultimes (mais c'est un faible gisement).

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes + O.M	96	Communauté de commune du Pays d'Iroise	NR	x	
Déchets ultimes (grande taille)	17	Recycleurs bretons	NR	x	
Huiles usagées	Demande	SARP Iroise	NR		x
Déchets souillés	Demande	SARP Iroise	NR		x
Filets usagés	17	Recycleurs bretons	20m ³ / 3 semaines		x

- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets est en partie intégré dans un forfait payé par les pêcheurs chaque année.



Attentes et besoins des autorités portuaires

Des personnes utilisent la benne de déchets ultimes comme déchèterie de proximité pour y jeter leurs restes de déménagement ou leurs poubelles. La déchèterie avait un portail mais celui-ci a été cassé. Selon Hervé Ily il ne servirait à rien de le refermer car il serait de nouveau cassé. Selon lui, le seul moyen serait d'enlever ce bac et d'en mettre plusieurs petits : plastiques, déchets organiques (algues, poissons).

Ainsi, un projet d'affinage du tri est en cours de réflexion sur le port du Conquet.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE BREST

Finistère - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
CCIMBO
- Contact :
Nicolas Guevel – 0298462380 – nicolas.guevel@brest.port.fr
Ronan Floch - 02 98 46 46 12 - ronan.floch@criee.brest.port.fr
- Propriétaire / concédant :
Région Bretagne
- Flottille :
 - o 30 dragueurs coquillers

-> Principaux EPU générés : Alèzes de dragues

- Site du port de pêche :

Crée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
✓		✓

- Activités : pêche, commerce et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Environ 5 agents de criée de la CCI s'occupent à tour de rôle de l'entretien des quais et de la gestion des déchets sur le port de Brest.
- Dispositif de collecte :
Le port de pêche dispose d'un point de collecte des déchets (Ecopoint MARPOL), installé près de la criée. Les pêcheurs mettent leurs déchets directement dans les zones de réception des déchets dédiés.



Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- Un conteneur de 5m3 pour les déchets ultimes et O.M
- Une caisse palette pour les déchets souillés
- Une colonne de récupération des huiles usagées de 1300L

Le gisement d'EPU n'est pas très important, dans la mesure où seules les alèzes de dragues sont des EPU à longue durée de vie. Elles sont jetées dans les déchets ultimes. Les dragues (ferraille) sont amenées en déchèterie directement par les pêcheurs.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
OM + Déchets Ultimes	24	Société Guyot	Entre 5 et 10 t	Incinération	
Déchets souillés	24	SARP OUEST	1 t		x
Huiles usagées	1 à 2 fois	SARP OUEST	1300 litres		x

- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets sur le port de Brest est en partie intégré dans la redevance portuaire (REPP) acquittée par les pêcheurs.

Le coût des prestataires déchets s'élève de 3 000 € à 5 000€/an (SARP OUEST et Société Guyot).

Attentes et besoins des autorités portuaires

A l'heure actuelle, aucun projet d'amélioration de la gestion des déchets n'est envisagé.

Le gestionnaire du port est actuellement en phase de renouvellement des contrats avec les différents prestataires déchets.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE CAMARET

Finistère – Région Bretagne

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
Commune de Camaret sur Mer
- Contact :
Camille Pierre – 02 98 27 89 31 – capitainerie.camaret@wanadoo.fr
- Propriétaire / concédant :
Commune de Camaret sur Mer
- Flottille :
Une dizaine de bateaux, principalement fileyeurs/caseyeurs (en fonction de la saison de pêche)

-> Principaux EPU générés : filets et casiers

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activité : Pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Non renseigné
- Ressources humaines
La gestion des déchets est effectuée par la communauté de communes de Crozon. Etant donné que la gestion des déchets sur le port de pêche de Camaret est faite par la communauté de communes de Crozon, le port n'emploie aucun agent pour la gestion des déchets.



- Dispositif de collecte :

Une zone fermée est dédiée au tri des déchets verre, papier et cartons. Le reste des déchets vont dans le conteneur d’O.M, qui réceptionne tout type de déchets. Pour les déchets de grande taille, et pour les huiles usagées, les pêcheurs se déplacent eux-mêmes à la déchèterie communale.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- Des bacs pour le tri sélectif
- Des conteneurs pour les ordures ménagères et les déchets ultimes

Les filets usagés ne sont pas triés, et sont soit mis dans le conteneur d’ordures ménagères du port, soit amenés à la déchèterie pour être mis aux déchets ultimes.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Carton/plastique	NR	Communauté de commune de Crozon	Carton 6m3, plastique 7m3		x
Verre	NR	Communauté de commune de Crozon	NR		x
O.M / Déchets ultimes	NR	Communauté de commune de Crozon	NR	Incinération	

- Dimension économique :

La gestion des déchets du port de pêche de Camaret est assurée par la communauté de commune de Crozon. Les déchets sont enlevés dans le cadre de la collecte des O.M et produits recyclable effectué par la commune (taxe d’enlèvement des O.M).

Attentes et besoins des autorités portuaires

Des projets d’aménagements du port sont en cours, et ont pour but d’optimiser l’accueil des navires présents à l’année ou en escale (réflexion sur le remplacement des pontons).

D’autre part, un projet de barrage flottant pour lutter contre la pollution du port est également à l’étude. Enfin, un partenariat avec le parc marin d’Iroise va être mis en place pour réaliser des actions sur la gestion des déchets et l’optimisation de l’aire de carénage.

L’Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d’amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE DOUARNENEZ

Finistère - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
CCIMBO
- Contact :

Erwan Le Borgne – 0298874011 – erwan.le-borgne@bretagne-ouest.cci.bzh
Christophe Hamel – 0298982929- christophe.hamel@bretagne-ouest.cci.bzh
- Propriétaire / concédant :
Syndicat Mixte des ports de pêche de plaisance Cornouaille
- Flottille :
 - o Le type de flottille n'est pas déterminé mais les navires sont à majorité de bolincheurs, avec quelques fileyeurs

-> Principaux EPU générés : Bolinches

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activité : Pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressource humaine :
Environ 6/7 agents de criée se relaient sur le port pour assurer la gestion des déchets.
- Dispositif de collecte :
Les pêcheurs mettent leurs déchets dans des caisses palettes présentes sur les quais du port (à l'exception des filets usagés et déchets souillés).

Ces déchets sont ensuite transférés par les agents de la CCI vers la benne de déchets ultimes. Seule la benne de déchets ultimes est située dans une zone fermée. Lorsque de gros déchets sont ramenés par les marins, ils sont laissés sur les quais et évacués par la criée.

- Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :
 - o Des caisses palettes de 600L en bord de quai
 - o Une benne de 30m³ pour les déchets ultimes
 - o Des caisses de 800L et des big bags pour les filets usagés
 - o Des bacs pour les déchets souillés

Les filets et chaluts sont stockés dans des caisses avant d'être mis dans des big bags par les pêcheurs. Ils ne sont pas désassemblés, et sont mis tels quels dans les big bags. ROMI groupe Meunier récupère ces filets et chaluts pour enfouissement.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes	A la demande	ROMI	101t (2013)	x	
Filets et chaluts usagés	A la demande	ROMI	11t (2013)	x	
Déchets souillés	A la demande	Veolia	25 t pour la globalité des ports de St Guénolé, Loctudy, Le Guilvinec, Audierne, Concarneau et Douarnenez		x

- Dimension économique :

Pour la gestion des déchets, les pêcheurs payent une taxe en fonction du kilogramme de poisson vendu. A Douarnenez, le coût de cette gestion des déchets (hors salaire des employés) est supérieur à 20 000€.

Attentes et besoins des autorités portuaires

Le gisement de filets et de chaluts sur le port de Douarnenez n'est pas très important, dans la mesure où la flotte pratique essentiellement la bolinche. Il y a surtout des ramendages qui sont effectués sur ces engins. Le tri des filets est déjà effectué sur le port, mais ces derniers ne sont pas désassemblés, ni nettoyés de toute matière organique.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE SAINT-GUENOLE PENMARCH

Finistère - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
CCIMBO
- Contact :
CCIMBO - Yann RAPHALEN – 0298586043 - yann.raphalen@bretagne-ouest.cci.bzh
- Propriétaire / concédant :
Syndicat mixte des ports de pêche plaisance Cornouaille
- Flottille :
 - o 13 chalutiers hauturiers
 - o 8 chalutiers côtiers
 - o 2 gros fileyeurs
 - o 15 unités de petits métiers (fileyeurs/palangriers)
 - o 10/12 bolincheurs

-> Principaux EPU générés : filets et chaluts

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : Pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Non
- Ressources humaines :
Environ 3/4 agents de criée se relaient sur le port pour assurer la gestion des déchets (un agent par jour).



- Dispositif de collecte :

Depuis récemment, les bennes sont fermées le week-end pour arrêter les dépôts sauvages faits par la population au sein de ces zones dédiées. La ferraille, déposée par les pêcheurs sur les quais, est amenée au chantier naval par les agents de criée, ou elle est mise dans la benne dédiée. Le polystyrène est mis sur palette et filmé lorsque le magasin de marée en produit.

Les différents points de collecte mis à disposition sur le port sont :

- 1 benne de 30 m3 pour les déchets ultimes
- 1 benne de 20 m3 pour les chutes de chaluts
- Des big bags pour les filets usagés
- 1 benne contenant des bacs pour trier les déchets souillés
- 1 colonne pour les huiles usagées
- 1 benne pour le papier (rouleaux des étiquettes de la criée)
- Polystyrène mis en palette (filmé)

Le port dispose d'une benne pour la réception des « déchets » de filet/lignes/chaluts usagés qui sont récoltés lors des nettoyages de quais, ou sont ajoutés les chaluts usagés, cette benne va à l'enfouissement. Parallèlement à cela, des bigs bags sont remplis au fur et à mesure dans les ateliers de ramendage avec les filets usagés. Ils sont remplis soit par les agents, soit par les pêcheurs eux-mêmes. Ces filets sont récoltés par l'entreprise Guyot pour enfouissement.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes	23	Société Guyot	110t	x	
Déchets souillés	2	Veolia SARP OUEST	600 kg		x
Huiles usagées	12	Veolia SARP Ouest	8400 L		x
Papier	26	Société Guyot	NR		x
Polystyrène	4	Société Guyot	NR		x
Chutes de chaluts	NR	Société Guyot	NR	x	
Filets et chaluts usagés	20 +4 camions grapin	Société Guyot	NR	x	



- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets sur le port de pêche est en partie financé par la REPP, imposée lors d'une vente en criée en fonction du poids du poisson. Ce coût est d'environ 25 000€.

Attentes et besoins des autorités portuaires

Aucun projet d'aménagement n'est prévu sur le port pour le moment. Un appel d'offre est en cours dans le but de renouveler les prestataires déchets.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE D'AUDIERNE

FINISTERE - Région BRETAGNE

Le port et sa flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Quimper
Contact :
François PRIOL, CCI- Responsable de la criée du port d'Audierne
Francois.priol@bretagne-ouest.cci.bzh - 02.98.70.70.44
- Propriétaire :

Au 1^{er} janvier 2018 la propriété des 7 ports de Cornouaille est transférée du Département vers le Syndicat Mixte des Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille (SMPPPC) associant le Département, la Région et les Communautés de communes.

- Flottille : 39 bateaux de pêche attachés au port d'Audierne, dont :
 - ligneurs : 25 + 6 extérieurs régulièrement stationnés à Audierne,
 - fileyeurs : 14 + 3 extérieurs régulièrement stationnés à Audierne,
 - pas de chalutier.
 - Au total 48 bateaux régulièrement stationnés sur ce port.

=> **Principaux EPU : filets fins en Polyamide**

- Site du port de pêche :

Accolé au port de plaisance, et muni d'une criée.

Dispositif actuel de gestion des déchets

- Plan de réception et de traitement des déchets :

OUI, dans le plan départemental des ports de Cornouaille. Mis à jour il y a 5 ans.

- Equipement et ressource humaine :

Le port dispose d'une petite déchèterie portuaire. Il n'y a pas d'ETP dédiés à la gestion des déchets mais 4 agents de la CCI interviennent sur une infime partie de leur temps de travail (1 à 2 heures par semaine).

- Dispositif de collecte, fréquence de collecte et prestataire déchets :



Une dizaine de conteneurs sont disposés sur le quai pour collecter les déchets des pêcheurs, hors engins de pêche usagés et déchets dangereux (huiles usagées, filtres, bidons souillés, pots de peinture...). Ces conteneurs sont vidés toutes les semaines, par les employés de la criée dans une benne de 30m³ à côté de la déchèterie portuaire. Aucun tri préalable n'est réalisé.

La benne DIB est collectée 1 fois par mois en moyenne par la société GUYOT Environnement et les déchets incinérés. Les DIS (déchets industriels spéciaux) sont collectés et traités séparément par VEOLIA.

Cas des engins de pêche usagés (« EPU »)

- Dispositif de collecte et traitement :

La CCI met à disposition des pêcheurs des big-bags d'occasion de 2 m³ (achetés à l'industrie agro-alimentaire environ 5€ pièce). **Les pêcheurs les remplissent avec leurs filets usagés en PA, préalablement désassemblés et nettoyés par leurs soins.** Les big-bags en cours de remplissage sont entreposés dans un hangar de ramendage (local public portuaire loué à la coopérative des marins) et maintenus ouverts par un support métallique fixé au mur pour faciliter le remplissage. Les big-bags pleins sont stockés sur place, en attendant l'enlèvement par la société Filets Recyclage. Ils sont ensuite chargés, par lots de 50 à 60, dans une semi-remorque avec la participation des agents de la CCI et l'utilisation d'un engin de levage appartenant au gestionnaire du port.

- Gisements annuels filets de pêche usagés et autres déchets :

Type de déchets	Quantité traitée annuellement
DIB (OM en majorité + bois + carton + plastiques + polystyrène)	15 à 20 T
Filets usagés en PA	35 à 40 T (Soit 3 à 4 chargements par an de 50 à 60 BB)

- Dimension économique :

- La gestion des filets usagés sur le port d'Audierne est peu coûteuse puisque le travail de préparation des déchets et de conditionnement est réalisé par les professionnels eux-mêmes (entraide familiale – esprit corporatif).
- Le facteur pouvant influencer sur le coût global de gestion de ces filets usagés reste le prix du traitement.
- Les pêcheurs acquittent chaque année une redevance d'outillage pour la gestion des déchets : celle-ci est calculée en pourcentage du poids des ventes de poisson. Or la pêche sur ce port étant plus qualitative que quantitative, cette redevance reste faible.



Besoins et attentes des autorités portuaires :

Sur le port d'Audierne, grâce à l'implication des pêcheurs dans la préparation des déchets, le dispositif de gestion des filets usagés fonctionne bien, et à moindre coût pour la collectivité.

Pour autant, le poste traitement/valorisation apparaît comme un maillon sensible de la chaîne : en effet le coût reste variable au gré du marché et du prestataire. C'est pourquoi le gestionnaire du port souhaite pouvoir mettre en place un système pérenne intégrant les variations possibles de ce poste de dépenses.

Soulignons, en parallèle, que le Syndicat Mixte, propriétaire du port depuis le 1^{er} janvier 2018, a fixé des objectifs environnementaux qui concernent, entre autres, la gestion des EPU, avec une certification ISO 14001 visée à horizon fin 2020.

Recommandations

En dehors d'un contexte de filière organisée au niveau national, une contractualisation avec le prestataire déchets qui intervient pour l'enlèvement et le traitement des filets usagés en PA, pourrait permettre de mieux anticiper, voire de stabiliser le coût de ce poste.

Cependant, la pérennité du financement ne peut être assurée que dans le cadre d'une filière organisée au niveau national. D'où les recommandations suivantes, ayant pour objectif de permettre la construction d'une filière de gestion des filets fins usagés, efficace et pérenne, qui regrouperait l'ensemble des ports de pêche français volontaires.

- Nettoyage et démantèlement des filets par le pêcheur (acquis sur Audierne).
- Le dispositif local met à disposition des pêcheurs des big-bags de 1 ou 2 M3, pour conditionner les filets fins depuis le bateau (acquis sur Audierne).
- Transport des big-bags par le pêcheur sur un site de regroupement/entreposage défini par le port, idéalement clôturé et avec accès contrôlé.

Les big-bags seront ensuite pris en charge par le dispositif national.

- Etablissement d'une convention d'adhésion entre le dispositif local (le port) et le dispositif national définissant les obligations des parties :

Dispositif Local	Dispositif National
Adhésion à la filière nationale Respect des prescriptions techniques minimales Paiement de la valorisation négative Mise à disposition des volumes regroupés	Intégration du dispositif local Soutien de la filière à la mise en place Soutien de l'Etat à la mise en place Paiement de la valorisation positive Soutien technique Pack Communication



Les ressources du dispositif local pourront provenir de diverses origines :

- Aide du dispositif national sur une période déterminée,
- Soutien de l'Etat, par l'intermédiaire du dispositif national, sur une période déterminée,
- Retour de la valorisation positive reversée par le dispositif national,
- Ressources issues des facturations auprès des pêcheurs, ou REPP,
- Aides locales obtenues auprès des collectivités locales ou professionnelles.

Les dépenses du dispositif local devront considérer la valorisation négative dans la mesure où les produits usagés ne correspondraient pas au cahier des charges.

PORT DE PECHE DU GUILVINEC

FINISTERE - Région BRETAGNE

Le port et sa flottille

- Façade Atlantique
 - Gestionnaire : CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, délégation de Quimper
- Contact : Grégory PENNARUN, CCI - Responsable de la criée du Guilvinec
gregory.pennarun@bretagne-ouest.cci.bzh - 02 98 58 11 40 / 06 85 90 34 69

- Propriétaire / concédant :

Au 1^{er} janvier 2018 la propriété des 7 ports de Cornouaille est transférée du Département vers le Syndicat Mixte des Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille (SMPPPC) associant le Département, la Région et les Communautés de communes.

- Flottille : **100 bateaux de pêche**, dont
78 chalutiers et une vingtaine de fileyeurs-ligneurs-caseyeurs.

=> Principaux ***EPU générés : chaluts***

- Situation du port de pêche :

Positionné à cheval entre deux communes (Treffiagat et Le Guilvinec), il est situé en avant-port du port de plaisance, et borde le cœur de ville du Guilvinec.
Il abrite une criée, d'importance majeure pour la région.

Dispositif actuel de gestion des déchets, y compris des engins de pêche usagés (« EPU »)

- Plan de réception et de traitement des déchets : OUI, mis à jour en 2015.
- Equipement et ressource humaine :
 - 1 déchèterie portuaire fermée, de dimensions réduites.
 - 4 agents portuaires, dont 1,5 ETP dédiés à la gestion des déchets.
- Dispositif de collecte :

Des conteneurs sont disposés sur les quais pour recueillir l'ensemble des déchets débarqués par les pêcheurs, y compris les chaluts et filets usagés, sans tri sélectif, hors déchets dangereux (DIS).

Les agents de la CCI collectent ces conteneurs tous les jours et les acheminent sur la déchèterie portuaire. Là-bas, un contrôle visuel est réalisé pour vider chaque conteneur dans la benne appropriée en fonction du type de déchet majoritaire.

Les différents types de bennes dans la déchèterie sont :

- 1 benne de 30 m³ dédiée aux engins de pêche usagés (chaluts non désassemblés largement majoritaires),
- 1 benne pour la ferraille, 1 benne pour le bois,
- 1 benne pour le polystyrène (utilisé en criée) + 1 compacteur,
- 1 benne pour les DIB.

Les bacs de criée en plastique sont stockés à part, empilés : ils seront broyés, compactés et revendus pour la revalorisation de la matière.

Certains chaluts sont abandonnés en vrac sur le quai ou sur le terre-plein central.

Les agents de la CCI ramassent ceux présents sur le quai et les transfèrent dans la benne de 30m³ dédiée dans la déchèterie portuaire (ceux sur le terre-plein central ne sont pas collectés).

Il est à noter que cette benne ne contient pas exclusivement des filets et chaluts usagés : d'autres déchets du type tout-venant (poussette, cartons, plastiques autres que EPU, ...etc) s'y retrouvent collectés.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Tous les déchets non dangereux sont collectés et traités par ROMI Environnement.

La benne DIB est collectée 1 fois/semaine et les déchets incinérés. La benne d'EPU est collectée selon son remplissage, et les déchets contenus sont enfouis.

Les autres catégories de déchets non dangereux sont évacuées à la demande du port pour valorisation matière.

VEOLIA collecte les DIS (déchets industriels spéciaux) pour incinération.

- Gisements annuels d'EPU et autres déchets :

Type de déchets	Quantité traitée
DIB (OM, plastiques)	230 T
Chutes de chaluts / chaluts (et filets) usagés non désassemblés	120 – 125 T (soit 50% du volume de EPU traités sur l'ensemble des ports de la Cornouaille)
DIS	25 T pour les 7 ports de Cornouaille
Ferraille et bois séparés	100 T
Polystyrène	40 T (comprenant Loctudy et St Guénolé)

- Dimension économique :

- La gestion de l'ensemble des déchets sur le port représente en moyenne 65000€/an (hors main d'œuvre), financés par une taxe portuaire spécifique déchets, dite « taxe de répurcation ». L'assiette de calcul de cette taxe est le poids de poisson débarqué et vendu sur le port.
- Sur ces 65000€, la gestion des filets et chaluts usagés représente environ 15000€, soit 125€/T traitée.
- Le coût de la main d'œuvre - 1,5 ETP - en sus, est financé sur les ressources du port via la « Redevance d'Équipement des Ports de Pêche », acquittée par les pêcheurs et dont l'assiette de calcul est le chiffre d'affaires annuel par bateau.

Attentes et besoins des autorités portuaires

Pour le port du Guilvinec, comme pour les 6 autres ports de Cornouaille, la CCI MBO souhaite optimiser les coûts de gestion des engins de pêche usagés, et parallèlement maximiser le tri et la valorisation de ces déchets lorsque cela est possible (cas des filets en PA, flux minoritaire ici). Cet objectif s'inscrit pleinement dans ceux de la certification ISO 14001 visée par le port d'ici fin 2020, selon une directive du concédant.

Notons qu'un appel d'offre est prévu en 2018 afin de renouveler l'ensemble des prestataires déchets intervenant sur les ports du Finistère (et de respecter le code des marchés publics), avec un volet séparé pour la gestion des engins de pêche usagés.

La problématique spécifique au port du Guilvinec concerne la gestion des chaluts usagés, flux majeur d'EPU. Le gestionnaire souhaiterait pouvoir « désarmer et stocker proprement » ces chaluts sur le port. A ce jour les points de blocage sont le temps de main d'œuvre, l'espace, et le matériel nécessaires à cette étape.

Recommandations

Pour les chaluts en fin de vie et chutes de chalut :

Un tri sélectif à la source, avec des conteneurs différenciés sur les quais pour séparer les engins de pêche usagés des autres DIB, permettrait d'améliorer la gestion de ceux-ci, à la condition cependant que les consignes de tri soient respectées.

Cette condition implique de développer un large volet communication/sensibilisation des pêcheurs sur le fonctionnement et l'enjeu de ce tri sélectif dès la débarque sur le quai.

De plus, un contrôle visuel *accompagné d'un tri manuel* au niveau de la déchèterie par les agents de la CCI, permettrait d'améliorer les coûts de traitement. En effet, à ce jour on constate des contaminations variées dans la benne dédiée aux EPU, y compris avec des déchets recyclables (cartons par exemple).

Cependant cette dernière recommandation ne permettrait pas d'envisager le désarmement des chaluts usagés, point beaucoup plus problématique lorsque cette étape n'est pas réalisée par les pêcheurs eux-mêmes.



Pour les filets fins usagés (en PA) :

Tout d’abord, un diagnostic des pratiques actuelles des fileyeurs du Guilvinec est à préconiser pour savoir ce que deviennent les filets fins usagés.

Par la suite, les recommandations ci-dessous ont pour objectif de permettre la construction d’une filière nationale de gestion des filets fins usagés, efficace et pérenne, intégrant l’ensemble des ports de pêche français volontaires :

- Diffusion des prescriptions techniques minimum auprès des pêcheurs pour la préparation des filets usagés.
- Nettoyage et démantèlement des filets par le pêcheur (cette responsabilité peut être transférée à un organisme tiers – par exemple une Association ou un ESAT – à la charge du pêcheur).
- Mise à disposition des pêcheurs de big-bags de 1 ou 2 M3, pour conditionner les filets fins depuis le bateau.
- Transport des big-bags par le pêcheur (à l’aide d’un véhicule ou engin de levage) sur un site de regroupement/entreposage préalablement déterminé par le gestionnaire du port (idéalement clôturé et avec accès contrôlé).

Les big-bags seront ensuite pris en charge par le dispositif national.

- Etablissement d’une convention d’adhésion entre le dispositif local et le dispositif national définissant les obligations des parties :

Dispositif Local	Dispositif National
Adhésion à la filière nationale Respect des prescriptions techniques minimales Paiement de la valorisation négative Mise à disposition des volumes regroupés	Intégration du dispositif local Soutien de la filière à la mise en place Soutien de l’Etat à la mise en place Paiement de la valorisation positive Soutien technique Pack Communication

Les ressources du dispositif local pourront provenir de diverses origines :

- Aide du dispositif national sur une période déterminée,
- Soutien de l’Etat, par l’intermédiaire du dispositif national, sur une période déterminée,
- Retour de la valorisation positive reversée par le dispositif national,
- Ressources issues des facturations auprès des pêcheurs, ou REPP,
- Aides locales obtenues auprès des collectivités locales ou professionnelles.

Les dépenses du dispositif local devront considérer la valorisation négative dans la mesure où les produits usagés ne correspondraient pas au cahier des charges.



PORT DE PECHE DE LOCTUDY

Finistère - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
CCIMBO
- Contact :
Erwan Le Borgne – 0298874011 – erwan.le-borgne@bretagne-ouest.cci.bzh
Christophe Hamel – 0298982929- christophe.hamel@bretagne-ouest.cci.bzh
- Propriétaire / concédant :
Syndicat mixte des ports de pêche plaisance Cornouaille
- Flottille :
 - o Une vingtaine de chalutiers
 - o Une vingtaine de fileyeurs

-> Principaux EPU générés : chaluts et filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
✓	✓	✓

- Activité : Pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressource humaine :
Cette information n'a pas été obtenue.
- Dispositif de collecte :
Les pêcheurs mettent leurs déchets dans des caisses palettes présentes sur les quais du port à l'exception des filets usagés et déchets souillés. Ces déchets sont ensuite transférés par les agents de la criée vers les bennes dédiées.



A Loctudy, toutes ces bennes sont situées dans une zone fermée, et les contenants de déchets dangereux sont abrités. Lorsque de gros déchets sont ramenés par les marins, ils sont laissés sur les quais et évacués par la criée. Une fois par an, le port commande à ROMI une benne pour effectuer un gros nettoyage des quais.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- Des caisses palettes de 600L en bord de quai
- Une benne de 30m³ pour les déchets ultimes
- Des caisses de 800L et des big bags pour les filets usagés
- Une benne de 30m³ à la demande pour les chaluts usagés
- Des bacs pour les déchets souillés
- Une colonne pour la récupération des huiles usagées

Les filets sont stockés dans des bacs avant d'être mis dans des big bags par les pêcheurs. ROMI groupe Meunier récupère ces filets pour enfouissement. Les chaluts (désassemblé de leurs funes) sont également récupérés par ROMI dans une benne dédiée, qui partent pour enfouissement.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes	1/semaine	ROMI	84t (2013)	x	
Filets et chaluts usagés	NR	ROMI	30t (2013)	x	
Déchets souillés	NR	Veolia	25 t pour la globalité des ports de St Guénolé, Loctudy, Le Guilvinec, Audierne, Concarneau et Douarnenez		x

- Dimension économique :

Pour la gestion des déchets, les pêcheurs payent une taxe en fonction du kilogramme de poisson vendu en criée. A Loctudy, le coût de cette gestion des déchets (hors salaire des employés) est inférieur à 20 000€.



Attentes et besoins des autorités portuaires

Loctudy est actuellement en train de revoir toute l'intégration ville port, et la déchèterie portuaire va être déplacée sur les quais dédiés à la pêche. Avec cet aménagement, le port disposera de moins de place qu'avant.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.



PORT DE CONCARNEAU

Finistère - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
CCIMBO
- Contact :
CCIMBO - Jean-Charles LE GOC - 06-85-90-34-62 - 02-98-60-62-05 -
jeancharles.legoc@bretagne-ouest.cci.bzh
- Propriétaire / concédant :
Syndicat mixte des ports de pêche plaisance Cornouaille
- Flottille :
 - o 8 chalutiers 16m
 - o 9 chalutiers 12/14m
 - o 12 fileyeurs
 - o 6 ligneurs
 - o 1 caseyeur

-> Principaux EPU générés : filets et chaluts

- Site du port de pêche :

Crée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : Pêche, plaisance et commerce

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Non
- Ressources humaines :
1,5 ETP sont dédiés à la gestion des déchets sur le port de Concarneau. Ces agents amènent les déchets depuis les quais jusqu'aux bennes dédiées.



- Dispositif de collecte :

Des conteneurs 660L sont mis à disposition sur les quais. Les pêcheurs y déposent tout sauf les huiles usagées, les déchets souillés et les filets et chaluts usagés qu'ils amènent directement dans les espaces dédiés. Le contenu de ces conteneurs de 660L est transféré puis trié dans les différents conteneurs dédiés par les agents.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 1 benne de 30m3 pour les déchets ultimes
- 1 compacteur pour le polystyrène
- 1 collecteur pour les huiles usagées
- 1 collecteur emballage
- 1 bac pour les filtres à huile
- 1 benne pour les cartons
- 1 benne pour le bois
- 1 benne pour la ferraille
- 1 benne pour les filets et chaluts usagés

Les filets et chaluts usagés sont mis dans des big bags pour un pré stockage, puis sont ensuite mis en benne. Ces derniers sont ensuite récupérés par SITA SUEZ, qui les enfouit.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes	NR	SITA SUEZ	220 t	Incineration	
Polystyrène	NR	SITA SUEZ	40 t		x
Filets et chaluts usagés	NR	SITA SUEZ	40 t	x	
Huiles usagées	NR	SARP OUEST	NR		x
Emballage plastique	Big bags	SARP OUEST	NR		x
Déchets souillés	NR	SARP OUEST	NR		x
Cartons	NR	NR	79 t		x
Bois	NR	SITA SUEZ	20 t		x
Ferraille	6	SITA SUEZ	NR		x

Dimension économique :

La location, le tassage et le ramassage des bennes revient environ à 30 000 € - 35 000 €/an pour le port de Concarneau.

Pour financer en partie la gestion des déchets, le port fait payer aux pêcheurs une REPP.



Attentes et besoins des autorités portuaires

Il semble que les pratiques des pêcheurs soient en adéquation avec le dispositif de réception des déchets mis en place par le port. Les agents font également un travail important de sensibilisation.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE LORIENT – KEROMAN

MORBIHAN – Région BRETAGNE

Le port et sa flottille :

- Façade Atlantique
- Gestionnaire : SEMLK - Société d'Economie Mixte LORIENT KEROMAN
Principal actionnaire : Lorient Agglomération (60%)
- Contact : Anouck LE CRANN
Responsable QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement)
anouck.lecrann@keroman.fr – 02 97 37 81 64 / 06 47 12 70 63
- Concédant : Région Bretagne, depuis 2007.

Les investissements sont portés par un Syndicat Mixte associant la Région et l'Agglomération de Lorient.

- Flottille locale : **130 bateaux de pêche.**
 - Dont 26 fileyeurs et 71 chalutiers (+ ligneurs et caseyeurs)
 - 108 navires de 6 à 16 m, pratiquent la petite pêche ou pêche côtière,
 - 22 navires, de 16 à 45m, pratiquent une pêche hauturière.

- Localisation du port :

Le port est situé aux portes de la ville de Lorient, muni d'une criée et d'une chaîne complète de transformation, de logistique et de réparation navale (ARN).
Le port de commerce se situe sur un site distinct, à 2 km.

- Certification / Label :

L'aire de réparation navale de Lorient Keroman est certifiée ISO 14001 depuis 2015 et le port dispose d'une politique environnementale pour la période 2016-2018, avec notamment des objectifs en matière de tri et de valorisation des déchets.

Schéma actuel de gestion des déchets :

- Plan de gestion des déchets :

OUI, mis à jour le 19 octobre 2015, et commun au port de commerce.



- Equiperment et ressource humaine :

1 déchèterie portuaire au sein d'un espace fermé, qui doit être rénovée prochainement, et 5 ETP composant l'équipe Environnement.

- Dispositif de collecte, tri, stockage et traitement :

- 3 types de conteneurs sont présents sur les quais pour collecter les déchets des pêcheurs : un pour les huiles usagées, un pour les filtres à huiles et le dernier pour les DIB et autres déchets inertes (hors engins de pêche usagés).
- Ces conteneurs sont pris en charge par l'équipe Environnement du port et acheminés vers la déchèterie portuaire où les déchets sont triés (OM et plastiques /bois /ferraille) puis mis en bennes, en attendant l'enlèvement par les prestataires (LORIS, Les Recycleurs Bretons, CHIMIREC).
- Une collecte des caisses polystyrène est par ailleurs effectuée sur le port via 16 points de collecte. Le polystyrène est ensuite compacté via 2 compacteurs puis envoyé vers une filière de recyclage.

Cas particulier des engins de pêche usagés (« EPU ») :

- Dispositif de collecte et de traitement :

- Les filets et chaluts usagés sont déposés par les pêcheurs sur les quais à même le sol, et ramassés quotidiennement par l'équipe environnement du port.
- Ils sont acheminés par les agents de la SEM vers la déchèterie portuaire où ils sont triés puis stockés dans 2 bennes différentes.
- Les filets recyclables en PA sont brièvement nettoyés puis mis en Big Bag par les agents du service Environnement. Ils sont ensuite stockés dans une benne. La deuxième benne accueille les chaluts et autres filets non valorisables (y compris les filets en PA trop souillés).

- Prestataire d'enlèvement et traitement :

- Les deux bennes sont enlevées par les Recycleurs Bretons, à la demande du port, en fonction de leur remplissage.
- Pour la benne contenant les filets recyclables, un contrôle qualité est réalisé sur le site du prestataire : un pelleteur réalise un trou dans quelques big bags de façon aléatoire afin de vérifier la conformité du déchet.

- Dimension économique :

- La prestation d'enlèvement et de traitement des filets recyclables coûte au port 45% moins cher que celle concernant les filets non recyclables et chaluts destinés à l'enfouissement.
- Le temps de d'intervention des agents de la SEM sur le travail actuel de tri et mise en big bags des filets n'a pas été quantifié.



- Gisements annuels de EPU et autres déchets :

Type de déchets	Quantités traitées 2016	Quantités traitées 2017
Filets en PA recyclables	25 T	32 T
Filets non recyclables et chaluts + chutes de chalut (décharge ultime)	49 T	20 T
OM (ordures ménagères)	451 T	490 T

Remarque :

La différence significative de tonnage total de filets traités entre 2016 et 2017 est liée à la variation des débarques espagnoles sur le port de Lorient.

Besoins et attentes du gestionnaire du port

A ce jour, les axes d'amélioration attendus par le gestionnaire du port concernent le schéma de collecte des engins de pêche usagés. En effet la dépose de ces déchets sur les quais par les pêcheurs n'est pas totalement satisfaisante : elle oblige une manutention importante et régulière des agents du port pour rapatrier ces EPU sur la déchèterie.

Recommandations

- Spécifiques au port de Lorient :
 - Envisager un test avec quelques pêcheurs en leur mettant à disposition des big bags pour qu'ils réalisent eux-mêmes le remplissage avec les filets en PA qu'ils auront préalablement préparés (nettoyage + démantèlement).
 - Déterminer une aire d'entreposage sur le port ou à proximité (idéalement clôturée et à accès contrôlé) où les pêcheurs pourraient amener leurs big-bags remplis de filets recyclables.
 - Prévoir une communication autour de ces évolutions afin de sensibiliser les professionnels à la nécessité de la préparation (nettoyage sommaire et désassemblage des cordages) de leurs déchets et aux enjeux.

Ces actions, dans le cadre local, permettraient de réduire de façon significative le temps d'intervention de l'équipe environnement de la SEM sur la gestion des plastiques usagés de la pêche, et donc d'abaisser le coût.

- Recommandations générales, destinées à permettre la construction d'une filière nationale de gestion des filets fins usagés, efficace et pérenne, intégrant l'ensemble des ports de pêche français volontaires :



- Nettoyage et démantèlement des filets par le pêcheur (cette responsabilité peut être transférée à un organisme tiers – par exemple une Association ou un ESAT – à la charge du pêcheur).
- Mise à disposition des pêcheurs de big-bags de 1 ou 2 M3, pour conditionner les filets fins depuis le bateau (préalablement préparés).
- Transport des big-bags par le pêcheur (à l'aide d'un véhicule ou engin de levage) sur un site de regroupement/entreposage défini par le gestionnaire du port, idéalement clôturé et à accès contrôlé.

Les big-bags seront ensuite pris en charge par le dispositif national.

- Etablissement d'une convention d'adhésion entre le dispositif local et le dispositif national définissant les obligations des parties :

Dispositif Local	Dispositif National
Adhésion à la filière nationale Respect des prescriptions techniques minimales Paiement de la valorisation négative Mise à disposition des volumes regroupés	Intégration du dispositif local Soutien de la filière à la mise en place Soutien de l'Etat à la mise en place Paiement de la valorisation positive Soutien technique Pack Communication

Les ressources du dispositif local pourront provenir de diverses origines :

- Aide du dispositif national sur une période déterminée,
- Soutien de l'Etat, *via* le dispositif national, sur une période déterminée,
- Retour de la valorisation positive reversée par le dispositif national,
- Ressources issues des facturations auprès des pêcheurs, ou REPP,
- Aides locales obtenues auprès des collectivités locales ou professionnelles.

Les dépenses du dispositif local devront considérer la valorisation négative dans la mesure où les produits usagés ne correspondraient pas au cahier des charges.



PORT DE PECHE DE QUIBERON

Côtes d'Armor - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
Commune de Quiberon
- Contact :
LEBRUN Alexandre – 0607114671 - criequiberon@ville-quiberon.fr - Directeur du port de pêche de Quiberon
- Propriétaire / concédant :
Région Bretagne
- Flottille :
 - o 20 fileyeurs
 - o 10 caseyeurs
 - o 10 chalutiers
 - o 30 ligneurs
 - o Une vingtaine de bateaux en plus 2/3 mois dans l'année

-> Principaux EPU générés : Chaluts et filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
✓	✓	

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Les agents de la criée sont dédiés à la gestion des déchets sur le port.
- Dispositif de collecte :
La plupart de la collecte est assurée par la commune de Quiberon qui transfère, par le biais du prestataire Veolia, la plupart des déchets du port vers la déchèterie de la ville.



Les déchets de ferraille et de bois sont entassés sur le port avant d’être également amenés à la déchèterie.

Les différents types de contenant mis à disposition sur le port sont :

- Bacs pour les filtres à huile
- Cuves pour les huiles usagées
- Plusieurs conteneurs pour les déchets ultimes et les O.M (mélangés)
- Poubelle pour les cartons/plastiques
- Poubelle pour le verre
- Un endroit, où la ferraille et le bois sont stockés
- Chaluts usagés et filets trémail dans des big bags

Les chaluts et filets (trémail) sont séparés quand ils sont mis dans des big bags. Ces big bags sont récoltés par les recycleurs bretons qui mettent, de temps en temps, des bennes à disposition des gestionnaires du port afin qu’un camion puisse venir récolter ces big bags. Environ 3 camions d’EPU ont été enlevés par les recycleurs bretons cette année. Les chaluts sont destinés à l’enfouissement (difficiles à recycler), mais les filets trémail sont valorisés. Environ 80% du poids total d’EPU collectés sont recyclés.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Huiles usagées	NR	Chimirec	NR		x
Filtres à huiles, pots de peintures, etc.	NR	Chimirec	NR		x
Déchets ultimes	NR	Veolia	NR	x	
Cartons, plastiques	NR	Veolia	NR		x
Verre	NR	Veolia	NR		x
Ferraille/bois	NR	Déchèterie municipale	NR		x
Filets et chaluts usagés	NR	Recycleurs bretons	3 Camions		x

- Dimension économique :

Aucune tarification ne s’applique aux pêcheurs. Que ce soit pour le dépôt de filets ou pour la gestion des déchets sur le port de pêche, les gestionnaires ne font rien payer aux usagers du port.

Attentes et besoins des autorités portuaires

Il n’y a actuellement aucun projet d’aménagement prévu sur le port de Quiberon.

L’Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d’amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.



PORT DE SENE/ANNA

Morbihan - Région BRETAGNE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
Commune de Séné
- Contact :
Jacques DEMEULNAERE - 02 97 66 90 62 - portsdesene@sene.com – Responsable à la mairie de port Anna
- Propriétaire / concédant :
Région Bretagne
- Flottille :
 - o 9 fileyeurs/caseyeurs

-> Principaux EPU générés : filets

- Site du port de pêche :

Crée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : Pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui, réactualisé en 2018
- Ressources humaines :
0,40 ETP est dédié à la gestion des déchets sur le port (un agent).
- Dispositif de collecte :
Grâce à un utilitaire électrique, l'agent de la mairie en charge des déchets transfère les déchets souillés, la ferraille, ainsi que les huiles usagées laissées sur les quais par les pêcheurs (à la déchèterie communale).



Il amène le bois aux ateliers municipaux pour recyclage. Le reste des poubelles sont collectées dans le cadre de la collecte des O.M effectué par la commune de Séné.

Les différents points de collecte mis à disposition sur le port sont :

- Deux conteneurs de 660 litres pour les O.M
- 7 poubelles réparties sur le port l'été, 4 l'hiver
- Deux poubelles pour les cartons/plastiques

Les filets usagés sont mis dans les conteneurs d'O.M ou déposés pour la déchèterie, les casiers sont recyclés par les professionnels eux-mêmes.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
O.M	1/semaine	Communauté de commune	6 t	x	
Déchets souillés	Relevés à la demande	Agent de la commune l'amène à la déchèterie	0,5 t		x
Bois	Relevés à la demande	Amené aux ateliers municipaux par l'agent	1 t		x
Ferraille	Relevée à la demande	Agent de la commune les amènent à la déchèterie	1 t		x
Huiles usagées	NR	Agent de la commune les amènent à la déchèterie (mises dans des bidons)	50 l		x
Cartons/plastiques	NR	Communauté de commune	2 t		x

- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets sur le port ne prend en compte que le salaire de l'agent, plus les frais de fonctionnement de l'utilitaire. Ce coût est en partie financé par une REPP qui a été mise en place auprès des pêcheurs.

Attentes et besoins des autorités portuaires

Un projet de construction d'une nouvelle capitainerie est à l'étude. Le volume total d'EPU généré est très faible, sachant que la plupart des bateaux de pêche vont au port de Saint-Jacques (Sarzeau) et y débarquent leurs filets usagés.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE LA TURBALLE

Loire-Atlantique - Région PAYS DE LA LOIRE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
SAEML Loire atlantique pêche et plaisance
- Contact :
PALLADIN Max - 02 40 62 80 40 - max.palladin@gmail.com - Directeur de port
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental de Loire-Atlantique
- Flottille :
 - o 20 chalutiers pélagiques
 - o 26 chalutiers côtiers
 - o 9 fileyeurs/palangriers
 - o 3 caseyeurs

-> Principaux EPU générés : chaluts

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : pêche, plaisance, commerce

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui, actualisé en 2017
- Ressource humaine :
Un agent est dédié à la gestion des déchets sur le port de La Turballe, ainsi que plusieurs agents de la criée.
- Dispositif de collecte :



Les bennes de déchets ultimes sont vidées quotidiennement par le personnel de la criée et la personne en charge des déchets dans un caisson de compaction de 30m³.

Le reste des déchets triés sont mis directement dans les contenants dédiés, avant d'être collectés par les différents prestataires déchets.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 10 bennes de 1 000l avec un compacteur de 30m³
- 1 compacteur de 18m³ pour les déchets d'emballage de la criée
- Une benne de 15m³ pour la ferraille
- 1 colonne de récupération de 1 000l pour les huiles usagées

Les filets de pêche et chaluts usagés sont mis dans une benne de 15m³, et sont enfouis. Les chaluts sont séparés de leurs funes, qui vont dans la benne de ferraille.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets souillés	NR	NR	NR		x
Huiles usagées	NR	Veolia	34 t (La Turballe+Le Croisic)		x
Ferraille	NR	De Richemond	65 t (La Turballe + Le Croisic)		x
Déchets d'emballage	NR	SITA Recycling (filiale SUEZ)	NR		x
Déchets ultimes	NR	Veolia	250 t(La Turballe + Le Croisic)	x	

- Dimension économique :

Pour financer en partie la gestion des déchets, le port fait payer aux pêcheurs une REPP.

Attentes et besoins des autorités portuaires

Un projet de mise en place d'une déchèterie fermée est prévu pour l'année 2018.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DU CROISIC

Loire-Atlantique - Région PAYS DE LA LOIRE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
SAEML Loire Atlantique Pêche et Plaisance
- Contact :
PALLADIN Max-02 40 62 80 40-max.palladin@gmail.com-Directeur de port
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental de Loire-Atlantique
- Flottille :
 - o 7 chalutiers côtiers
 - o 7 chalutiers large
 - o 4 ligneurs
 - o 3 caseyeurs
 - o 5 fileyeurs

-> Principaux EPU générés : Chaluts et filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : pêche, plaisance et commerce

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui, actualisé en 2016
- Ressources humaines :
Un agent est dédié à la gestion des déchets sur le port du Croisic, ainsi que plusieurs agents de la criée.
- Dispositif de collecte :
Le point de collecte des déchets est situé à proximité immédiate de la criée.

Les déchets ultimes sont déposés dans des bacs. Une fois que ces bacs sont remplis, leur contenu est transféré dans une benne de 30m3 qui est ensuite relevée par le prestataire déchets. La ferraille est déposée directement sur les quais, les agents se chargent de la transférer dans la benne prévue à cet effet.

Le port est balayé une fois par semaine afin de débarrasser les quais des résidus de déchets.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 5 bacs de 750l, ainsi qu'une benne de 30 m3 pour les déchets ultimes
- 2 conteneurs de 750l pour les déchets d'emballage de la criée
- Une benne de 15m3 pour la ferraille
- Une colonne de récupération des huiles usagées de 250l
- Bacs fermés pour la collecte des déchets souillés

Il n'existe pas de tri effectué au niveau des chaluts et filets. La grande majorité des EPU finissent donc dans les bacs basculants de déchets ultimes.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets souillés	NR	GDE	NR		X
Huiles usagées	NR	GDE	34 t (La Turballe + Le Croisic)		X
Déchets d'emballage	NR	Veolia	NR		X
Ferraille	A la demande	GDE	65 t (La Turballe + Le Croisic)		X
Déchets ultimes	NR	Veolia	250 t(La Turballe + Le Croisic)	X	

- Dimension économique :

Pour financer en partie la gestion des déchets, le port fait payer aux pêcheurs une REPP.

Attentes et besoins des autorités portuaires

A l'heure actuelle, aucun aménagement n'est prévu au Croisic.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.



PORT DE PECHE DE CORDEMAIS

Côtes d'Armor - Région PAYS DE LOIRE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
Par délégation de service public de la Mairie de Cordemais à : AUAPC (Association des Amis et Usagers du Port de Cordemais, tous bénévoles)
- Contact :
Hervé COUETOUX – 0631249859 - herve.couetoux@rte-France.com- Président de l'AUAPC
- Propriétaire / concédant :
Mairie de Cordemais
- Flottille :
 - o 2 pêcheurs artisans à l'année (anguilles avec bosselles, civelles avec tamis)
 - o 26 bateaux lors de la pêche à la civelle

-> Principaux EPU générés : NR

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : Pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Non
- Ressources humaines :
Plusieurs membres de l'association « Association des Amis et Usagers du Port de Cordemais » gèrent et entretiennent bénévolement les quais de Cordemais.
- Dispositif de collecte :
Les bénévoles de l'association amènent le conteneur de déchets souillés, la ferraille et le bois à la déchèterie. Le reste des déchets sont mis dans les conteneurs d'O.M enlevé



dans le cadre de la collecte d'O.M effectué dans la communauté de commune Estuaire et Sillon.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- Des conteneurs pour les O.M
- 1 conteneur pour les déchets souillés (chiffons et filtres usagés)
- 1 colonne pour les huiles usagées

La grande majorité des bateaux du port de Cordemais pratiquent la pêche à la civelle. Ce type de pêche ne génère quasiment pas d'EPU. Les principaux déchets générés par les pêcheurs sont donc les huiles usagées, ainsi que les déchets souillés, comme tout bateau de pêche. Du fait de sa position à l'embouchure de la Loire, le port de pêche n'a une activité significative que durant la pêche à la civelle (de début décembre à fin avril). Hors saison, la principale activité du port est la plaisance.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes	Chaque semaine	Communauté de commune Estuaire et Sillon	NR	x	
Déchets souillés	NR	Bénévoles du port (déchèterie)			x
Huiles usagées	A la demande	SEVIA			x

- Dimension économique :

L'association qui gère les déchets ne demande aucune contrepartie financière aux pêcheurs.

Le coût de la gestion des déchets n'intègre que les demandes d'enlèvement des huiles usagées par l'association à SEVIA. Le reste n'a aucun coût, puisque ce sont les bénévoles qui amènent les déchets à la déchèterie.

Attentes et besoins des autorités portuaires

Le port de Cordemais a le projet d'aménager une déchèterie fermée. Cela permettra de limiter les dépôts sauvages (l'accès aux conteneurs nécessitera un code seulement connu des pêcheurs et membres de l'association).

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE L'HERBAUDIÈRE/NOIRMOUTIER

VENDEE - Région PAYS DE LA LOIRE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
CCI de la Vendée
- Contact :
Denis BENETREAU - 02 51 39 26 62 - denis.benetreau@vendee.cci.fr - Responsable portuaire
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental
- Flottille :
 - o 14 chalutiers
 - o 21 fileyeurs
 - o 30 palangriers
 - o 5 fileyeurs de plus de 16 mètres

-> Principaux EPU générés : lignes et filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
✓	✓	

- Activités sur l'ensemble du port : pêche, plaisance, commerce

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Non
- Ressources humaines :
Un ETP est dédié à la gestion des déchets sur le port de l'Herbaudière (un agent salarié de la CCI).
- Dispositif de collecte :



Les pêcheurs mettent directement les huiles et déchets souillés dans les espaces dédiés. Ils mettent leurs déchets ultimes dans les conteneurs, dont le contenu est transféré par la suite dans les 2 bennes par l'agent de la CCI. Les conteneurs de déchets ultimes sont vidés à la demande de la personne en charge des déchets sur le port.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 6 conteneurs de 25l pour les O.M
- 1 benne de 20 m3 pour les déchets souillés
- 1 benne de 30 m3 pour les déchets ultimes
- Une cuve pour les huiles usagées
- Une caisse de 3m3 pour les filtres à huile

La plupart des chaluts sont jetés dans la benne de déchets ultimes, cependant, le gisement n'est pas très important. Les filets sont mis dans les big bags soit directement par les pêcheurs, soit par l'agent de la CCI. Seulement les nappes y sont déposées, les ralingues sont récupérées pour les utiliser pour des nappes neuves. Une fois le stock de filets jugé suffisant, Filet Recyclage vient chercher les nappes usagées pour de la valorisation.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Huiles usagées	3	Astrhul	21 t		X
Déchets souillés	3	Astrhul	2,579 t		X
Nappes de filets	3 à 4 camions	Filet recyclage	33 t		X
Filtres huiles carburant	4	Astrhul	3 t		
Déchets ultimes	31	Fers-Brangeon	99,76 t	X	

- Dimension économique :

Au total, la gestion des déchets coûte environ 20 000€ (hors taxes) /an (hors salaire de l'agent portuaire dédié à cette mission). L'enlèvement des déchets ultimes par Fers-Brangeon coûte 15 000€ par an, Astrhul 4600€.

Une partie du coût de la gestion des déchets est intégré dans une taxe portuaire que payent les pêcheurs. Chaque bateau vendant du poisson à la criée participe donc au financement de la gestion des déchets issus de l'activité de pêche.



Attentes et besoins des autorités portuaires

A l'heure actuelle, il n'y a pas de projet d'aménagement sur le port de l'Herbaudière. Il semble qu'un certain nombre de pêcheurs n'aient pas des pratiques en adéquation avec le dispositif de tri actuellement mis en place.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.



PORT DE PECHE DE L'ILE D'YEU / PORT-JOINVILLE

Vendée - Région PAYS DE LA LOIRE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
CCI de la Vendée
- Contact :
Hugues Gaillard – Responsable du centre de marée de l'île d'Yeu - 02 51 58 51 10 – hugues.gaillard@vendee.cci.fr
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental de Vendée
- Flottille :
 - o Environ 10 hauturiers (fileyeurs et ligneurs)
 - o Environ 20 côtiers (fileyeurs et ligneurs)
 - o 2 caseyeurs

-> Principaux EPU générés : filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : Pêche, plaisance, commerce

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Non
- Ressource humaine :
5 agents de criée de la CCI sont dédiés à la gestion des déchets sur le port (environ une heure par semaine pour chacun).
- Dispositif de collecte :

La décharge municipale est proche du port. Le bois et la ferraille sont directement amenés à la déchèterie par les agents de criée du port. Les déchets de type pot de peinture sont également amenés directement en déchèterie. Le reste des déchets (déchets ultimes, déchets souillés de type chiffons usagés, huiles usagées) sont collectés sur place.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 5 conteneurs de 800L pour les O.M
- 3 cuves à huile usagées
- Des bacs pour recueillir les déchets souillés
- 1 benne de 15m³ pour les filets usagés non recyclables
- Des big bags pour mettre les filets recyclables et non recyclables
- Des futs de 200 litres pour les filtres à huiles
- Des bacs pour les batteries usagées

Les filets de pêche et lignes usagées sont mis en big bag. Les big bags contenant des EPU non recyclables sont placés dans une benne pour être envoyés à l'enfouissement. Ceux qui sont recyclables sont collectés et expédiés par la suite sur le continent, aux Sables d'Olonne (qui reçoit réceptionne également les filets usagés de Saint-Gilles-Croix de Vie).

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Chiffons souillés	3/an	ASTHRUL	2m ³		x
Huiles	3/an	ASTHRUL	9000l		x
Déchets ultimes	50/60 fois par an (une par semaine, deux par semaine en été)	SITA (filiale de SUEZ)	45t	x	
EPU recyclables	Expédition sur le continent tous les 10 à 15 big bag pleins	Filet recyclage	350 big bags		x
EPU non recyclables	2/an	SITA (filiale de SUEZ)	30m ³	x	

- Dimension économique :

Le port ne fait pas payer la gestion des déchets aux pêcheurs. Cependant, il fait payer le dépôt de filet par taille/type de filet aux pêcheurs avant de les envoyer sur le continent pour recyclage.

Le coût global de la gestion des déchets est de 18 000€ (plus 16 000€ de taxes d'O.M) en 2017.



Attentes et besoins des autorités portuaires

Un projet de fermeture de la criée (installation de clôture) est à l'étude sur le port.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

Vendée - Région PAYS DE LA LOIRE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
SEM des ports du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Contact :
Jean-François BIRON - jf.biron@semports.fr - responsable portuaire
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental de la Vendée
- Flottille :
 - o 4 fileyeurs
 - o 9 chalutiers côtiers
 - o 6 chalutiers pélagiques
 - o 23 caseyeurs/ligneurs

-> Principaux EPU générés : chaluts, filets et lignes

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : Pêche, plaisance, commerce

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Non
- Ressource humaine :
0,5 ETP est en charge de la gestion des déchets sur le port.
- Dispositif de collecte :
L'agent du port transfère les déchets récoltés sur le port pour les mettre dans le compacteur.



Une fois compactés, les déchets ultimes sont récoltés par Veolia. Les déchets de taille importante (bois ou ferraille) sont laissés sur les quais par les pêcheurs, pour ensuite être ramassés par les ferrailleurs ou la communauté de commune du pays Saint-Gilles-Croix de Vie.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 1 benne de 20 m³ pour le polyester
- 4 bacs de 660 litres pour les cartons et les plastiques
- 2 bacs de 660 litres pour les O.M
- 1 compacteur de 30m³ pour les déchets ultimes
- Une cuve pour les huiles usagées
- Une cage de 3m³ pour les bidons souillés
- Des bacs pour le reste des déchets souillés

Grâce à un transporteur qui fait la navette, les filets désassemblés sont mis dans des big bags avant d'être envoyés aux Sables d'Olonne (qui réceptionne également les filets usagés de l'île d'Yeu). Ils sont ensuite intégrés dans la filière de revalorisation (recyclage) de ce port de pêche. Aucune tarification n'est appliquée aux pêcheurs pour cette relève.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes	12	Veolia	Plus de 500 kg/mois	x	
Huiles	1/2	Astrhul	NR		x
Filets	1/2	Filets recyclage	28 t		x
Bidons souillés	1/2	Astrhul	694 kg		x
Chiffons et filtres à huiles souillés	1/2	Astrhul	2 700 kg		x
Ferraille	Récupérée directement par les ferrailleurs	Ferrailleurs	1200 à 3000 kg		x
Bois	NR	Communauté de commune du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	0 à 50 kg/mois		x
O.M	2/semaine	Communauté de commune du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	NR	x	



Polystyrène	56	Trypapyrus	240 m3		x
Cartons et plastiques	26	Communauté de commune du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	2m3		x

- Dimension économique :

Le coût de la gestion des déchets sur le port de St-Gilles est intégré dans la taxe portuaire des pêcheurs (taxe criée). Le coût de cette gestion est de 20 000€ (hors paye de l'agent portuaire).

Attentes et besoins des autorités portuaires

A l'heure actuelle, il n'y a pas de projet d'aménagement prévus sur le port. Cela engendrerait une augmentation des coûts de gestion des déchets, car il faudrait plus de bennes de stockage (alors qu'il y a peu de personnel pour pouvoir le gérer). Il semble aussi que les pratiques anciennes de la profession, actuellement, ne soient pas en adéquation avec de telles évolutions. Le port est également confronté au problème des dépôts sauvages.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.



PORT DE PECHE DES SABLES D'OLONNE

VENDEE - Région PAYS DE LA LOIRE

Le port et sa flottille

- Façade ATLANTIQUE
- Gestionnaire : CCI de la Vendée
- Contacts : Steve VAILLANT – CCI, Responsable Outillage portuaire
Steve.vaillant@vendee.cci.fr – 06 74 49 55 63 / 02 51 23 40 02
- Propriétaire : Département
- Flottille : 62 navires de pêche (dont la majorité < 12 mètres)

Principaux EPU :
Filets et chaluts

- 20 chalutiers côtiers,
 - 24 navires polyvalents côtiers (ligne, casier, filets, palangre),
 - Et 14 chalutiers et senneurs danois hauturiers.
- (Source : données 2015 issues du site internet COREPEM)

- Localisation du port de pêche :

Le port des Sables d'Olonne est enclavé dans la ville (donc pas de possibilité d'extension) et regroupe les 4 activités imbriquées : pêche, commerce, réparation/construction navale et plaisance.

La présence de ces 4 activités sur un port aux dimensions restreintes génère des difficultés de cohabitation que la CCI doit gérer.

- Criée sur le port : OUI.

Dispositif actuel de gestion des déchets

- Plan de réception et de traitement des déchets : OUI, dernière actualisation en août 2008 ;

- Equipement et ressource humaine :

Les bennes à déchets sont rassemblées sur le port, au sein d'un parc dédié au stockage du matériel de la CCI et au stationnement de ses véhicules. Les bennes à bois et cartons sont positionnées sur une autre zone, à proximité, sur laquelle un projet de construction de hangar avec zone de stockage extérieur est en cours.

La CCI emploie 3 agents portuaires pour la gestion des déchets (sur les 11 au total) ; à l'année ce poste occupe en moyenne 1,5 ETP.



- Dispositif de collecte :
Sur les quais et pontons 30 points de collecte sont mis à disposition des pêcheurs et distants de 50 mètres. Ils comprennent chacun 2 bacs de 100 L : 1 pour les DIB et pour les déchets souillés. 2 cuves à huile de 1200 L sont situées dans le parc de la CCI. Des bidons et des fûts vides sont mis à la disposition des marins pour collecter les huiles usagées.
Ces bacs sont vidés régulièrement par les agents de la CCI dans les bennes dédiées.
- Prestataires déchets :
La CCI est en contrat avec la société FERS BRANGEON pour la collecte et le traitement des gravats, des DIB, du bois et des cartons (valorisés). Les huiles et déchets souillés partent avec la société ASTRUL.

Cas des engins de pêche usagés (« EPU »)

- FILETS FINS en PA :
La CCI met à disposition des pêcheurs, sur demande, des big bags de 2 m³ qu'elle récupère gratuitement de la filière semences de pommes de terre de Noirmoutier. Ces derniers les remplissent avec leurs filets usagés au niveau des chais (hangars en arrière-port où les pêcheurs stockent leur matériel), parfois non démontés. Les big bags pleins sont transportés par les agents de la CCI, des chais vers le port où ils sont stockés. L'aire de stockage actuelle, non clôturée, est une zone aérienne publique, accolée à un hangar appartenant au Conseil Général.

Sont également regroupés sur cette aire les big bags de filets usagés en provenance des ports de Saint-Gilles -Croix-de-Vie et de l'île d'Yeu. Ceux provenant de ce port constituent un volume important car la flotte de l'île d'Yeu comprend 7 fileyeurs de plus de 13 mètres. Ils sont ramenés au port des Sables par bateau (prestation payante - transport couplé à celui du poisson qui sera vendu sur la criée des Sables d'Olonne).

La CCI de Vendée gère aussi le port de l'Herbaudière (Noirmoutier) qui abrite de nombreux fileyeurs. Sur ce port les filets usagés sont conditionnés en big bag par un agent de la CCI et stockés sur place.

Les big-bags stockés sur les ports des Sables d'Olonne et de l'Herbaudière sont enlevés par la société Filets Recyclage, à la demande du port, dès lors que leur nombre atteint 50 à 60 par site.

- CHALUTS :
Les chaluts usagés entiers ou chutes de chalut sont amenés à la déchèterie de la ville directement par les pêcheurs. Il semble qu'ils acquittent une redevance spéciale pour leur élimination. En parallèle, parfois la CCI récupère des chutes de chalut qu'elle envoie à la déchèterie également.
- Gisements annuels :

	Quantité traitée sur les 4 ports vendéens 2016	Quantité traitée sur les 4 ports vendéens 2017
Poids des filets usagés + cordages conditionnés en Big Bags	75 T (= 10 chargements)	98 T Dont 30 T pour l'Herbaudière Et 68 T pour les 3 autres ports

- Dimension économique :

- La gestion des déchets du port de pêche est financée par la taxe REPP acquittée par les pêcheurs.
- La présence fréquente de cordages dans les big bags de filets usagés ne permet pas d'optimiser la filière recyclage matière. Sur les 75 T enlevées en 2016 seules 45 T ont pu être recyclées, et sur les 98 T enlevées en 2017, 38T (provenant majoritairement du port de l'Herbaudière) ont été recyclées.
- La valorisation de la tonne de filets usagés jusque-là positive permettait de financer le rapatriement par bateau des filets usagés de l'île d'Yeu. Cependant elle tend à disparaître, d'où un poste déficitaire aujourd'hui.

Difficultés rencontrées et attentes du gestionnaire du port

Le port des Sables d'Olonne est situé sur une zone compacte, attenante à la ville, où les activités se développent. De fait, la **contrainte foncière** reste une des difficultés majeures dans la gestion des déchets sur le port de pêche : pas d'emplacement bord à quai pour les pêcheurs, pas de zone de stockage dédiée pour les big-bags de filets usagés, et obligation de débarrasser régulièrement les quais et les zones publiques en arrière-port en raison de nombreuses manifestations culturelles sur le site.

Concernant la gestion des engins de pêche usagés, la **contrainte technique de préparation des filets** est un vrai sujet, tant sur l'aspect communication / sensibilisation des pêcheurs que sur le cahier des charges en lui-même, à ce jour méconnu des autorités de gestion portuaires. D'où une attente forte pour un référentiel technique décrivant avec précisions la qualité attendue des filets usagés pour un exutoire recyclage matière.

En outre, le gestionnaire attend de la structuration de la filière une traçabilité des filets en fin de vie.

Recommandations

- Spécifiques au port des Sables d'Olonne :

- Diffuser auprès des pêcheurs les prescriptions techniques minimum pour la préparation des filets fins usagés.
- Déterminer une aire d'entreposage des big-bags, clôturée et à accès contrôlé, sur le port ou à proximité.



- Générales, destinées à permettre la construction d'une filière nationale de gestion des filets fins usagés, efficace et pérenne, intégrant l'ensemble des ports de pêche français volontaires :
 - Nettoyage et démantèlement des filets par le pêcheur (cette responsabilité peut être transférée à un organisme tiers – par exemple une Association ou un ESAT – à la charge du pêcheur).
 - Mise à disposition des pêcheurs de big-bags de 1 ou 2 M3, pour conditionner les filets fins depuis le bateau.
 - Transport des big-bags par le pêcheur (à l'aide d'un véhicule ou engin de levage) sur le site de regroupement/entreposage défini par le gestionnaire du port.

Les big-bags seront ensuite pris en charge par le dispositif national.

- Etablissement d'une convention d'adhésion entre le dispositif local et le dispositif national définissant les obligations des parties :

Dispositif Local	Dispositif National
Adhésion à la filière nationale Respect des prescriptions techniques minimales Paiement de la valorisation négative Mise à disposition des volumes regroupés	Intégration du dispositif local Soutien de la filière à la mise en place Soutien de l'Etat à la mise en place Paiement de la valorisation positive Soutien technique Pack Communication

Les ressources du dispositif local pourront provenir de diverses origines :

- Aide du dispositif national sur une période déterminée,
- Soutien de l'Etat, par l'intermédiaire du dispositif national, sur une période déterminée,
- Retour de la valorisation positive reversée par le dispositif national,
- Ressources issues des facturations auprès des pêcheurs, ou REPP,
- Aides locales obtenues auprès des collectivités locales ou professionnelles.

Les dépenses du dispositif local devront considérer la valorisation négative dans la mesure où les produits usagés ne correspondraient pas au cahier des charges.



PORT DE PECHE DE LA ROCHELLE

CHARENTE MARITIME Région NOUVELLE-AQUITAINE

Le port et sa flottille

- Facade Atlantique
- Gestionnaire :
Syndicat Mixte du Port de Pêche Chef de Baie – La Rochelle
Ce Syndicat, créé en 2002, regroupe la CCI et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.
Contact : Pascal BOUILLAUD, Directeur du Syndicat Mixte
p.bouillaud@larochelle-peche.port.fr – 05.46.00.39.10 / 06.80.45.84.98
- Concédant : Département.
- Flotte locale : **70 navires**, classés en deux catégories.

- Ceux pratiquant la pêche côtière (bateaux < 12 m, rentrent quotidiennement au port entre 11h et 18h) :
 - 25 chalutiers
 - 37 petits fileyeurs : les pêcheurs utilisent des filets droits, trémails et dérivants (mailles en PA majoritairement),
 - Ligneurs-palangriers (engins de pêche = lignes ou palangres) : génèrent très peu de déchets EPU
 - Caseyeurs (engins de pêche = casiers) : pas de EPU car les casiers sont réutilisés ou employés pour d'autres usages.

Cette catégorie de bateaux génère des volumes limités d'engins de pêche usagés, mais aucune estimation du gisement n'est disponible à ce jour.

Cependant, on observe une saisonnalité dans la production de ces déchets, avec un pic entre mars et aout, en dehors de la période de pêche à la coquille St Jacques.

- Ceux pratiquant la pêche hauturière (gros bateaux qui vont pêcher dans les eaux du large et partent en mer pendant 10 à 15 jours):
 - 1 chalutier local,
 - 3 autres chalutiers débarquent leur poisson à La Rochelle mais sont basés à La Turballe et aux Sables d'Olonne, où ils débarquent leurs déchets.

- Flotte extérieure :

Entre 70 et 80 autres navires, étrangers (espagnols le plus souvent) ou français mais attachés à d'autres ports, débarquent de façon ponctuelle, leurs déchets : par exemple 3 à 4 fois par an un fileyeur espagnol de plus de 20 m génère un volume important de EPU.

Principaux
EPU générés :
filets et
chaluts



- Site du port de pêche :

Le port se situe à l'extérieur de la ville, à proximité du port de plaisance, et abrite une criée. Il est équipé de 3 « épis » (pontons fixes, en dur) et de 5 pontons flottants pour le stationnement des bateaux

La création d'un « port à sec » sur le site du port de pêche est prévue pour l'été 2018. Ce port permettra le stationnement hors d'eau de bateaux de plaisance ayant une activité de pêche.

Dispositif actuel de gestion des déchets, y compris des engins de pêche usagés (« EPU »)

- Plan de réception et de traitement des déchets (PRTD) :

La dernière version écrite du PRTD date de décembre 2006 ; il ne correspond plus à la réalité actuelle : une remise à niveau est prévue prochainement, avec la refonte du règlement d'exploitation.

- Equipements et ressource humaine :

- 1 déchèterie portuaire récente clôturée, avec 4 bennes de 30 m³ : 1 pour les DIB + EPU, 1 pour la ferraille et 2 bennes réservées aux déchets des conchyliculteurs (accès au moyen d'un badge). Deux petits conteneurs sont présents également pour collecter les cartons non souillés et le verre.
- 1 terre-plein très spacieux sur le port est mis à disposition des pêcheurs pour le ramendage des chaluts.
- 6 agents sont en charge du tri et de la manutention sur le port (activité non exclusive déchets).

- Dispositif de collecte :

Un bloc en béton est situé à chaque tête de ponton. Il contient 3 conteneurs à disposition des pêcheurs afin de permettre un pré-tri : DIB, dont EPU / ferraille / cartons non souillés. Dans la pratique ce tri à la source n'est pas réalisé.

Ces conteneurs sont vidés régulièrement par les agents du port dans la déchèterie portuaire (accès limité aux agents et aux conchyliculteurs qui viennent en camion déposer leurs déchets d'activité).

Les filets et chaluts usagés sont recueillis dans la benne DIB et donc traités comme tels.

Les caisses en polystyrène, principal déchet de l'activité mareyage, ne sont pas valorisées. Les bennes dédiées aux déchets de la conchyliculture contiennent des matériels usagés en majorité plastiques (pieux, cordes, sacs, collecteurs ronds).

Remarque : *Certains pêcheurs qui achètent leurs filets en PA chez MONDIET au TEICH (dans le 33, à 236 km de La Rochelle) retournent leurs filets usagés*

directement au fabricant. Une fois récupérés chez MONDIET, ces filets sont, soit préparés en vue de leur export vers un exutoire recyclage, soit envoyés aux Caraïbes pour réutilisation dans la pêche à la langouste.

- Prestataire déchets :

Le port fait appel à un prestataire unique, VEOLIA, pour l'enlèvement et le traitement de l'ensemble des déchets produits par les activités pêche et mareyage, hors matières organiques et huiles usagées.

- Gisements annuels d'EPU et autres déchets :

Type de déchets	Quantité traitée en 2016
DIB activité pêche + mareyage	400 T (1500m3)
Dont volume de DIB spécifiques pêche	136 m3 (poids inconnu – par extrapolation 36 T)
Cartons	30 m3
Ferraille	30 m3

- Dimension économique :

- La gestion annuelle des DIB issus de l'activité pêche coûte en moyenne 13000€/an, soit près de 100€ par m3 traité.
- Elle est financée par les taxes de criée incluses dans la REPP, dont l'assiette est le chiffre d'affaires issu des ventes de poisson. Il n'existe pas de redevance spécifique au poste déchets.

Besoins et attentes des autorités portuaires

Le port souhaite pouvoir mettre en place une gestion différenciée des EPU, avec valorisation de la matière si possible, sans pour autant alourdir la facture relative à la gestion des déchets. C'est pourquoi le choix de ce port pour la réalisation d'une opération pilote dans le cadre de PECHPROPRE, sur deux à trois mois, s'est avéré pertinent.

Par ailleurs, la présence de TEO localement – éco-organisation solidaire portant un projet départemental de structuration de la filière de gestion des déchets plastiques de la pêche et de la conchyliculture - a permis d'envisager un projet de mise en œuvre de cette opération pilote en collaboration avec le port.

En outre, un projet de mutualisation avec d'autres activités économiques pour la valorisation des caisses polystyrène (issues de la criée en quantités importantes) est à l'étude.

Recommandations

- Spécifiques au port de La Rochelle :
 - Diffuser auprès des pêcheurs les prescriptions techniques minimum pour la préparation des filets fins usagés.
 - Déterminer une aire d'entreposage des big-bags, clôturée et à accès contrôlé, sur le port ou à proximité.
- Générales, destinées à permettre la construction d'une filière nationale de gestion des filets fins usagés, efficace et pérenne, intégrant l'ensemble des ports de pêche français volontaires :
 - Nettoyage et démantèlement des filets par le pêcheur (cette responsabilité peut être transférée à un organisme tiers – par exemple une Association ou un ESAT – à la charge du pêcheur).
 - Mise à disposition des pêcheurs de big-bags de 1 ou 2 M3, pour conditionner les filets fins depuis le bateau (préalablement préparés).
 - Transport des big-bags par le pêcheur (à l'aide d'un véhicule ou engin de levage) sur un site de regroupement défini par le gestionnaire du port, idéalement clôturé et à accès contrôlé. **Les big-bags seront ensuite pris en charge par le dispositif national.**
 - Etablissement d'une convention d'adhésion entre le dispositif local et le dispositif national définissant les obligations des parties :

Dispositif Local	Dispositif National
Adhésion à la filière nationale Respect des prescriptions techniques minimales Paiement de la valorisation négative Mise à disposition des volumes regroupés	Intégration du dispositif local Soutien de la filière à la mise en place Soutien de l'Etat à la mise en place Paiement de la valorisation positive Soutien technique Pack Communication

Les ressources du dispositif local pourront provenir de diverses origines :

- Aide du dispositif national sur une période déterminée,
- Soutien de l'Etat, *via* le dispositif national, sur une période déterminée,
- Retour de la valorisation positive reversée par le dispositif national,
- Ressources issues des facturations auprès des pêcheurs, ou REPP,
- Aides locales obtenues auprès des collectivités locales ou professionnelles.

Les dépenses du dispositif local devront considérer la valorisation négative dans la mesure où les produits usagés ne correspondraient pas au cahier des charges.



PORT DE PECHE DE LA COTINIÈRE

Commune de Saint-Pierre d'Oléron

Charente Maritime – Région NOUVELLE AQUITAINE

Le port et sa flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire : Commune de Saint-Pierre d'Oléron

Notons que la gestion du port devrait être transférée prochainement à une Régie Départementale. Cette évolution s'inscrit dans le même temps qu'un projet de restructuration qui prévoit le creusement d'un 3^{ème} bassin pour accueillir la flottille de pêche, et la construction d'une nouvelle criée (début des travaux prévu fin 2018).

Contact : Nicolas DUBOIS
Directeur du Port de Pêche de La Cotinière
Nicolas.dubois@port-de-la-cotiniere.fr
05 46 76 42 53 / 06 87 68 78 06

- Concédant : Département
- Flottille locale : **100 bateaux de pêche.**
 - o 50 chalutiers de 12 à 21 mètres,
 - o 50 fileyeurs exclusifs et polyvalents de 12 à 18 mètres.
- Localisation du port :

Le port est situé en cœur de ville, à La Cotinière, quartier ouest de la commune de Saint-Pierre d'Oléron. Il abrite la criée la plus importante de la Charente Maritime.

Schéma actuel de gestion des déchets, y compris les engins de pêche usagés (« EPU »)

- Plan départemental de réception et traitement des déchets des navires :

Le plan est en vigueur depuis avril 2014.

- Equipement et ressource humaine :

Depuis fin 2012, le port est équipé d'une déchèterie portuaire, fermée, dont la gestion est déléguée à des travailleurs handicapés issus du milieu de la pêche, regroupés au sein d'une Entreprise Adaptée, **l'Atelier des Gens de Mer (AGM)**, structure intégrée dans l'organisation associative « Navicule Bleue ».

Les 7 employés, anciens marins pour la plupart, réalisent également d'autres activités, telles que le ramendage des chaluts et la fabrication de nouveaux filets de pêche utilisant les cordages issus des filets usagés.

La déchèterie portuaire emploie 0,75 ETP de l'AGM.

Par ailleurs, 3 agents du port interviennent dans la collecte quotidienne des déchets durant 3 h/jour : cela représente 1,5 ETP à l'année.

- Dispositif de collecte et de traitement des déchets autres que les EPU :

Deux types de containers sont disposés sur le quai et les pontons pour collecter les déchets des pêcheurs lors de leur débarquement : l'un pour la ferraille, l'autre destiné aux déchets ménagers de bord (pré-emballés dans des sacs mis à disposition des pêcheurs), et au tout-venant, hors EPU. Ces bacs recueillent également les pollutions marines ramenées par les pêcheurs. Ils sont vidés quotidiennement dans les bennes de la déchèterie portuaire par les agents du port.

Le bois et la ferraille sont valorisés.

Les déchets de bord, tout-venant et autres déchets pollutions de mer sont acheminés par les agents du port vers la déchèterie communale, puis incinérés. Une redevance spéciale est alors acquittée par le port sauf pour les déchets de pollutions marines.

Dispositif de collecte et de traitement des déchets EPU

FILETS en Polyamide (PA) :

Les filets usagés sont démontés : les ralingues sont réutilisées pour fabriquer de nouveaux filets avec des nappes neuves et les anciennes nappes sont éliminées.

Plusieurs circuits coexistent sur le port de la Cotinière et conditionnent le devenir des nappes usagées constituées de PA :

- Une vingtaine de pêcheurs déposent leurs filets usagés dans des containers en plastique (**photo N°1**) sur l'atelier de l'ESAT -Etablissement et Service d'Aide par le Travail- « Claires et Mer » de la Navicule Bleue, à l'extrémité du port, sur l'aire d'entretien et de réparation :
 - o Moyennant une facturation de 3,50€/nappe, ils sont nettoyés et désassemblés (**photo N°2**) puis conditionnés en big-bags de 1 ou 2 m³. Les big-bags sont stockés à l'extérieur du hangar de l'atelier (**photo N°3**), en attendant l'enlèvement par la société Filets Recyclage, qui les achemine ensuite vers un exutoire recyclage en dehors du territoire national.
 - o Les big-bags utilisés pour conditionner les filets usagés sont récupérés éventrés, gratuitement, de la coopérative agricole locale, et remis en état (raccommodés) par les employés de l'ESAT.
 - o Les cordages sont réutilisés pour le montage de nouveaux filets par l'Atelier des Gens de Mer, Entreprise Adaptée de la Navicule Bleue (**photo N°4**).





Photo N°1



Photo N°2



Photo N°3

- Certains pêcheurs font intervenir directement le fabricant de filets, MONDIET, qui vient récupérer les filets usagés non démontés mis en big-bags. Certains filets partent en Afrique pour un réemploi, d'autres sont désassemblés à l'étranger : les ralingues sont réutilisées par MONDIET pour fabriquer un nouveau filet qu'il renvoie au pêcheur, et les nappes usagées en PA partent au recyclage.
- D'autres pêcheurs utilisent les services d'un magasin de pêche local situé sur le port qui démonte les filets usagés et remontent des filets neufs avec les ralingues récupérées. Les nappes usagées partent à l'enfouissement.
- Quelques pêcheurs réalisent eux-mêmes le démontage /remontage des filets. Dans ce cas les nappes usagées en PA ne sont pas non plus valorisées et partent à l'enfouissement ou à l'incinération via la déchèterie communale ou la déchèterie portuaire.

CHALUTS :

Les chaluts, en fonction de leur état d'usure et selon les instructions du pêcheur, sont soit ramendés par les employés de l'atelier des Gens de Mer, soit désassemblés en totalité au niveau de la déchèterie portuaire pour élimination (enfouissement).



- Dimension économique :
 - Le financement de la gestion des déchets sur le port est assuré par la REPP (pas de taxe spécifique déchets).
 - L'AGM facture au port une 100aine d'heures mensuelles pour la main d'œuvre dédiée à la déchèterie (environ 20 000€ / an).
 - Le traitement des filets et chaluts usagés est facturé directement par l'ESAT « Claires et Mer » ou l'AGM aux pêcheurs en fonction de leur besoins propres, lorsqu'il s'agit de réparer les chaluts et de fabriquer des filets neufs en utilisant les cordages récupérés sur les vieux filets.

- Gisements annuels de EPU et autres déchets :

Type de déchets	Quantité moyenne traitée / an
DIB + pollutions marines	300 à 350 T
Filets usagés en PA Traités par la Navicule Bleue et collectés par Filets Recyclage	7 T (Moyenne des données 2016 et 2017)
Chaluts usagés	Pas d'information car pas de tri sélectif

Source : données transmises par la Direction du port et la Navicule Bleue

Besoins et attentes du gestionnaire du port

Les filets usagés étant gérés de façon satisfaisante sur ce port via l'organisation Navicule Bleue, entre autres, il n'existe pas d'attentes particulières à ce niveau.

En revanche, la Direction du port déplore qu'une valorisation des chaluts usagés ne soit pas possible à ce jour et souhaiterait que des pistes d'amélioration puissent être apportées afin d'éviter l'enfouissement systématique.

Un fonctionnement efficace grâce à l'intervention d'une organisation associative « La Navicule bleue »

L'organisation « Navicule Bleue » a mis en place sur le port de la Cotinière un dispositif de gestion des engins de pêche usagés efficace et solidaire. Il apparaît comme un modèle performant sur le plan technique, économique et environnemental.



Recommandations

Nous n'avons pas de recommandations spécifiques pour ce port de pêche puisque la gestion des filets fins usagés y est exemplaire.

En termes de recommandations générales, dans le cadre de l'intégration du port de St-Vaast à une filière nationale pérenne, il est préconisé l'établissement d'une convention d'adhésion entre le dispositif local et le dispositif national définissant les obligations des parties :

Dispositif Local	Dispositif National
Adhésion à la filière nationale Respect des prescriptions techniques minimales Paiement de la valorisation négative Mise à disposition des volumes regroupés	Intégration du dispositif local Soutien de la filière à la mise en place Soutien de l'Etat à la mise en place Paiement de la valorisation positive Soutien technique Pack Communication

Les ressources du dispositif local pourront provenir de diverses origines :

- Aide du dispositif national sur une période déterminée,
- Soutien de l'Etat, par l'intermédiaire du dispositif national, sur une période déterminée,
- Retour de la valorisation positive reversée par le dispositif national,
- Ressources issues des facturations auprès des pêcheurs, ou REPP,
- Aides locales obtenues auprès des collectivités locales ou professionnelles.

Les dépenses du dispositif local devront considérer la valorisation négative dans la mesure où les produits usagés ne correspondraient pas au cahier des charges.



PORT DE PECHE DE ROYAN

Charente-Maritime - Région NOUVELLE AQUITAINE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
Syndicat mixte des ports de Royan et Bonne Anse
- Contact :
PASSERAULT David - 0546387222- d.passerault@port-royan.com-directeur du port
- Propriétaire / concédant :

Syndicat mixte des ports de Royan et Bonne Anse
- Flottille :
 - o 3 fileyeurs de 16 mètres et plus
 - o 2 petits chalutiers
 - o 30 filets dérivants, palangres et casiers

-> Principaux EPU générés : filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : Pêche, plaisance, commerce

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressource humaine :
0,25 ETP, répartis sur 6 agents de la criée sont dédiée à la gestion des déchets sur le port.



- Dispositif de collecte :

Le port de Royan possède 7 conteneurs collectant tout type de déchets. Les pêcheurs, ainsi que les passants, déposent des déchets sur les quais. Le port fait souvent venir une benne pour collecter ces déchets quand ils sont en nombre trop importants.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 6/7 conteneurs d'O.M de 660L
- 1 conteneur à huile usagées
- 1 bac

Les 3 fileyeurs de plus de 16 mètres mettent leurs filets dans des big bags pour une valorisation de ces EPU. Le reste de la pêche côtière dépose ses EPU directement dans les conteneurs d'O.M (déchets ultimes).

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Huiles usagées	NR	SEVIA	NR		x
Filtres à huiles, pots de peintures, etc.	NR	SEVIA	NR		x
Déchets ultimes	108	COVED (filiale PAPREC)	Moins de 100 tonnes	x	

- Dimension économique :

Le coût total de la gestion des déchets sur le port de Royan est de 21 500€ HT. Ce coût est en partie financé par la REPP payée par les pêcheurs. Cette redevance est comprise dans la taxe de la criée. C'est donc lorsqu'un pêcheur vend son poisson à la criée qu'il paye cette taxe.

Attentes et besoins des autorités portuaires

Un projet d'installation de grilles autour de la zone de réception des déchets est à l'étude. Cela permettra de limiter les dépôts sauvages.

Un affinage du tri pourrait être envisagé par le gestionnaire des déchets du port de Royan. Il semble cependant que les pratiques anciennes de la profession et des habitudes de la population, actuellement, ne soient pas en adéquation avec une évolution du dispositif de tri.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT D'ARCACHON

Gironde – Région NOUVELLE AQUITAINE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
E.P.I.C (Etablissement Public Industriel Commercial) - géré par un Conseil d'Administration dont le président est le Maire
- Contact :
Yves Herszfeld – 0556223679 - direction.peche@port-arcachon.fr – responsable port
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental
- Flottille :
 - o 6 chalutiers de 14 à 18 m
 - o 15 fileyeurs de 12 à 18 mètres
 - o Une trentaine de petits métiers

-> Principaux EPU générés : filets

- Site du port de pêche :

Crée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Un agent est dédié, environ une heure par jour, à la gestion des déchets sur le port d'Arcachon.
- Dispositif de collecte :



La zone de collecte des déchets du port de pêche n'est pas fermée au public. En revanche, le port dispose d'une zone fermée commune avec le port de plaisance, pour les déchets dangereux, le fer, les batteries, les filtres à huile.

8 conteneurs sont positionnés le long des quais et la criée. Tous les déchets sont jetés dans ces conteneurs sans tri au préalable. Seuls les déchets souillés, les huiles usagées et les filets usagés n'y sont pas jetés. Les déchets dangereux (huiles usagées et déchets souillés) sont mis dans un espace de stockage privé et réservé.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 8 conteneurs pour les déchets ultimes
- Une colonne de récupération des huiles usagées
- Des bacs pour collecter les déchets souillés

Les filets usagés non désassemblés sont mis dans des big bags par les pêcheurs, et récupérés par SUEZ pour aller à l'enfouissement.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes	4 /semaine en basse saison et tous les jours en saison touristique	COBAS	NR	x	
Déchets souillés	4	Sita SUEZ	5 t		x
Huiles usagées	12	Sita SUEZ	40 000 l		X
Filets usagés	10	Sita SUEZ	4 t	X	

- Dimension économique :

Le coût annuel de la gestion des déchets sur le port d'Arcachon s'élève à 24 285€ HT. Ce dernier inclus la gestion de la zone de tri (décanteur à hydrocarbure inclus) de 20 000€ par SUEZ et la taxe sur l'enlèvement des O.M pour les collectes de la COBAS (4 285€). Les pêcheurs ne payent rien pour cette gestion des déchets, qui leur est donc gratuite.

Attentes et besoins des autorités portuaires

A l'heure actuelle, aucun projet d'aménagement n'est en réflexion sur le port d'Arcachon.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE CAPBRETON

Landes- Région Nouvelle Aquitaine

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
Communauté de communes MACS

- Contact :

FAURE – Fabienne - 06 30 58 92 63 - fabienne.faure@cc-macs.org

- Propriétaire / concédant :
Commune de Capbreton

- Flottille :
 - o 2 chalutiers
 - o 17 fileyeurs

-> Principaux EPU générés : Filets

- Site du port de pêche :

Crée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Il n'y a aucun agent dédié à la gestion des déchets sur le port de pêche de Capbreton.
- Dispositif de collecte :
Les pêcheurs mettent tous les déchets (hors huiles usagées) dans la benne de déchets ultimes. Certains vont à la déchèterie de Capbreton jeter et trier certains déchets.



Depuis peu, le port a mis en place un système de récupération des viscères de poissons, qui étaient jusque-là jetées dans les eaux du port.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 1 benne pour les déchets ultimes

Les filets usagés sont pour le moment mis en benne de déchets ultimes. Cependant, un projet de récupération des filets usagés est à l'étude avec le port de pêche de Saint-Jean-de-Luz.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes	NR	SITCOM	NR	x	
Huiles usagées	NR	NR	NR		x

- Dimension économique :

La gestion des déchets et la récupération des viscères est payée à travers grâce à la vente du poisson.

Au total, l'incinération des déchets ultimes et la collecte de la benne de tout venant par SITCOM revient à 13 500€ par an.

Attentes et besoins des autorités portuaires

A l'heure actuelle, il n'y pas de projet d'aménagement prévu sur le port. Un projet de mutualisation de la récupération des filets usagés avec le port de Saint-Jean-de-Luz est actuellement en cours de réflexion.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.



PORT DE PECHE D'ANGLET/BAYONNE

Pyrénées-Atlantiques - Région NOUVELLE-AQUITAINE

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
Agglomération Côte Basque Adour
- Contact :
Mme Carine PLAGNOT - Tél. : 06 09 64 06 03 - c.plagnot@communaute-paysbasque.fr
- Propriétaire / concédant :
Région Nouvelle Aquitaine
- Flottille :
 - o 2 fileyeurs à l'année
 - o 2/3 de façon épisodique

-> Principaux EPU générés : NR

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activité : Pêche et plaisance
- Dimension économique :

Les pêcheurs ne payent aucune taxe destinée à la gestion des déchets sur le port.



Attentes et besoins des autorités portuaires

Un projet d'aménagement d'une petite déchèterie est actuellement à l'étude. Cela se fait dans le cadre d'une démarche « Port Propre ». Le port fait face à des problèmes de dépôts sauvages (port ouvert en cœur de ville).

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.



PORT DE SAINT-JEAN-DE-LUZ/CIBOURE

Pyrénées-Atlantiques – Région Nouvelle Aquitaine

Port et flottille

- Façade Atlantique
- Gestionnaire :
CCI Bayonne-Pays Basque
- Contact :
Sébastien LE REUN - 06 30 52 57 44 - s.lereun@bayonne.cci.fr
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental
- Flottille :
45 fileyeurs ligneurs

-> Principaux EPU générés : filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activité : Pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines
Cette information n'a pas été obtenue.



- Dispositif de collecte :

Les déchets souillés sont collectés dans une benne et les huiles usagées dans une colonne de récupération. Des bennes pour réceptionner différents types de déchets sont mis à disposition sur le port de pêche, et sont collectées 4 à 6 fois par mois, pour un total de 150 tonnes par an.

Des big bags sont mis à disposition pour les filets de pêche usagé. Un projet de traitement de ces filets usagés est à l'étude, par le biais d'une étude portée par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Bois	NR	NR	NR		x
Polystyrène (compacteur)	NR	NR	10/15 t		x
Verre	NR	Communauté de communes Bayonne-Pays Basque	NR		x
Déchets ultimes	NR	NR	NR	x	
Carton / plastique	NR	Communauté de communes Bayonne-Pays Basque	NR		x

- Dimension économique :

Le coût du compacteur à polystyrène est de 400/450€ la tonne. En tout, la gestion des déchets revient à 30 000 / 35 000 € par an.

Le coût de la gestion des déchets est en partie intégré dans la redevance portuaire (REPP).

Attentes et besoins des autorités portuaires

Le port de Saint Jean de Luz / Ciboure est confronté à de nombreux dépôts sauvages. Comme énoncé précédemment, un projet de traitement des EPU est actuellement à l'étude par l'UPPA, avec une possible mutualisation entre le port de St Jean et celui de Capbreton.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE SAINT-CYPRIEN

Pyénées-Orientales - Région OCCITANIE

Port et flottille

- Façade Méditerranée
- Gestionnaire :
Commune de Saint-Cyprien
- Contact :
Serges PALLARES – Directeur du port de Saint-Cyprien
Mylène OLIBO - 04.68.21.93.11 - 04.68.22.54.32 - contact@port-st-cyprien.com
Assistante de Serge PALLARES (Directeur du Port Président FFPP / UVPO Port de Saint Cyprien)
- Propriétaire / concédant :
Commune de Saint-Cyprien
- Flottille :
 - o 1 thonier
 - o 10 petits métiers, surtout des fileyeurs

-> Principaux EPU générés : filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : Plaisance et pêche

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui, il date de novembre 2017
- Ressources humaines :
Plusieurs agents portuaires sont dédiés à la gestion des déchets sur le port de Saint Cyprien (en alternance en fonction de la nécessité).

Dispositif de collecte :

Les conteneurs sont collectés quotidiennement pas la communauté de communes Sud Roussillon.

Les agents du port amènent à la déchèterie les déchets qui ne sont pas jetés directement dans les conteneurs dédiés par les pêcheurs. Plusieurs fois dans l'année, le port réalise un grand nettoyage.

Il y a une zone technique qui sert à récupérer les huiles usagées. Cette dernière n'est cependant pas équipée pour recevoir les déchets souillés, qui vont donc aux déchets ultimes.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 10 conteneurs de 300L pour les déchets ultimes et O.M
- 1 benne qui est mise à disposition de temps en temps par la société TREBUT pour ramasser l'excédent de déchets ultimes
- 1 poubelle jaune (tri sélectif papier carton)

Des bacs sont présents tous les 20 mètres pour stocker les filets non utilisés, mais gardés en vue d'une possible réutilisation. Lorsque ces filets sont jetés, ils vont aux déchets ultimes.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/Semaine	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes	6	TREBUT/ Communauté de communes Sud Roussillon	NR	X	
Poubelle Jaune	1	Communauté de communes Sud Roussillon	NR		X
Huiles	24	TRIADIS	NR		X

- Dimension économique :

Les pêcheurs ne payent aucune taxe destinée à la gestion des déchets sur le port.

Attentes et besoins des autorités portuaires

Un projet d'aménagement d'une petite déchèterie est actuellement à l'étude. Cela se fait dans le cadre d'une démarche « Port Propre ».

Le port fait face à des problèmes de dépôts sauvages (port ouvert en cœur de ville).

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.

PORT DE PECHE DE PORT LA NOUVELLE

AUDE - Région OCCITANIE

Port et flottille

- Façade Méditerranée
- Gestionnaire :
CCI de l'Aude
- Contact :
Stéphane PUECH – Responsable pêche - 04 68 48 02 35 pln.criee@narbonne.cci.fr
- Propriétaire / concédant :
Région Occitanie
- Flottille :
 - o 6 chalutiers
 - o 20/25 petites unités (barques pour l'étang, fileyeurs, palangriers)

-> Principaux EPU générés : filets et chaluts

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : Pêche, plaisance, commerce

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Deux agents à temps partiel transfèrent les déchets des quais à la déchèterie du port (zone verte).
- Dispositif de collecte :
Le port dispose d'une déchèterie fermée appelée « zone verte ».



Les agents du port se chargent d'amener et de trier les déchets déposés dans les bennes sur les quais à la « zone verte ». Seule une partie de la ferraille fait l'objet d'un recyclage direct de la part des pêcheurs.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- Cuves de récupération 1000l pour et fûts avec bac de rétention pour les huiles usagées et les déchets souillés
- 2 bennes pour les déchets ultimes
- 1 benne pour le bois
- 1 benne pour le fer
- 1 benne pour les plastiques

Les filets et chaluts sont généralement déposés sur les quais par les pêcheurs. Ils les gardent à disposition pour d'éventuels ramendages. De temps en temps, le port organise des campagnes de collecte de ces filets qui sont mis dans la benne de déchets ultimes, destinée à l'enfouissement. Il y a un grand hangar de ramendage (environ 50x20m). Ce hangar génère également des EPU qui sont jusqu'à maintenant également envoyés aux déchets ultimes.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Huiles	NR	Chimirec	NR		X
Déchets souillés	NR	Chimirec	5-10 t		X
Bois	12	Veolia	25 t		X
Ferraille	6-12	De Richebourg	6 t		X
Plastiques/cartons	NR	SUEZ	2 t		X
Déchets ultimes	100-110	SUEZ	80-90 t	X	

- Dimension économique :

En tout le traitement des déchets coûte entre 80 000 et 100 000 €/an (récolte et traitement des déchets, paye des agents portuaires). Les entreprises de mareyages installées sur le site payent un certain montant.

Pour financer en partie la gestion des déchets, le port fait payer aux pêcheurs une REPP. Le port réfléchit, dans la logique du concept de pollueur payeur, à augmenter le prix de la REPP pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques.



Attentes et besoins des autorités portuaires

Certaines opérations de communication ponctuelles vis-à-vis des pêcheurs ont déjà été menées. Il semble aussi que les pratiques anciennes de la profession, actuellement, ne soient pas en adéquation avec un projet d'affinage du tri. Le gestionnaire du port souhaite mettre en place une signalétique plus adaptée aux besoins des professionnels.

Une amélioration de la gestion des déchets plastiques (mise en place d'enclos pour que le plastique ne s'envole pas et achat d'un compresseur) est actuellement en cours de réflexion. Sans compresseur, l'enlèvement de la benne de plastique revient plus cher que les autres bennes (pour deux tonnes de plastique, il y a environ 12 rotations, alors que pour 25 tonnes de bois, il y a 14 rotations).

Le gestionnaire souhaite faire l'acquisition d'un dispositif de réception des eaux grises.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.



PORT DE PECHE D'AGDE

Hérault - Région OCCITANIE

Port et flottille

- Façade Méditerranée
- Gestionnaire :
Société Anonyme d'économie mixte la criée aux poissons des pays d'Agde
- Contact :
Aurélié DESSEIN - 04 67 21 04 04 et 06 09 53 03 09 - Directrice de la SAEML
aurelie.dessein@orange.fr
Sylvain Blouet - 06 79 60 22 79 – Responsable scientifique aire marine protégée de la côte agatoise – sylvain.blouet@ville-agde.fr
- Propriétaire / concédant :
Conseil départemental
- Flottille :
 - o 9 chalutiers
 - o 122 petits métiers (fileyeurs, palangriers, caseyeurs, etc.)

-> Principaux EPU générés : Filets et pots

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
✓		✓

- Activité : pêche

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Un agent (0,8 ETP) est dédié à la gestion des déchets sur le port d'Agde (salarié de la SAEML).



- Dispositif de collecte :

Les pêcheurs déposent tous leurs déchets sur les quais. L'agent en charge des déchets du port collecte ces derniers, les trie, et les amène dans les dispositifs de collecte dédiés. La zone « déchets » est grillagée, de sorte que seul cet agent et les quelques pêcheurs amenant directement les déchets dans les bennes y aient accès. Les déchets dangereux (huiles usagées et déchets souillés) sont collectés, mais gérés par la coopération des patrons pêcheurs d'Agde.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- 1 conteneur de 35m3 pour les plastiques
- 1 conteneur de 35 m3 pour le bois
- 2 conteneurs de 35 m3 pour le polystyrène
- 1 benne de 30m3 pour les déchets ultimes
- Des poubelles pour les O.M
- Des bacs pour les déchets souillés
- 1 colonne pour la récupération des huiles usagées

Les chaluts sont stockés sur les quais en vue d'une possible réutilisation, de temps en temps, ils sont mis aux déchets ultimes. Le port a mis à disposition une zone de stockage des filets usagés ou ces derniers sont stockés dans un conteneur de 660l. Ils sont désassemblés par les pêcheurs et mis dans ce conteneur, qui est ensuite récupéré par PALANA Environnement pour être recyclés. Cette valorisation est expérimentale, et ne permet de gérer que de petits flux. Quand les conteneurs sont pleins, les prud'homies PALANA Environnement vient collecter les filets.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Plastiques	24	Veolia	4 t		x
Polystyrène	24	Veolia	4 t		x
Bois	12	Veolia	15 t		x
Déchets ultimes	1/semaine	NICOLLIN	85 t	x	
Filets usagés	6	PALANA Environnement	NR		x

- Dimension économique :

Les pêcheurs payent une taxe créée, dans cette dernière une partie (non spécifique) est dédiée à financer le coût de la gestion des déchets sur le port du Grau d'Agde.

Le coût de cette gestion des déchets est d'environ 18 000€ par an. Ce dernier ne comprend pas la prestation pour la récolte du polyester (gratuit), et la paye de l'agent du port.



Attentes et besoins des autorités portuaires

Il n'y a pas de projet d'affinage du tri sur le port d'Agde. Les filets sont actuellement recyclés par PALANA Environnement, qui est un projet expérimental. Cependant, la commune réfléchit à intégrer le SICTOM, une société d'intérêt collectif qui gère l'ensemble des déchets de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, dans le traitement des EPU au niveau départemental. Cela n'est cependant qu'à l'état de projet pour le moment.

Le gestionnaire fait état des pratiques anciennes des pêcheurs, qui ne sont pour certaines pas en adéquation avec le dispositif actuel de tri mis en place.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.



PORT DE PECHE DE SETE

HERAULT- Région OCCITANIE

Le port et sa flottille

- Façade Méditerranée
- Gestionnaire : Port de Sète – Sud de France
Etablissement Public Régional, gestionnaire des 3 ports de Sète (pêche, commerce et plaisance)

Contacts :

- Géraldine LAMY, Responsable QSE
Lamy.geraldine@portsuddefrance-sete.fr – 04 67 46 35 26
- Sylvain GERVAIS, Responsable des quais et terre-pleins pêche
gervais.sylvain@portsuddefrance-sete.fr – 06 24 71 09 00
- José LLINARES, Directeur du port de pêche
Llinares.jose@portsuddefrance-sete.fr - 04 67 18 66 31

- Propriétaire / concédant : la Région OCCITANIE
- Flotte locale : 60 **bateaux de pêche**, dont
18 chalutiers
18 thoniers senneurs
24 petits métiers (essentiellement des fileyeurs).

=> Principaux **EPU générés** : **chutes de chaluts et filets maillants**

- Situation du port de pêche et spécificités :

Le port est situé en cœur de ville, et muni d'une criée.
Présence d'un filetier sur le port : activité de ramendage des chaluts.

- Label / certification :
Le port a obtenu la certification ISO 14001 en 2013.

Dispositif actuel de gestion des déchets, y compris des engins de pêche usagés (« EPU »)

- Plan de réception et de traitement des déchets des navires :
OUI, mis à jour en 2017 pour la période 2017 – 2020.



- Equipement et ressource humaine :
 - o Pas de déchèterie portuaire mais plusieurs « points propres »
 - o 1 agent portuaire passe 2h chaque jour pour gérer les déchets du port de pêche au niveau du quai de la criée. Il peut intervenir ponctuellement sur les autres quais en fonction des besoins, ou sur demande ou suite à une plainte.
- Dispositif de collecte, fréquence et prestataire :

Les DIB des pêcheurs sont déposés sur les quais et récupérés par les agents portuaires pour stockage dans les bennes des points propres.

1 benne, destinée à récupérer les déchets d'engins de pêche éliminés par le filetier, est disposée **sur le quai A**, quai dédié au ramendage des chaluts, sur une zone à l'écart, un peu cachée, clôturée et fermée par un portail en dehors des horaires d'ouverture. Les principaux types de déchets collectés ici sont les chutes de chaluts (alèzes usées) et des chaluts en fin de vie non démontés. D'autres types de déchets, comme des ordures ménagères ou des palettes en bois sont aussi retrouvés dans cette benne.

Les filets usagés des petits métiers sont, pour certains, déposés sur les quais, et sur demande, ou lorsqu'il y a besoin de dégager une zone, ils sont évacués par le port avec un chariot élévateur. D'autres filets peuvent être déposés dans les bacs de collecte des ordures ménagères (poubelles du port ou de l'agglomération) et sont évacués dans ce circuit.

Ces déchets EPU sont récupérés et traités par l'entreprise SUEZ, et partent à l'enfouissement.

- Gisements annuels d'EPU :

Type de déchets	Quantité traitée en 2016	Quantité traitée en 2017
EPU de la benne du quai A (Chaluts entiers + chutes de chaluts)	45 T	25 T

***NB** : la différence de tonnage entre les EPU traités en 2016 et ceux traités en 2017 tient en grande partie au fait que la benne du quai A a été déplacée d'un endroit très passant vers une zone peu fréquentée et cachée. De plus, en 2016 la démolition d'un hangar de stockage du matériel et la mise à disposition d'un nouveau parc public pêcheurs a été l'occasion d'évacuer un grand nombre d'engins de pêche usagés stockés.*

- Dimension économique :
 - o Le port ne dispose pas d'une redevance spécifique à la gestion des déchets. Le financement de ce poste se fait via la taxe REPP acquittée par les usagers du port.



- L'enlèvement et l'enfouissement des déchets de la benne du quai A coûtent en moyenne 5 à 7000€ / an. Mais celle-ci ne contient pas exclusivement des EPU.

Attentes du gestionnaire du port

- Sensibiliser les pêcheurs à la gestion des filets de pêche usagés :
Faire prendre conscience aux pêcheurs de la problématique des déchets de plastique et de leur responsabilité en matière de gestion des déchets.
- Améliorer la valorisation ou le recyclage de ces déchets : trouver une solution technico économique viable à moyen terme.
- Eliminer les stocks des filets usagés en bord à quai.

Recommandations

- Spécifiques au port de Sète :
 - Approfondir la connaissance des pratiques actuelles des pêcheurs avec leurs EPU (diagnostic), en ciblant les petits métiers,
 - Diffuser aux petits métiers les prescriptions techniques minimum pour la préparation des filets fins usagés.
- Générales, destinées à permettre la construction d'une filière nationale de gestion des filets fins usagés, efficace et pérenne, qui regrouperait l'ensemble des ports de pêche français volontaires :
 - Démantèlement et nettoyage des filets par le pêcheur (cette responsabilité peut être transférée à un organisme tiers – par exemple une Association ou un ESAT – à la charge du pêcheur).
 - Le dispositif local met à disposition des saches souples en PE au pêcheur, pour conditionner les filets fins depuis le bateau. Le poids individuel des saches n'excédant pas 25 kg si elles sont manipulées par une femme (code du travail – article R.4541).
Ou
Mise à disposition de big-bags de 1 M3, pour conditionner les filets fins depuis le bateau. Le poids individuel du big-bag n'excédant pas 55kg s'il est manipulé par un homme (code du travail - article R. 4541).
 - Transport des saches ou big-bags par le pêcheur sur un site de regroupement sur le port ou à proximité, idéalement clôturé et avec accès contrôlé.

Les saches ou big-bags seront ensuite pris en charge par le dispositif national.

- Etablissement d'une convention d'adhésion entre le dispositif local et le dispositif national définissant les obligations des parties :



Dispositif Local	Dispositif National
Adhésion à la filière nationale Respect des prescriptions techniques minimales Paiement de la valorisation négative Mise à disposition des volumes regroupés	Intégration du dispositif local Soutien de la filière à la mise en place Soutien de l'Etat à la mise en place Paiement de la valorisation positive Soutien technique Pack Communication

Les ressources du dispositif local pourront provenir de diverses origines :

- Aide du dispositif national sur une période déterminée,
- Soutien de l'Etat, par l'intermédiaire du dispositif national, sur une période déterminée,
- Retour de la valorisation positive reversée par le dispositif national,
- Ressources issues des facturations auprès des pêcheurs, ou REPP,
- Aides locales obtenues auprès des collectivités locales ou professionnelles.

Les dépenses du dispositif local devront considérer la valorisation négative dans la mesure où les produits usagés ne correspondraient pas au cahier des charges.



PORT DE PECHE DU GRAU DU ROI

Gard - Région Occitanie

Port et flottille

- Façade Méditerranée
- Gestionnaire :
Commune du Grau du Roi
- Contact :
Christophe ROSSO - responsable du port de pêche –
c.rosso@ville-legrauduroi.fr - 06 82 80 03 11
Lucille VALETTE – service déchet communauté de commune terre de Camargue –
04 66 73 91 20
Kristelle FOURCADIER – chef de service environnement CCI –
k.fourcadier@terredecamargue.fr - 04 66 73 91 21
- Propriétaire / concédant :
Région Occitanie
- Flottille :
 - o 17 chalutiers
 - o 50/60 petits métiers (fileyeurs, caseyeurs, palangriers, bateaux d'étangs)

-> Principaux EPU générés : chaluts et filets

- Site du port de pêche :

Crée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activités : pêche, plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressource humaine :
2 ETP (2 agents à tour de rôle avec d'autres activités sur le port) sont dédiés à la gestion des déchets sur le port du Grau du Roi.



La déchèterie gérée par la Communauté de Communes Terre de Camargue où sont déchargés les déchets du port est gérée par un employé.

- Dispositif de collecte :

Le port est équipé d'une déchèterie. Elle sert aux usagers du port de pêche, ainsi qu'aux artisans travaillant dans la zone artisanale accolée. Souvent, les pêcheurs rentrent après la fermeture de cette déchèterie. Ils trient leurs déchets et les déposent sur les quais. Les agents du port transfèrent ensuite ces déchets dans la déchèterie. Sur le port, il n'y a que la collecte des déchets souillés.

La Communauté de Commune Terre de Camargue possède depuis peu un camion benne, qui amène directement les déchets dans les différents sites de traitement. Elle a également un camion compacteur, qui permet de limiter les allers retours de benne.

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- Une benne pour le bois
- Une benne pour la ferraille
- Une benne pour les cartons
- Une benne pour les déchets ultimes
- Une benne pour les EPU
- Une colonne pour la récupération des huiles usagées
- Des bacs pour les déchets souillés

L'intégralité des EPU (filets et chaluts usagés non désassemblés) sont collectés dans une benne dédiée. C'est l'entreprise SUEZ qui traite ces déchets en les enfouissant.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Déchets ultimes	NR	Ocreal	NR	Incinération avec valorisation énergétique	
Ferraille	NR	Aubord	NR		x
Bois	NR	Sud Broyage Recyclage	NR		x
Carton	NR	Coved (PAPREC)	NR		x
Filets et chaluts usagés	NR	SITA (filiale de SUEZ)	NR	x	
Huiles usagées	3	Chimirec	6 000 l		x
Déchets souillés	NR	Chimirec	NR		x



- Dimension économique :

Pour financer en partie la gestion des déchets, le port fait payer aux pêcheurs une REPP.

Ci-dessous le détail des coûts de gestion des déchets et filets usagés :

- Filets de pêche :
 - Coût de collecte : 319,75 € TTC / t
 - Coût de transport : 32,60 € TTC / t
 - Coût de traitement : 111,08 € TTC / t
 - Total : 463,43 € TTC / t
- Tous déchets confondus collectés au sein du Point Propre du port de pêche :
 - Coût de collecte : 319,75 € TTC / t
 - Coût de transport et compaction : 82,39 € TTC / t
 - Coût de traitement : 78,06 € TTC / t
 - Total : 480,20 / t

Attentes et besoins des autorités portuaires

En collaboration avec l'institut marin du Seaquarium au Grau-du-Roi, une démarche de sensibilisation des pêcheurs est en train de se mettre en place (projet ReSeaClons). Des caisses vont être données aux pêcheurs afin qu'elles soient embarquées sur les bateaux. Lorsque les professionnels remonteront des déchets plastiques dans les filets, ils les mettront dans ces bacs.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.



PORT DE PECHE SAINT MANDRIER

Var - Région PACA

Port et flottille

- Façade Méditerranée
- Gestionnaire :
CCI du Var
- Contact :
Guy DARLON - guy.darlon@var.cci.fr - 04 94 22 88 56
Marianne Garde – Marianne.garde@var.cci.fr – 04 94 22 89 65 – consultante
développement durable
- Propriétaire / concédant :
Communauté d'agglomération de Toulon
- Flottille :
 - o 14 petits métiers (fileyeurs/caseyeurs)

-> Principaux EPU générés : Filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public

- Activités : Pêche et plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines :
Les agents de la CCI sont dédiés à la gestion des déchets sur le port de Saint-Mandrier. Depuis peu, une « brigade propreté » circule sur les 6 ports de la rade de Toulon pour débarrasser les eaux des ports de leurs déchets (de la pêche et de la plaisance).
- Dispositif de collecte :
Des conteneurs de tri sélectif sont présents sur tous les quais. La CCI a mis à disposition des pêcheurs des casiers pour ranger les filets qu'ils n'utilisent pas (espace de



stockages). Le reste des déchets (y compris les huiles usagées) est soit déposé par les pêcheurs sur les quais (puis récoltés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères par la communauté d'agglomération), soit amené directement par les pêcheurs à la déchèterie, tous disposent d'un badge d'accès

Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :

- Des conteneurs pour les O.M
- Des conteneurs pour le verre
- Des conteneurs pour le plastique et le carton
- Des bacs pour les batteries usagées

Les filets usagés sont mis dans des big bags par les pêcheurs, et récoltés par Filet recyclage. Les filets ne sont pas désassemblés avant d'être mis en big bags.

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
O.M	NR	Communauté d'agglomération de Toulon	NR	x	
Verre	NR	NR	NR		x
Cartons/plastique	NR	Communauté d'agglomération de Toulon	NR		x
Ampoules/batteries usagées	NR	Veolia	NR		x
Déchets ultimes	NR	Communauté d'agglomération de Toulon et déchèterie	NR	x	

- Dimension économique :

Les pêcheurs ne payent aucune taxe pour la gestion des déchets sur le port.

Le gestionnaire du port paye la taxe de relève des O.M et la prestation déchets de Veolia.

Attentes et besoins des autorités portuaires

Il n'y a pas de projet d'aménagement sur le port de Saint Mandrier. La brigade propreté semble montrer son efficacité, dans la mesure ou de moins en moins de déchets sont retrouvés dans les eaux du port de pêche.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.



PORT DE PECHE DE SAINT-RAPHAEL

Var – Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D’AZUR

Le port et sa flottille

- Façade Méditerranée
- Gestionnaire : Régie municipale autonome « Ports de Saint-Raphaël »
Mairie de Saint-Raphaël
Place Sadi Carnot – 83000 SAINT-RAPHAEL
- Contacts :
 - Maître de port principal du Vieux Port :
Alain LE BERRE - 04 94 95 11 19 (Capitainerie)
a.leberre@ville-saintraphael.fr
 - APAM (Association pour la Pêche et les Activités Maritimes durables)
 - Claire LEMOINE - Coordinatrice
06 75 82 95 13 - claire.lemoine@apampeche.eu
 - Leila SEDDIKI - Chargée de Projets
09 87 33 50 02/ 06 63 96 98 41 -
leilaseddiki@apampeche.eu
- Propriétaire : Commune
- Flottille locale : 22 bateaux, de 5 à 9 mètres.
Engins de pêche : palangres, filets maillants et casiers.

⇒ ***Principaux EPU générés = filets fins en Polyamide***

- Localisation du port :

La ville de Saint-Raphaël comprend plusieurs ports, dont le Vieux Port où la flottille de pêche composée de « pointus », petits bateaux traditionnels, cohabite avec les plaisanciers.



Ce port est situé en cœur de ville ; avec une orientation marquée vers le tourisme. C'est sur ce port que se trouve le marché des pêcheurs, qui comprend des équipements de froid, dans un espace vitré construit en 2014.

- Label / certification :

Le port de plaisance du Vieux Port est labellisé « Pavillon Bleu » depuis 2015 et a reçu la certification européenne « Ports Propres » en 2018.

Schéma actuel de gestion des déchets, y compris les engins de pêche usagés (« EPU »)

- Plan de réception et de traitement des déchets des navires :

Un plan de réception et de traitement des déchets est en vigueur et a fait l'objet d'une réactualisation en date du 6 décembre 2017

- Equipement et ressource humaine :

Sur le quai des pêcheurs un « point propre » principal ou micro-déchèterie portuaire, à accès contrôlé, regroupe les déchets issus des activités pêche et plaisance. Un deuxième mini-point propre est également activé sur le quai Nomy, essentiellement au profit des grosses unités.

La régie des ports emploie 6 agents et la manipulation des déchets représente 1h par jour pour 1 agent en moyenne.

- Dispositif de collecte et de traitement des déchets, hors engins de pêche usagés :

La micro-déchèterie portuaire, n'est accessible aux pêcheurs que sur demande. Ces derniers déposent leurs déchets dans des bacs au sein du point propre. Les déchets non valorisables et non dangereux sont ensuite éliminés via la déchèterie communale. Un ponton flottant a été mis en place afin d'offrir aux pêcheurs un espace à proximité des bateaux pour nettoyer leurs filets. Des bacs plastiques sont disposés sur ce ponton flottant, afin de collecter les déchets organiques issus du nettoyage des filets (algues principalement). Dans la pratique ces bacs sont peu utilisés et une grande partie des déchets organiques sont rejetés à la mer, ce qui pose un vrai problème eu égard à l'orientation très touristique du port (odeurs, poissons morts, pollution visuelle).

- Dispositif de collecte des filets de pêche usagés :

Depuis fin 2017, les filets usagés, pour la très grande majorité en Polyamide (PA), sont déposés par les pêcheurs devant le point propre, généralement propres mais non démontés. Les agents du port sont chargés de les regrouper dans deux big-bags de 1m3 disposés à l'intérieur de la déchèterie portuaire. Lorsque ces big-bags atteignent environ 30 kg (ils doivent rester manipulables sans engin de levage), le gestionnaire de port contacte le Président de l'APAM ou l'association d'insertion « CORAIL » pour que cette dernière vienne les récupérer. Mais depuis avril 2018 il a été convenu que les pêcheurs emmèneraient eux-mêmes les filets usagés à l'atelier CORAIL. Ce qu'ils font en pratique aujourd'hui.



Deux employées de CORAIL, dans le cadre de l'opération pilote initiée en Janvier 2018, réalisent le démontage des filets afin de séparer les mailles en PA, qui seront recyclées, des cordages en Polypropylène. Ces cordages sont ensuite restitués aux pêcheurs pour la fabrication de nouveaux filets.

- Fin de vie des filets :

L'opération pilote prévoit ensuite une transformation locale des filets usagés démantelés pour une seconde vie (sacs à macro-déchets).

Mais à ce jour, cette transformation n'est pas réalisée et les filets sont stockés dans le hangar de CORAIL.

- Dimension économique :

Les pêcheurs de Saint-Raphaël n'acquittent pas de REPP.

Le financement de la gestion des déchets sur le port de pêche, ainsi que des autres services, est assumé en totalité par la Mairie.

- Gisement annuel de filets usagés :

En moyenne 2 big-bags par mois sont collectés, d'un poids moyen de 50 kg par big bag.

=> Gisement annuel estimé issu du port de St-Raphaël = **1,2 T**.

Besoins et attentes du gestionnaire du port

Le gestionnaire du port n'a pas d'attentes particulières sur la thématique : à ce jour le dispositif de collecte sélective des filets usagés est fonctionnel et semble également satisfaire les pêcheurs.

L'APAM, de son côté, exprime qu'une des principales pistes d'amélioration pourrait être une aire de regroupement et d'entreposage située sur le port, dédiée aux filets usagés et aux big-bags en cours de remplissage. Mais l'espace portuaire est étroit et le foncier est cher sur un port à forte orientation touristique, où cohabitent plusieurs activités.

Recommandations

Les recommandations ci-dessous ont pour objectif de permettre la construction d'une filière de gestion des filets fins usagés, efficace et pérenne, qui regrouperait l'ensemble des ports de pêche français volontaires.

- Démantèlement et nettoyage des filets par le pêcheur (cette responsabilité peut être transférée à un organisme tiers – par exemple l'Association Corail pour les pêcheurs de St Raphaël - à la charge du pêcheur).
- Le dispositif local met à disposition des saches souples en PE au pêcheur, pour conditionner les filets fins depuis le bateau. Le poids individuel des saches n'excédant pas 25 kg si elles sont manipulées par une femme (code du travail – article R.4541).
OU

Mise à disposition de big-bags de 1 M3, pour conditionner les filets fins depuis le bateau. Le poids individuel du big-bag n'excédant pas 55kg s'il est manipulé par un homme (code du travail - article R. 4541).



- Transport des saches ou big-bags par le pêcheur sur un site de regroupement au niveau du port (idéalement clôturé et à accès contrôlé) ou auprès de l'association CORAIL.

Les big-bags seront ensuite pris en charge par le dispositif national.

- Etablissement d'une convention d'adhésion entre le dispositif local et le dispositif national définissant les obligations des parties :

Dispositif Local	Dispositif National
Adhésion à la filière nationale Respect des prescriptions techniques minimales Paiement de la valorisation négative Mise à disposition des volumes regroupés	Intégration du dispositif local Soutien de la filière à la mise en place Soutien de l'Etat à la mise en place Paiement de la valorisation positive Soutien technique Pack Communication

Les ressources du dispositif local pourront provenir de diverses origines :

- Aide du dispositif national sur une période déterminée,
- Soutien de l'Etat, par l'intermédiaire du dispositif national, sur une période déterminée,
- Retour de la valorisation positive reversée par le dispositif national,
- Ressources issues des facturations auprès des pêcheurs, ou REPP,
- Aides locales obtenues auprès des collectivités locales ou professionnelles.

Les dépenses du dispositif local devront considérer la valorisation négative dans la mesure où les produits usagés ne correspondraient pas au cahier des charges.



PORT DE CANNES

Alpes-Maritimes – Région PACA

Port et flottille

- Façade Méditerranée
- Gestionnaire :
Chambre de Commerce de Nice – Port de Cannes
- Contact: BODART Charlotte - +33 4 92 00 56 45 – Charlotte.BODART@cote-azur.cci.fr
- Propriétaire / concédant :
Ville de Cannes
- Flottille :
Une trentaine de fileyeurs

-> Principaux EPU générés : Filets

- Site du port de pêche :

Criée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activité : Port de Commerce avec les activités suivantes : Plaisance, Yachting, Croisières, Transport Côtier vers les îles de Lérins principalement, Carénage, Manifestations et Parking.

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : Oui
- Ressources humaines
Les membres de la prud'homme sont dédiés à la gestion des déchets sur le port de pêche.
- Dispositif de collecte :



La prud'homie paye la taxe d'enlèvement des O.M dans le cadre de la collecte des O.M mis en place par la Communauté de Communes du pays de Lérins, qui y collecte les déchets ultimes et O.M. Les pêcheurs mettent les déchets souillés et les huiles usagées dans les installations de collecte mis à disposition par la CCI. La CCI met à disposition de la prud'homie gratuitement et ponctuellement une benne de déchets ultimes, afin que la zone soit propre et dégagée.

Pour les déchets de gros volumes et les déchets dangereux, il y a un point d'apport volontaire sur la zone de carénage. Les déchets sont ensuite collectés par des prestataires spécialisés. Pour cette partie, c'est le Service Carénage qui surveille les installations et contacte les prestataires quand il y a un besoin d'enlèvement. Le bois et la ferraille sont mis dans la benne de déchets ultimes, mais lorsqu'ils sont en tonnage trop important le port commande des bennes aux prestataires déchets.

- Les différents types de contenants mis à disposition sur le port sont :
 - o Bacs pour les déchets souillés
 - o Conteneurs pour récupération du verre
 - o Des conteneurs de tri sélectif
 - o Une benne de déchets ultimes
 - o Un conteneur pour le papier
 - o Des conteneurs pour les O.M
 - o 3 cuves à huiles pour les huiles usagées
 - o 1 bac à batteries

- Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
O.M	6/semaine	Communauté de commune du Pays de Lérins	NR	x	
Emballages ménagers	1/semaine	Communauté de commune du Pays de Lérins	NR	x	
Verre	1/semaine	Communauté de commune du Pays de Lérins	NR		x
Papier	1/semaine	Communauté de commune du Pays de Lérins	NR		x
Déchets souillés	NR	SERAHUT	NR		x
Huiles usagées	NR	SERAHUT	NR		x
Déchets ultimes	NR	NR	73 t (2017)	x	

- Dimension économique :

La gestion des déchets sur le port de pêche de Canne est gratuite pour la prud'homme. Le port met ponctuellement (et à ses frais) à leur disposition une benne pour faire un gros ménage (1 à 2 fois par an).

La taxe d'enlèvement des O.M, la redevance spéciale, la prestation de déchets souillés et huiles usagées, ainsi que le prestataire « déchets ultimes » ont coûté en tout 100 000 € en 2017.

Attentes et besoins des autorités portuaires

Il n'y a pas de projet d'aménagement prévu sur le port au niveau de la zone déchets. Le gestionnaire est ouvert à la mise en place d'une filière organisée pour les EPU.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.



PORT VAUBAN (Antibes)

Alpes-Maritimes – Région PACA

Port et flottille

- Façade Méditerranée
- Gestionnaire :
SAS VAUBAN 21 (société dont le CCI Nice Côte d'Azur est partenaire) depuis le 1er janvier 2017
- Contact: BODART Charlotte - +33 4 92 00 56 45 – Charlotte.BODART@cote-azur.cci.fr
- Propriétaire / concédant :
Ville d'Antibes
- Flottille :
9 fileyeurs

-> Principaux EPU générés : filets

- Site du port de pêche :

Crée	Cœur de ville	Zone déchet fermée au public
		

- Activité : Pêche, plaisance et grande plaisance

Dispositif actuel de gestion des déchets (engins de pêche usagés compris)

- Plan de réception et de traitement des déchets : OUI - dernière mise à jour en 2017
- Ressources humaines
Des agents sont dédiés à la gestion des déchets. Ils assurent la collecte des déchets abandonnés sur les quais, l'ouverture de la déchèterie portuaire 2 matinées par semaine, sa propreté et son maintien en ordre.



- Dispositif de collecte :

Les emballages et matériaux souillés, peintures, huiles usagées, solvants, liquides de refroidissement, carburants usagés, eaux de cales, filtres à huiles, filtres à air sont stockés dans des containers spécifiques dans une déchèterie ouverte aux usagers du port deux matinées par semaine ; puis collectés par un prestataire spécialisé pour transport vers centre de valorisation ou élimination. L'enlèvement des déchets est assuré soit par la collectivité pour les déchets « domestiques » (O.M, emballages, verre, papier, cartons) et par des prestataires spécialisés pour les autres (déchets dangereux, encombrants, eaux usées, eaux de cales, ...). Tous ces dispositifs sont utilisés par toutes les activités du port.

Les différents types de contenants sur le port sont :

- Plusieurs conteneurs pour le verre
- Une benne de 7m3 pour la ferraille
- Une benne de 12 m3 pour le bois
- Des conteneurs pour le carton et le plastique
- 2 bennes de déchets ultimes
- 1 cuve de 4m3 pour les huiles usagées
- Des bacs pour les déchets souillés

Les filets sont gérés par les prud'homies, mais ils ne sont pas retrouvés dans les conteneurs déchets. Ils utilisent les conteneurs d'O.M.

Fréquence de collecte et prestataires déchets :

Type de déchet	Collecte/an	Prestataire	Tonnage/an	Enfouissement	Valorisation
Verre	1j/semaine	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	NR		x
Ferraille	Environ 12	NR	5		x
Bois	Environ 12	NR	10		x
Cartons	Environ 12	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	NR		x
Déchets ultimes	Environ 1/semaine	NR	30-40	Incinération	
Huiles usagées	Environ 12	SERAHUT	20		x
Batteries	1 à 2 fois/an	SERAHUT	0.5		x
O.M	6j/semaine	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	NR	Incinération	

Dimension économique :

Aucune tarification n'est appliquée aux pêcheurs pour la gestion des déchets sur le port.



Attentes et besoins

Dans le cadre de la prise de concession un plan global de rénovation / amélioration est prévu sur plusieurs années – y compris pour la gestion des déchets. Le gestionnaire est ouvert à la mise en place d'une filière organisée pour les EPU.

L'Annexe n°7 du rapport présente de manière synthétique les pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU, en fonction des problèmes rencontrés par les ports.



Annexe 7 : Tableau synthétique des pistes d'amélioration envisageables en matière de gestion des EPU

Les limites	Recommandations
Manque de place sur le port	<ul style="list-style-type: none"> o Si certains ports sont gérés par un même gestionnaire, ou sont géographiquement proches, les EPU peuvent être stockés en rétro littoral, où dans un espace portuaire plus important (mutualisation et massification des flux).
Manque de moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> o Envisager un test avec quelques pêcheurs en leur mettant à disposition des big bags pour qu'ils réalisent eux-mêmes le remplissage avec les filets en PA qu'ils auront préalablement préparés (nettoyage + démantèlement) o Prévoir une communication autour de ces évolutions afin de sensibiliser les professionnels à la nécessité de la préparation (nettoyage sommaire et désassemblage des cordages) de leurs déchets et aux enjeux. -> Ces actions, dans le cadre local, permettraient de réduire de façon significative le temps d'intervention des agents des ports sur la gestion des engins usagés de la pêche, et donc d'abaisser le coût. o La mise en place d'une filière de responsabilité partagée pourrait aider les gestionnaires de port à mieux gérer les déchets
Manque de moyens humain	<ul style="list-style-type: none"> o Afin de limiter la mobilisation des agents de port, une réflexion pourrait porter sur l'intervention d'une association locale, type ESAT ou EA (Entreprise Adaptée), qui réaliserait le démontage complet des filets usagés (exemple de la Navicule Bleue sur le port de la Cotinière). Notons cependant que dans cette configuration, la dimension financière d'un tel système reste une problématique majeure.
Manque de sensibilité des pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> o La sensibilisation des pêcheurs doit se faire par des actions de communication, à visée pédagogique, qui auraient pour objectif d'inciter les pêcheurs à réaliser un travail de préparation de leurs filets usagés (tri / nettoyage / désassemblage).
Dépôts sauvages	<ul style="list-style-type: none"> o Déterminer une aire de regroupement / entreposage des big-bags, idéalement clôturée et à accès contrôlé, sur le port ou à proximité. o Lancer une phase de communication auprès du grand public

Besoin d'une filière identifiable par tous

o La pérennité du financement ne peut être assurée que dans le cadre d'une filière organisée au niveau national. D'où les recommandations suivantes, ayant pour objectif de permettre la construction d'une filière de gestion des filets fins usagés, efficace et pérenne, qui regrouperait l'ensemble des ports de pêche français volontaires.

- Nettoyage et démantèlement des filets par le pêcheur.

- Le dispositif local met à disposition des pêcheurs des big-bags de 1 ou 2 M3, pour conditionner les filets fins depuis le bateau.

- Transport des big-bags par le pêcheur sur un site de regroupement/entreposage défini par le port, idéalement clôturé et avec accès contrôlé.

Les big-bags seront ensuite pris en charge par le dispositif national.

o L'adhésion des ports à la filière de récupération et de traitement des EPU s'articulera en 2 temps (établissement d'une convention d'adhésion entre le dispositif local (le port) et le dispositif national définissant les obligations des parties) :

o Dispositif Local

- Adhésion à la filière nationale
- Respect des prescriptions techniques minimales
- Paiement de la valorisation négative
- Mise à disposition des volumes regroupés

o Dispositif National

- Développement de solutions de valorisations
- Organiser la mutualisation régionale
- Négociations avec les opérateurs de traitement
- Intégration du dispositif local
- Soutien de la filière à la mise en place
- Soutien de l'Etat à la mise en place
- Paiement de la valorisation positive
- Soutien technique
- Pack Communication

o Les ressources du dispositif local pourront provenir de diverses origines :

- Aide du dispositif national sur une période déterminée,
- Soutien de l'Etat, par l'intermédiaire du dispositif national, sur une période déterminée,
- Retour de la valorisation positive reversée par le dispositif national,
- Ressources issues des facturations auprès des pêcheurs, ou REPP,
- Aides locales obtenues auprès des collectivités locales ou professionnelles.

<p>Difficile maîtrise des coûts engendrés par la gestion des déchets et les prestataires</p>	<ul style="list-style-type: none"> o En dehors d'un contexte de filière organisée au niveau national, une contractualisation avec le prestataire déchets qui intervient pour l'enlèvement et le traitement des filets usagés pourrait permettre de mieux anticiper, voire de stabiliser le coût de ce poste.
<p>Tri des EPU, matière première de mauvaise qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> o La mise en place d'un Plan de Réception et de Traitement des Déchets (PRTD) qui pourrait prendre en compte la gestion des EPU o Lancer une phase de communication auprès des pêcheurs sur ce PRTD et les nouvelles règles de tri qu'il implique o Contrôle visuel et/ou manuel si nécessaire, afin de contrôler les big-bags de filets, et d'éviter toute contamination. Cela permettrait d'améliorer les coûts de traitement.

Annexe 8 : Test de valorisation des FPU

RAPPORT D'ESSAI – BROYAGE DE FPU

Site de broyage : Echaliier Recyclage à Saint-Ours-les-Roches (Groupe Paprec- 63)



Broyeur à lames Bruno Folcieri de 250kW de puissance équipé d'un tapis d'alimentation avec détecteur de métaux S+S. Les lames du broyeur ont 50 h après affûtage (en moyenne, un affûtage est réalisé toutes les 75 h de fonctionnement).



Réception de la matière en bigbag sur palette : les opérateurs du centre de tri précisent un taux de remplissage extrêmement faible. En effet, le bigbag n'est pas le conditionnement optimal pour les préparateurs des filets car difficile à charger à la main. Un conditionnement en caisse-palette est préconisé par le Directeur du centre Echaliier, Mr David Lourme, pour faciliter le remplissage et contrôler la qualité de la matière (pas de mélange). Dans le cadre des opérations pilotes, aucune préconisation n'a été transmise au regard du remplissage des bigbags. Des directives claires pourraient ainsi amener les opérateurs de collecte à maximiser ce conditionnement sous condition d'un contrôle préalable de la qualité des FPU.

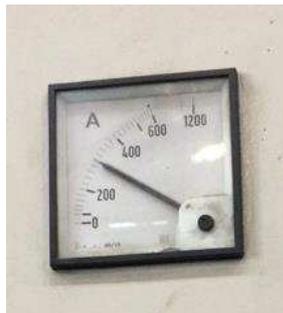
Les filets de pêche reçus sur le site de Saint-Ours avaient l'avantage d'avoir été préparés en « pelote » de 50 à 70 cm de diamètre. Cette forme produit est idéale selon les opérateurs :

- Facilité de manipulation au grappin ;
- Minimisation des problèmes d'accrochage sur le tapis d'alimentation du broyeur ;
- Réduction du risque de bourrage du broyeur ou d'enroulement des filets autour du rotor.



Les résidus de poissons dans les filets ont fortement dérangé la journée de test, voire l'environnement de travail des opérateurs de la plateforme de broyage. Une forte gêne olfactive lors du stockage, de la manipulation des pelotes et lors du broyage des filets s'est faite ressentir sur toute la plateforme. De plus lors du passage dans le broyeur, la matière plastique est acheminée dans un bigbag grâce à de l'air chaud, ce qui embaume tout le hangar pour plusieurs jours.

Il est donc impératif que les filets soient exempt de produits de la mer, le non-respect de cette condition pourraient entraîner un refus de réception des filets de pêche sur un centre de tri.



L'alimentation du broyeur pelote par pelote permet de s'assurer du passage de la matière sans bourrage.

Lors du passage de la matière dans le broyeur, nous avons entendu le broyeur forcer et vu le cadran atteindre plus de 1000 ampères. Ce phénomène s'explique par le fait que les filets constituent un flux flexible et que ce type de broyeur est conçu pour recevoir des matières plastiques rigides. Ainsi, pour réduire les risques, il est préconisé de faire des « pelotes » de 50cm de diamètre maximum.



Une demi-heure est nécessaire pour broyer environ 120Kg de filets en pelote et mettre en bigbag 95Kg. Deux opérateurs sont requis pour cette opération : un opérateur au grappin et un au broyeur qui doit être en mesure d'arrêter la ligne de broyage dès le moindre problème.

Les filets reçus pour cet essai étaient bien exempts de résidus de métaux.

En fin d'opération, un opérateur retire le bigbag de « vermicelle PA » et le pèse à l'aide d'un transpalette.



On constate à la sortie du broyeur un polyamide bien densifié et qui, malgré certaines craintes, ne semble pas foisonner². Sur un essai industriel, il sera ainsi possible de remplir des bigbags d'une tonne de matière. La matière est bien sèche et on remarque peu de perte de plastique entre la quantité en entrée et en sortie. La grille de 14mm semble être adaptée au filet de pêche en pelote. Les indésirables de matière organique polluent la matière : aspect et odeur.

Rappel des préconisations pour la préparation en amont :

- Filets complètement nettoyés, sans résidus de poissons ou coquillage
- Filets entièrement démontés, sans plombs ni cordage
- Filets enroulés en pelote nouée d'environ 50cm de diamètre
- Filets conditionnés en caisse-palette à fond et parois ajourés (circulation de l'air et de l'eau en cas d'indésirable) pour les petites plateformes ou en bigbag

Rappel des principaux résultats :

- Temps de broyage relativement long estimé à 500Kg/h
- Matière sèche homogène en « vermicelle »
- Bigbag d'une tonne réalisable



² Foisonner => Foisonnement : Augmentation du volume apparent d'une roche au moment de son extraction, par suite de son morcellement » Ici ça veut donc dire que ce n'est pas une matière qui ne peut être maîtrisée à la suite du broyage.



RAPPORT D'ANALYSE DE BROyat DE FPU



Rapport d'analyse Page 1 / 3
 Edité le : 03/07/2018

AGRICULTURE PLASTIQUE ENVIRONNEMENT
 Mme Elsa VINUESA
 125 Rue Aristide Briand
 92300 LEVALLOIS PERRET

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SOC18-6480	Référence contrat :	SOCC18-1012
Identification échantillon :	SOC1806-2515-1		
Référence client :	filets de pêche broyés en PA		
Nature :	Combustibles solides de récupération		
Prélèvement :	Réceptionné le 18/06/2018 Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
<i>Analyses physiques</i>						
Humidité totale	11.0	% brut	Méthode interne PA254			#
Matières sèches	89.0	% brut	Méthode interne PA254			#
<i>Analyse de base</i>						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	NF EN 15413			#
Cendres à 950°C	0.7	% sec	Calcination			
Cendres à 950°C	0.6	% brut	Calcination			
<i>Analyse élémentaire</i>						
Carbone total	62.9	% sec	Microanalyseur - NF EN 15407			#
Carbone total	56.0	% brut	Microanalyseur - NF EN 15407			#
Hydrogène total	9.69	% sec	Microanalyseur - NF EN 15407			#
Hydrogène total	9.85	% brut	Microanalyseur - NF EN 15407			#
Minéralisation pour dosage halogènes et/ou soufre	-	-	Combustion en bombe - NF EN 15408			
Iode total	<20	mg/kg sec	Chromatographie ionique - NF EN 14582			
Iode total	<20	mg/kg brut	Chromatographie ionique - NF EN 14582			
Brome total	<0.0020	% sec	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			
Brome total	<0.0020	% brut	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			
Chlore total	0.283	% sec	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			
Chlore total	0.251	% brut	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			
Fleur total	<0.0020	% sec	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			
Fleur total	<0.0020	% brut	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			



SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 3

Edité le : 03/07/2018

Identification échantillon : SOC1806-2515-1

Destinataire : AGRICULTURE PLASTIQUE ENVIRONNEMENT

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Soufre total	0.028	% sec	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			
Soufre total	0.0246	% brut	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			
Analyse thermique						
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	7642	cal/g sec	Calorimétrie - NF EN 15400			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	31996	J/g sec	Calorimétrie - NF EN 15400			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	6801	cal/g brut	Calorimétrie - NF EN 15400			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	28474	J/g brut	Calorimétrie - NF EN 15400			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	7165	cal/g sec	Calcul - NF EN 15400			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	29998	J/g sec	Calcul - NF EN 15400			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	6316	cal/g brut	Calcul - NF EN 15400			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	26444	J/g brut	Calcul - NF EN 15400			#
Analyse chimique						
Extraction aqueuse 1/10	-	-	rapport liquide/solide = 10			
Chlore organique	1709	mg/kg sec	calcul			
Chlore organique	1521	mg/kg brut	calcul			
Chlorures extraits	1116	mg/kg sec	Chromatographie ionique - NF EN ISO 10304-1			
Métaux						
Minéralisation	-	-	Fusion alcaline - NF M03-042			
Aluminium (en Al 2O3)	<0.1	% sec	ICP			
Fer total (en Fe2O3)	<0.1	% sec	ICP			
Calcium total (en CaO)	0.2	% sec	ICP			
Magnesium total (en MgO)	<0.1	% sec	ICP			
Sodium total (en Na2O)	<0.1	% sec	ICP			
Potassium total (en K2O)	<0.1	% sec	ICP			
Phosphore total (en P2O5)	<0.1	% sec	ICP			
Minéralisation métaux volatils et non volatils	-	-	Attaque acide			
Chrome total	3	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Manganèse total	4	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Nickel total	1	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Plomb total	8	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Zinc total	5	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Vanadium total	<1	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Silicium total (en SiO2)	0.10	% sec	ICP			
Cobalt total	<1	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Cuivre total	4	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Cadmium total	<1	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Arsenic total	<2	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Antimoine	<2	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Sélénium total	<1	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Thallium total	<2	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Etain total	<1	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Tellure total	<2	mg/kg	ICP/AES - NF EN 15411			
Mercure total	<0.05	mg/kg sec	SAAHydrures - Inspiré de NF EN 15411			
Composés organiques PCB congénères						
PCB 28	<0.01	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCB 52	<0.01	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCB 101	<0.01	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCB 118	<0.01	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCB 138	<0.01	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCB 153	<0.01	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			



SOCOR

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Edité le : 03/07/2018

Identification échantillon : SOC1806-2515-1

Destinataire : AGRICULTURE PLASTIQUE ENVIRONNEMENT

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
PCB 180	<0.01	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
Somme des 7 PCB	<0.07	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCB totaux calculés <i>PCT : polychloroterphényles</i>	<0.30	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCT <i>PCP : polychlorophénols</i>	<10	mg/kg sec	GC/ECD - NF EN 12766-3			
PCP (pentachlorophénol)	<0.2	mg/kg sec	GC/ECD - NF ISO 14154			



Annexe 9 : Guide pratique Opération Pilote

Opérations pilotes de gestion des Engins de Pêche Usagé « EPU »

PORT

Préambule

La présente étude a pour premier objectif la mise en place de solutions pérennes de gestion des filets de pêche pour les pêcheurs, dans les meilleures conditions économiques et techniques. Ce projet rentre dans les objectifs « **100% des déchets plastiques recyclés à l'horizon 2025** » portés par le Président de la République.

Contexte

Le projet **PECHPROPRE**, lancé en 2016 et piloté par la Coopération Maritime, a pour objet d'étudier les conditions d'une **filière nationale pérenne de gestion des EPU** (filets et chaluts essentiellement). L'étude comporte plusieurs volets, dont un volet opérationnel : réalisation **d'opérations pilotes** permettant d'étudier les **contours techniques et économiques des collectes d'engins de pêche usagés** dans les ports.

Une dizaine de ports a été retenue pour ces opérations sur les 3 façades maritimes, dont le port de Sète pour la façade Méditerranée.

Principaux objectifs de ces opérations pilotes

Ces opérations permettront de :

1. Evaluer la **faisabilité technique** (comment fait-on ? quels acteurs ? quels débouchés pour ces déchets collectés?...) et la **faisabilité économique** (à quel coût ?) ;
2. Etablir au niveau local un référentiel technique à disposition des acteurs locaux ;
3. Faciliter le transfert des expériences entre les ports ;
4. Contribuer à l'établissement des références techniques nationales ;
5. Etablir des recommandations pour une filière nationale pérenne de gestion des engins de pêche usagés.

Le test prévoit de retenir des ports avec des profils différents, et avec ou sans dispositif de collecte différenciée existant pour les EPU.

Organisation des opérations pilotes : 2 niveaux de gestion

A. La gestion des opérations pilotes se fait au niveau local.

L'opération pilote sera gérée par **un référent local** (« animateur » local) et un comité de pilotage regroupant les acteurs locaux privés et publics en lien avec la thématique.

L'animateur local assurera la relation avec le niveau national (CPA, Coopération Maritime) et **la gestion opérationnelle** (mobilisation des acteurs, relation avec les partenaires, contractualisation avec les prestataires, suivi et bilan de l'opération).



Les actions locales consistent à :

- Mobiliser, informer les professionnels sur l'opération pilote et ses modalités,
- Etablir un protocole opérationnel,
- Assurer la réalisation, le suivi et le bilan de l'opération pilote.

B. **Un accompagnement national** est assuré par la Coopération Maritime et le CPA (Comité français des Plastiques en Agriculture) qui apporteront leur aide au référent local sur les choix techniques à envisager (dispositif de collecte, matériel, prestataires,...).

Par ailleurs, la Coopération Maritime assurera une synthèse nationale des résultats des opérations locales et dressera des recommandations en vue de la construction d'une filière nationale.

Le CPA accompagnera la Coopération Maritime dans l'animation des opérations pilotes et accompagnera également **les acteurs des opérations locales à travers un appui méthodologique des référents locaux.**

L'organisation d'une opération pilote dans les ports

1 Fonctionnement

1.1 Comité de pilotage

Une opération pilote mise en place dans un port aura une vertu pédagogique dès lors qu'y seront associés l'ensemble des acteurs locaux concernés par la gestion des déchets issus de l'activité de la pêche :

- Pouvoirs publics : Région, Département, municipalités, direction du port
- Organisations professionnelles : prudhomie, comité local des pêches (*CDPMEM*, *CRPMEM*), GALPA, CCI
- Professionnels : pêcheurs, armateurs, transformateurs, industriels, fabricants, distributeurs d'engins de pêche, Coopératives Maritimes.

Le comité de pilotage a pour mission de piloter l'opération locale, c'est-à-dire :

- Contribuer à l'élaboration du dispositif opérationnel,
- Désigner un comité opérationnel avec un animateur local,
- Valider le plan d'actions et le budget.

Les participants au comité de pilotage accéderont au même niveau d'information sur la conduite de l'opération pilote et pourront contribuer à son orientation adaptée aux conditions spécifiques du port.

1.2 Comité opérationnel

Le comité opérationnel, piloté par l'animateur local, prendra en charge la réalisation opérationnelle de l'opération pilote. Les membres de ce comité seront en capacité d'organiser le test de récupération des filets de pêche auprès des professionnels, des prestataires et des autorités portuaires.

Le comité opérationnel a pour mission de :

- Animer la relation avec les partenaires et prestataires,
- Mettre en œuvre l'opération pilote :
 - Définir le dispositif opérationnel
 - Assurer la gestion opérationnelle



- Mobiliser les acteurs : communication, formations, négociations avec les prestataires locaux, organisation et animation de réunions.
- Réaliser le bilan et la restitution de l'opération pilote.

2 Mission des opérations

- Analyse de l'existant et du contexte local :
 - Composition de la flotte locale et typologie des déchets EPU générés,
 - Flotte extérieure ?
 - Périmètre produits, estimation des gisements annuels, saisonnalité ?
 - Plan de gestion des déchets sur le port,
 - Prestataires déchets,
 - Coût actuel de gestion des engins de pêche usagés, son financement,
 - Retours d'expérience,
 - Forces/ faiblesses.
- Evaluer les contours techniques et économiques
- Proposer un schéma opérationnel optimisé

3 Organisation des opérations

Le comité opérationnel prendra en compte toute la chaîne logistique : de la collecte des filets auprès des pêcheurs, jusqu'à l'enlèvement pour le centre de traitement, de recyclage ou d'enfouissement.

3.1 Information auprès des pêcheurs

Une notice informative indiquera aux professionnels, sous la forme la plus appropriée, les contours de l'opération : quoi, qui, quand, comment, où....

3.2 Recommandations techniques (cahier des charges)

Les collectes des plastiques issus de la pêche nécessitent une préparation facilitant le recyclage et permettant une meilleure valorisation. Très importante, cette étape reste la plus difficile à réaliser en fonction des habitudes prises dans le port.

Une note technique de préparation des filets (nettoyage + désassemblage), véritable guide pratique des « bons gestes » sera mise à la disposition des professionnels. Plusieurs possibilités seront étudiées : préparation par les pêcheurs eux-mêmes, ou bien par un atelier de proximité (association, structure d'insertion type ESAT ou EA, CAT, ...).

3.3 Conditionnement

Afin d'organiser le regroupement des lots collectés, l'utilisation d'une unité de conditionnement homogène facilitera la manipulation et l'entreposage tout au long de la chaîne. Si le big-bag d'un ou deux mètres cube semble être l'unité la moins coûteuse, il faut cependant bien en étudier les avantages et les inconvénients pour le pêcheur en fonction de la configuration du port (quai, ponton) et des pratiques : remplissage à bord, méthode de déchargement, ou à terre...

3.4 Entreposage

Les big-bags seront entreposés sur une zone, à sol dur, à l'abri des influences exogènes afin que les lots ne soient pas contaminés par d'autres déchets. Devra être considérée, la mise éventuelle en container sur le port dans la mesure où elle ne gênera pas la mise en balle si celle-ci s'avérait nécessaire.

En fonction des contraintes foncières et sécuritaires du port, la zone d'entreposage peut être difficile à déterminer.



3.5 Regroupement

Le regroupement des volumes collectés est nécessaire pour optimiser les opérations de transport. Si l'espace dédié à l'entreposage est suffisamment large, il tiendra également lieu d'espace de regroupement. Dans d'autres cas, le prestataire pourra assurer cette fonction de regroupement.

3.6 Prestataire déchets

Le comité opérationnel fera appel à un prestataire de déchets pour assurer la manutention, le transport, le prétraitement des quantités collectées. Ce prestataire pourra proposer des solutions de valorisation des filets de pêche usagés. Ces solutions devront prendre en compte les critères sur la destruction finale des produits, les conditions de recyclage (matière ou énergétique) ou de valorisation locale, nationale ou européenne quand applicable, voire de mise à l'enfouissement.

3.7 Valorisation

Selon les conditions économiques, la qualité des filets usagés, la reprise à une valeur positive est possible. Cependant, dans certain cas, il peut être proposé par les recycleurs une valorisation négative.

4. Evaluation technique

Un suivi des indicateurs quantitatifs (poids déchets collectés, nombre de pêcheurs mobilisés,...) et qualitatifs (taux de déchets non conformes, perception de l'opération par les acteurs professionnels,...) sera réalisé par le comité opérationnel.

5. Evaluation économique

Le comité opérationnel réalisera le suivi et le bilan du coût opérationnel : charges de personnel, équipement, matériel, logistique, prétraitement, traitement.



Annexe 10 : Compte-rendu du 1er Comité de Pilotage - COPIL 1

Compte rendu Réunion du 1^{er} COPIL PECHPROPRE

19-09-2016

Le 1^{er} COPIL du projet PECHPROPRE s'est tenu le 19 septembre 2016 dans les locaux de la Coopération Maritime, 24 rue du Rocher à Paris (8^{ème}).

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet PECHPROPRE
- Présentation des partenaires et de leurs projets
- Echanges sur le projet.

Présents :

- Laurence HEGRON-MACE, SMEL
- Benjamin THOMAS, IVAMER
- François GALLET, CIDPMEM 64-40
- Anthony VIERA, CRPMEM Picardie-Nord Pas de Calais
- Benjamin QUERO, Conseil Régional de Normandie
- Farid BELLAHCENE, Coopérative Maritime Havraise
- Thierry MARIE, Conseil Départemental de la Manche
- Bernadette MOUTTE, APAM
- Claire LEMOINE, APAM
- Marc MADEC, Fédération de la Plasturgie et des composites
- Véronique FREGNOT, Plastics Europe
- Morgane REMAUD, AAMP antenne MMN (Agence des aires marines protégées)
- Marie Christine GRUSELLE, Parc Naturel Marin des estuaires Picards et de la mer d'Opale
- Coraline JABOUIN, Parc Naturel Marin du Golfe du Lion
- Bernard LEMOINE, CPA
- Max DUFOUR, Le Drezen
- Lucile AUMONT, CRPMEM Basse Normandie
- Sarah SANANES, MEEM - Ministère de l'Environnement et de la Mer
- Elsa VINUESA, CPA
- Marc VENGUD, SAFEGE
- Mathilde GUEGUEN, CMCS
- Jean Loup VELUT, Coopération Maritime

Excusés :

- Georges LE LEC, CMCS
- Adeline PILLET, ADEME
- Delphine CIOLEK, CNPMEM
- Sonia MULLER, CRPMEM Haute Normandie
- Laurie DURAND, CRPMEM Poitou Charente



- Julie DROIT, CEREMA
- Anthony CARO, DIRM MED
- Éric FLORIN, Agence de l'eau Seine Normandie
- Olivier BECQUET, Directeur CAPA Tréport
- Laure DALLEM, MEEM/DGPR

Glossaire des sigles utilisés dans ce compte rendu :

AAMP : Agence des Aires Marines Protégées

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

APAM : Association des acteurs varois pour une petite Pêche côtière et des Activités Maritimes durables

CAPA : Coop des Artisans Pêcheurs Associés

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CEREMA : Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CIDPMEM 64-40 : Comité InterDépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des départements des Pyrénées-Atlantiques (64) et des Landes (40)

CMCS : Coopération Maritime Conseil et Services

CNPMEM : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

COFIL : Comité de PIlotage

CPA : Comité français des Plastiques en Agriculture

CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

DCSMM : Directive-Cadre Stratégie Milieu Marin

DGRP : Direction générale de la Prévention des Risques

DIRM : Direction Inter Régionale de la Mer

DLAL : Développement Local mené par les Acteurs Locaux

FEAMP : Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

FEP : Fonds Européen pour la Pêche

GALPA : Groupes d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture

IMA : Institut des Milieux Aquatiques

MED : MEDiterranée

MEEM : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

MMN : Manche Mer du Nord

PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur

PE : Polyéthylène

PNM : Parc Naturel Marin

PNMEPMO : Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale

PNMGL : Parc Naturel Marin du Golfe du Lion

PP : Polypropylène

PUP : Plastiques Usagés de la Pêche

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

SMEL : Synergie Mer et Littoral

Contenu :

- Présentation de la Coopération Maritime par M. VELUT, secrétaire général de la Coopération Maritime (Cf. *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°1 20160919.PDF*)

La Coopération Maritime est une association loi 1901 qui a pour rôle de représenter, développer, animer et promouvoir les activités des coopératives maritimes dans le secteur de la pêche et des cultures marines.

- Présentation du projet PECHPROPRE (Cf. *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°1 20160919.PDF*)

Le projet PECHPROPRE est un projet qui est né de la nécessité d'obtenir des informations sur le gisement et les modes de gestion des plastiques usagés de la pêche (PUP). Il s'intègre dans deux mesures de la Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) :

- M017_NAT1b « Améliorer la prévention et la gestion des déchets (déchets d'exploitation des navires, macro-déchets récupérés par les pêcheurs) dans les ports de pêche, de plaisance et de commerce »
- M018_NAT1b « Sensibiliser les pêcheurs professionnels et les encourager à participer à des actions de lutte contre les déchets marins ».

Le projet PECHPROPRE a pour but d'obtenir une étude de pré configuration des déchets plastiques usagés de la pêche professionnelle.

Les objectifs sont :

- Obtenir un état des lieux national des plastiques utilisés dans le secteur de la pêche ;
- Présenter les enjeux environnementaux ainsi que les contraintes juridiques en matière de déchets ;
- Réaliser un recensement des différents modes de gestion actuelle (retours d'expériences / voies d'amélioration aux acteurs locaux...);
- Evaluer la faisabilité technique et économique de la mise en place d'un dispositif national de gestion des plastiques usagés de la pêche (PUP) ;
- Sensibiliser les acteurs à la nécessité d'une gestion organisée des PUP et proposer un schéma national pour une gestion pérenne.

Après avoir réalisé l'étude au niveau de la France métropolitaine, il est prévu de réaliser un benchmark européen (auprès de 3 pays) sur la gestion des PUP.

Il s'agit d'un projet de 20 mois qui se déroulera sur le territoire métropolitain auprès de 67 ports de pêche.

Dans un premier temps, il s'agira de réaliser un état des lieux du gisement des plastiques neufs mis en marché, suivi d'un état des lieux des PUP. Ensuite, une phase d'opérations pilotes de collecte et gestion des déchets sera mise en place auprès des ports volontaires. Les informations obtenues permettront la réalisation d'un rapport final avec des conclusions et des recommandations dans le cadre des 15 premiers mois de l'étude. Une fois les informations obtenues, un benchmark européen sur la gestion des PUP pourra être mis en place.



Remarque relative au terme sensibilisation : Le terme sensibilisation ne semble pas le plus approprié pour décrire la démarche qui va être faite auprès des pêcheurs. De plus, dans la mesure où les pêcheurs sont déjà investis sur la démarche de traitement des déchets, cette phase serait mal venue.

Il s'agit plus d'un temps d'échange qu'il est prévu d'avoir avec les professionnels de la pêche. Il n'est en aucun cas question d'imposer un mode de gestion aux pêcheurs mais bien d'échanger avec les professionnels afin de mieux comprendre leur problématiques et les moyens qu'ils ont pour effectuer le tri éventuel des déchets de leur activité.

Max DUFOUR, Directeur général de l'entreprise LE DREZEN, estime qu'il y a environ 2 000 T de filets neufs commercialisés en France, à 15% près en intégrant les cordages. Les filets sont en PE ou PP, 50% en PE et 50% de polyamide ou PP.

L'entreprise LE DREZEN représente 90% des parts de marché de vente de chalut.

Le projet est accompagné par le CPA et par SAFEGE (sous-traitance des enquêtes) et il se fera en collaboration/partenariat avec les différents projets portés par les territoires.

Il s'agit notamment :

- du diagnostic de la gestion des déchets portuaires dans le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,
- du projet SEAPLAST porté par le SMEL,
- des actions menées dans le cadre du programme de DLAL FEAMP du GALPA Côte Basque - Sud Landes porté par le CIDPMEM 64-40,
- du projet RECUPNET du Parc naturel marin du Golfe du Lion,
- et du projet de collecte de valorisation des filets de pêche usagés mené par l'APAM.

Le budget de PECHPROPPE s'élève à 294 387,50 € au total et il est financé à hauteur de 100 000,00 € par l'ADEME, 45 000,00 € par le MEEEM. Un financement de 99 510,00 € est en attente de validation de la Fondation Daniel et Nina Carasso et les 49 877,50 € sont en autofinancement.

- Présentation du projet SEAPLAST (Cf. *Présentation PECHPROPPE et autres projets COPIL n°1 20160919.PDF*)

Le projet SEAPLAST est un projet de valorisation des sous-produits marins et des déchets plastiques de la pêche et de la conchyliculture en Normandie pour des applications en plasturgie, porté par le SMEL. Pour élaborer ce projet, le SMEL travaille en partenariat avec IVAMER qui est spécialisé dans la gestion des ressources marines et avec NaturePlast qui est spécialisé dans l'accompagnement des plasturgistes ou donneurs d'ordres qui souhaitent développer et intégrer des produits ou emballages en bioplastiques. La Coopération Maritime, dans la mesure où elle fait appel au SMEL en ce qui concerne le territoire normand, collabore aussi sur l'ensemble du projet.

L'objectif est d'étudier la faisabilité d'une filière de valorisation en Normandie des déchets plastiques (pêche et conchyliculture) et des sous-produits marins (coquillages, algues...) pour des applications en plasturgie. Cette étude se fera en :

- définissant un cahier des charges et des besoins pour les applications visées afin de qualifier les gisements de déchets (quantités, granulométrie, spécificités des marchés...),

- en réalisant un état des lieux des déchets plastiques et des sous-produits marins en Normandie par le biais d'enquêtes de terrain (pêche, conchyliculture, mareyage et ports de pêche), d'études bibliographique et de synthèses,
- en identifiant les opportunités de valorisation en plasturgie par type de gisement par la sélection des déchets les plus prometteurs (intérêt économique, propriétés attendues et disponibilités des gisements),
- en réalisant les 1ers essais techniques à partir d'une sélection de 4 matières premières, 4 sous-produits marins et 2 matrices plastiques vierges (polypropylène et bioplastique).

Il s'agit d'un projet de 9 mois qui se déroulera exclusivement sur le territoire normand et qui a un budget d'un montant de 101 867,00 €. Il est soutenu pour 47 % par l'ADEME, par le Conseil Régional de Normandie à 3 %, par la participation de la Coopération Maritime pour 12 % et les 38 % restant sont autofinancés.

- Présentation de Diagnostic de la gestion des déchets portuaires dans le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale (PNMEPMO) (Cf. *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°1 20160919.PDF*)

Les objectifs d'un parc naturel marin sont de :

- Faire connaître et partager la connaissance en matière d'état et d'évolution des milieux, des paysages marins et sous-marins et connaître l'influence des activités humaines
- Protéger le patrimoine naturel
- Développer durablement les activités traditionnelles, de la pêche, de loisirs.

Une des finalités de gestion du PNMEPMO est de « contribuer au bon état écologique des eaux marines ».

Le plan de gestion du parc a été adopté en décembre 2015. Un de ses objectifs est de diminuer la présence de macro déchets. Mais il est apparu qu'il y a peu de connaissances sur les quantités, les types de déchets, etc... et sur les initiatives ponctuelles ou les interventions hétérogènes. Il y a donc nécessité à court terme d'obtenir une meilleure perception de la problématique à l'échelle locale.

Le projet du parc tend à la mise en place d'actions à plusieurs niveaux :

- Elaboration d'un diagnostic sur la gestion des déchets liés à l'ensemble des activités maritimes dans les ports
- Accompagner les professionnels de la pêche à la réduction de leurs déchets

L'objectif est de construire une démarche cohérente avec une mutualisation des moyens afin de faciliter l'élimination des déchets récupérés par les usagers dans le cadre de leur activité, d'accompagner le développement des démarches « propres », de plan de réception et filières de traitement/collecte, de créer un réseau des ports avec des échanges de bonnes pratiques. Ces actions se feront en parallèle d'une démarche de sensibilisation auprès de la pêche professionnelle en explorant les possibilités de développement d'équipement innovants moins impactants.

Le projet n'est pas encore lancé mais devrait être lancé dans les prochaines semaines. Les partenaires seront les gestionnaires des ports (CCI, Régions), les représentants des activités et pêcheurs professionnels : CRPMEM, le pôle de compétence AQUIMER, les autres PNM notamment le projet

RECUPNET du parc naturel marin du golfe du Lion (PNMGL) et la Coopération Maritime avec le projet PECHPROPRE, etc.

Remarque au cours de la présentation : les entreprises de traitement des déchets sont-elles associées au projet ? Dans la mesure où on ne connaît pas encore les quantités et que l'on va s'intéresser à tous les déchets que ce soit les petits ou gros flux, ils seront sollicités ultérieurement mais ne sont pas nécessaires en amont car ils vont cibler certains déchets par rapport à d'autres pour des raisons économiques et que l'on veut avoir une approche globale.

- Présentation par le CIDPMEM 64-40 de l'historique des actions menées sur le territoire Côte Basque- Sud Landes et le littoral aquitain, et des perspectives en réflexion (Cf. *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°1 20160919.PDF*)

Rappel historique des démarches en matière de traitement des déchets de la pêche.

Les premières démarches sont antérieures à 2002. Elles ont été menées par Itsas Gazteria (Association de jeunes marins basques) pour sensibiliser les pêcheurs de la côte basque à ramener les déchets de la mer à terre. Ces opérations étaient animées par un ancien pêcheur très investi. A partir de 2002, un projet expérimental a été mis en place sur 2 ans (puis prolongé jusqu'en 2008) de récupération des déchets marins du golfe de Gascogne par des pêcheurs professionnels entre les ports d'Hendaye (64) et du Verdon (33). Opération « mer propre » à l'initiative du Conseil Régional Aquitaine menée par l'Institut des Milieux Aquatiques (IMA) de Bayonne. Il s'agissait d'opérations de remise de poches, de mise à disposition de bennes sur les quais, de sensibilisation des professionnels de la pêche, etc. En 2004, l'opération a été complétée par la sensibilisation des pêcheurs plaisanciers, des autres usagers du milieu maritime et du grand public. A partir de 2005, un nouvel élan est donné au projet avec la collecte des matériels de pêche usagés en bon état des professionnels pour leur revalorisation auprès de communautés de pêcheurs de pays en voie de développement. A partir de 2008, des nouvelles filières de revalorisation de ces matériels de pêche usagés ont été mises en place, notamment avec la société Filets recyclage (courtier en déchets).

Ces démarches ont été interrompues en 2015 avec le décès de l'animateur de cette démarche (ancien pêcheur).

Avec la mise en place du GALPA Côte Basque - Sud Landes, l'objectif est de relancer la démarche de collecte du matériel de pêche usagé des professionnels des ports basques et sud landais pour les revaloriser par des filières adaptées et proposer aux professionnels de ces ports de nouveaux services pour le démontage des filets dans un premier temps, voire de réparation, remontage et montage de filets à façon dans un second temps.

Le porteur potentiel du projet serait la CCI Bayonne Pays Basque. Il s'agirait d'un travail de revalorisation (collecte, tri, démontage, expédition ...) confié à du personnel de l'Association ADELI de Saint-Jean-de-Luz, atelier chantier de réinsertion œuvrant dans le domaine de l'environnement, dans un local adapté mis à disposition par la CCI Bayonne Pays Basque. Le financement serait obtenu par le biais du DLAL du FEAMP mis en œuvre en Région Nouvelle-Aquitaine. Le dossier devrait être déposé fin 2016 et mise en œuvre début 2017.

Il a été demandé à M. Gallet comment les besoins en matière de traitement des déchets ont été identifiés au départ ? C'est le fruit d'un constat, celui de l'accumulation de matériels de pêches usagés sur les quais des ports et dans les chais des armements, et de la recherche de solutions adaptées et



concrètes. Pas de démarche commerciale. Dès qu'il y avait des manifestations grand public l'animateur était là pour expliquer et présenter le projet.

- Présentation du projet RECUPNET (Cf. *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°1 20160919.PDF*)

Le projet RECUPNET est porté par le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion (PNMGL) qui traite 3 thématiques :

- o Déchets retrouvés dans les engins de pêche (suivi à long terme et actions)
- o Engin de pêche perdus (recensement, enlèvement)
- o Matériel usagé (recensement puis vers une filière de gestion coordonnées sur le Parc)

Ce projet a été amorcé en 2016 par le biais d'une stagiaire qui a étudié ces thématiques dans le cadre d'un stage de master 2, de février-août 2016.

Au cours des 6 mois elle a :

- o recensé les filets de pêche perdus en mer (travail d'enquêtes auprès de club de plongée afin de constituer une base de données)
- o réalisé un état des lieux des filets ramenés à quai
- o réalisé un état des lieux sur le matériel usagé (quantités, qualité...)(travail d'enquêtes auprès des pêcheurs, gestionnaires de port et de déchets, société de ramassage et recyclage).

Le contexte de cette étude est difficile car, bien qu'il n'y ait que 65 navires au sein du parc, exclusivement de petites unités, la criée est fermée, il n'y a plus de centre de gestion, le CRPMEM est à Sète, il est éloigné du périmètre de l'étude, donc difficile à gérer au niveau du territoire. Il n'y a pas de structure pouvant faire le relais.

Les résultats de l'étude ont présenté un gisement approximatif de 50 à 100 m³ de filets de petits métiers recensés. Il est aussi ressorti qu'il y a de multiples pratiques en fonction des ports et que souvent les déchets portuaires sont traités avec les déchets ménagers. Une expérience à Port-Vendres de stockage en vue de recyclage a été testée (en 2012 ou 2013 ?) mais ne s'est pas reproduite. Il semble qu'il n'y ait pas assez de pêcheurs pour travailler par port mais que la gestion des déchets semble cohérente à l'échelle du parc.

En conclusion, il est identifié qu'il y a un potentiel intéressant pour recycler les déchets. Cela permettrait de valoriser l'image mais il manque encore une étude technico économique. Dans la mesure où RECUPNET est en lien avec d'autres projets, une coopération serait intéressante entre toutes les démarches locales et nationales françaises et espagnoles.

Un revendeur autre que LE DREZEN a été identifié. Il est basé à Bordeaux, il s'agit de l'entreprise MONDIET. Elle a été contactée pour obtenir des données sur les quantités de matériel vendues mais pour le moment il n'y a pas de retour. L'entreprise Corse filets pêche pourrait aussi être intéressante à contacter pour avoir des informations sur les quantités de filets mis en marché dans la zone méditerranéenne.

- Présentation du projet de collecte de valorisation des filets de pêche usagés mené par l'APAM (Cf. *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°1 20160919.PDF*)

Initialement, le projet a été lancé par le président Christian DECUGIS car il voulait que la situation évolue sur le traitement des déchets de pêche et notamment des filets. Il s'est développé par le biais PECHPROPRE - Préfiguration pour la mise en place d'une filière volontaire de gestion des EPA – ANNEXES | **page 214** 

du FEP (Fond Européen pour la Pêche) et par le biais d'un groupe Axe 4. Mais aujourd'hui l'étude est financée hors financement européen. Pour les 24 derniers mois les soutiens financiers proviennent de l'ADEME et de la Région PACA.

L'étude s'explique dans la mesure où la plupart des ports ne sont pas équipés pour la collecte et la valorisation du matériel de pêche usagé. Les filets partent en déchèterie et sont enfouis ou brûlés. Cette matière première, qui est imputrescible et réutilisable, pourrait être valorisée afin d'éviter l'encombrement des ports et des décharges. D'autant qu'aujourd'hui il y a un refus de la part des services d'enlèvement de déposer les filets avec les ordures ménagères.

Le projet a pour objectifs :

- Explorer les possibilités de recyclage, réduction, réutilisation (les 3 R)
- Quantifier et identifier les matières
- Organiser la collecte, l'entreposage et l'enlèvement
- Diversifier le métier en associant les professionnels au fonctionnement de la filière
- Donner une meilleure image des pratiques liées à la pêche.

L'étude diagnostic sur l'état de la filière a déjà été réalisée et a permis d'identifier des possibilités de collecte et de stockage, d'identification des partenaires techniques locaux ou nationaux, d'identifier des projets similaires, de collecter et échantillonner des filets usagés...

L'étude a montré des attentes différentes, notamment, que les structures portuaires aimeraient ne pas avoir des contenants toute l'année sur les ports (une fois par trimestre environ), alors que les pêcheurs voudraient avoir des contenants tout le temps sur le port.

Les actions actuellement en cours sont :

- Essais matière et prototypage.
- Campagne d'informations aux pêcheurs et gestionnaires de port. Usine à Gardanne qui fait du recyclage matière pour faire du mobilier urbain.
- Organisation de la collecte dans 8 ports pilotes de la région PACA. Ils ont été sélectionnés pour leur différence et leur caractéristique distincte pour entamer une phase test. Il y a un premier test de collecte qui est mis en place dans un port pour quantifier et caractériser les déchets et pour ensuite réfléchir à des pistes de valorisation, recyclage.

Perspectives : développer l'économie circulaire tout au long de la chaîne de valeur et collecter d'autres matériaux usagés issus de la pêche professionnelle.

Dans un premier temps, l'APAM ne s'intéresse pas aux filets fantômes. Le sujet sera étudié ultérieurement quand ils auront mis en place une filière de recyclage. Au bout d'un certain temps les filets fantômes peuvent constituer un récif pour la faune et la flore sous-marine, les enlever peut faire plus de mal. Un recensement des filets fantôme sera fait. L'outil utilisé pour prospecter les sites sera un drone sous-marin.

- [Présentation de SAFEGE](#) (Cf. *PECHPROPRE Présentation SAFEGE_19 septembre 2016.PDF*)

Pour mener son travail d'état des lieux, la Coopération Maritime sous-traite au bureau d'étude SAFEGE une partie du travail d'enquête soit les enquêtes auprès de 40 ports de pêche sur les trois façades.

SAFEGE regroupe une équipe d'ingénieur spécialisé dans les domaines : Eau, déchets et Environnement, ville et énergie.

L'activité déchets / hydrogéologie est organisée à SAFEGE comme un métier transversal en appui aux agences territoriales.

L'équipe SAFEGE est compétente dans :

- La gestion des déchets (optimisation des coûts de collecte, tarification incitative ...)
- La géologie et l'hydrogéologie
- La métrologie destinée à la détermination des paramètres environnementaux
- Les études en sites et sols pollués.

Et elle a déjà réalisée des études sur la thématique des déchets ostréicoles, les macro déchets pour l'agence de l'eau....

Le plan d'action du projet PECHPROPRE est le suivant :

- plan de gestion des déchets plastiques marins usagés
- d'identifier les enjeux techniques et économiques liés aux déchets plastiques marins usagés
- proposer des pistes d'amélioration dans leur gestion
- un plan de gestion adaptable au niveau national sur l'ensemble des ports de pêche.

Pour la mise en place de ce plan d'action, SAFEGE va procéder en trois temps :

- Cadrage : définir les besoins et périmètre d'actions
- Diagnostic : état des lieux, enquêtes....
- Propositions : Ebauche d'un plan de gestion : propositions de solutions d'amélioration et production d'un document de cohérence.

Tout en sensibilisant les professionnels de la pêche et en procédant avec pédagogie.

- Présentation du Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA)

Le CPA est une association de professionnels qui a 50 ans d'existence. Son rôle est d'assurer la promotion des plastiques dans l'agriculture.

Depuis 1995, le CPA travaille avec l'ADEME sur le recyclage des plastiques. En 2009, suite aux divers travaux menés, une filière de traitement des déchets de l'agriculture a été mis en place par la création d'ADIVALOR. Le monde agricole génère 90 000 tonnes de produits plastiques ce qui représente 120 000 tonnes de produits usagés. Aujourd'hui 75% des plastiques sont recyclés.

Dans le cadre de la REP (responsabilité élargie du producteur), il y a un partage des coûts de traitement entre le fabricant des produits, le distributeur et l'utilisateur.

Il est important dans un premier temps de réaliser la collecte et ensuite de voir quels sont les pistes les plus appropriés pour le traitement. Le recyclage se fera en fonction des retours d'expériences et des possibilités car il n'y a pas qu'une seule solution à envisager. Le projet permettra de présenter les solutions pérennes de traitement des déchets.

Les points importants à tracer sont : quel type de déchet, quelle matière, la saisonnalité, l'organisation de la collecte, l'entreposage....

Ensuite on va chercher à savoir qui fait quoi, comment assurer la collecte, comment financer, quels sont les moyens etc...

Au sein du projet PECHPROPRE, le CPA a pour rôle d'accompagner la Coopération Maritime sur la partie opérationnelle.

Le rapport pourra donner des recommandations en prenant en compte ce qui existe déjà sur les territoires, sur ce qui est transposable. On cherche avant tout une solution permanente de l'élimination de ces filets. Dans certains cas la solution d'enfouissement sera peut-être la meilleure solution.

- Echanges sur le/les projet(s)

Après un tour de table complet des différents participants, les avis sur le projet national et les projets locaux est positif.

Les projets locaux permettent d'avoir une vision de terrain concrète et le projet national permettra d'avoir une donnée homogène sur l'ensemble du territoire métropolitain et la mise en relation des différents projets territoriaux afin qu'il y ait des échanges sur les méthodes/pratiques/solutions locales.

Pour une uniformité de traitement des données et une harmonisation des résultats, il est question du choix de l'unité de mesure : kg ou m³. Il semble que les kg semblent plus pertinents. Les projets déjà avancés pourraient communiquer, les modes d'évaluation employés lors de leur état des lieux, aux autres acteurs afin de disposer des mêmes référentiels.

Dans l'ensemble il semble assez évident qu'il est important de se saisir de la problématique et de réfléchir aux solutions avant d'être contraint par les réglementations à venir.

Il faut aussi être conscient qu'il ne faut exclure aucune voie de traitement, même si elles ne valorisent pas les déchets collectés (ex : l'incinération).

La date et le lieu du prochain COPIL n'ont pas été arrêtés. Il sera programmé en fonction des avancées entre le mois de décembre 2016 et le mois de janvier 2017.

Annexe 11 : Compte-rendu du 2^{ème} Comité de Pilotage - COPIL 2

Compte rendu Réunion du 2^{ème} COPIL PECHPROPRE

17-02-2017

Le 2^{ème} COPIL du projet PECHPROPRE s'est tenu le 17 février 2017 dans les locaux de la Coopération Maritime, 24 rue du Rocher à Paris (8^{ème}).

L'ordre du jour était le suivant :

- Rappel du contexte
- Rappel des objectifs
- Etat d'avancement du projet PECHPROPRE
 - o Communication
 - o Recherches bibliographiques
 - o Enquête PNP
 - o Enquête PUP
 - ➔ Validation du questionnaire PUP (Plastiques Usagés de la Pêche)
 - o Bilan
- Modification budgétaire
- Carte des partenaires/collaborateurs/initiatives
- Etat d'avancement des projets territoriaux
- Questions diverses

Présents :

- Elsa VINUESA – Comité français des Plastiques en Agriculture
- Laure CHOPO – SAFEGE
- Sarah SANANES – MEEM
- Claire LEMOINE – APAM
- Anthony VIERA – CRPMEM Hauts de France
- Delphine CIOLEK – CNPMM
- Claire LASPOUJAS – PNMI
- Patrick POULINE – PNMI
- Max DUFOUR – LE DREZEN
- Marc MADEC – Fédération de la plasturgie
- Xavier MURARD – Exp2M
- Vianney DUPONT – Nautique Conseil
- Marie-Christine GRUSELLE – PNMEPMO
- Peggy SARGIAN – PNMEPMO
- Coraline JABOUIN – PNMGL
- Olivier BECQUET – Coopérative du Tréport / Directeur de la CAPA Tréport
- Adeline PILLET – ADEME
- Laurence HEGRON-MACE – SMEL
- Benjamin THOMAS – IVAMER
- Mathilde GUEGUEN – Coopération Maritime Conseil et Services
- Jean-Loup VELUT – Coopération Maritime



Excusés :

- Georges LE LEC – Coopération Maritime Conseil et Services
- François GALLET – CIDPMEM 64-40
- Lucile AUMONT – CRPMEM Basse Normandie
- Laurie DURAND – CRPMEM Poitou Charente
- Julie DROIT – CEREMA
- Véronique FRAIGNEAU – Plastics Europe
- Benjamin QUERO – Conseil Régional de Normandie
- Thierry MARIE – Conseil Départemental de la Manche
- Morgane REMAUD – AAMP antenne MMN (Agence des aires marines protégées)
- Nathalie ILLE – Expé2M
- Vincent PODEUR – Fil&Fab



Glossaire des sigles utilisés dans ce compte rendu :

AAMP : Agence des Aires Marines Protégées

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

APAM : Association des acteurs varois pour une petite Pêche côtière et des Activités Maritimes durables

CAPA : Coopérative des Artisans Pêcheurs Associés

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CEREMA : Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CIDPMEM 64-40 : Comité InterDépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des départements des Pyrénées-Atlantiques (64) et des Landes (40)

CNPMEM : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

COFIL : Comité de PIlotage

CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

DCSMM : Directive-Cadre Stratégie Milieu Marin

GALPA : Groupe d'Action Local pour la Pêche et l'Aquaculture

MEEM : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

MMN : Manche Mer du Nord

OSPAR : Oslo-PARis

PA : Polyamide

PE(HD) : Polyéthylène (Haute Densité)

PNMEPMO : Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale

PNMGL : Parc Naturel Marin du Golfe du Lion

PNMI : Parc Naturel Marin d'Iroise

PNP : Plastiques Neufs de la Pêche

PP : Polypropylène

PRTD : Plan de Réception et de Traitement des Déchets

PUP : Plastiques Usagés de la Pêche

PVC : Poly(Chlorure de Vinyle)

SMEL : Synergie Mer et Littoral

SWOT: analyse SWOT (**S**trenghs, **W**eaknesses, **O**pportunities, **T**hreats) / **AFOM** (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces)

Contenu :

- Rapide rappel de ce qu'est la Coopération Maritime par M. VELUT, secrétaire général de la Coopération Maritime

La Coopération Maritime est une association loi 1901 qui a pour rôle de représenter, développer, animer et promouvoir les activités des coopératives maritimes dans le secteur de la pêche et des cultures marines.

- Rappel du contexte et des objectifs (Cf. diapo *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°2 20170217.PDF*).

Le projet PECHPROPRE est un projet qui s'intègre dans le cadre des conventions OSPAR et Barcelone et dans trois mesures de la Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) :

- M015-NAT1b : Renforcer la prévention et la gestion optimisée des déchets dans une logique d'économie circulaire
- M017-NAT1b : Améliorer la prévention et la gestion des déchets (déchets d'exploitation des navires, macro-déchets récupérés par les pêcheurs) dans les ports de pêche, de plaisance et de commerce
- M018-NAT1b : Sensibiliser les pêcheurs professionnels et les encourager à participer à des actions de lutte contre les déchets marins

Cette thématique est à prendre particulièrement au sérieux dans la mesure où selon un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, **environ 640 000 tonnes de filets de pêche sont abandonnés ou jetés en mer chaque année** (Source (2009) : <http://www.fao.org/news/story/fr/item/19402/icode/>) et que selon la revue PLOS ONE (Fév. 2015), **en 2025, il y aura 155 millions de tonnes de plastiques dans l'océan.**

PECHPROPRE a pour but d'obtenir une étude de pré configuration des déchets plastiques usagés de la pêche professionnelle.

Les objectifs sont :

- Obtenir un état des lieux national des plastiques utilisés dans le secteur de la pêche ;
- Présenter les enjeux environnementaux ainsi que les contraintes juridiques en matière de déchets ;
- Réaliser un recensement des différents modes de gestion actuelle (retours d'expériences / voies d'amélioration aux acteurs locaux...);
- Evaluer la faisabilité technique et économique de la mise en place d'un dispositif national de gestion des plastiques usagés de la pêche (PUP) ;
- Sensibiliser les acteurs à la nécessité d'une gestion organisée des PUP et proposer un schéma national pour une gestion pérenne.

Après avoir réalisé l'étude au niveau de la France métropolitaine, il est prévu de réaliser un benchmark européen (auprès de 3 pays) sur la gestion des PUP.

- Etat d'avancement (Cf. diapo *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°2 20170217.PDF*).
 - Communication

Pour permettre une meilleure visibilité du projet, un logo a été réalisé :

 PECHPROPRE

Un site internet a été mis en place : www.pechpropre.fr, ainsi qu'une page Facebook et un compte Twitter pour communiquer au mieux sur l'évolution du projet ou sur les sujets communs.

Le projet a été présenté à plusieurs occasions : Conseils d'Administration de la Coopération Maritime, commissions, réunions diverses (plus de 20 réunions et près d'une centaine de personnes contactées).

- Recherches bibliographiques

En parallèle de la communication, un travail de recherches bibliographiques sur le sujet des plastiques de la pêche, des plastiques marins et plus largement des déchets marins a été effectué et synthétisé dans un document Excel qui classe en onglet : Manche / Atlantique / Méditerranée / National / Europe / International, les différents projets.

- Enquête PNP

Un questionnaire à destination des Coopératives Maritimes – Négociants – Distributeurs – Fabricants a été élaboré afin de quantifier le « nombre » de matériel neuf à base de « plastique » vendu sur le territoire métropolitain. Malgré les nombreuses relances, il est difficile d'obtenir des retours. Au total, ce sont 26 directeurs de Coopératives Maritimes qui ont été contactés et à l'heure actuelle, seul 5 ont donné des réponses. 4 fabricants ont aussi été sollicités pour obtenir des informations, mais 1 seul a répondu. Afin d'obtenir des informations complémentaires, la centrale de référencement a été contactée afin d'obtenir la liste des fournisseurs.

D'après les informations obtenues par 4 Coopératives Maritimes (Cf. **graphique diapo 8 Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°2 20170217.PDF**), une première analyse relate que :

- les articles les plus vendus sont en matière polyéthylène. *Il est à noter que ces 4 coopératives ne sont probablement pas présentes sur les marchés de filets fins en polyamide (PA) ;*
- les produits proviennent majoritairement d'Europe (et notamment de France), *90% des filets polyéthylène (PE) vendus sont fabriqués en France par la société Le Drezen, les autres 10%, sont importés d'Europe ;*
- les clients sont à 90 % des pêcheurs ;
- et que la thématique environnementale est importante pour les Coopératives Maritimes : « Importance de préserver la planète ».

Cependant, il ne s'agit là que de quelques résultats qui ne permettent pas encore de tirer de conclusions sur les types de matériaux plastiques qui sont le plus présents dans le secteur de la pêche.

Dans la mesure où cette information ne correspond qu'aux données obtenues par 4 Coopératives Maritimes, il apparaît que leur chiffrage en matière PE, s'il est avéré, n'est pas vraiment représentatif de la réalité puisque d'après Max DUFOUR (Entreprise LE DREZEN) la plus grande part des filets utilisés en France, représente les filets en PA pour l'équipement des fileyeurs, dont 90% vient d'Asie.

- Enquête PUP

Comme cela avait été indiqué lors du précédent COPIL, les enquêtes permettant de quantifier les PUP seront effectuées dans 67 ports de pêche de la métropole. Le travail d'enquête concernant la région Normandie (15 ports) est effectué/a été effectué par le SMEL et IVAMER. Pour l'essentiel du territoire métropolitain restant (40 ports) les enquêtes seront effectuées par le bureau d'études SAFEGE. Afin de



faciliter ce travail, nous avons élaboré un tableau des coordonnées dont la Coopération Maritime dispose par port ou par région.

Des questionnaires à destination des responsables portuaires et des pêcheurs ont été réalisés en collaboration avec le SMEL afin de permettre une demande d'information homogène sur l'ensemble du territoire. Ces questionnaires sont présentés à l'ensemble des personnes qui assistent au 2^{ème} COPIL pour avis, remarque ou commentaire. Un retour au plus tard le 1^{er} mars est demandé afin de valider une version finale du questionnaire.

Le questionnaire a déjà été testé sur l'ensemble de la région Normandie et sur plusieurs pêcheurs de la région des Hauts de France (Boulogne sur Mer) où les enquêtes ont débuté début février.

- Bilan

Concernant la phase 1 : des temps de communication sur le projet ont eu lieu, une base de données sur les projets en lien avec les déchets marins a été créée et sera mise à jour tout au long du projet, de nombreuses rencontres avec des nouveaux interlocuteurs ont été effectuées, les enquêtes auprès des Coopératives Maritimes – Négociants – Distributeurs – Fabricants ont débuté et une pré-analyse des données a été faite.

Concernant la phase 2 : les enquêtes sur les plastiques usagés de la pêche ont débuté, un contact avec le CEREMA a eu lieu afin de permettre un accès aux PRTD, le rapport intermédiaire est en cours de rédaction, le travail de bibliographie sur le cadre réglementaire a été entamé.

Le projet a pris un peu de retard, mais il pourra probablement être absorbé d'ici la fin du projet.

Information Max DUFOUR – LE DREZEN

(Fiabilité à 90%)

Quantité nationale de filets/chaluts : 4400 T

1800T chalut/senne à sardine/corde

2600T filets fins (monofil)/cordage (1400T filets / 1200T de cordage)

Chalut/cordage afférant : 1800T = 80% PE et 20% PA-PP

Filets et cordage afférant : 2600T = 60% PA et 40% PE-PP

Ce sont des produits qui ne sont pas mono-matière !

LE DREZEN a travaillé sur du matériel biodégradable pendant quelques années (sur 3 ans) sur du PE biodégradable, mais les prototypes étaient non exploitables. Un travail identique sur le tablier du chalut (biodégradable) a été effectué avec la Hollande, mais rien n'était concluant.

- Modification budgétaire

La Fondation Carasso n'ayant pas souhaité accompagner notre projet cette année, nous avons dû procéder à des modifications. Le Budget total n'a pas changé 294 387,50 € mais la répartition budgétaire oui : la Coopération Maritime autofinance à hauteur de 20% (58 877,50 €), le financement de l'ADEME n'a pas évolué (100 000,00 €) mais il représente à présent 34%, c'est la part de financement du MEEM, qui a fortement été réévaluée puisqu'elle représente à présent, 46% (135 510,00 €).

- Carte des partenaires/collaborateurs/initiatives



D'autres projets travaillent déjà sur la thématique des filets usagés de la pêche ou plus largement sur le matériel de pêche et de conchyliculture usagés. Depuis le 1^{er} COPIL, plusieurs nouveaux projets ont été identifiés :

- le projet du Parc Naturel Marin d'Iroise,
- le projet de l'association Fil&Fab,
- les actions de l'organisme la Navicule Bleue,
- le projet de l'association Expé2M.

- Etat d'avancement des projets territoriaux

- Le projet du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale – PNMEPMO – Projet DéchAct

Le PNMEPMO a confié à un groupement d'études « Nautique Conseil » et « Hydro-Consultant » la réalisation d'un diagnostic territorial sur la gestion portuaire des macro-déchets. L'étude porte sur les huit ports de pêche, de plaisance et de commerce sur le territoire du parc (Boulogne sur Mer, Etaples, Le Touquet, La Madelon, Le Crotoy, St Valery sur Somme, Le Hourdel et Le Tréport), sur les quatre zones conchylicoles et sur la dizaine de bases nautiques le long du littoral.

Dans un premier temps, il s'agira de réaliser un diagnostic de la production la production de déchets par port, par flux de déchets et par type d'activité portuaire (pêche, plaisance, commerce, etc.) puis d'analyser la gestion des services de déchets. Dans un deuxième temps, des préconisations seront apportées pour améliorer la gestion de ces déchets.

La mission a débuté en novembre 2016 et se terminera en novembre 2017.

- Le projet du SMEL – IVAMER – NaturePlast – Projet SEAPLAST

Pour le projet SEAPLAST, le travail d'enquête a débuté à l'automne 2016. A l'heure actuelle, les 15 ports de pêche ont été enquêtés et 27 pêcheurs ont été interrogés. Dans la mesure où il est difficile d'obtenir une information précise auprès des pêcheurs, un travail d'enquête auprès des coopératives maritimes, des fabricants et distributeurs a aussi été effectué. Ces travaux ont permis de réaliser des fiches par gisement qui présentent :

- Description du produit (matériaux)
- Contexte d'utilisation
- Volumes de déchets générés par an
- Collecte et gestion
- Regroupement des matériaux / déchets pour préparer les gisements
- Analyse du gisement (SWOT) – Valorisation oui/non

Le travail de caractérisation des matériaux permet de réfléchir à la valorisation possible de ces matières. Pour cela, un travail avec NaturePlast sur le retraitement de la matière est effectué (mais le cahier des charges pour permettre une revalorisation de la matière est difficile à établir). Des essais en laboratoire ont été effectués, ils ont permis de mettre en évidence certaines difficultés notamment le bourrage de certains matériaux. Une application du PP et de coquille Saint Jacques et coquille d'huître a permis la réalisation d'éprouvettes.

D'autre part, sur le territoire normand, la société SORETEX : la collecte de poches ostréicoles dans la Manche et le Calvados a été relancée ; son activité avait été interrompue en raison de la chute du prix de la matière première liée au prix bas du pétrole. Cette entreprise procède au tri, nettoyage des poches



ostréicoles pour enlever le sable, balanes, algues, morceaux de PVC, attaches métalliques... soit 20 à 30 % du poids. Et ensuite, elle réalise des opérations de broyage des poches ostréicoles, de lavage, d'étuvage, d'injection et de granulation. Les granulés sont vendus aux entreprises de la plasturgie.

Bilan « matière » : sur 10 tonnes de matières « sur palettes », il ressort environ 6 tonnes de granulés prêts à être vendus.

Sur 2016, 140 tonnes de poches ostréicoles ont été collectées dans la Manche et le Calvados. Les coûts de gestion de la filière sont quasi équilibrés avec les coûts de revente du compound (cf. selon les cours de rachat du PEHD recyclé). Soretex a pour projet de développer son activité de recyclage de déchets plastiques dans le secteur de la pêche mais aussi dans d'autres secteurs économiques (agriculture).

- Relance d'une revalorisation des matériels de pêche usagés sur la côte basco-landaise – CIDPMEM 64-40 et CCI Pays Basque

Rappel du projet : La création d'un atelier local adapté pour la revalorisation des matériels de pêche usagés, avec la proposition de nouveaux services aux professionnels pour le démontage des filets dans un premier temps, de réparation, remontage et montage de filets à façon dans un second temps. Le projet se structure petit à petit, les réflexions sont en cours associant la CCI Bayonne Pays Basque, porteur du projet, l'Association ADELI de Saint-Jean-de-Luz, atelier chantier de réinsertion œuvrant dans le domaine de l'environnement, et le Comité interdépartemental des pêches maritimes 64/40.

- Le projet du Parc Naturel Marin d'Iroise – PNMI

Le projet du PNMI portera sur la gestion des déchets portuaires. Dans un premier temps, il s'agit d'un travail de réseau avec les gestionnaires de ports et de mise en communs d'actions qui a déjà débuté par la mise en place d'une charte « zone portuaire propre » au sein des ports du PNMI.

Il est important de travailler sur la question du devenir des déchets, une fois collectés. Une réunion pour cadrer d'avantage le projet aura lieu fin mars 2017 et pour le moment des rencontres ont déjà eu lieu avec l'association Fil&Fab, car l'idée de recyclage des filets de pêche semble très intéressante.

- Le projet du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion – PNMGL – RECUPNET

Après avoir réalisé un travail d'enquête auprès des pêcheurs et responsables portuaires sur le territoire du PNMGL, l'objectif est de réfléchir à la mise en place d'une filière de recyclage ainsi qu'à la réalisation d'une cartographie de recensement des engins de pêche.

- Le projet de l'association Expé2M

L'association est actuellement en recherche de financement. Elle a monté un dossier de financement FEAMP dans le cadre du GALPA Vidourle Camargue pour pouvoir réaliser une étude. L'objectif est de monter une filière de recyclage, en travaillant prioritairement avec le local et la Méditerranée.

- Le projet de l'APAM

A l'heure actuelle, l'APAM est cours de réalisation d'opération pilote sur 8 ports. Les collectes de déchets se font avec des big bag car c'est le moins coûteux, mais c'est une phase test. Cela permet d'avoir des informations sur les quantités et les coûts. L'APAM travaille avec une association de réinsertion qui ne fait pas payer la récupération des matières.

Des test matière avec une industrie sur les PEHD sont en cours, mais le produit est un peu trop « glissant », il faut réfléchir à un usage approprié de ce matériau (matériel design/équipement sportif ?). Des actions sont réalisées aussi avec un FabLab (Antibes), sur des produits finis.



Objectifs :

- créer une filière à l'équilibre,
- trouver un terrain de stockage – bail 3 à 6 ans,
- continuer les actions (la phase 2 => jusqu'en juin 2018 (le projet est financé)).

Remarque : Le gisement avait été imaginé à la marge.

- Echanges sur le/les projet(s)

Après un tour de table complet des différents participants, les avis sur le projet national et les projets locaux sont positifs. Les projets locaux permettent de nourrir le projet national PECHPROPRE et grâce à eux des dynamiques territoriales permettront de pérenniser les actions.

Un retour des questionnaires est demandé selon les observations que chacun pourra faire afin d'améliorer le document.

Dans la mesure où ce COPIL a pu mettre en évidence l'émergence de nouveaux projets, l'ensemble des participants est enthousiaste de voir de nouvelles démarches et trouve particulièrement intéressant de pouvoir échanger avec les divers porteurs de projets locaux sur les problématiques communes.

La date et le lieu du prochain COPIL n'ont pas été arrêtés. Il sera programmé en fonction des avancées entre le mois de mai et le mois de juin 2017. Un doodle sera proposé aux participants.

Remarques et retours relatifs aux questionnaires :

Au cours du COPIL, les questionnaires à destination des responsables portuaires et des pêcheurs ont été présentés et distribués à l'ensemble des participants.

Suite aux commentaires et demandes, quelques modifications ont été apportées concernant :

- l'ajout du nombre de jours de mer, dans le questionnaire à destination des pêcheurs ;
- la séparation plus nette entre les questions 4 et 5 du questionnaire à destination des pêcheurs ;
- un ajout dans la liste des métiers : bolinche /senne à sardine. Cela a permis d'ajouter aussi senne danoise, chalut à perche, ligne et palangre, dans le questionnaire à destination des pêcheurs ;
- un ajout d'équipement : balises, bouées, dans le questionnaire à destination des pêcheurs ;
- des définitions plus précises des termes Plastiques biodégradables, Plastiques biosourcés, Plastiques recyclés et la définition du terme Additifs ou charges d'origine naturelle a été ajoutée, dans les deux questionnaires.

La version finale des questionnaires se trouvent en annexe (Annexe 1 et 2) du compte-rendu

Annexe 1 : Questionnaire à destination des pêcheurs – cf. partie 6.3.3

Annexe 2 : Questionnaire à destination des responsables portuaires - cf. partie 6.3.3

Annexe 12 : Compte-rendu du 3^{ème} Comité de Pilotage - COPIL 3

Compte rendu Réunion du 3^{ème} COPIL PECHPROPRE

03-07-2017

Le 3^{ème} COPIL du projet PECHPROPRE s'est tenu le 3 juillet 2017 dans les locaux de la Coopération Maritime, 24 rue du Rocher à Paris (8^{ème}).

L'ordre du jour était le suivant :

1. Rappel du contexte et objectifs
2. Etat avancement du projet PECHPROPRE
3. Présentation des premiers résultats du projet SEAPLAST (SMEL)
4. Présentation de l'avancée des actions de l'APAM (APAM)
5. Présentation du projet Net Sea (Palana Environnement)
6. Présentation du projet de Fil&Fab (Fil&Fab)
7. Questions diverses

Présents :

- Alan QUENTRIC – CEREMA - alan.quentric@cerema.fr
- Thierry LEQUES – Navicule Bleue - thleques@wanadoo.fr
- Thierry MARIE – Conseil Départemental 50 - thierry.marie@manche.fr
- Laurence HEGRON-MACE – SMEL - lhegronmace@smel.fr
- Benjamin THOMAS – IVAMER - benjamin.thomas@ivamer.fr
- Bernadette MOUTTE – APAM - b.moutte.groupefepvarois@gmail.com
- Claire LEMOINE – APAM - groupefepvarois@gmail.com
- Theo DESPREZ- Fil&Fab - contact@fil-et-fab.fr
- Sabine MENEUT – Palana Environnement - sabine.meneut@gmail.com
- Anthony VIERA – CRPMEM Hauts de France - antony.viera@copeche.org
- Dario ZILLI – DPMA - dario.zilli@developpement-durable.gouv.fr
- Coraline JABOUIN – PNMGL - coraline.jabouin@afbiodiversite.fr
- Jean-Loup VELUT – Coopération Maritime - jean-loup.velut@cooperationmaritime.fr
- Nathalie DUMAY – APLM - nathalie.dumay@ports-locaux-manche.org
- Bernard LE MOINE – Comité français des Plastiques en Agriculture - b.lemoine@plastiques-agriculture.com
- Sarah SANANES – MTES - sarah.sananes@developpement-durable.gouv.fr
- Benjamin QUERO – Conseil Régional de Normandie - Benjamin.QUERO@normandie.fr
- Auban AL JIBOURY – CRPMEM Normandie - auban.al-jiboury@comite-peches-normandie.fr
- Iris DELAHAYE – MTES - iris.delahaye@i-carre.net
- Mathilde GUEGUEN – Coopération Maritime Conseil et Services - mathilde.gueguen@cooperationmaritime.fr

Excusés :

- Georges LE LEC – Coopération Maritime Conseil et Services



- Adeline PILLET – ADEME
- Christian DECUGIS - APAM
- François GALLET – CIDPMEM 64-40
- Laure CHOPO – SAFEGE
- Lucile AUMONT – CRPMEM Normandie
- Julie DROIT - CEREMA
- Marie-Christine GRUSELLE – PNMEPMO
- Peggy SARGIAN – PNMEPMO
- Claire LASPOUGEAS – PNMI
- Max DUFOUR – LE DREZEN
- Olivier BECQUET – CAPA Treport
- Xavier MURARD
- Vianney DUPONT – Nautique Conseil
- Cristina BARREAU – Surfrider Foundation Europe



**Glossaire des sigles utilisés dans ce compte rendu :****ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie**APAM** : Association Pêche côtière et Activités Maritimes durables**APLM** : Association des Ports Locaux de la Manche**BMO** : Brest Métropole Océane**CAPA** : Coopérative des Artisans Pêcheurs Associés**CEREMA** : Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement**CIDPMEM 64-40** : Comité InterDépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des départements des Pyrénées-Atlantiques (64) et des Landes (40)**COFIL** : Comité de PIlotage**CRPMEM** : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins**CSJ** : Coquille Saint Jacques**DCSMM** : Directive-Cadre Stratégie Milieu Marin**DPMA** : Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture**MTES** : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire**OSPAR** : Oslo-PARis**PA** : Polyamide**PACA** : Provence Alpes Côte d'Azur**PBS** : PolyButylène Succinate**PE(HD)** : Polyéthylène (Haute Densité)**PNMEPMO** : Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale**PNMGL** : Parc Naturel Marin du Golfe du Lion**PNMI** : Parc Naturel Marin d'Iroise**PNP** : Plastiques Neufs de la Pêche**PP** : Polypropylène**PUP** : Plastiques Usagés de la Pêche**SMEL** : Synergie Mer et Littoral**UPACA** : Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco



Contenu :

- Rappel du contexte et des objectifs (Cf. diapo *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°3 20170703.PDF*).

Le projet PECHPROPRE est un projet qui s'intègre dans le cadre des conventions OSPAR et Barcelone et dans trois mesures du programme de mesure de la Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) :

- M015-NAT1b : Renforcer la prévention et la gestion optimisée des déchets dans une logique d'économie circulaire
- M017-NAT1b : Améliorer la prévention et la gestion des déchets (déchets d'exploitation des navires, macro-déchets récupérés par les pêcheurs) dans les ports de pêche, de plaisance et de commerce
- M018-NAT1b : Sensibiliser les pêcheurs professionnels et les encourager à participer à des actions de lutte contre les déchets marins

Le choix d'étudier la problématique des plastiques usagés de la pêche (PUP) s'explique pour trois raisons :

- La profession de la pêche professionnelle utilise du matériel de pêche contenant différents polymères, mais la quantité nationale, à l'heure actuelle, est non estimée.
- Le matériel de pêche retrouvé sur les côtes françaises lors des collectes de déchets (Plage et Mer Propres, Initiatives Océanes, Collectes des collectivités etc...) se trouve dans le top 10 ou 5 des déchets collectés.
- Selon la revue PLOS ONE (Fév. 2015), en 2025, il y aura 155 millions de tonnes de plastiques dans l'océan et bien que ça ne concerne pas uniquement les PUP, il est important de pouvoir identifier le gisement de la filière et ainsi identifier le traitement qui en est fait ou qui est à faire.

PECHPROPRE a pour but d'obtenir une étude de pré configuration des déchets plastiques usagés de la pêche professionnelle.

Les objectifs sont :

- Obtenir un état des lieux national des plastiques utilisés dans le secteur de la pêche ;
- Présenter les enjeux environnementaux ainsi que les contraintes juridiques en matière de déchets ;
- Réaliser un recensement des différents modes de gestion actuelle (retours d'expériences / voies d'amélioration aux acteurs locaux...);
- Evaluer la faisabilité technique et économique de la mise en place d'un dispositif national de gestion des plastiques usagés de la pêche (PUP) ;
- Sensibiliser les acteurs à la nécessité d'une gestion organisée des PUP et proposer un schéma national pour une gestion pérenne.

Après avoir réalisé l'étude au niveau de la France métropolitaine, il est prévu de réaliser un benchmark européen (auprès de 3 pays) sur la gestion des PUP.

- Etat d'avancement (Cf. diapo *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°3 20170703.PDF*).
 - Enquêtes plastiques neuves de la pêche (PNP)

Elles ont débuté depuis le mois de décembre 2016. Et au total il y a eu au moins 6 relances qui ont été faites à destination des Coopératives Maritimes, Négociants, Distributeurs et des Fabricants.



Seulement 9 réponses sur les 26 directeurs contactés et 1 réponse sur les 11 fabricants, distributeurs, négociants contactés. D'autre part, la centrale de référencement a été contactée pour obtention de la liste des fournisseurs.

- Enquêtes plastiques usagés de la pêche (PUP)

Concernant les enquêtes dans les ports de pêche :

- 15 ports de pêche ont été enquêtés par le SMEL
- 37 ports de pêche ont été enquêtés par SAFEGE
- 5 ports de pêche ont été enquêtés par la Coopération Maritime
- ⇒ Soit au total 57 ports

Concernant les enquêtes auprès des marins-pêcheurs :

- 23 pêcheurs ont été enquêtés par le SMEL
- 143 pêcheurs ont été enquêtés par SAFEGE
- 6 pêcheurs ont été enquêtés par la Coopération Maritime
- ⇒ Soit au total 177 marins-pêcheurs

Les enquêtes menées par le bureau d'études SAFEGE ont permis de collecter des informations relatives à 10 types d'activités de pêche différentes : pour 46 %, il s'agit de la pêche au chalut et pour 22 % il s'agit de la pêche au filet.

L'analyse des informations collectées lors des enquêtes PNP et PUP sera effectuée au cours de l'été 2017 étant donné que SAFEGE s'est engagé à produire son rapport pour fin septembre 2017.

- Modification budgétaire

Le budget total du projet s'élève à 301 398,50 €. Un nouveau partenaire financier soutient le projet : la société PAPREC. La répartition budgétaire du projet est à présent la suivante :

- 33 % du financement provient de l'ADEME (100 000,00 €)
- 45 % du financement provient du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer / Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (135 510,00 €)
- 5 % du financement est apporté par la société PAPREC (15 000,00 €)
- 17 % sont autofinancés par la Coopération Maritime (50 888,50 €).

- Bilan

Concernant la phase 2 bis : les enquêtes PUP sont finalisées à 90%, le rapport intermédiaire a été rendu en semaine 27 et un nouveau partenaire financier participe au projet.

Le projet a pris un peu de retard, il est fort probable que l'étude se termine plutôt en janvier 2018 au lieu de novembre 2017.

- Carte des partenaires/collaborateurs/initiatives

Depuis le 2^{ème} COFIL, un nouveau projet a été identifié :

- le projet de l'association Palana Environnement : Net Sea, qui est d'ailleurs présenté lors de ce COFIL.

- Etat d'avancement des projets territoriaux

- Le projet SEAPLAST du SMEL-IVAMER-NaturePlast





Ce projet a débuté à l'automne 2016 et s'est terminé au printemps 2017. Cette étude SEAPLAST « Valorisation des sous-produits marins et des déchets plastiques de la pêche et de la conchyliculture en Normandie pour des applications en plasturgie » a permis d'obtenir un certain nombre d'informations qui ont pour objectif d'impulser un nouveau projet : RESEAPLAST.

SEAPLAST est un projet normand qui vise à valoriser les déchets plastiques et co-produits de la pêche et de la conchyliculture locales pour des applications dans la plasturgie, dans une démarche d'économie circulaire.

L'étude s'est déroulée en 4 phases :

- Phase 1 : Cahier des charges
- Phase 2 : Etat des lieux des déchets plastiques et des sous-produits coquilliers issus des filières pêche et conchyliculture
- Phase 3 : Opportunités de valorisation en plasturgie
- Phase 4 : Réalisation d'essai en laboratoire

Le bilan de l'étude concernant les Sous-produits coquilliers de la filière pêche a identifié différentes natures de sous-produits et des tonnages annuels estimés de 985 T à 2481 T /an :

Espèces	Nature des sous-produits	Tonnages annuels estimés	Gestion actuelle
Coquilles St Jacques (CSJ)	Décorticage manuel Coquille avec chair attenante	2481 T Dont 1115 T mobilisables (plats non valorisés)	<u>Hétérogène</u> : - Valorisation des creux (contenant plat cuisiné) - Enfouissement - Mise à disposition d'agriculteur (remblai, amendement) - Rejet en mer/estran
CSJ Pétoncle Palourde Amande de mer Bulot	Décorticage automatisé Coquilles dépourvues de chair ou en quantité très faible	985 T dont environ 715 T mobilisables	Valorisation des creux de CSJ Mise à disposition d'agriculteurs Enfouissement pour le reste sauf sous-produits de bulot (incinération)

Source : SMEL

La saisonnalité varie en fonction des espèces. Pour les pétoncles, amandes, palourdes la haute saison est entre le printemps et l'été, pour les CSJ c'est l'inverse, la haute saison est en hiver et à l'automne.

Le gisement le plus important tous sous-produits coquilliers confondus de la filière pêche se trouve à Port en Bessin : 1 055 T /an et à Bréville sur mer : 980 T / an (Cf. diapo 24 *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°3 20170703.PDF*).

Le bilan de l'étude concernant les Sous-produits coquilliers de la conchyliculture (huîtres et moules) a identifié différentes natures de sous-produits et des tonnages annuels estimés entre 1 700 T/an et 4 200 T /an pour l'ostréiculture et à environ 2 000 T /an pour la mytiliculture :



Activité	Nature des sous-produits	Tonnages évalués	Gestion actuelle
Ostréiculture	Coquilles d'huîtres issues de la mortalité sans chair -majoritairement Huîtres réformées, huîtres moribondes (présence de chair) – faible proportion	Entre 1700 et 4200 T (selon les mortalités) 4555 T (Source : VALCOQAGRI)	Gestion individuelle ou commune (bases conchylicoles) Dépôt sur zone de stockage collective Amendement calcique, remblais chemin, terrain,
Mytiliculture	Moules entières sous-taille Moules cassées Coquilles de moules Byssus	2000 T (source VALCOMO 2015) Dont environ 800 T de coquilles	Dépôt sur estran Projets de valorisation

Source : SMEL

La haute saison pour la « production de déchets » pour les huîtres est la saison hivernale et pour les moules il s'agit d'une période plus longue qui s'étend du mois de juin/ juillet au mois de décembre.

Le gisement le plus important tous sous-produits coquilliers confondus de la filière conchylicole se trouve à Grandcamp-Maisy (2 000 T /an).

Le bilan de l'étude concernant les Sous-produits de la filière algues a identifié deux types de phycocolloïdes³ : les alginates et les carraghénanes qui sont estimés à plusieurs milliers de tonnes.

Le bilan de l'étude concernant les Déchets plastiques de la filière pêche a identifié majoritairement trois types de plastiques : polyéthylène, polyamide, polypropylène estimés, toutes natures confondus, à 130 T /an :

Activité	Nature des sous-produits	Tonnages évalués	Gestion et valorisation actuelle
Pêche côtière et petite pêche	Chalutage Alèze de chalut (PE et/ou PA)	55 T	Gestion collective (zone portuaire) Dépôt sur zone portuaire ou terrains municipaux
	Dragage Alèze de drague (PA ou PE)	7 T	Recyclage pour ramendage des alèzes Déchèterie - Enfouissement
	Fileyage Filets mono filaments (PA)	60 T	Gestion collective ou individuelle à la côte Recyclage en plasturgie Déchèterie - Enfouissement
	Caseyage Cloches casiers bulot (PP) Filets casiers crustacés, seiches (PE, PA ou PP)	8 T	Gestion collective ou individuelle Déchèterie - Enfouissement

Source : SMEL

Concernant la saisonnalité des déchets, certains métiers génèrent plus de déchets à des moments précis de l'année, mais de manière générale, les déchets sont générés tout au long de l'année.

³ Le phycocolloïde est une substance mucilagineuse extraite des algues. Les phycocolloïdes les plus fréquemment exploités sont les alginates, les carraghénanes et les agars.



Pour les métiers du filet, certains ports collectent la matière mais aucun traitement de la matière n'est fait en France. Pour les métiers du chalut, drague, casiers...les ports ne récupèrent pas la matière, elle est déposée en déchèterie pour enfouissement.

Le bilan de l'étude concernant les Déchets plastiques de la filière conchylicole a identifié plusieurs natures de sous-produits estimés entre 521 T et 591 T.

Activité	Nature des sous-produits	Tonnages évalués	Gestion et valorisation actuelle
Ostréculture	Poches à huîtres	435 T	Réseaux et points de collecte existants Contraintes de collecte et de stockage limitées Recyclage en plasturgie
	Filets sur pieux à moules	70 à 140 T	Absence de tri et de collecte Pas de valorisation Déchèteries - Enfouissement
Mytiliculture	Filets sur chantiers	4 T	
	Tahitiennes, Manchons, Cônes	12 T	

Source : SMEL

Concernant la saisonnalité des déchets, certains métiers génèrent plus de déchets à des moments précis de l'année, mais il n'y a pas un seul mois où il n'y pas de déchets. Majoritairement, les déchets sont composés par les poches à huîtres pour près des ¾ du gisement, qui se trouvent essentiellement en Est Cotentin. Pour les huîtres, la production est de 13000 tonnes sur la côte ouest et de 7000 tonnes sur la côte Est du cotentin ; 7000 tonnes dans le calvados. Au total 6000 poches /hectare pour l'ensemble de la manche et 4500 poches /hectare dans le calvados.

Pour l'ostréculture, il y a une filière de récupération et collecte des poches usagées mais elle ne se situe pas en Normandie. Pour la mytiliculture, il n'y a pas de récupération, tout est déposé en déchèterie pour enfouissement.

Après obtention de ces différentes informations permettant d'identifier le gisement et de caractériser la matière plastique présente dans les engins de la filière halieutique, une phase d'essais de caractérisation a été réalisée. L'objectif était d'identifier les difficultés rencontrées lors du broyage et du compoundage des sous-produits coquilliers/algues et des déchets plastiques des filières pêche et conchyliculture (Cf. diapo 37 *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°3 20170703.PDF*). Pour le broyage, certains problèmes ont été rencontrés mais des solutions ont pu être trouvées, et pour le compoundage, tous les produits ont pu être traités excepté le filet de moule pour lequel aucune solution n'a été trouvée. Ensuite, des injections d'éprouvettes de caractérisation ont été effectuées, pour le filet de moule étant donné la phase de compoundage, aucun test n'a été effectué, pour le filet de pêche, les essais n'ont pas été simples car il contient beaucoup d'eau, pour les autres produits il n'y pas eu de difficultés particulières.

Le bilan qui peut être fait pour les essais sur les déchets plastiques :



- Besoin de séparer les éléments indésirables (bois, autres pièces plastiques, coquillages, etc.)
- Perte de propriétés mécaniques, ce qui est classique dans les matières recyclées (baisse de l'ordre de 20%)

Le bilan qui peut être fait pour les essais sur les co-produits coquilliers et algues :

- Mise en œuvre assez facile en plasturgie après nettoyage et séchage
- Rigidification de la matière et baisse des propriétés mécaniques
- Vigilance particulière par rapport aux températures de transformation de l'algue, d'autant que l'algue semble une ressource particulièrement demandée

Au vu des résultats, il est constaté que les acteurs gestionnaires sont nombreux, les pratiques non identiques, le sujet semble peu valorisant et les équipements ne sont pas adaptés. Pour faire face à ces manques et difficultés, plusieurs actions sont envisageables :

- Améliorer les équipements portuaires pour un tri plus sélectif
- Mettre en place des consignes de tri
- Impliquer davantage les professionnels
- Réfléchir de manière à massifier les flux
- Identifier des process plus appropriés pour le pré-traitement et le traitement
- Pour les phycocolloïdes : qualifier la composition exacte et caractériser la matière première

A la suite de ce projet, l'objectif est de pouvoir lancer le projet RESEAPLAST afin de développer les maillons manquants pour la mise en place de cette filière de valorisation des engins de pêche et des coproduits dans la plasturgie et pour travailler sur l'industrialisation de nouveaux engins de pêche à partir des plastiques de la pêche/conchyliculture usagés.

Remarque de T. LEQUES :

Sur le Pays Marennes Oléron, beaucoup d'études de ce genre ont été réalisées, mais il y a toujours une difficulté de passer de l'étude à la valorisation des résultats et à leur mise en œuvre.

Les perspectives de marges bénéficiaires ne sont pas suffisantes pour en faire une entreprise avec un résultat financier positif.

Une filière de traitement des déchets conchylicoles existe en Charente Maritime, nous (Groupe Navicule Bleue / Atelier des Gens de Mer / Terre-Mer Chantiers) en sommes les principaux acteurs en partenariat avec le Comité Régional Conchylicole, le Comité des Pêches et le Pays Marennes Oléron. Mais il y a un problème pour être payé à un prix correct par le négociant/recycleur. Nous compensons les pertes par d'autres activités annexes. Ce qui nécessite la mise en œuvre d'une grande variété d'activité économique.

Remarque de B. LE MOINE :

Etude particulièrement intéressante qui permet d'identifier les points clés de cette thématique. Cela permet aussi de mettre en évidence le fait que la massification des flux est très importante ce qui permettrait de négocier avec les recycleurs.

○ Le projet de l'APAM

En région PACA, le projet de l'APAM se concentre sur 8 ports pilotes dans le but de traiter tant les déchets de la pêche que de la mytiliculture. Chaque port a une approche particulière.



Récemment, sur le port de Sainte Marie de la Mer (ayant la spécificité d'être un port saturé), deux journées de démontage ont été organisées avec l'association de réinsertion AMELI qui n'est pas spécialisée vers les activités maritimes. L'objectif était de pouvoir étudier les contraintes liées à cette activité. Cette analyse étant nécessaire avant d'envisager un recyclage de la matière. Il a été identifié qu'il faut un matériel spécifique et que la tâche n'est pas évidente.

En ce qui concerne Port Gardian, le concessionnaire évalue les quantités à 10 T/an. Lors de deux journées d'opération sur le port, 50 kg de nylon ont été préparés (un pêcheur avait estimé qu'il aurait fallu une semaine de travail sur le port).

Les résultats de ces 2 jours de démontage, extrapolés à un gisement d'une tonne, donnent les quantités suivantes :

- 700 kg de filets
- 183 kg de cordes récupérables
- 100 kg de déchets ultimes
- 17 kg de plomb

Sur le Port de Saint Louis, une journée entière sur le terrain a été organisée avec les partenaires, les élus et avec COOPAPORT (producteur de moules et d'huîtres). L'intérêt de cette journée s'explique par le fait qu'il y a un fort gisement de filets à moules et que la société MP Industries recycle le PEHD, même s'il y a un peu de débris dedans. L'objectif était de montrer le processus de traitement.

Des collectes ont eu lieu sur les ports de Et Elme et St Mandrier, et ce sont 697 kg qui ont été récupérés en 9 mois.

Une fois collecté dans les bigbag, il y a deux problèmes qui se posent : il faut pouvoir les peser pour avoir le poids exact car une simple observation visuelle n'est pas représentative et il faut pouvoir les déplacer (normalement c'est pas plus de 20 kg/personne).

Il y a une réelle difficulté d'approcher les industriels. Des solutions sont développées avec des designers et l'école Dupéré qui travaillent sur la valorisation des filets usagés.

Il y a aussi des avancées avec l'UPACA dans le cadre de la démarche Ports Propres.

Depuis le lancement du projet, l'APAM constate qu'il y a un regroupement des partenaires ce qui permet d'envisager aujourd'hui la réalisation d'un séminaire afin que les acteurs puissent dialoguer sur les différentes thématiques.

- Le projet de Palana Environnement – Net Sea

Palana = Océan

L'association a été fondée par Pablo Liger et Sabine Meneut. Par le biais du projet Net Sea, l'association a pour objectif de récupérer et recycler les filets de pêche.

Un certain nombre de partenaires soutiennent le projet tels que des associations, une école d'ingénieur, une aire marine, un organisme de crowdfunding...

Le périmètre d'action s'étend entre Agde et La côte bleue. Il y a aussi eu une demande d'intervention et d'expertise (pour un éventuel retrait) sur le filet de chalut dans la zone du Coulombay en face de Carnon en région Occitanie. Ce type d'intervention : l'extraction des filets fantômes fait aussi parti des champs d'action de l'association.





A la suite de ces retraits, le but est de récupérer le filet et de faire des tests de traitement pour utiliser la matière recyclée dans le but d'en faire des objets (exemple : des tests sur des montures de lunettes et de fabrication de requins en plastiques sont en cours, et une demande sur de la fabrication de bacs à poisson pour la commercialisation et non pour le conditionnement en criée à base de filets de pêche a été formulée).

Pour produire ces objets, deux machines ont été fabriquées : des broyeuses (conçues par Precious Plastic-Hollande, dont le guide de construction est en open source sur internet).

A l'heure actuelle, il y a davantage un travail sur les bouteilles plastiques récupérées notamment lors de l'opération du grand saphir. Pour le traitement des filets, l'association travaille sur une compacteuse.

Afin de faire connaître ses travaux et ses actions, Palana Environnement se déplace sur des événements avec les machines pour faire des tests devant le public et pour sensibiliser les populations à la problématique des déchets marins.

Remarque de C. JABOUIN :

Le besoin de contenant tel que le bac à poisson s'explique par le fait qu'il y a des grandes portions de côtes en Méditerranée qui ne sont pas couverts par des criées (par exemple, les 100 km de côte du Parc naturel marin du golfe du Lion et son abord direct) et que depuis l'interdiction des sacs plastiques, il est nécessaire de développer un nouveau contenant pour la vente directe, permettant la commercialisation des produits de la mer.

Question de S. SANANES et J-L. VELUT sur le financement des actions et le budget de l'association :

S. MENEUT précise que le financement se fait en autofinancement et qu'ils sont aidés par un Fab-Lab et que prochainement une campagne de crowdfunding sera lancée.

Concernant le budget, le coût est estimé à 500 € pour la fabrication des deux machines et les matériaux testés (déchets plastiques marins ou les filets usagés) ont été donnés.

Question de N. DUMAY sur les quantités « récupérables » :

S. MENEUT indique qu'il y a une difficulté pour identifier clairement le gisement. Sur le port d'Agde la quantité de déchets plastiques générés serait entre 3 et 10 T /pêcheur/an.

○ Le projet de Fil&Fab

Le projet de l'association Fil&Fab a été lancé en septembre 2015 après avoir fait le constat qu'il n'y a pas de solution de traitement des filets de pêche en France. Cette action est partie d'une réflexion sur une démarche expérimentale de récupération des filets de pêche sur le port de Brest.

A l'heure actuelle Fil&Fab est partenaire avec Brest Métropole Océane (BMO) et travaille avec ID Composite et les Recycleurs Bretons (RB). Ces derniers (RB) disposent déjà de bennes de collecte de filets sur 3 ports en Bretagne et ils estiment à environ 250 T/an la quantité de filets collectés dans ces bennes.

Les réflexions sur les produits réalisables à base de filets de pêche usagés se portent sur la réalisation de dessous de verre (pour une brasserie en particulier), sur la réalisation d'aménagement urbain (avec la collectivité de Plouguerneau) et sur la conception de luminaires.

La contrainte c'est le broyage car il n'y a pas d'entreprises qui broient les filets et il faudrait aussi une machine pour identifier les différents types de plastiques présents dans les quantités collectées (coût 20K €). Mais l'association ne cherche pas à investir dans une machine capable d'analyser les différents plastiques car elle sous-traite cette partie de R & D.





- Echanges sur le/les projet(s)

Aucune question diverse n'est posée, mais un tour de table des participants est réalisé pour recueillir les avis des différents participants. Les retours sont positifs, les différentes personnes présentes sont enthousiastes de ces démarches locales et nationales. Les résultats sont attendus et les solutions le sont plus encore. Pour le moment il est clair que si l'on ne collecte pas on ne pourra pas envisager le recyclage, il faut donc lancer le processus et essayer d'en assurer la pérennité.

La date et le lieu du prochain COPIL n'ont pas été arrêtés. Il sera programmé en fonction des avancées entre le mois de septembre et novembre 2017. Un doodle sera proposé aux participants.

Annexe 13 : Compte-rendu du 4^{ème} Comité de Pilotage - COPIL 4

Compte rendu Réunion du 4^{ème} COPIL PECHPROPRE 01-12-2017

Le 4^{ème} COPIL du projet PECHPROPRE s'est tenu le 1^{er} décembre 2017, de 10h à 13h, dans les locaux de la Coopération Maritime, 24 rue du Rocher à Paris (8^{ème}).

L'ordre du jour était le suivant :

1. Présentation des résultats des enquêtes (SAFEGE) et point de situation général sur le projet (Coopération Maritime)
2. Présentation du déroulement des opérations pilotes (CPA)
3. Interventions par les porteurs de projets locaux sur l'état d'avancement de leurs actions

Présents :

- Jean-Loup VELUT – Coopération Maritime - jean-loup.velut@yahoo.fr
- Morgane REMAUD – AFB Antenne Manche Mer du Nord – morgane.remaud@afbiodiversite.fr
- Lucile AUMONT – CRPM Normandie - lucile.aumont@comite-peches-normandie.fr
- Laurence HEGRON-MACE – SMEL - lhregonmace@smel.fr
- Anthony VIERA – CRPMEM Hauts de France - antony.viera@copeche.org
- Karine MAIGNAN – Consultante pour le CPA – karine.maignan@gmail.com
- Benjamin QUERO – Conseil Régional de Normandie - benjamin.quero@normandie.fr
- Caroline TON – CNPMEM – cton@comite-peches.fr
- Xavier MURARD – Palana Net Sea - xmurard@yahoo.fr
- Laure CHOPO – SAFEGE - laure.chopo@suez.com
- Max DUFOUR – LE DREZEN - max.dufour@ledrezen.com
- Véronique FRAIGNEAU – PlasticsEurope - veronique.fraigneau@plasticseurope.org
- Christine BOURGET – PlasticsEurope - christine.bourget@plasticseurope.org
- Jade AUBRY BLU – ADEME - Jade.AUBRYBLU@ademe.fr
- Thibaut UGUEN – Fil&Fab – thibaut.uguen@fil-et-fab.fr
- Rémi MERCIER – Fil&Fab – remi.mercier@fil-et-fab.fr
- Peggy SARGIAN – PNMEPMO - peggy.sargian@afbiodiversite.fr
- Marie-Christine GRUSSELLE – PNMEPMO - marie-christine.gruselle@afbiodiversite.fr
- Coraline JABOUIN – PNMGL - coraline.jabouin@afbiodiversite.fr
- Sarah SANANES – MTES - sarah.sananes@developpement-durable.gouv.fr
- Mathilde GUEGUEN – CMCS - mathilde.gueguen@cooperationmaritime.fr

Présent en conférence téléphonique :

- Bernard LE MOINE – CPA - b.lemoine@plastiques-agriculture.com
- Thierry LEQUES – Navicule Bleue - thleques@wanadoo.fr
- Claire LEMOINE – APAM - groupefepvarois@gmail.com

Excusés :

- Georges LE LEC – CMCS
- Olivier RICHARD – SMEL



- Christian DECUGIS - APAM
- François GALLET – CIDPMEM 64-40
- Olivier LE NEZET – CRPMEM Bretagne
- Laurie DURAND – CDPMEME17
- Julie DROIT - CEREMA
- Alan QUENTRIC – CEREMA
- Marc MADEC – Fédération de la plasturgie
- Dario ZILLI – DPMA
- Patrick POULINE - PNMI
- Claire LASPOUGEAS – PNMI
- Olivier BECQUET – CAPA Treport
- Théo DESPREZ – Fil&Fab
- Vianney DUPONT – Nautique Conseil
- Sabine MENEUT – Palana Environnement
- Cristina BARREAU – Surfrider Foundation Europe
- Nathalie DUMAY – APLM
- Laure JANDET
- Thierry MARIE – CD50





Glossaire des sigles utilisés dans ce compte rendu :

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
CPA : Comité français des Plastiques en Agriculture
COFIL : Comité de PILotage
DCSMM : Directive-Cadre Stratégie Milieu Marin
EASM : Executive Agency for Small and Medium-sized Enterprises
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ETP : Equivalent temps plein
MTES : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
OSPAR : Oslo-PARis
PA : Polyamide
PE(HD) : Polyéthylène (Haute Densité)
PP : Polypropylène
PRTD : Plan de Réception et de Traitement des Déchets
PUP : Plastiques Usagés de la Pêche
RB : Recycleurs Bretons
R&D : Recherche et Développement
REP : Responsabilité élargie du producteur
SIH : Système d'Information Halieutique
SMEL : Synergie Mer et Littoral



Contenu :

- Point d'information par le MTES :

A la suite du tour de table, Sarah SANANES (MTES) fait un point d'actualité, qui n'était pas prévu, sur les déchets marins.

Dans le cadre de la convention OSPAR et de son Plan d'Action Régional Déchets marins, la France porte l'action 35 qui vise à identifier les meilleures options pour gérer les déchets issus de la pêche et de l'aquaculture (systèmes de dépôt, accords volontaires, responsabilité élargie du producteur). Le projet PECHPROPRE permettra d'avoir un retour sur la faisabilité d'une REP. Un appel pour l'économie bleue a été lancé : EASM (<http://interreg-maritime.eu/fr/-/blue-economy-un-info-day-a-bruxelles-su-un-nuovo-bando-feamp>). Il a pour objectif de financer des projets sur les déchets marins. La date limite de candidature est le 8 février 2018.

Révision de la directive sur les installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison

Cette directive vise principalement à réduire les rejets de déchets et de résidus de cargaison en mer. Toutefois, la Commission a identifié une série de lacunes potentielles dans la mise en œuvre de cette directive. Aussi, une révision a été envisagée pour optimiser le système actuel. Dans ce but, une consultation du public a eu lieu et une étude d'impact a été menée. Une proposition de révision va être transmise aux États-membres en décembre/janvier.

- Intervention de Max DUFOUR (LE DREZEN) :

Max DUFOUR indique que la division R&D de LE DREZEN, qui travaille sur les plastiques, étudie la possibilité de fabriquer une fibre biodégradable qui pourrait être utilisée pour la fabrication des filets de pêche. Cette division en est au stade de l'extrusion. D'ici 3 mois, des fils, filets et cordages seront réalisés. Il faudra ensuite effectuer des tests. L'objectif de ces recherches est de fabriquer des filets et cordages biodégradables. De fait, il y aura dans les prochains mois une nouvelle génération de produits, qui devront nécessiter de nombreux tests afin de vérifier que les produits gardent toute leur efficacité. C'est un processus à construire industriellement après protocole. LE DREZEN est convaincu qu'en tant qu'industriel, la biodégradabilité, fait partie de l'avenir.

- Point de situation générale sur le projet – Coopération Maritime

Rappel du contexte global (Cf. diapo *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°4 20171201.PDF*)

Au niveau européen, le projet PECHPROPRE s'inscrit dans le cadre de la convention OSPAR et Barcelone pour lesquels un plan d'action pour lutter contre les déchets marins a été élaboré en juin 2014.

Au niveau national, il s'inscrit dans trois mesures du programme de mesure de la Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) :

- M015-NAT1b : Renforcer la prévention et la gestion optimisée des déchets dans une logique d'économie circulaire
- M017-NAT1b : Améliorer la prévention et la gestion des déchets (déchets d'exploitation des navires, macro-déchets récupérés par les pêcheurs) dans les ports de pêche, de plaisance et de commerce
- M018-NAT1b : Sensibiliser les pêcheurs professionnels et les encourager à participer à des actions de lutte contre les déchets marins

Rappel des objectifs du projet (Cf. diapo *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°4 20171201.PDF*)





PECHPROPRE a pour but d'obtenir une étude de pré configuration des déchets plastiques usagés de la pêche professionnelle (PUP).

Les objectifs sont :

- Obtenir un état des lieux national des plastiques utilisés dans le secteur de la pêche ;
- Présenter les enjeux environnementaux ainsi que les contraintes juridiques en matière de déchets ;
- Réaliser un recensement des différents modes de gestion actuelle (retours d'expériences / voies d'amélioration aux acteurs locaux...)
- Evaluer la faisabilité technique et économique de la mise en place d'un dispositif national de gestion des plastiques usagés de la pêche (PUP) ;
- Sensibiliser les acteurs à la nécessité d'une gestion organisée des PUP et proposer un schéma national pour une gestion pérenne.

Après avoir réalisé l'étude au niveau de la France métropolitaine, il est prévu de réaliser un benchmark européen (auprès de 3 pays) sur la gestion des PUP.

Modification du projet (Cf. diapo *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°4 20171201.PDF*)

Suite au lancement des opérations pilotes et au retard pris dans la réalisation des enquêtes, le projet connaît quelques modifications de temps et de budget. Il semble plus pertinent de prolonger le projet national jusqu'en juillet 2018 au lieu de novembre 2017, pour deux motifs principaux :

- le projet a pris du retard,
- les opérations pilotes seront plus nombreuses, de fait réalisées sur une période plus longue.

Le Budget quant à lui, si l'on obtient des financements complémentaires serait de 352 048,50 € (**dans la présentation PDF le montant indiqué est de 353 398,50 € mais il s'agit d'une erreur**) au lieu des 301 398,50 € prévus initialement. Cette augmentation s'explique par le fait qu'il y ait un plus grand nombre d'opérations pilotes. Une demande d'aide complémentaire a été sollicitée auprès du MTES et si le MTES ne peut apporter le complément, l'ADEME sera sollicitée.

Etat d'avancement (Cf. diapo *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°4 20171201.PDF*)

Les actions du projet se poursuivent en matière de communication, de veille, d'alimentation de la base de données relative au recensement des projets en lien avec les déchets marins (avec un focus sur le plastique). D'autre part, les informations obtenues par les metteurs en marché sont en cours d'analyse, mais elles ne seront pas exhaustives dans la mesure où tous n'ont pas répondu. Concernant, les enquêtes réalisées par SAFEGE, elles ont été finalisées. La présentation des résultats obtenus dans 38 ports est effectuée à la suite du point sur les opérations pilote, par Laure CHOPO en charge du projet chez SAFEGE / Suez Consulting. Enfin, les opérations pilotes ont été lancées en octobre 2017 dans certains ports. Le protocole et la mise en œuvre est présentée avant l'intervention de SAFEGE, par Karine MAIGNAN, qui travaille pour le CPA.

L'ordre du jour a dû être inversé entre les points 1 (résultats d'enquêtes) et 2, du fait d'un problème de train. Karine MAIGNAN a donc présenté le déroulement des opérations pilotes avant que les résultats d'enquêtes soient restitués. Cependant le document PDF intitulé *Présentation PECHPROPRE et autres projets COPIL n°4 20171201* conserve l'ordre initialement établi. Seul le présent compte rendu tient compte de ces aménagements.

- La présentation du déroulement des opérations pilotes – CPA





La présentation est réalisée par Karine MAIGNAN (KM) présente physiquement lors du COPIL et Bernard LE MOINE (BLM), complète la présentation par des interventions ponctuelles au téléphone.

Les opérations pilotes ont débuté en octobre 2017 avec une première réunion à Saint Vaast La Hougue. Les objectifs de ces opérations sont d'évaluer les faisabilités technique et économique d'un schéma de gestion des engins de pêche usagés et d'établir des recommandations pour une filière nationale pérenne. La présentation de l'état d'avancement s'effectue en six temps :

- Rappel méthodologique
- Contour des opérations pilotes
- Ports retenus
- Tentative de calendrier
- Premières observations
- Approche économique

En termes de méthodologie, il est rappelé qu'initialement, il était prévu de réaliser 5 opérations pilotes, mais que dans la mesure où il semble plus pertinent d'avoir un plus grand panel de structures portuaires différentes, il est préférable d'étendre les opérations pilotes à 10 ports. Il y aura deux types d'analyse : des opérations pilotes tests et des retours d'expériences. Les ports sont choisis en fonction de leur dispositif de traitement des déchets, de leur typologie et de leur localisation géographique. Comme précisé par BLM, « l'objectif de choisir plus de ports est d'apporter la même compréhension à tous les acteurs qui participent à la production ou à la gestion des déchets dans les ports car ils seront amenés à donner un avis sur le rapport de ces opérations ».

Les opérations pilotes seront mises en place par le biais de la création d'un comité de pilotage et d'un groupe de travail opérationnels où seront présents les responsables portuaires, les professionnels de la pêche, les institutionnels concernés par le sujet des déchets de la pêche. Cela permettra de définir un porteur local ainsi qu'un calendrier d'exécution des opérations et de valider la manière dont sera mise en place l'action. Ces opérations devront aider à l'élaboration d'un référentiel technique national ainsi qu'à l'estimation des coûts.

Remarque de Coraline JABOUIN :

Dans les filets, les cordelettes qui fixent les nappes entre elles, peuvent parfois poser des problèmes de traitement pour les recycleurs.

Remarque de Laurence HEGRON-MACE :

Lors des tests avec extrudeuse réalisés pour le projet SEAPLAST, elles ont été retirées pour éviter les boules de coton. Mais les cordes en PA ne posent pas de problème particulier aux recycleurs.

Les produits traités dans ces opérations pilotes sont dans un premier temps les filets et les chaluts car les autres engins (lignes, sennes/boliches, palangres, ne sont pas vraiment retrouvés dans les déchets portuaires). Les filets droits ou trémaux sont majoritairement en polyamide et les ralingues sont en polypropylène et plomb. Les chaluts ne sont pas monomatière, ils sont en polyamide, en polypropylène, en polyéthylène (notamment les alèzes) et d'autres matières (acier etc...).

Dans ces opérations, afin de pouvoir quantifier, il est important de déterminer une table de correspondance. Il faudra aussi définir un schéma opérationnel pour la préparation des filets/chaluts, le conditionnement, l'entreposage et le transport. Cela permettra de réfléchir à la fin de vie possible pour ces engins.

A l'heure actuelle les ports qui sont prévus pour les opérations pilotes/retours d'expérience sont les suivants :



	Retours d'expérience / analyse approfondie	Opérations test / analyse approfondie
Façade Méditerranée		<ul style="list-style-type: none"> - St Raphaël ((Var / Provence-Alpes-Côte d'Azur) - Sète (Hérault / Occitanie) - Port-Saint-Louis-du-Rhône ?
Façade Atlantique	<ul style="list-style-type: none"> - La Côtinière (Charente Maritime / Nouvelle-Aquitaine) 	<ul style="list-style-type: none"> - La Rochelle (Charente Maritime / Nouvelle-Aquitaine) - Le Guilvinec (Finistère sud / Bretagne) ?
Façade Manche	<ul style="list-style-type: none"> - St Vaast la Hougue (Manche / Normandie) - Roscoff (Finistère nord / Bretagne) ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Barfleur (Manche / Normandie)

La liste des ports indiqués peut connaître quelques évolutions, en particulier sur les ports avec un point d'interrogation, car il n'y a pas eu de confirmation de la part de l'ensemble des acteurs locaux.

D'après cette liste, le calendrier envisage une phase de test de deux mois entre février et avril 2018 pour Barfleur, une phase de test de deux mois entre mars et avril 2018 pour la Rochelle, une phase de test non-définie pour le port de Sète et pour Saint Raphael, au cours du 1^{er} semestre 2018. Des analyses/retours d'expérience sont en cours sur les ports de Saint Vaast La Hougue et La Cotinière.

Pour définir cette liste de port, des échanges téléphoniques et des visites sur les ports ont eu lieu.

D'après les premières observations qui ont été faites dans le cadre de ces visites, les pratiques en matière de traitement des filets sont hétérogènes. Pour trouver le meilleur exutoire pour ces filets, il est important qu'un premier nettoyage soit effectué et que le matériel soit désassemblé. Sur certains ports, les filets sont désassemblés et nettoyés par les pêcheurs, sur d'autres ce sont des organismes tels que des associations, ESAT... ou les professionnels du port qui effectuent ce travail et sur d'autres ce n'est pas fait.

L'idéal serait que cette action soit faite à chaque fois par les pêcheurs. BLM demande aux membres présents lors du COPIIL de valider ce principe. Les membres valide cette idée, mais font remarquer qu'à l'heure actuelle cela ne semble pas envisageable partout. Il faudra probablement un travail long de pédagogie pour y parvenir.

Les premières observations ont révélé le fait qu'à l'heure actuelle, pour permettre la collecte, le conditionnement (en respectant un cahier des charges différent selon le collecteur) se fait en bigbag de 1 ou 2m3, qui sont intransportables à la main, une fois remplis. Pour que les bigbag soient acheminés jusqu'au lieu de stockage, des engins de manutention sont utilisés. Les lieux d'entreposage ne sont pas toujours sur le port car se pose souvent le problème du manque de foncier disponible sur l'espace portuaire ainsi que des contraintes environnementales. Enfin, le transport par les collecteurs et/ou recycleurs doit respecter certaines contraintes de quantité et nécessite aussi un matériel de manutention pour la mise dans les camions ou dans les bennes.

Remarque de Thierry LEQUES :

Il faut faire attention aux risques d'incendie car ce sont des produits inflammables.

Concernant le traitement des chaluts, les observations faites montrent qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de valorisation des matériaux, mais il y a de la réutilisation de certains éléments. Le premier problème rencontré est celui du démontage car il y a de nombreux éléments dans un chalut et ces éléments ne sont





pas monomatériau et le traitement de chaque résine est différent. Il pourrait être envisagé que les pêcheurs se chargent du désassemblage dans les lieux qu'ils utilisent pour le montage de leurs engins (hangar, terre-plein...). Le temps de démontage varie en fonction de l'action qui est effectuée, il est estimé que pour :

- Démontage complet par le fabricant = 2 à 3 jours * 2 ETP
- 30% des matériaux sont réutilisés (bourellets, flotteurs, cordes d'eau...) / 70% sont jetés (nappes de filets usagées PE/PA/PP)
- Démontage partiel = 16h / chalut peu abîmé => réutilisation
- Démontage total définitif / chalut en fin de vie = 12 à 15 h

Le conditionnement se fait en vrac dans des bennes sur les quais ou sur les pontons. Ensuite, l'entreposage se fait dans des bennes obtenues par le prestataire de traitement des déchets qui se situent le plus souvent dans des déchèteries portuaires fermées. Enfin, le transport est effectué dans des camions bennes par le prestataire déchets.

Remarque de Max DUFOUR :

La réutilisation des chaluts n'est pas une réalité. Un bon chalut est utilisé jusqu'à déchirement et lorsqu'il se déchire, cela signifie que les nappes sont en fin de vie et de fait non réutilisables.

De manière plus générale, pour envisager la fin de vie des filets, il est important d'être conscient que la situation du recyclage en Europe est préoccupante car l'industrie est fragile. Pour permettre le recyclage, des critères de choix sont mis en place. Les filets sont des produits difficiles à détruire. Il y a peu de recycleurs de filets polyamide et une baisse de la valorisation de cette résine. Les coûts d'enfouissement sont de 110€-130€/T.

Au sujet des chaluts, il n'y a pas de solution de valorisation de matière. Pour que cela soit envisageable, il faudrait des volumes importants (et le coût de collecte est élevé), des matériaux peu « salis » (coût de décontamination élevé). Par ailleurs, c'est une matière qui n'est pas facile à broyer, et plus souvent enfouie. Les coûts d'enfouissement sont de 110€-130€/T. Dans la mesure où ce sont des coûts relativement élevés, et que la facturation se fait au poids/volume, il est important de désassembler au préalable.

Remarque :

La situation complexe à laquelle va devoir faire face l'Europe avec la fermeture de la Chine concernant l'envoi des déchets, doit être une opportunité pour favoriser la recherche de solution de recyclage en Europe.

Le chiffrage des différents types de traitement doit être estimé en prenant en compte le prix moyen de vente des produits neufs, la préparation nécessaire, le regroupement et les contraintes liées, l'entreposage et les contraintes liées, le transport et le traitement : valorisation matière/ enfouissement à envisager.

En conclusion, il est à noter qu'il y a de nombreuses pratiques très diverses et des acteurs différents concernés par le sujet des PUP en fonction des structures portuaires. Il n'y a pas d'impossibilité technique identifiée néanmoins, il est nécessaire de mettre en place un travail de pédagogie sur la gestion des PUP. De plus, il faut réfléchir à la mise en place d'une référence technique nationale car dans la majeure partie des cas, il y a un réel intérêt des acteurs pour une gestion pérenne.

Remarque Thibaut UGUEN :

Il y a un problème de traitement entre le PA standard qui est proche du textile et le PA type nylon qui est un plastique transparent. Les deux matières doivent être différenciées pour permettre la transformation car elles ne sont pas compatibles.

- Présentation des résultats des enquêtes - SAFEGE



L'étude est présentée par Laure CHOPO, chef de projet chez SAFEGE filiale de SUEZ Consulting.

La mission confiée à SAFEGE était de réaliser

- une phase d'enquête auprès des ports de pêche et des pêcheurs,
- un diagnostic suite aux enquêtes menées sur les ports,
- des propositions d'amélioration et une ébauche de plan de gestion des déchets des PUP.

Sur les 40 ports initialement sélectionnés, 38 ont été enquêtés. Les ports de Cancale/ La Houle et Saint Nazaire n'étaient pas vraiment des ports de pêche. A Cancale, il s'agit davantage d'une zone conchylicole et Saint Nazaire est un port de commerce. Sur la liste élaborée au départ, il a aussi semblé plus pertinent de visiter le port de Locquémeau que le port de Paimpol et idem pour le port de Port Vendres qui a été remplacé par Saint Cyprien. Ces changements ont été effectués à la suite des échanges réalisés avec les acteurs locaux.

Pour réaliser ce travail d'enquête, les questionnaires avaient été préalablement élaborés par le SMEL et la Coopération Maritime. Ce sont deux types de questionnaires qui ont été réalisés : un à destination des pêcheurs et l'autre à destination des responsables portuaires. Les questions portaient sur les points suivants :

- Gestion des déchets sur les ports
- Type de contenant mis en place et quantité de déchets
- Les filières mises en place pour le traitement et la valorisation des déchets
- Les pratiques de pêche
- La composition du matériel de pêche utilisé
- Les quantités de matériel utilisé pour l'activité de pêche

Pour administrer ces questionnaires, des rendez-vous ont été pris avec les responsables portuaires et des rencontres sur les ports ont eu lieu avec les pêcheurs car la prise de rendez-vous avec les pêcheurs est quasi impossible du fait de leur activité. Les différents déplacements sur les ports ont permis d'obtenir 163 retours d'enquête de la part des pêcheurs dont :

- 63 fileyeurs pour 38 d'entre eux il s'agit d'une mono-activité
- 51 chalutiers pour 33 d'entre eux il s'agit d'une mono-activité
- 12 ligneurs pour 7 d'entre eux il s'agit d'une mono-activité
- 8 dragueurs, aucun d'entre eux ne pratique exclusivement cette activité
- 14 caseyeurs pour 7 d'entre eux il s'agit d'une mono-activité
- 7 palangres pour 2 d'entre eux il s'agit d'une mono-activité
- 6 sennes /sardine pour 5 d'entre eux il s'agit d'une mono-activité
- 2 tamis, aucun d'entre eux ne pratique exclusivement cette activité.

SAFEGE a rencontré plusieurs obstacles dans ce travail d'enquête : difficulté d'obtention des contacts auprès des pêcheurs, information peu précise de la part des pêcheurs notamment du fait de leur réticence à transmettre des informations, temps accordé par les professionnels très court. Pour ces raisons, SAFEGE manque d'information précise et chiffrée sur les quantités de matériel utilisées.

Afin de réaliser le diagnostic, les spécificités par façade ont été prises en compte par le biais du fichier SIH 2014 de l'Ifremer. Il apparaît que d'après les données extraites, la façade Manche Mer du Nord a une répartition plus homogène entre la drague à coquille Saint Jacques, le casier, le filet et le chalut, la façade Atlantique a quant à elle une prédominance de chalut et dans un second temps de filet, la façade Méditerranée pour sa part a dans une plus grande proportion de la pêche au filet.





Au cours des enquêtes dans les ports, différents types de gestionnaires ont été rencontrés, mais en majorité il s'agissait des conseils départementaux et des CCI. Il en est ressorti que sur les 38 ports enquêtés, 27 disposent d'un plan de réception et de traitement des déchets (PRTD), 5 d'entre eux n'ont communiqué aucune information sur l'existence ou non d'un PRTD et 6 n'en ont pas. Pour ces derniers, les avis sur l'utilité d'en mettre en place un, sont mitigés (50% oui - 50% non).

L'intégralité des ports traitent les produits dangereux, 63% trient les filets (dont 46% tri et valorisent les filets et 17% tri mais ne valorisent pas), 50% des ports procèdent à un tri plus ou moins complet (bois, carton, ferraille). Les principaux freins au manque de tri sont le manque d'espace de stockage, le manque de main d'œuvre pour le tri et le fait que la composition des filets n'est pas bien connue.

Par le biais des enquêtes auprès de responsables portuaires, SAFEGE a pu obtenir l'information qu'il y a 506 T de filets et 50 T de chaluts collectées par an dans 12 ports qui effectuent un tri des filets (Roscoff, Le Conquet, Douarnenez, Audierne, Saint Guérolé, Le Guilvinec, Loctudy, Concarneau, Lorient, L'Île d'Yeu, La Rochelle, Grau du Roi).

Remarque Karine MAIGNAN :

La donnée présente pour le port du Guilvinec qui indique qu'il y a 120 T filets n'est pas exacte car 95% de la flottille du Guilvinec est chalutière. Il s'agit donc de nappes de chalut et de chaluts entiers (PA, PP, PE et autres) et non pas de filets (PA).

Une estimation sur la base des ratios calculés par le SMEL quantifie un gisement de filets usagés entre 150 et 2500 kg sur la façade Atlantique. Sur la façade Manche, il y a eu très peu de données. Idem sur la façade Méditerranée, il y a eu très peu de données. L'estimation du gisement de filets usagés n'est pas calculable car seule la donnée du nombre de fileyeur présent sur le port de Saint Cyprien a été obtenue.

Dans le but d'obtenir davantage d'informations sur les tonnages de filets collectés, SAFEGE a contacté l'entreprise Filets Recyclage qui est le principal collecteur de filets usagés en métropole. Entre 2006 et 2016, l'entreprise informe qu'il a collecté en moyenne 330 T de filets. D'après Laure CHOPO, il s'agit tant de résine en PA qu'en PE ou PP.

Concernant les données relatives au gisement des chaluts usagés, il y en a très peu dans la mesure où, d'une part, les professionnels favorisent la réparation et d'autre part, les pêcheurs n'ont pas communiqué d'information sur le gisement. L'évaluation n'est pas réalisable. La donnée qui ressort serait celle du SMEL qui a évalué en moyenne à 250 kg de chaluts usagés par an et par navire.

L'activité du casier n'a elle aussi pas pu permettre d'évaluer un gisement d'engins usagés pour ce métier. D'après les rencontres, le renouvellement est assez faible, seulement 1 à 3 casiers par an car le matériel est solide, il a une durée de vie comprise entre 10 et 20 ans. D'autre part, le métier du casier est très peu représenté sur les façades Méditerranée (5%) et Atlantique (11%), mais davantage en Manche Mer du Nord. Enfin, l'information obtenue des échanges fait remonter le fait que les matières qui composent le casier sont variables.

Les données obtenues par le biais des enquêtes menées auprès de ligneurs et palangriers ne permet pas non plus d'évaluer le gisement des lignes et palangres usagées.

Concernant les données relatives au gisement des « déchets d'habillement », davantage d'informations ont pu être rapportées. Le renouvellement de gants, cirés et bottes varie selon les métiers, mais en moyenne chaque marin renouvelle 1 fois/an, voire 1,5 fois/an pour le chalut, son ciré et ses bottes. Cependant pour les gants c'est beaucoup plus variable en fonction des métiers :

- Casier : En moyenne 58 paires de gants par an
- Drague : En moyenne 31 paires de gants par an





- Filet : En moyenne 77 paires de gants par an
- Chalut : En moyenne 70 paires de gants par an
- Palangre : En moyenne 63 paires de gants par an
- Tamis : En moyenne 12 paires de gants par an
- Ligne : En moyenne 23 paires de gants par an
- Senne à Sardine : En moyenne 45 paires de gants par an.

A propos des informations relatives à la récupération de déchets marins dans les engins de pêche en activités, 84% des pêcheurs interrogés déclarent remonter des déchets plastiques. 58% indiquent remonter des sacs plastiques et des bouteilles plastiques, 29% indiquent remonter des bouteilles plastiques, des sacs plastiques et de la ferraille, 10% indiquent qu'ils remontent des filets, cordes etc ... et dans une plus petite proportion ; 3% indiquent qu'ils remontent des casiers, poches ostréicoles, morceaux de chalut. En poids, 45% des pêcheurs indiquent qu'ils collectent entre 250 g et 1 kg de déchets par jour. Mais de manière générale, les pêcheurs estiment qu'il y a une stagnation et voir même une diminution de déchets retrouvés dans leurs engins de pêche.

Quand les pêcheurs sont questionnés sur leur sensibilité aux déchets plastiques marins, 78% des pêcheurs considèrent que les déchets plastiques sont un problème et qu'ils nuisent à la profession (gêne pour la pratique du métier) et à l'environnement (pollution), et parmi les 22 % restant, 15% n'y sont pas sensibles et 7% n'ont pas souhaité se prononcer. Sur la question de l'usage d'engins biodégradables ou en plastiques recyclés : 78% y sont favorables, 12 % n'ont pas souhaité se prononcer et 10% y sont peu ou pas sensibles. Mais dans tous les cas, il faut que le prix et les propriétés de résistance soient inchangés.

La conclusion de SAFEGE sur la phase de diagnostic est qu'il y a un intérêt, étant donné le gisement de filets potentiel, à créer une filière nationale de valorisation. Pour les chaluts, les flux sont trop ponctuels et le fait que l'engin ne soit pas monomatériau rend difficile la valorisation. Pour les casiers, la façade Manche Mer du Nord pourrait être concernée par un gisement potentiellement intéressant, mais le démontage de l'engin devra être effectué.

A la suite du diagnostic et de l'analyse des résultats, SAFEGE propose des pistes d'amélioration telles que :

- Réaliser un plan de gestion pour l'activité de pêche sur l'ensemble des ports
- Définir par port les types de déchets collectés (filets, chaluts, casiers, cordages...)
- Mesurer les tonnages collectés
- Rechercher des filières de valorisation existantes pour les types de déchets identifiés
- Aménager des points déchets spécifiques pour le stockage
- Mutualiser le stockage des filets entre les différentes structures portuaires (exemple Sables D'Olonne et Paimpol)
- Créer un éco-organisme destiné à la filière de la pêche (financement des coûts de traitement)
- Mettre en place une campagne de communication et de sensibilisation plus importante

SAFEGE conclut ce travail d'enquête en indiquant que la gestion des ports de pêche est hétérogène tant dans la gestion des déchets que dans la mise en œuvre des politiques déchets. Cependant, il semblerait qu'un gisement majeur ait été identifié, il s'agit des filets de pêche qui seraient au minimum de 500T/an sur les 38 ports enquêtés, mais il faudrait généraliser la pesée des déchets pour mieux connaître le gisement. Pour mieux maîtriser ce gisement, le développement de filières de valorisation locale devra prendre en compte les spécificités de chaque façade et les coûts de stockage et d'enlèvement des déchets pourraient être mutualisés entre les structures portuaires proches. La création d'une filière demandera





cependant un travail important de communication car il y a des difficultés à fédérer l'ensemble des acteurs de la pêche sur un projet commun tel que PECHPROPRE (bien que 78% des pêcheurs indiquent être sensibles à cette problématique). Malgré tout, des initiatives locales existent et fonctionnent.

- Interventions par les porteurs de projets locaux sur l'état d'avancement de leurs actions

Fil & Fab – Thibaut UGUEN et Rémi MERCIER

L'association a réussi à produire des plaques 100% en filets de pêche recyclés (Nylon PA 6.9). Lors de la réalisation de ces plaques s'est posé le problème de bulles qui ont fragilisé les plaques. Cela s'explique par le fait que le plastique utilisé n'est pas pur. Malgré tout, avec ces plaques il a été possible de réaliser des goodies pour un événement à Brest.

Fil & Fab travaille avec les Recycleurs Bretons (RB) dans une logique de création de filière au niveau local et à l'échelle de la Bretagne dans un premier temps. Les RB mettent à disposition des filets pour effectuer des tests. La problématique principale est le traitement de la matière avant car il faut des matériaux propres et que les résines soient dissociées.

Il a été étudié la possibilité de commercialiser les filets en tant que matière première mais ce n'est pas intéressant, il est plus pertinent de commercialiser des produits finis.

A l'heure actuelle, il y a des échanges avec la commune de Plouguerneau pour étudier les possibilités de réaliser des produits « urbains » en filets de pêche recyclés.

Palana Environnement – Xavier MURARD

L'association travaille sur tout l'arc méditerranéen. A l'heure actuelle, elle a intégré un incubateur et elle travaille avec la « Plastics Vallée » qui contient la plus forte concentration d'entreprises spécialisées dans le plastique en Europe. Elle se situe dans les départements de l'Ain et du Jura, autour d'Oyonnax. Il y a un intérêt de leur part de travailler le plastique sauvage et notamment les plastiques récupérés sur les plages. Concernant les filets, Palana Environnement développe différentes échelles de recyclage. A l'échelle locale individuelle, l'association développe un FabLab du recyclage. Chacun vient avec ses déchets et peut les transformer avec une imprimante et fabriquer ses objets. A l'échelle industrielle, l'association travaille avec des partenaires en mesure d'absorber de futurs volumes de déchets importants pour créer de la matière secondaire recyclée. Il y a aussi des échanges avec l'école des Beaux-Arts de Marseille, Sup Bio Tech Paris dans l'idée d'obtenir des objets design vitrines porte drapeau.

En fin de COPIL, il n'y a pas vraiment de questions diverses de posées et le tour de table de fin n'a pu être réalisé car la réunion a duré un peu plus de temps que prévu. Tout au long du COPIL les échanges et les questions ont été nombreuses. Les membres présents sont toujours aussi intéressés par l'étude et par les différentes démarches locales. Les retours des opérations pilotes devraient permettre de mieux cerner les problématiques relatives à la réflexion de filière nationale ou de filières locales.

Il y aura un dernier COPIL avant le COPIL de fin. Il fera un point d'avancement sur le déroulement des opérations pilotes. La date et le lieu n'ont pas été arrêtés. Il sera programmé en fonction des avancées entre le mois mars et avril. Un doodle sera proposé aux participants.



Annexe 14 : Compte-rendu du 5^{ème} Comité de Pilotage – COPIL 5

Compte rendu Réunion du 5^{ème} COPIL PECHPROPRE 16-04-2018

Le 5^{ème} COPIL du projet PECHPROPRE s'est tenu le 16 avril 2018, de 13h30 à 16h30, dans les locaux de la Coopération Maritime, 24 rue du Rocher à Paris (8^{ème}).

L'ordre du jour était le suivant :

1. Etat d'avancement du projet (Coopération Maritime)
2. Point sur les opérations pilotes (Coopération Maritime)
3. Etat des réflexions sur la mise en place du schéma national (CPA)
4. Questions diverses et échanges sur l'évolution des projets territoriaux

Présents :

- Sarah SANANES – MTES - sarah.sananes@developpement-durable.gouv.fr
- Flavie VONDERSCHER – MTES – flavie.vonderscher@i-carre.net
- Bernard LE MOINE – CPA - b.lemoine@plastiques-agriculture.com
- Jean-Loup VELUT – Coopération Maritime - jean-loup.velut@yahoo.fr
- Clémence RABEVOLO – PNMI – rabevolo.clemence@gmail.com
- Dario ZILLI – DPMA – dario.zilli@agriculture.gouv.fr
- Sabine MENEUT – Palana Environnement – sabine.meneut@gmail.com
- Laure JANDET – ANDCO CONSEIL – laure@andco-conseil.fr
- Christine BOURGET – PlasticsEurope - christine.bourget@plasticseurope.org
- Xavier MURARD – TRIVEO - xmurard@yahoo.fr
- Simon FEGNE – Coopération Maritime – simon.fegne@cooperationmaritime.fr
- Lucile AUMONT – CRPM Normandie - lucile.aumont@comite-peches-normandie.fr
- Mathilde GUEGUEN – CMCS - mathilde.gueguen@cooperationmaritime.fr

Excusés :

- Jade AUBRY-BLU - ADEME
- Georges LE LEC – CMCS
- Laurence HEGRON-MACE – SMEL
- François GALLET - CIDPMEM 64 40
- Caroline TON – CNPMEM
- Anthony VIERA – CRPMEM Hauts de France
- Karine MAIGNAN – CPA – karine.maignan@gmail.com
- Alan QUENTRIC – CEREMA
- Julie DROIT - CEREMA
- Coraline JABOUIN – PNMGL
- Marc MADEC – Fédération de la plasturgie
- Benjamin QUERO – Conseil Régional de Normandie
- Thierry MARIE – CD Manche
- Morgane REMAUD -DIRM MEMN/AMP



- Patrick POULINE – PNMI
- Claire LASPOUGEAS - PNMI
- Max DUFOUR – LE DREZEN
- Théo DESPREZ – Fil&Fab
- Thierry LEQUES – Navicule Bleue
- Claire LEMOINE – APAM





Glossaire des sigles utilisés dans ce compte rendu :

- APAM** : L'Association pour la Pêche et les Activités Maritimes durables
- COFIL** : Comité de PIlotage
- CPA** : Comité français des Plastiques en Agriculture
- CRPMEM** : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- MTES** : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- PA** : Polyamide
- PACA** : Provence Alpes Côte d'Azur
- PE** : Polyéthylène
- PP** : Polypropylène
- PSF** : Port de Sète Sud de France
- PUP** : Plastiques Usagés de la Pêche
- PVC** : Poly(Chlorure de Vinyle)
- SMEL** : Synergie Mer et Littoral
- SPL** : Société Publique Locale
- TEO** : Taho'e Eco Organisation





Contenu :

Le COPIL démarre par un rapide tour de table puisque certaines personnes assistent pour la première fois à un COPIL PECHPROPRE.

- Etat d'avancement du projet (Coopération Maritime)

A la suite du tour de table, il est indiqué qu'il ne sera pas représenté le contexte et les objectifs du projet dans la mesure où cela a déjà été fait lors des quatre premiers comités. (Cf. diapo *Présentation PECHPROPRE CM & CPA COPIL n°5 20180416.PDF*).

Le COPIL démarre en présentant le projet de film.

Les conventions signées avec les financeurs publics, précisaient, notamment avec le MTES, qu'une communication devait être mise en place pour améliorer les « bonnes pratiques » en matière de gestion des PUP. Au départ, il avait été envisagé que des kits pédagogiques pourraient être réalisés et distribués aux professionnels de la pêche. Après réflexion, il semble que ça ne soit pas l'approche la plus pertinente. Pour communiquer au mieux sur la démarche, il est choisi de réaliser un film de 5 à 10 minutes, qui se déroulera sur l'ensemble des trois façades. Etant donné que des tournages vont avoir lieu sur l'ensemble du territoire métropolitain, cela nécessite de nombreux déplacements pour l'agence qui réalise le film. Le budget est donc assez élevé : environ 10 000,00 €. Le but de ce film est de communiquer sur le projet de filière pour permettre de fédérer les acteurs autour du projet. Le scénario n'est pas figé, mais il devrait être le suivant :

- Une présentation du projet, de son objectif, de ses actions (par une voix OFF)
- Focus sur les opérations pilotes : entretiens sur les façades avec les acteurs des opérations pilotes
- Etat des réflexions

Ensuite, il est présenté rapidement l'état d'avancement du benchmark.

Plusieurs pays ont été contactés dans le but d'obtenir des informations sur leur pratique en matière de gestion des déchets de la pêche : Islande, Pays Bas, Estonie, Royaume Uni, Allemagne. Il se trouve que ces pays sont confrontés à des difficultés similaires à la France : problème de mixité des matériaux (PA / PP / PE) et gisement insuffisant pour intéresser les entreprises. Ce deuxième point n'est pas vraiment quelque chose d'avéré en France car nous n'avons pas d'idée précise sur ce qu'il représente, mais il semble que localement, cela puisse être un obstacle. Cependant, contrairement aux premières observations que l'on peut faire en France, certains pays d'Europe possèdent des entreprises qui recyclent les filets de pêche. Dans le cadre du benchmark, des échanges de mails ont eu lieu avec l'Allemagne en particulier le projet MARELITT Baltic. La Coopération Maritime a alors été invitée à participer et à présenter l'initiative PECHPROPRE lors d'un workshop organisé à Stralsund en Allemagne les 11-12-13 avril 2018. Les principaux sujets abordés étaient : les filets fantômes, la « pêche » aux déchets, la gestion des « déchets –filets de pêche ». Ce déplacement a été l'occasion d'aller à la rencontre d'autres pays mobilisés sur ces sujets. Au total, ce sont 13 pays qui ont été représentés à ce workshop avec une très large majorité de membre du WWF. Il y avait aussi des entreprises qui travaillent sur les sujets de broyage et de recyclage des filets. L'une d'elle a d'ailleurs confié que d'après son expérience, le problème n'est pas le traitement des matières plastiques mais la préparation de cette dernière. L'une des interventions du workshop a tenté de synthétiser les options possibles pour la gestion des filets. Il y aurait donc 6 « solutions » :

- Pas de collecte
- L'enfouissement
- L'incinération
- L'hydrolyse





- La pyrolyse
- Le recyclage

Le benchmark doit se poursuivre jusqu'à la fin de l'étude PECHPROPRE.

Lors du précédent COPIL, Laure CHOPO, de SAFEGE était venue présenter les résultats du travail pour lequel la Coopération Maritime les avait missionnées. Après de nombreux échanges et de nombreuses modifications du rapport final de SAFEGE, le résultat ne correspond pas aux attentes et ne permet pas d'évaluer le gisement des PUP. Afin de préciser et confirmer les informations obtenues par SAFEGE, Simon FEGNE a été recruté en stage pour travailler, entre autres, sur ce sujet. La mission qui lui a été confié est de refaire les enquêtes auprès des responsables portuaires qu'avait rencontré SAFEGE. Dans ce cadre, il fait une présentation de l'état d'avancement de son travail.

Pour rappel, le projet PECHPROPRE intègre 67 ports (+2 potentiellement). Sur ces 67 ports, 12 réalisent des opérations pilotes. En Normandie, le travail d'enquête a déjà été réalisé par le SMEL. En région PACA, il avait été convenu avec l'APAM que les enquêtes de PECHPROPRE ne superposeraient pas au travail local de l'APAM sur les ports de pêche de la région PACA. C'est pourquoi, en collaboration avec l'APAM, les informations demandées sont en attente de retours. Concernant les 12 opérations pilotes le travail d'enquête et de réalisation de fiche est effectué par le CPA. Ainsi, il reste à effectuer un travail d'enquête auprès de 30 ports. Par manque de temps et de moyens, ces enquêtes se font à distance. Ce travail d'enquête se déroule comme suit :

1. Envoie d'un mail pour la prise de contact
2. Echange par téléphone, ou par envoi des questions par mail
3. Elaboration de la V1 de la fiche port
4. Demande de confirmation de la fiche et d'informations complémentaires
5. Fiche port définitive
6. Elaboration des recommandations pour chaque port

Suite à ces échanges, sont élaborées des fiches port, qui permettent ensuite de rédiger des recommandations pour une meilleure gestion des PUP et des déchets.

A l'heure actuelle, 15 retours des gestionnaires de ports sur les 30 ont été obtenus. Les premières observations présentées par la suite, se baseront donc sur ces 15 ports.

Les premiers retours font apparaître une grande diversité dans la typologie des gestionnaires déchets des ports. Entre CCI, SAEML, association, commune ou syndicat mixte, il est important de bien identifier les gestionnaires afin de mieux réfléchir aux possibilités éventuelles de mutualiser le traitement des PUP.

Les principaux prestataires déchets de ces 15 ports sont Véolia (7 ports), SUEZ (4 ports) et les prestataires spécialisés dans les déchets dangereux (Astrhul, Chimirec, SEVIA).

En s'intéressant plus précisément à la façon dont sont gérés les PUP sur les ports, de nombreuses disparités ont pu être observées. En tonnage, les principaux PUP générés sont les filets et chaluts. Si la majorité (6 ports) mettent ces chaluts et filets dans les bennes de déchets ultimes, certains (3 ports) séparent les funes des chaluts (ferraille) avant de mettre le reste aux déchets ultimes. Les reste des ports séparent soit les chaluts soit les filets, pour les enfouir ou les valoriser :

- 1 port collecte les filets dans des bigbags pour ensuite les enfouir (société Guyot).
- 1 port collecte chaluts et filets pour enfouissement (SUEZ)
- 3 ports collectent les filets déralingués (ralingues séparées des nappes) en bigbags pour valorisation (Filet Recyclage)





- 1 port collecte les chaluts pour enfouissement, et les filets déralingués pour valorisation (recycleurs bretons)

Dans tous les ports, les cirés, gants et bottes ne sont pas collectés et vont aux déchets ultimes.

En ce qui concerne la gestion des déchets, les gestionnaires de ports n'ont pas tous les mêmes préoccupations pour améliorer leurs dispositifs. En effet, pour certains la priorité sera de fermer la zone déchet pour supprimer les dépôts sauvages. Pour d'autres, le besoin est surtout de sensibiliser les pêcheurs à utiliser correctement le dispositif de tri d'ores et déjà mis en place. Pour la mise en place d'un affinage du tri, deux gestionnaires ont fait part d'un manque de place sur le port, ce qui peut être une limite. Une autre limite fréquemment mentionnée est le manque de moyens techniques et financiers ainsi que le manque de personnel, ce qui pourrait cependant être compensé par la mise en place de cette filière. Enfin, certains ont besoin de visibilité sur les exutoires possibles de leurs PUP. Il est donc important d'identifier les limites et les priorités de chaque port avant d'élaborer des recommandations.

Malgré ces limites, de nombreux points encourageants ont été identifiés :

- Les pêcheurs recyclent déjà leurs PUP (ramendage des filets, réparation des casiers, etc.)
 - Certains pêcheurs sont déjà sensibilisés au tri des déchets et à son importance
 - Les filets et chaluts usagés sont parfois déjà mis en big bags ou en benne
 - Certains gestionnaires font part du souhait d'être accompagné pour une meilleure gestion
- Point sur les opérations pilotes (Coopération Maritime)

En collaboration avec Karine MIGNAN (CPA) qui a travaillé sur la mise en œuvre et le suivi des opérations pilotes un point de situation a été réalisé.

Au total, comme signalé précédemment par Simon FEGNE, ce sont 12 opérations pilotes qui sont en cours sur le territoire métropolitain, mais sous deux formats : 5 « Opérations test » et 7 « Retours d'expérience ». Un zoom est fait sur les 5 opérations tests.

Dunkerque :

Malgré une prise de contact tardive avec les personnes en charge de la gestion des PUP sur le port de pêche, une opération pilote s'est montée très rapidement (en un mois). Les référents locaux de cette opération sont François HENNUYER de la Coopérative Maritime de Dunkerque et Antoine MEIRLAND du CRPMEM des Hauts-de-France.

Pour la mise en place de cette opération, une communication orale et individuelle auprès des pêcheurs est réalisée et des flyers leurs sont distribués. Pour rendre visible l'opération sur le port, des panneaux et des affiches sont installés. La flottille étant majoritairement constituée de fileyeurs, ce sont des big bags pour les filets et une benne pour les chaluts éventuels qui sont retenus pour séparer les différents PUP. Les big bags contiennent des filets dont la ralingue plombée est démontée et ils sont manutentionnés par les agents de la coopérative. Le stockage des big bag pleins se fait sur zone dédiée en arrière-port.

D'après les premiers retours, les pêcheurs sont sensibilisés et mobilisés et 2 big bags ont déjà été remplis avec nappes filets en PA dont la corde flottante en PP n'a pas été démontée.

Le coût de l'opération est estimé entre 8 000,00 € et 9 000,00 €, mais il est en cours d'affinage.





FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Pêcheurs habitués à ramener leurs engins de pêche usagés sur une seule zone dédiée - Communication fluide entre les pêcheurs et la Coopérative - Appui du CRPMEM - Coopérative déjà très impliquée dans la gestion des déchets sur port de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> - Démontage partiel des filets usagés ⇒ Déchet non mono-matière ⇒ valorisation matière (PA) impossible en l'état

Barfleur :

C'est l'une des premières opérations qui a été lancée. Les référents locaux pour cette opération sont Vincent PINATEL de la SPL, Philippe LEGER également de la SPL et Laurence HEGRON MACE du SMEL.

Pour la mise en place de cette opération, Vincent PINATEL a échangé de manière individuelle avec les pêcheurs qui ont bien accueilli l'action. Au-delà de ça, une communication auprès des professionnels via le CRPMEM et via Port de Barfleur par la diffusion de flyers et d'affiches a été effectuée. La flottille étant majoritairement chalutière, il n'y a qu'un seul fileyeur, un big bag est mis à la disposition du fileyeur et un « pallox » est mis à disposition des chalutiers pour leurs chutes. Les big bags remplis par les filets de l'unique fileyeur sont évacués avec les filets de St Vaast pour une recyclage matière.

D'après les premiers retours, les filets usagés mis dans les big bags sont propres et démontés (il y a déjà 1 big bag plein). Cependant, dans le « pallox » dédiés aux chaluts, certains autres déchets que les chutes ont été retrouvés.

Le coût de l'opération est de 7 739,80 €.

FORCES	FAIBLESSES / DIFFICULTES
<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs locaux très impliqués et mobilisés sur la thématique depuis plusieurs années - Petit nombre de pêcheurs => communication facilitée - Exemple de St Vaast La Hougue à proximité et dans la SPL (modèle et synergies) - Gestionnaire du port = SPL qui regroupe 3 ports 	<ul style="list-style-type: none"> - Orientation touristique du port => exigence de la mairie de quai sans containers - Petit port, petits moyens techniques

La Rochelle

L'opération de la Rochelle a démarrée dès le début du mois de mars. Les interlocuteurs locaux sont tous issus du syndicat mixte du port de pêche de la Rochelle : Pascal BOUILLAUD (Directeur), Didier BETHANIS et Catherine SIONIAC.



Le plan d'action de cette opération se décline en 6 étapes :

- Etape 1 : Communiquer auprès des professionnels en amont du projet (flyers, questionnaires avec coupons réponse distribués aux pêcheurs via la criée)
- Etape 2 : Collecter séparément les engins de pêche usagés au retour de mer (big bags distribués aux pêcheurs pour les filets)
- Etape 3 : Réaliser tri et nettoyage des engins de pêche usagés à partir d'un échantillon (Navicule Bleue ?)
- Etapes 4 et 5 : Regrouper, entreposer les plastiques usagés de la pêche (zone délimitée sur le terre-plein central) + les évacuer et/ou possible test de valorisation énergétique (à l'étude) sur les matières filets (collaboration PAPREC)
- Etape 6 : Réaliser la synthèse de l'opération et communiquer les résultats locaux

Les premiers retours montrent que le port de la Rochelle est particulièrement soumis au passage de navires de flotte étrangères. Depuis janvier 2018, 10 T de filets ont été collectés et stockés sur le port de service. Identiquement aux deux autres ports, des big bags ont été fournis aux fileyeurs et une benne est mise pour les chaluts. Il y a déjà 2 big bags pleins de filets désassemblés qui ont été collectés à ce jour (environ 100 kg) et un chalut a été déposé dans la benne sur terre-plein central.

Le coût de l'opération est de 4 728,08 € + 553,00 € (communication).

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Forte implication du gestionnaire du port - Collaboration de l'organisation locale TEO (F. FAURRE), déjà mobilisée sur la thématique depuis plusieurs années - Souhait du gestionnaire de <u>pérenniser</u> l'opération de collecte sélective en favorisant, si possible, un exutoire respectueux de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication orale individuelle aux pêcheurs impossible au vu de la taille de la flottille (70 navires de pêche) ⇒ taux de participation faible pour l'instant

Sète

Le port de Sète est un port qui regroupe 3 activités portuaires : commerce, plaisance et pêche. Le fait qu'il y ait ces trois activités peut rendre difficile la gestion des déchets. De fait, ce port n'a pas encore clairement mis en œuvre son plan d'action. Pour le moment l'objectif est de mieux connaître les pratiques des pêcheurs et notamment des « petits métiers », un diagnostic est en cours. La réunion du 3 mai 2018 devrait permettre de définir les étapes à venir. Les interlocuteurs locaux pour cette opération sont principalement des employés du du PSF : Géraldine LAMY, Sylvain GERVAIS, José LLINARERS. Mais il y a aussi Aurélien CALLI qui est filetier et Raphaël SCANNAPIECO, qui est Prud'homme major.

Etant donné que les actions ne sont pas clairement définies, aucun budget n'a pu être estimé pour le moment.

Saint-Raphaël

Ce port était l'un des ports volontaires dans le cadre du projet de l'APAM. Il y avait donc déjà des démarches menées sur ce port. L'opération pilote soutenue par la CM a permis d'aller plus loin que ce qu'avait prévu l'APAM, notamment par l'apport financier de la Coopération Maritime et l'apport technique du CPA. Cette



opération a débuté en janvier 2018 et qui se terminera en juin 2018. Les référents locaux sont : Claire LEMOINE de l'APAM et Leila SEDDIKI prestataire pour l'APAM.

Pour la mise en œuvre de cette opération, l'APAM a établi un partenariat avec l'association solidaire CORAIL pour démontage des filets ainsi que pour la valorisation via la fabrication d'articles (tel que des sacs à macro-déchets en filets de pêche). Pour le conditionnement des filets, des big bags ont été retenus. Ce sont les agents portuaires qui remplissent les big bags de filets usagés, non démontés, préalablement déposés en tas au niveau du « point propre » du port par les pêcheurs. A la suite de ce travail, l'association CORAIL vient collecter ces big bags dès lors que deux sont remplis (maxi 50 kg chacun).

Les premiers retours indiquent que 40 filets usagés ont été collectés et stockés dans l'atelier CORAIL et sont en cours de démontage. Certains proviennent aussi des ports de St Mandrier et Antibes. En moyenne, ce sont 2 big bags de filets usagés qui sont évacués du port par mois.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Présence et implication de l'APAM sur la thématique sur ce territoire - Antériorité des travaux de l'APAM sur la valorisation des filets usagés (débouchés locaux recherchés) - Pêcheurs de la méditerranée organisés en « Prud'homie » 	<ul style="list-style-type: none"> - Port à vocation touristique avant tout ⇒ Peu d'espace disponible pour la pêche et la gestion des déchets - Pas d'acteur local sur le port impliqué dans l'opération pilote

Retours d'expérience

Dans le cadre des opérations « retours d'expérience » on observe des démarches très intéressantes, notamment sur les ports de Saint Vaast La Hougue, la Cotinière et les Sables d'Olonne. Le premier valorise les filets en PA avec l'aide des pêcheurs qui préalablement au conditionnement en big bag démontent l'engin. L'ensemble des big bags sont ensuite stockés sur une aire fermée. Le second bénéficie de l'organisation solidaire, la Navicule Bleue qui procède au démontage et à la réparation et au remontage de filets. La matière démontée qui ne peut être réutilisée, part vers une entreprise de valorisation. Le troisième a déjà mis en place un système pour mutualiser et densifier les flux de filets.

- Etat des réflexions sur la mise en place du schéma national (CPA)

Bernard LE MOINE (BLM), délégué général du CPA présente les premières orientations qui seront proposées dans le rapport final.

Dans un premier temps, il rappelle la mission du CPA dans le cadre de PECHPROPRE :

- Evaluer les faisabilités techniques et économiques d'un schéma de gestion des engins de pêche usagés
- Animation des opérations pilotes
- Etablir des recommandations pour une filière nationale pérenne

Il est aussi rappelé que les flux majeurs identifiés dans le cadre de l'étude sont les filets et les chaluts.



D'après les observations faites, il apparaît que l'estimation du gisement est difficile à réaliser, car il n'y a pas d'organisme national qui prend en compte les volumes, il n'y a pas d'outil statistique national, pas de tableau de correspondance nappes/ surface/ poids définie, il n'y pas ou peu d'évaluation des gisements par les acteurs locaux et les retours précis d'enquêtes sont limités.

En croisant les informations obtenues auprès des professionnels de la mise en marché ou du recyclage, le volume total serait estimé à 1 200 tonnes pour les filets en PA. Ce chiffre est plus le résultat d'un consensus entre les acteurs que celui d'une analyse minutieuse. De fait, la mise en place d'une filière national permettra d'établir des statistiques plus précises.

Il est constaté que les engins : filets et chaluts contiennent plusieurs types de polymères différents : PA, PP, PE, Polyester.

Les filets fins sont composés d'une nappe en PA montée avec des cordages en PP simple, en PP flottants et en PP plombés. Selon les usages, les tailles et le types (trémail ou droit) variés. D'après les recherches, en moyenne, le prix est de 150€ à 250€ pour une nappe de 100m montée.

Les chaluts sont composés d'alèzes en PA/PE/PP, de cordages en PP, de flotteurs en PVC, de funes en acier, de bourrelet en caoutchouc etc... Selon les métiers, les tailles et les types (chalut pélagique ou de fond) variés. D'après les recherches sur internet, les prix sont variables de 2 k€ à 20k € selon le chalut pélagique ou le chalut de fond et selon aussi la taille de l'engin. La durée de vie d'un chalut, avec de nombreux ramendages peut être jusqu'à 20 ans.

Les acteurs de la mise en marche d'engins de pêche sont principalement des fabricants, tels que Kersaudy Le Meur, Yves Roudier, Auterie-Devaud, Mondiet, Alprech Filets, Le Drezen, DEMK, etc...

Les premières observations, évoquées précédemment dans le travail d'enquête de Simon, présentent une grande diversité d'organismes gestionnaires des espaces portuaires. Cela met en avant le fait qu'il y ait quelques initiatives spécifiques en matière de gestion des PUP, mais surtout que la valorisation est aléatoire et diffère selon les situations. D'autre part, il semble que les acteurs soient sensibilisés mais qu'ils n'aient pas toujours les ressources nécessaires pour améliorer les choses. A cela s'ajoute le fait qu'ils doivent faire face à de réelles contraintes techniques et financières. Ces obstacles, le manque de référence technique, la difficulté à définir un coût moyen sur la gestion des PUP ainsi que l'absence de mutualisation rendent difficile la pérennité de chaque mode de gestion. Cependant, au lancement des opérations pilotes, il est important de noter la forte implication des acteurs locaux.

D'après ces différentes observations, le CPA conclue que la mise en place d'une gestion pérenne des filets et chaluts (et de tous les autres déchets) en fin de vie est une nécessité pour la pêche française. Cela devra permettre d'apporter des solutions techniques et financières pérennes pour les professionnels, de réduire l'impact environnemental de l'activité de la pêche et de répondre aux attentes et exigences des politiques publiques et de la loi.

Dans le but de mettre en place cette gestion, il est nécessaire que la filière repose sur trois piliers :

1. Pédagogique : auprès des représentants des professionnels et des professionnels.
2. Technique par l'établissement d'un référentiel national.
3. Financier par une internalisation des coûts.

En termes de pédagogie, il est nécessaire de mettre en place un dispositif qui associe les acteurs concernés, qui arrive à les convaincre sans leur imposer la démarche. Il faut que la décision soit prise de manière consensuelle et volontaire en faisant régner la responsabilité partagée entre les acteurs. Pour cela, un accompagnement technique et financier sera nécessaire.

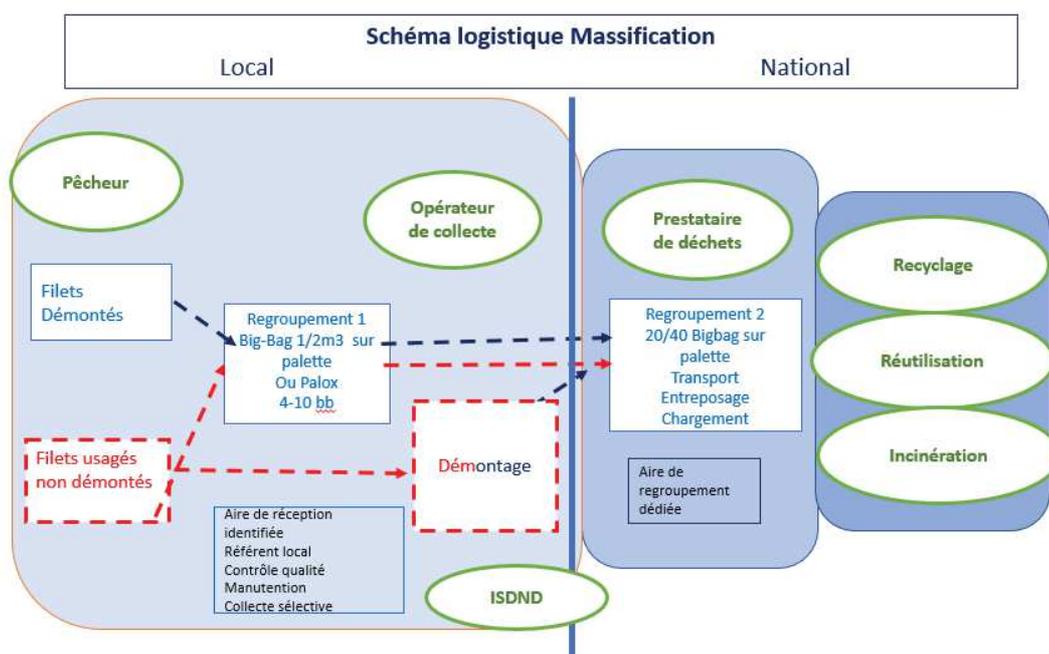


En termes de technique, il faut prendre en compte le fait que selon les espaces portuaires, les contingences techniques sont différentes. Il n'y aura pas une réponse unique mais des réponses qui seront adaptées aux situations spécifiques de chaque port en termes de type de pêche, de nombre de navire, de répartition des tâches, de l'historique, du patrimoine, du foncier... Pour cela, il est proposé qu'en amont, une responsabilité et une prise en charge se fasse du navire au regroupement, en fonction des préoccupations locales et qu'en aval, une responsabilité et une prise en charge nationale se fasse du regroupement à l'élimination. Concernant la fin de vie de chaluts, à l'heure actuelle, il n'y a pas de solution pour une valorisation matière. Le poids, l'état souillé des matériaux et la trop grande difficulté à désassembler l'engin et à isoler les différents polymères sont un obstacle à sa valorisation. Ils sont donc envoyés en enfouissement (prix de 110 à 130 €/T). Concernant la fin de vie des filets, un schéma semble envisageable. Des travaux dans ce sens sont menés dans les opérations pilotes. L'organisation : comité de pilotage, comité opérationnel, référant permet d'identifier les acteurs clés. Dans le schéma des opérations pilote, les pêcheurs ou une personne en lien avec les professionnels, se charge de préparer les filets, de les mettre en big bags et de mettre à disposition les filets collectés voire d'assurer le transport à proximité. Le référant, assure la diffusion de l'information et des pratiques à mettre en œuvre pour l'opération, fournit le matériel, aide à trouver un lieu d'entreposage, contrôle la qualité, identifie la matière et transporte vers le site dédié pour le démontage si non effectué avant ou le regroupement des big bags.

Remarque de Sarah SANANES :

Les solutions d'enfouissement ne sont pas à privilégier (pas à proscrire complètement si aucune autre solution n'existe). Il faudra donc travailler sur des travaux de R&D pour trouver des solutions alternatives à ce traitement.

Dans une logique de massification, le schéma logistique est imaginé de la manière suivante :



Dans le but de catégoriser les coûts à chaque échelle, est envisagé que :



- au niveau local, le coût de l'opération soit spécifique à chaque port et qu'il ne pourrait faire l'objet d'une analyse moyenne. *Les opérations pilotes devraient apporter des éléments sur ce point, et une rapide étude préliminaire devra être faite localement.*

Pour une telle organisation il sera cependant nécessaire de prendre en compte :

- la mise à disposition de saches, de big-bags, de bennes,
 - le transport au regroupement 2 s'il y a lieu,
 - la valorisation négative,
 - la communication
 - et le personnel.
- au niveau national, cela devrait permettre de soulager le schéma local de la gestion de la fin de vie des PUP.

Cette organisation assurera l'entreposage au regroupement 2, le transport vers le recyclage, la communication nationale, par le biais d'un personnel dédié à la gestion de ces tâches. Cela devrait soutenir les schémas locaux sous forme contractuelle, en assurant le soutien à la mise en place, le retour valorisation et les autres soutien filière (communication, sacherie, ...).

Les ressources envisagées pour assurer le financement de ce schéma sont :

- Pour le schéma national :
 - o Contributions appliquées sur le produit neuf (2% du prix de vente). C'est une idée difficilement acceptable, pour cela, il faudra de la pédagogie.
 - o Retour valorisation
 - o Facturation valorisation négative
 - o Aides (Soutien à la mise en place)
- Pour le schéma local :
 - o Valorisation négative (auprès des pêcheurs)
 - o Retour valorisation
 - o Soutien schéma national (Soutien à la mise en place)
 - o Autres ressources locales

Dans le cadre de ce dispositif, il est nécessaire que les principes suivants soient respectés : mise en place d'un organisme collecteur des contributions, mise en place d'un organisme opérationnel national, contractualisation avec les ports souhaitant rentrer dans le schéma national, un accès égal à tous aux services de la filière.

Avant de procéder à l'élaboration de la filière, il faudra respecter les étapes suivantes :

- Obtenir le consensus national
- Restituer les travaux au sein des différentes régions dans le but d'effectuer un travail de pédagogie auprès des acteurs
- Mettre en place progressivement le dispositif
- Etablir des contrats afin de :
 - o Faire accepter les principes de la filière
 - o Obtenir un accompagnement technique
 - o Obtenir une meilleure valorisation
 - o Obtenir des soutiens à la mise en place
 - o Autres soutiens
- Mesurer la performance par le biais d'indicateurs, de statistiques, etc...



Il faudra aussi réfléchir à la mise en place de la CHARTE 100% PECHPROPRE soulignant l'engagement environnemental des signataires.

- Questions diverses et échanges sur l'évolution des projets territoriaux

A la suite de la présentation du CPA, Laure JANDET (LJ) fait remarquer qu'elle n'arrive pas à imaginer son projet au sein de la démarche PECHPROPRE car son souhait est d'inverser la tendance. Que pour un big bag de filet récupéré auprès des pêcheurs les pêcheurs reçoivent de l'argent en échange. L'objectif de LJ est de produire de la poudre pour imprimante 3D par le biais du recyclage des filets de pêche.

Remarque de Sarah SANANES :

Le but de la démarche PECHPROPRE est d'homogénéiser au niveau national la gestion des PUP. Le MTES a besoin d'une vision la plus objective possible avec une viabilité économique. Cependant, cela n'empêchera pas de faire des zooms sur les territoires impliqués sur ces démarches et de soutenir ces actions locales. Au contraire, les solutions reposant sur des circuits courts, optimisant le bilan carbone, semblent être à privilégier.

En fin de COPIL, il n'y a pas vraiment de questions diverses de posées mais des remarques de la part de Sabine MENEUT sur le fait que les pêcheurs sont déjà très impliqués dans ces démarches, ils ont notamment, sur le port d'Agde, créé une association afin de permettre la collecte des filets de pêche, entre autres.

Xavier MURARD ajoute que des démarches de transformations des déchets plastiques marins (grâce à une innovation permettant de recycler un mélange de plastique de nature différente) et des filets de pêche sont en cours au sein de la société TRIVEO en lien avec le projet ReSeaclons (porté par l'Institut Marin du Seaquarium) sur le Grau du Roi qui a débuté au mois d'avril.

Un rapide tour de table est réalisé dans lequel Christine BOURGET fait remarquer l'existence de la société Econyl qui produit du textile grâce au recyclage des filets de pêche. SM ajoute que des premiers produits issus de la transformation de déchets marins devraient sortir d'ici l'été 2018 et qu'un film « Le Grand Saphir – Une révolte ordinaire » devrait bientôt sortir sur le sujet des déchets marins.

Les membres présents sont toujours aussi intéressés par l'étude et par les différentes démarches locales. Le prochain COPIL sera le COPIL de fin de projet. La date et le lieu n'ont pas été arrêtés. Un doodle sera proposé aux participants pour fixer une date qui convienne au plus grand nombre.



Annexe 15 : Compte-rendu du 6^{ème} Comité de Pilotage – COPIL 6

Compte rendu Réunion du 6^{ème} COPIL PECHPROPRE

11-09-2018

Le 6^{ème} COPIL du projet PECHPROPRE s'est tenu le 11 septembre 2018, de 13h00 à 17h30, dans les locaux du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, 134 avenue Malakoff à Paris (16^{ème}).

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du film PECHPROPRE et récapitulatif de la démarche
- Présentation des recommandations du CPA (Bernard LE MOINE – Elsa VINUESA)
- Présentation des évolutions des projets territoriaux
 - SMEL (Laurence HEGRON MACE)
 - Fil & Fab (Théo DESPREZ / Thibaut UGUEN / Yann LOUBOUTIN)
 - Projet de création d'usine de recyclage et valorisation sur l'île d'Yeu (Laure JANDET)
 - TEO -Etude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme de valorisation des déchets plastiques (Fabrice FAURRE)
 - Palana Environnement – Net Sea (Sabine MENEUT)
 - Seaquarium – Reseaclons (Pauline CONSTANTIN)
 - APAM (Claire LEMOINE – Leila SEDDIKI)
- Tour de table et questions diverses

Présents :

- Coraline JABOUIN – PNMGL – coraline.jabouin@afbiodiversite.fr
- Vincent PINATEL – Port de St Vaast et Barfleur – saint-vaast@ports-manche.fr
- Laurence HEGRON MACE – SMEL - lhegronmace@smel.fr
- Dario ZILLI – MAA/DPMA – dario.zilli@agriculture.gouv.fr
- Théo DESPREZ – Fil&Fab – theo.desprez@fil-et-fab.fr
- Yann LOUBOUTIN - Fil&Fab – yann.louboutin@fil-et-fab.fr
- Thibaut UGUEN – Fil&Fab – thibaut.uguen@fil-et-fab.fr
- Claire LASPOUGEAS – PNMI – claire.laspougeas@afbiodiversite.fr
- Hubert CARRE – CNPMEM - hcarre@comite-peches.fr
- Florence SERGENT – GALPA Littoral Opale – f.sergent@boulogne-developpement.com
- Sarah SANANES – MTES/DEB - sarah.sananes@developpement-durable.gouv.fr
- Flavie VONDERSCHER – MTES/DEB – flavie.vonderscher@i-carre.net
- Jean-Loup VELUT – Coopération Maritime - jean-loup.velut@yahoo.fr
- Bernard LE MOINE – CPA - b.lemoine@plastiques-agriculture.com
- Bénédicte JENOT – MTES/DEB – benedicte.jenot@developpement-durable.gouv.fr
- Arthur de CAMBIAIRE – MTES /DEB – arthur.de-cambiaire@developpement-durable.gouv.fr
- Laureline GALUTHIER – DPMA – laureline.gauthier@agriculture.gouv.fr
- Thierry MARIE – thierry.marie@manche.fr
- Fabrice FAURRE – TEO – teo.larochelle@gmail.com
- Thierry LEQUES – Navicule Bleue – navicule.bleu@wanadoo.fr
- Max DUFOUR – Le Drezen – max.ledrezen@ledrezen.com
- Christel PEROT-CAMUS – CNC – c.perrot-camus@cnc-france.com
- Audrey LAINE – CNC – a.laine@cnc-france.com
- Laure JANDET – ANDCO CONSEIL – laure@andco-conseil.fr
- Sabine MENEUT – Palana Environnement – sabine.meneut@gmail.com



- Alice LANDAIS – Conseil Régional de Bretagne – alice.landais@bretagne.bzh
- Petrana MINTSEVA – Coopération Maritime – petrana.mintseva@cooperationmaritime.fr
- Kamissa TOUNKARA – Coopération Maritime – kamissa.touunkara@cooperationmaritime.fr
- Simon FEGNE – Coopération Maritime
- Elsa VINUESA – CPA - e.vinuesa@plastiques-agriculture.com
- Pauline CONSTANTIN – Institut Marin Seaquarium – institutmarin@gmail.com
- Cristina BARREAU – Surfriider Foundation Europe – cbarreau@surfriider.eu
- Christine BOURGET – PlasticsEurope - christine.bourget@plasticseurope.org
- Eric QUENET – Plastics Europe – eric.quenet@plasticseurope.org
- Mathilde GUEGUEN – CMCS - mathilde.gueguen@cooperationmaritime.fr

Excusés :

- Jade AUBRY-BLU - ADEME
- Lucile AUMONT – CRPM Normandie
- Olivier BECQUET – CAPA Tréport
- Pascal BOUILLAUD - Syndicat Mixte du port de pêche de la Rochelle
- Laure DALLEM – MTES/DGPR
- Julie DROIT - CEREMA
- François GALLET - CIDPMEM 64 40
- Marie-Christine GRUSELLE – PNMEPMO
- Loic LEJAY – MTES/DGPR
- Georges LE LEC – CMCS
- Claire LEMOINE - APAM
- Thierry LEQUES – Navicule Bleue
- Karine MAIGNAN – CPA
- Xavier MURARD
- Patrick POULINE – PNMI
- Benjamin QUERO – Conseil Régional de Normandie
- Morgane REMAUD -DIRM MEMN/AMP
- Sébastien RICARD – Paprec Group
- Leila SEDDIKI – APAM
- Catherine SIONIAC – Syndicat Mixte du port de pêche de la Rochelle
- Caroline TON – CNPMEM
- Anthony VIERA – CRPMEM Hauts de France



Glossaire des sigles utilisés dans ce compte rendu :

ACV : Analyse de Cycle de Vie

APAM : L'Association pour la Pêche et les Activités Maritimes durables

CdA : Communauté d'Agglomération

COFIL : Comité de Pilotage

CPA : Comité français des Plastiques en Agriculture

DCSMM : Directive Cadre Stratégie Milieu Marin

EPU : Engin de Pêche Usagés

FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

GALPA : Groupe d'Action Local pour la Pêche et l'Aquaculture

MOI : Institut d'Océanographie de Marseille

MTES : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

OSPAR : OSlo-PARis

PET : PolyEthylene Terephthalate

PRTD : Plan de Réception et de Traitement des Déchets

R&D : Recherche et Développement

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SMEL : Synergie Mer et Littoral

TEO : Taho'e Eco Organisation



Contenu :

La réunion commence par un traditionnel tour de table.

- Etat d'avancement du projet (Coopération Maritime) (Cf. diapo *Présentation PECHPROPRE et présentations des projets territoriaux_COPIL 6 de clôture 20180911.PDF*).

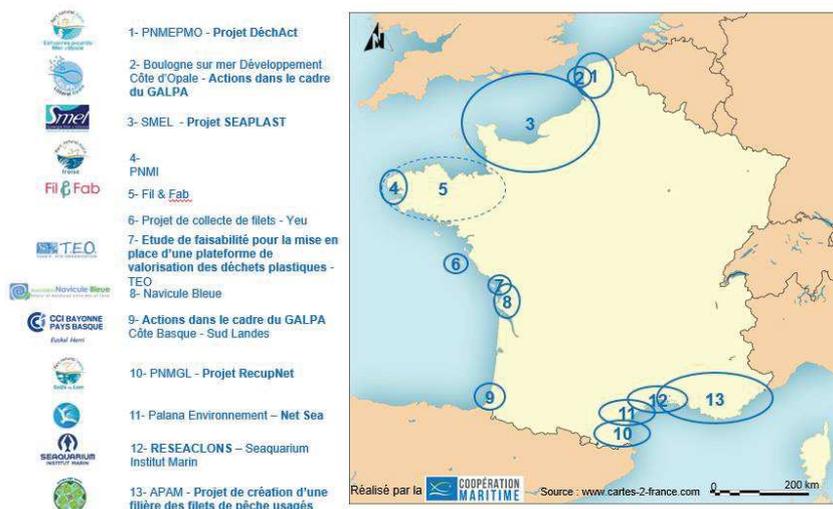
A la suite du tour de table, le film PECHPROPRE est présenté. Aucun commentaire n'est fait par rapport à ce film.

Ensuite, étant donné que c'est le dernier comité de pilotage, un rapide récapitulatif de la démarche est réalisé.

Il est rappelé que la démarche s'inscrit réglementairement dans le cadre des conventions OSPAR et Barcelone au niveau européen et qu'au niveau français, ce sont davantage la DCSMM et la directive relative aux PRD. Tout au long du projet, l'actualité a été riche sur le sujet des « déchets marins », notamment avec les deux propositions de directives de la commission européenne en 2018 :

- relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires, abrogeant la directive 2000/59/CE et modifiant la directive 2009/16/CE et la directive 2010/65/UE
- relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits plastiques

Avant cette étude, il était difficile d'avoir une image nationale des pratiques en matière de gestion portuaire et de déchets. Aujourd'hui, cela a permis de mettre en évidence le fait que le territoire est riche d'initiatives et de projets sur le sujet des engins de pêche usagés (EPU). Certains territoires abordent également la problématique pour les activités conchylicoles. Plus de 10 actions sont recensées en fin de projet :

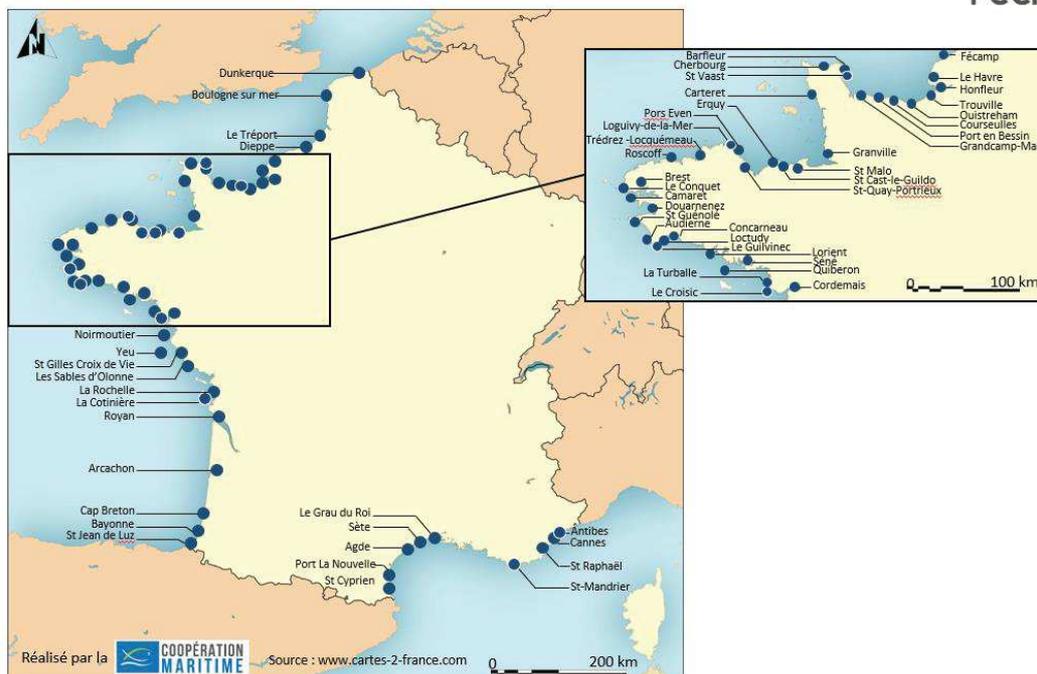


L'objectif de l'étude était d'évaluer la faisabilité technique et économique de la mise en place d'une filière nationale pérenne des EPU. Ce travail a été effectué en plusieurs temps : des études sur les engins neufs et les engins usagés réalisées par le biais d'enquêtes auprès des metteurs en marchés et des responsables portuaires et marins pêcheurs. Des opérations pilotes ont été réalisées sur 4 sites portuaires et un benchmark européen a été effectué auprès de plusieurs pays européens (Irlande, Espagne, Pays Bas, Allemagne, etc...). Ces travaux ont permis de produire un rapport final.

En termes de résultats, il est rappelé que l'obtention d'informations de la part des metteurs en marché n'a pas permis d'obtenir un chiffre précis du gisement mais cela a permis d'avoir des informations sur les propriétés techniques des engins.



Des enquêtes ont été menées auprès de 68 ports mais il n'y en a que 60 qui ont répondu. Les réponses ont mis en évidence le fait qu'il y ait de nombreux gestionnaires différents, nombreux prestataires déchets différents, nombreuses disparités entre les ports en matière technique et financière... Au total, environ 200 marins-pêcheurs ont été interrogés dans le cadre de ce projet, ce qui a permis d'identifier un peu plus les pratiques mais pas d'évaluer le gisement des EPU. Les 4 opérations pilotes des ports de Dunkerque, Barfleur, La Rochelle et Saint-Raphaël ont impulsé une dynamique de tri des EPU. Cette pratique devrait perdurer après le projet. Cela a mis en évidence une volonté forte des acteurs locaux de mettre en place ce type de démarche mais encore une fois que les contraintes selon les ports sont vraiment différentes.



Une estimation nationale approximative du gisement a pu être réalisée : 1 200 tonnes par an (tout engin de pêche confondus : chaluts et filets).

Le benchmark a identifié que les problématiques selon les pays sont communes.

PECHPROPRE a dû faire face à différentes difficultés : les enquêtes non satisfaisantes la première fois. Il a donc fallu procéder à un second questionnement des acteurs. D'autre part, les opérations pilotes ont pris du retard et ont demandé des ajustements budgétaires selon les sites.

Le budget total du projet n'a pas dépassé le prévisionnel.

Au 29/09/2018, à la liquidation administrative du dossier, le budget est arrêté à 351 370,46 €.

- Présentation des recommandations du CPA (Bernard LE MOINE – Elsa VINUESA)

Bernard LE MOINE démarre sa présentation en rappelant que les engins de pêche sont indispensables pour permettre l'activité de pêche, mais qu'il est important qu'ils soient gérés lorsqu'ils sont usagés. Malgré la lucidité des professionnels sur le besoin d'une bonne gestion de ces EPU, l'absence de moyens technique et financier bloque souvent cette bonne gestion. PECHPROPRE a pour but d'apporter des solutions pour permettre d'améliorer les pratiques.

D'un point de vue légal d'une part, le détenteur d'un produit en fin de vie est responsable de la gestion de son déchet. D'autre part, le producteur par le biais de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP)



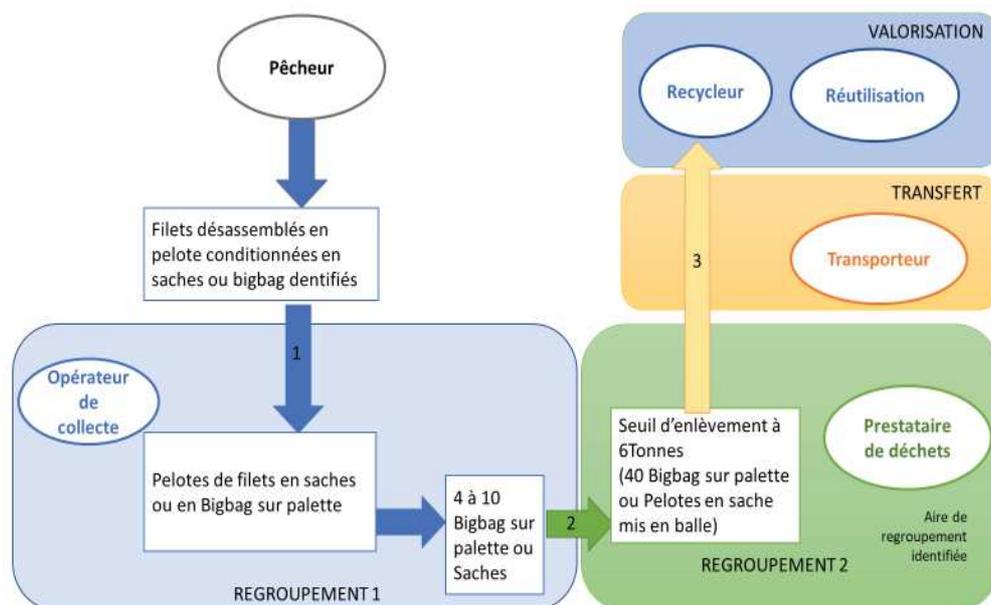
doit assurer la fin de vie du produit qu'il a mis en marché. Ces deux points sont particulièrement mis en avant dans les propositions de directives évoqués dans la précédente présentation. Il est aussi fait état d'un objectif de 0 déchet enfoui en 2025 dans la Feuille de route de l'économie circulaire.

Pour rappel, le gisement en métropole est estimé à 1 200 T d'EPU par an (800 T de filets fins et 400 T de chaluts). Le marché est divisé entre 3 principaux vendeurs de filets fins et 1 fabricant majeur de chaluts. La mise en marché des EPU se fait essentiellement par le biais des coopératives maritimes.

Pour une bonne mise en place de filière il est important de respecter plusieurs principes :

- Qu'il y ait une responsabilité partagée entre tous les acteurs
- Qu'il y ait un consensus entre les acteurs (pédagogie)
- Qu'il y ait un égal accès à tous aux services de la filière
- Qu'il y ait une gestion locale adaptée à un fonctionnement national afin que les préoccupations des pêcheurs et des spécificités locales soient entendues et comprises.

Le schéma organisationnel pourrait être le suivant :



Avec un processus qui ferait que :

1. Le pêcheur rend un produit/filet propre (désassemblé, nettoyé, noué)
2. Les produits/filets sont regroupés sur le port dans un lieu de stockage adapté (aires, bennes, ...)
3. Le stockage se fait en accord avec les prestataires ou les partenaires locaux
4. La matière est reprise par la filière nationale qui gère la fin de vie des produits/des filets

Pour les chaluts, la durée de vie étant beaucoup plus longue que pour les filets, les gisements sont moins importants que pour les filets. Pour le moment, il n'y a pas de solutions de fin de vie identifiée car il faut désassembler l'engin. Il faudra envisager de la R&D.

Selon ce processus, la filière s'organiserait à deux niveaux :

- Au niveau local : mise en place d'une organisation locale, utilisation des références techniques nationales, diffusion des prescriptions techniques minimales, communication, gestion des flux du port, prise en charge de la valorisation négative.
- Au niveau national :



- Appui technique et conseils : analyse préliminaire, recommandations pour une organisation locale, accompagnement dans les relations avec les prestataires,
- Appui financier : prise en charge des frais logistique, gestion de la valorisation positive, soutien à la mise en place.

Une contractualisation serait envisagée entre les schémas locaux et la filière nationale pour que le rôle et les actions de chacun soient bien identifiés. Pour assurer le bon fonctionnement des réunions de comité de pilotage et de comité opérationnel auraient lieu.

D'un point de vue financier, dans la mesure où il y a de nombreux cas de figures différents, il n'est pas envisageable qu'un schéma unique soit proposé. Les acteurs locaux devront donc être à même de déterminer le schéma le plus approprié. Le principe d'internalisation des coûts (écocontribution), la valorisation positive issues des EPU apportés par le schéma local ou les aides mise en place par les pouvoirs publics pourraient financer la filière nationale.

Au niveau local, les dépenses à prévoir pour un tel montage seraient des frais de personnel, de matériel, d'équipement, de communication, de location d'un lieu de stockage et des coûts d'envoi en enfouissement ou en incinération pour les produits non recyclables.

Au niveau national, il y aurait des dépenses opérationnelles, de fonctionnement, des dépenses relatives à l'aide des schémas locaux et la part de valorisation positive issue du recyclage qui serait reversée aux schémas locaux.

Les EPU seraient classés en 3 catégories :

- Catégorie A : qualité haute, valorisation positive.
- Catégorie B : qualité moyenne, valorisation 0 ou négative.
- Catégorie C : qualité basse, valorisation négative.

D'après les estimations, il pourrait être envisagé l'évolution des volumes de collecte et valorisation suivante :

Filets de Pêche	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Volume Filets EP (T)	800	800	800	800	800
% Contribuant	95%	95%	95%	98%	98%
Volume Contribuant EP (T)	760	760	760	784	784
Volume contributeur équivalent EPU (X1,2) (T)	912	912	912	941	941
Taux de collecte retenu sur EPU Contributeur	35%	45%	55%	60%	70%
Volume Total Collecté T)	319	410	502	564	659

(Encore une fois ce n'est qu'une projection)

En prenant en compte l'évolution présentée précédemment, la première année le coût de la filière nationale représenterait : 136,00 €/T et à l'année N+4 : 436,00 €/T. Il faudra prévoir une part d'aide à la mise en place importante la première année, mais qui n'aura pas besoin d'être pérennisée une fois le schéma mis en place.

Il pourrait être envisagé que la mise en place de l'écocontribution génère 216 600,00 € la première année et 297 920,00 €.

En année N+2 les dépenses devraient être quasiment égales aux ressources avec un résultat presque nul, mais cela devrait se stabiliser en année N+4.

L'organisation nationale serait décentralisée avec une structure dédiée au pilotage et une structure opérationnelle. Au sein de la première, les pêcheurs et les metteurs en marché devraient être représentés pour assurer :



- Définition de la politique et des grandes orientations de la filière
- Relations pouvoirs publics,
- Communication au niveau national,
- Gestion écocontribution

Au sein de la seconde, il s'agirait de mettre en place et gérer la filière, contractualisation avec les schémas locaux, rédiger le rapport d'activité et être force de propositions.

Ce bon fonctionnement de l'organisation nationale ne peut être envisageable que s'il y a les relais locaux notamment auprès des comités régionaux et départementaux des pêches.

L'objectif serait de faire adhérer à la démarche nationale entre 10 à 15 ports par an.

Qu'il s'agisse d'une démarche REP ou d'une responsabilité partagée, la question est de savoir quelle est la meilleure solution pour les professionnels et l'environnement ?

Remarque de Max DUFOUR (MD) :

La Coopération Maritime s'est saisie d'une problématique sociétale importante. Il faut entamer des démarches sérieuses si l'on veut trouver des solutions durables. Pour cela il faut que le projet PECHPROPRE perdure.

L'entreprise LE DREZEN travaille dans ce sens sur des projets de produits biodégradables. Courant 2019, les premiers cordages et filets biodégradables devraient être commercialisés par l'entreprise.

Remarque de Laurence HEGRON MACE (LHM) :

Suite à l'intervention de MD, LHM s'interroge sur le changement de stratégie de l'entreprise LE DREZEN qui avait indiqué il y a quelques mois ne pas avoir de solutions sur le biodégradable.

Réponse de MD :

Dans les travaux de la société LE DREZEN, deux aspects sont traités :

- la résistance des produits pour réduire au maximum les déchets
- la notion environnementale, pour amoindrir l'impact des engins. C'est dans cette optique que des projets sur des engins biodégradables sont étudiés.

Il est à noter que l'engin de pêche biodégradable sera environ 3 fois plus cher que l'engin non biodégradable.

Remarque de Thierry MARIE (TM) :

Il est important d'impulser un schéma global de collecte et de traitement car on sait que sur les ports c'est beaucoup en fonction de ce que fait le voisin que les choses évoluent ou non. Individuellement c'est compliqué de motiver.

Question de Thibaut UGUEN (TU) au sujet de la proposition d'éco contribution du CPA :

Pourquoi est-il demandé aux pêcheurs de régler la taxe portuaire et en plus de payer une éco contribution ? Pourquoi leur est-il demandé de payer plus ?

Réponse de Bernard LE MOINE (BLM) :

Le coût de la gestion des déchets est très élevé. L'objectif n'est pas de faire payer plus les pêcheurs, mais de trouver une solution de valorisation positive pour leur produits usagés. Si une autre solution existe sans acquittement d'une éco contribution, elle pourra être prise en compte mais pour le moment il n'y a pas de schéma pérenne envisageable sans mettre en place cette éco contribution.

- Présentation des évolutions des projets territoriaux
 - o SMEL (Laurence HEGRON MACE)



Après le projet SEAPLAST, le SMEL en collaboration avec NaturePlast et d'autres partenaires potentiels, souhaite poursuivre ses travaux sur la mise au point de plastiques biodégradables et sur la construction de filières de recyclage des engins de pêche et matériels conchylicoles usagés pour la pêche et la conchyliculture. Deux projets sont en phase de montage (recherche de partenaires et de financements) :

- BIOFILET (nom provisoire) est un projet de Recherche et Développement sur la biodégradation en environnement marin. Il vise à produire des bioplastiques pour les activités de pêche et de conchyliculture. Après la définition d'un cahier des charges prenant en compte les besoins des utilisateurs (industriels et professionnels), l'essentiel du projet portera sur le développement de formulations biodégradables en laboratoire pour fournir des prototypes. Le prototypage industriel se fera par une approche économique des solutions à apporter. Tout un travail de tests des prototypes en milieu marin sera réalisé et c'est là que le SMEL interviendra en lien avec les professionnels. Enfin la fin de vie des prototypes (biodégradation, recyclabilité, écotoxicité) ainsi que l'analyse de leur cycle de vie (bilan environnemental) seront également réalisés.
- RESEAPLAST est un projet qui a pour but la réduction à la source des déchets professionnels de la pêche et de la conchyliculture en mettant en place des filières de recyclage. Il s'intéresse également à la valorisation des co-produits coquillers, constituant une matière première importante en Normandie et qui intéressent les plasturgistes notamment pour la fabrication de bioplastiques (lien avec le second projet). L'essentiel du projet portera sur la mise en place de la chaîne de valorisation des matières (déchets plastiques et co-produits coquillers). Il s'appuiera sur un travail de prospection pour sensibiliser et mobiliser les acteurs sur le territoire ce qui permettra d'identifier et de caractériser les déchets susceptibles d'intéresser le secteur de la plasturgie. Dans un second temps, il faudra réaliser une analyse technique pour identifier les schémas et processus à mettre en place pour structurer la ou les filières de valorisation. Une analyse réglementaire sera également réalisée pour contrôler la qualité des matières premières mobilisées ainsi qu'une analyse du cycle de vie (ACV) pour mesurer l'impact environnemental de la mobilisation et de la préparation des matières premières. Enfin une analyse économique de la filière sera étudiée (investissements à réaliser, prix de la matière première,). De la même manière que pour le projet BIOFILET seront réalisés la définition d'un cahier des charges alliant les besoins des industriels et des professionnels, le développement de formulations durables pour du matériel ayant vocation à être collecté et recyclé (plastiques recyclés + coquillages biosourcés) pour fournir des prototypes, le test des prototypes en conditions réelles, la fin de vie et l'ACV.
 - o Fil & Fab (Théo DESPREZ / Thibaut UGUEN / Yann LOUBOUTIN)

Fil&Fab a démarré ses activités relatives à la valorisation des filets de pêche il y a 3 ans dans le cadre d'une structure associative. Aujourd'hui, Fil&Fab a évolué considérablement sur ses projets puisque la structure est en cours d'immatriculation en tant que SAS (pour fin octobre 2018).

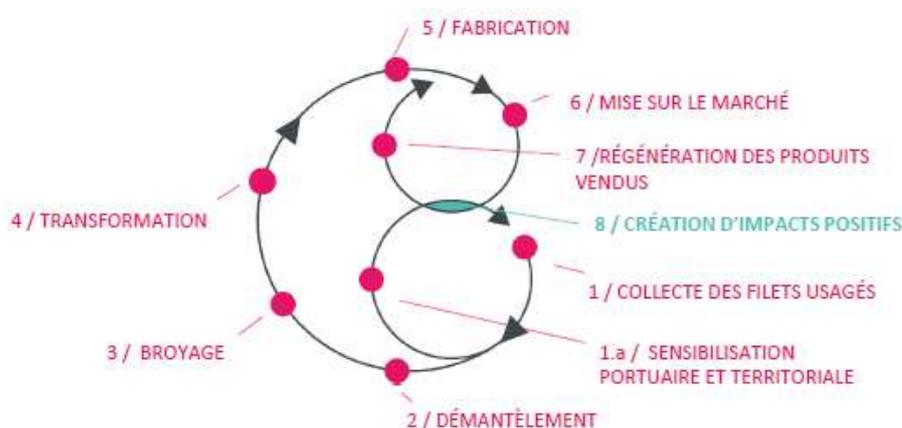
A l'origine, Fil&Fab avait entamé sa démarche de collecte et de test de transformation des filets de pêche par le biais d'actions participatives telles qu'une découpe solidaire qui avait alors permis de découper 69 kg de filet lors d'une après-midi à Brest grâce à des bénévoles.

Ces travaux avaient été effectués dans le but de créer une démarche d'économie circulaire en valorisant les filets de pêche par un recyclage.



L'objectif reste inchangé, mais Fil&Fab bénéficie à présent d'une expertise assez pointue sur le sujet puisqu'ils ont testé tous les maillons de la filière, de la collecte aux produits semi-finis et finis recyclés et de manière industrielle. Actuellement, la future SAS se prépare à investir dans des machines et des outils spécifiques permettant le recyclage des filets de pêches usagés en Bretagne et à s'installer dans des nouveaux locaux. Il est prévu que la filière se lance au cours du premier semestre 2019 en créant des produits 100% recyclés filets de pêche qui bénéficieront de fait d'une forte valeur ajoutée.

Le schéma suivant permet de visualiser de manière synthétique le processus de développement des travaux de Fil&Fab :



De nombreux partenaires techniques et financiers suivent ce projet et la presse nationale et locale a relayé à plusieurs reprises l'action de l'association.

Remarque de Laurence HEGRON MACE (LHM) :
Il faut faire attention s'il y a rachat des filets usagés auprès des pêcheurs, qu'il n'y ait pas à un moment un coût de rachat trop élevé pour faire fonctionner la société de manière rentable.

- Projet de création d'usine de recyclage et valorisation sur l'île d'Yeu (Laure JANDET)

Le projet porté par Laure Jandet est un projet de création d'une fabrique-Atelier de recyclage de filets de pêche intégré dans centre de formation sur l'île d'Yeu.

La transformation des filets de pêche devrait aboutir à la création d'une poudre d'imprimante 3D, mais d'autres solutions sont explorées en fonction des résultats de l'étude de marché et de l'étude de faisabilité technique. Des prestataires d'accompagnement sont envisagés sur les Pays de Loire.

L'objectif est de faire une chaîne de valeur sur l'ensemble de la façade Atlantique en collectant les filets de pêche dans les ports par la voie maritime douce - c'est-à-dire par le biais d'un transport des filets et de leurs revalorisations, grâce à des bateaux à voile.

- TEO -Etude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme de valorisation des déchets plastiques (Fabrice FAURRE)

En Charente-Maritime, un GALPA concernant la zone géographique CdA La Rochelle, île de Ré et Charon a vu le jour avec le nouveau financement européen (le FEAMP) et l'un des projets concerne la



création d'une plateforme de valorisation des plastiques usagés de la pêche et de la conchyliculture. Ce projet est porté par la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) TEO.

Cette étude avait plusieurs objectifs :

1. Evaluer le gisement plastique pêche et conchylicole en Charente maritime
2. Identifier les acteurs professionnels pouvant intervenir pour mettre en place une plateforme de valorisation
3. Identifier les solutions opérationnelles proposées pour viabiliser cette plateforme
4. Evaluer la perception et l'adhésion potentielle des professionnels pour ce projet de plateforme
5. Identifier les conditions de réussite du projet

Le gisement des plastiques conchylicole est estimé à 25 000 T stockés et 184 T jetées. Il n'y a pas d'information précise pour la pêche, mais il est identifié qu'au cours de l'opération pilote, il a été collecté 10 T de nappes sur le port de la Rochelle en trois mois.

Il est souhaité pour ce projet que la démarche permette une valorisation dans la logique du « Ocean to Ocean ».

Une enquête a été réalisée auprès de 24 pêcheurs et 39 conchyliculteurs. Pour la majorité des cas, les conchyliculteurs répondent à 64% que la gestion du matériel plastique usagé en fin de vie ne pose pas de problème et à presque 92% pour les pêcheurs. Ils sont malgré tout favorables, voire très favorables à la mise en place d'une plateforme de valorisation. Ils sont d'ailleurs d'accord de s'impliquer dans la gestion de ces plastiques en les apportant au centre de collecte. Pour eux, en grande majorité, ils répondent que l'intérêt d'un projet de valorisation des plastiques de la pêche est de participer à la réduction du stock de plastique dans la mer. Pour assurer le succès de ce projet de valorisation, ils indiquent en majorité qu'il faut mutualiser l'effort et que « tout le monde s'y mette » et il faudrait aussi qu'il y ait une évolution des mentalités et des pratiques.

En conclusion, il est identifié que le stock de plastiques disponibles est probablement sous-évalué, et qu'il y a donc un potentiel certain si une mécanisation à hauteur des enjeux renforce le travail manuel. D'autre part, les pêcheurs et conchyliculteurs sont intéressés par le projet, mais ils communiquent peu entre eux et avec les autres acteurs du projet. La prochaine étape est de constituer un comité de pilotage. Enfin, il convient de rechercher un cadre juridique adapté sous forme de société coopérative. La mise en place d'un éco-organisme et d'une éco-contribution semble des pistes de travail intéressantes.

Question de Bernard LE MOINE (BLM), à l'attention des gestionnaires portuaires et des porteurs de projet locaux qui ont déjà procédé à des actions de collecte d'EPU : Accepteriez-vous d'intégrer la filière si elle se met en place ?

Réponse de Fabrice FAURRE (FF) : Oui nous sommes ouverts pour un tel dispositif.

Réponse Vincent PINATEL (VP) : Cela semble envisageable aussi.

- Palana Environnement – Net Sea (Sabine MENEUT)

Palana Environnement a permis de mobiliser depuis le lancement de ses actions, plus de 40 pêcheurs pour la collecte de filets de pêche ou pour qu'ils communiquent lors d'une perte d'engin en mer.

Pour ce qui est de la collecte des filets, une convention de partenariat a été signée avec la mairie d'Agde et l'Aire marine protégée de la côte Agathoise en juin 2018 pour permettre la collecte de filets...en trois mois environ 450 kg ont pu être récupéré.



Concernant les filets perdus, l'association travaille sur l'identification du lieu de perte et sur l'enlèvement éventuel. Les causes identifiées de ces pertes sont : les fonds rocheux, les bateaux de plaisance, le braconnage ou les pertes lors d'une avarie. Les plongées pour récupérer ces filets sont effectuées par l'un des fondateurs qui est plongeur professionnel et elles sont financées par l'association Longitude 181. Un numéro de téléphone a été mis à disposition pour que les pêcheurs puissent prendre contact avec l'association si besoin. Il est à noter que les engins de pêche perdus en mer sont expertisés avant d'être remontés. Palana Environnement utilise le protocole établi par Sandrine Ruitton, du MIO (Institut d'Océanographie de Marseille) qui a lancé la plateforme de signalement "Ghost-Med".

Par ailleurs, un travail de sensibilisation et de communication est mené avec notamment le lancement de la marque SAUVAGE à l'été 2018, la création d'un clip « Simple-Plastique » (<https://www.youtube.com/watch?v=Q6SOnPC44FQ>), des prototypes sont en cours de création avec l'Ecole des Beaux-Arts et du Design de Marseille, des produits sont éco-conçus en local sans consommation d'électricité (ex : des cordages) et des travaux de R&D sur le dépôt d'un brevet relatif à de la biominéralisation (procédé de destruction des filets par les bactéries). En perspective, sont prévus dans les prochains mois la création d'un jeu de société, le développement de la filière locale et artisanale et la mise en place d'un schéma identique à Agde sur Marseille avec les différents partenaires de l'association.

- Seaquarium – Reseaclons (Pauline CONSTANTIN)

L'Institut Marin du Seaquarium a récemment lancé, en collaboration avec TRIVEO, le projet RESEACLONS qui a pour objectif d'expérimenter la mise en place d'une filière d'économie circulaire de valorisation des déchets plastiques marins. Ce projet a émergé du constat bien connu que les mers et les océans se plastifient petit à petit et que 80% des déchets sont d'origine terrestre. Il y a d'après les estimations jusqu'à 13 millions de tonnes de plastiques qui y sont déversés par an, qui se retrouvent même dans les profondeurs de la terre (Fosse des Mariannes à 11 km). En méditerranée, ce sont en moyenne 700 tonnes qui sont rejetées chaque jour.

RESEACLONS est né de la rencontre du monde de la plasturgie et du recyclage et le monde de la biologie marine.

Spécialisé dans le recyclage des plastiques, l'entreprise TRIVEO a mis au point un procédé unique innovant permettant d'amalgamer en solide les plastiques marins ensemble, sans distinction de tri et sans chauffe. Avec ce procédé, quelle est la capacité d'en faire une filière ? Où et comment pouvons-nous récupérer la matière première : les déchets plastiques sauvages (marins).

ReSeaclons est ce projet pilote au Grau du Roi qui a rassemblé et mobilisé les acteurs de la mer et du littoral (pêcheurs, associations) pour la collecte des plastiques avec le soutien technique du territoire. L'opération de collecte a été lancée le 9 avril 2018 avec les marins-pêcheurs, les collectivités et les associations. Il était alors demandé à ces acteurs de faire un tri entre le plastique et le « tout-venant ». Pour cela, des bacs de collecte uniquement pour les plastiques et des bacs de collecte pour le « tout-venant » ont été placés sur les quais du port pour les chalutiers et pour l'écobarge et des sacs ont été fournis aux petits métiers de la pêche ainsi qu'aux associations. Le bilan après 5 mois de projet est le suivant :



Période	Collecteurs	Plastique collecté pour recyclage
Avril - Juin	16 chalutiers (32 jours en mer) 7 associations (4 collectes) Écobarge « CleanerBlue »	180 kg 50% pêche 35% associations 15% Cleaner Blue ≈ 4m ³
Juillet – Aout	15 chalutiers Agents plages de la ville (15j)	≈ 230 kg 40kg

Le plastique le plus retrouvé dans les déchets est le plastique dur (bouteilles en PET, pour 63 %), ensuite se sont les plastiques souples (emballages et fragments d’emballages alimentaires, pour 17 %) et enfin d’autres plastiques souples (sac ou bâches, pour 9 %). 6% sont divers (filets nylon, jeux, produits chimiques) et 5 % sont des plastiques non recyclables ou d’autres matières.

Au départ, il a été constaté qu’il y avait beaucoup d’erreurs de tri, mais au fur et à mesure cela s’est réduit environ 5 % d’erreurs. Pour cela, il a fallu accompagner les pêcheurs dans ce travail de tri, essentiellement auprès des chalutiers (qui collectent le plus de déchets marins). Pour l’écobarge, il a fallu fournir une table de tri et un chariot roulant pour permettre cette collecte et ce tri et pour les associations, un protocole a été mis en place.

Dans le cadre de ce projet, une exposition photographie, des « goodies » RESEACLONS et des petits pots en plastique recyclés ont été réalisés. Une communication dans la presse locale et nationale et une diffusion dans des salons a été aussi réalisée. Les perspectives envisagées sont les suivantes :

- Évaluer la filière et proposer un guide technique de restitution pour duplication du projet sur d’autres territoires
- Développer le schéma d’équilibre économique et des débouchés ainsi que la recherche à poursuivre en ce sens
- Développement d’un procédé sur les filets de pêche
- Connecter le projet aux autres programmes de développements pour le recyclage des plastiques « sauvages ».

Question de Thibaut UGUEN (TU)

Est-ce que le fait de mélanger plusieurs types de plastiques en même temps au niveau légal et commercial c’est autorisé ?

Question de Sabine MENEUT (SM) :

Est-ce qu’en terme de captage de polluants chimiques ce type de plastique mélangé ne peut pas avoir des effets négatifs ? Est-ce que des tests de réaction sur la peau ont pu être réalisés ?

Réponse de Pauline CONSTATNTIN (PC) :

Pour le moment, ce ne sont que des essais, il n’y a pas eu de recherche en terme commercial ou en termes de réaction chimique sur la peau de réalisé. Des travaux vont prochainement être organisés dans ce sens.

- o APAM (Claire LEMOINE/ Leila SEDDIKI)



L'APAM n'ayant pu être présente à ce COPIL, il n'y a pas de synthèse de leur présentation mais uniquement une communication de la présentation qui était prévue.

- Tour de table et questions diverses

Un tour de table est effectué en fin de COPIL pour recueillir les points de vue des différents participants qui n'auraient pu s'exprimer au cours de la réunion.

De manière générale, les participants trouvent très intéressant la dynamique qui a été lancée par le biais du projet PECHPROPRE., ils sont néanmoins en attente d'une suite et curieux de voir l'évolution du projet. Les avis sont unanimes sur le fait qu'il est pertinent de poursuivre ses réunions et ses rencontres à la suite du projet PECHPROPRE pour maintenir une connexion entre les différentes actions menées sur les territoires.

Le MTES indique que selon lui, les professionnels de la pêche doivent montrer l'exemple et de fait il est important que des actions concrètes découlent de ce projet. La commission européenne recommande aux états membres de mettre en place une filière REP pour les filets. Pour le moment la transposition dans le droit français n'est pas actée et elle ne le sera pas avant 2023, mais il est important de démarrer la démarche pour y être mieux préparé.

Le projet PECHPROPRE se clôture avec ce COPIL final. Après validation par les financeurs, le rapport final sera rendu public et communiqué sur le site internet du projet PECHPROPRE.

Une suite au projet PECHPROPRE est fortement plébiscitée.

Annexe 16 : Lettre de mission SAFEGE

Paris, le 15 février 2017

Affaire suivie par :

Mathilde GUEGUEN

Tél : 01 53 42 47 88

Courriel : mathilde.gueguen@cooperationmaritime.fr

Objet : Mission confiée à SAFEGE par la Coopération Maritime dans le cadre du projet PECHPROPRE

Madame, Monsieur,

La Coopération Maritime a lancé un projet, PECHPROPRE, visant à réaliser un diagnostic sur la gestion actuelle des plastiques usagés de la pêche (PUP).

Au niveau national, des actions de lutte contre les déchets marins devraient être mises en œuvre au moyen des programmes de mesures liés à la Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin. En ce qui concerne le secteur de la pêche, il s'agit particulièrement de trois mesures :

- M015-NAT1b : Renforcer la prévention et la gestion optimisée des déchets dans une logique d'économie circulaire
- M017-NAT1b : Améliorer la prévention et la gestion des déchets (déchets d'exploitation des navires, macro-déchets récupérés par les pêcheurs) dans les ports de pêche, de plaisance et de commerce
- M018-NAT1b : Sensibiliser les pêcheurs professionnels et les encourager à participer à des actions de lutte contre les déchets marins.

Ces actions sont menées dans la mesure où d'après un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, environ 640 000 tonnes de filets de



pêche sont abandonnées ou jetées en mer chaque année (<http://www.fao.org/news/story/fr/item/19402/icode/>), et qu'il y aurait en 2025, 155 millions de tonnes de plastiques dans l'océan (PLOS ONE - Fév. 2015).

A l'heure actuelle, la pêche française métropolitaine représente 4 403 bateaux qui utilisent différents types de plastiques : polypropylène, polyamide, polyéthylène etc... Et il n'existe pas d'information précise sur les quantités concernées, ni sur les modes de gestion de ces matériaux.

Malgré tout, les pêcheurs sont bien conscients des enjeux que cela représente. C'est pourquoi, de nombreuses solutions d'élimination existent au niveau local, mais il n'y a pas de quantification sur l'ensemble du territoire métropolitain et il n'existe pas de filière nationale pour cette catégorie de plastiques usagés.

Il semble donc pertinent de pouvoir apporter aux marins-pêcheurs, si le besoin est exprimé, des solutions techniques et économiques performantes afin d'inscrire cette gestion dans un schéma pérenne.

Le travail d'enquête auprès des responsables portuaires et des pêcheurs de 40 ports de pêche (sur 67 au total) a été confié à la société d'ingénierie pluridisciplinaire SAFEGE.

SAFEGE cherchera également à formuler, en accord avec les parties prenantes, des pistes d'amélioration et une ébauche de plan de gestion des PUP.

La réalisation de ces travaux nécessitera de nombreux échanges avec les professionnels et les gestionnaires portuaires de l'ensemble du territoire de la France Métropolitaine.

A ce titre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des conclusions de ces travaux et de vous transmettre le rapport final.

Coopération Maritime, 24 rue du Rocher, 75008 Paris
Tél : +33 (0) 1 53 42 47 90 - Fax : +33 (0) 1 42 93 86 19 -
info@cooperationmaritime.fr
Siren N° 775 577 810

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe MÉRABET,

Président de la Coopération Maritime



PJ : Liste des ports confiée à la société SAFEGE

Coopération Maritime, 24 rue du Rocher, 75008 Paris
Tél : +33 (0) 1 53 42 47 90 - Fax : +33 (0) 1 42 93 86 19 -
info@cooperationmaritime.fr
Siren N° 775 577 810



Liste des ports dont le travail d'enquête est confié à la société

SAFEGE

Dunkerque	Façade MANCHE
Boulogne sur mer	
Cancale	
St Malo	
Erquy	
Saint Cast	
St Quay Portrieux	
Paimpol	
Pors Even	
Loguivy-de-la-Mer	
Roscoff	
Le Conquet	
Brest	
Camaret	
Douarnenez	
Audierne	
St Guénolé	
Le Guilvinec	
Loctudy	
Concarneau	
Lorient	
Quiberon	
Belle Ile	
Séné	
La Turballe	
Le Croisic	
St Nazaire	
Noirmoutier	
Yeu	
St Gilles Croix de Vie	
Les Sables d'Olonne	
La Rochelle	
La Cotinière	
Royan	
Arcachon	Façade MEDITERRANEENNE
Port Vendres	
Port la Nouvelle	
Agde	
Sète	
Le Grau du Roi	

Annexe 17 : Compte rendu de l'opération pilote de Dunkerque

PECH'PROPRE

Suivi des indicateurs

Dunkerque – 1 mois (mai-juin 2018)

1. Contexte

L'opération pilote (OP) de Dunkerque s'inscrit dans le projet PECH'PROPRE dont l'objectif est de mettre en place un dispositif national de gestion des engins de pêche usagés (EPU). La réalisation de cette opération dans une dizaine de ports sur les trois façades de France métropolitaine permet de mesurer, pour chacun d'entre eux, différents indicateurs afin d'évaluer la faisabilité technique et économique du dispositif. Un référentiel pourra ainsi être établi, sur lesquels les futurs projets pourront s'appuyer afin d'aboutir à une filière nationale pérenne pour la gestion des PUP. Le projet de Dunkerque a été mené en local par la coopérative maritime de Dunkerque et le CRPMEM Hauts-de-France, appuyés au niveau national par la coopération maritime et le comité des plastiques agricoles.

2. Organisation et lancement de l'opération pilote

Seuls les filets ont pu être collectés car il n'y avait pas assez de chaluts.

Au niveau local, afin d'organiser au mieux le déroulement de l'OP, de nombreux échanges ont eu lieu entre la CMDK, le CRPM Hauts-de-France et le CDPM du Nord. S'ajoutent à cela un groupe de travail ainsi que des réunions informelles sur le quai.

3. Bilan de l'opération de collecte des EPU

3.1. Indicateurs quantitatifs

- Taux de participation des pêcheurs

Le taux de participation à l'OP à Dunkerque est de 100%, ce qui représente 54 pêcheurs sur 13 fileyeurs.

- Taux de collecte – quantité de filets et chutes de chalut

90% des engins de pêche usagés ont été collectés sur une période d'un mois. 4264 kg de filets ont été récoltés via 17 big bag.

- Taux d'engins de pêche usagés (EPU) valorisés

Aucun EPU n'a pu être valorisé lors de cette OP. Tous les filets sont partis en enfouissement via la benne.

3.2. Indicateurs qualitatifs

- Taux de participation aux réunions

Il n'y a pas eu de réunion générale avec les pêcheurs. Cependant, les pêcheurs ont été rencontrés individuellement sur les quais lors de réunions informelles menées par la CMDK. Ils ont ainsi pu être informés de l'OP et y participer.



- Taux de non-conformités des déchets collectés

Le taux de non-conformité des déchets collectés n'a pas pu être évalué car tous les déchets sont partis en enfouissement.

- Perception de l'opération par les acteurs

La réalisation de l'OP n'a pas changé la façon de faire des pêcheurs. Cependant, ils ont été déçus que leur travail de tri ne soit pas valorisé.

3.3. Evaluation économique

L'évaluation économique est établie à partir du coût total de l'opération pilote ramené à la tonne de déchets collectés, puis ce coût est à décomposer par poste de dépense.

L'OP a permis de récolter 4,264 tonnes de déchets. Voici les coûts par poste de dépense qui en découlent :

Poste de dépense	Coût (€/T)
Organisation	844,28
Collecte – Main d'œuvre	351,78
Collecte – matériel	15,95
Transport	0
Pré-traitement et traitement	293,15
Total	1 505,16

Stockage des big bag



Budget total de l'opération

Bénéficiaire	Postes de dépenses	Prix unitaire (produit)/forfait(personnel)	Quantité / Nombre de jour	Prix total
CMDK	Achat de big bags	4,00 €	17,00	68,00 €
CMDK	Mise à disposition de personnel avec un chariot élévateur pour transport de big bags	250,00 €	2,00	500,00 €
CMDK	Suivi des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur la collecte des déchets	250,00 €	4,00	1000,00 €
CMDK	Réunions, prise de contacts avec professionnels, préparation de l'opération pilote	250,00 €	3,00	750,00 €
CMDK	Nettoyage des filets	250,00 €	5,00	1 250,00 €
CRPMEM	Suivi administratif	250,00 €	3,00	750,00 €
CRPMEM	Réunions, prise de contacts avec professionnels, préparation de l'opération pilote	250,00 €	3,00	750,00 €
CRPMEM	Analyse des indicateurs, présentation des résultats et recommandations	250,00 €	4,00	1 000,00 €
CRPMEM	Déplacement, repas	100,00 €		100,00 €
CRPMEM	Communication sur le projet	250,00 €	1,00	250,00 €
TOTAL				6 418,00 €



Annexe 18 : Compte rendu de l'opération pilote de Barfleur



Suivi des indicateurs Opération PECHPROPRE Barfleur – 15 mars au 30 juin

A/ CONTEXTE

L'opération pilote (OP) de Barfleur s'inscrit dans le projet PECHPROPRE dont l'objectif est la mise en place d'un dispositif national de gestion des plastiques usagés de la pêche (PUP). La réalisation d'une OP de collecte des PUP dans un port permet de mesurer différents indicateurs (cf ci-dessous), d'évaluer la faisabilité technique et économique du dispositif mis en place et d'établir un référentiel sur lequel on peut s'appuyer pour proposer des recommandations pour une filière nationale pérenne de gestion des PUP. La Coopération Maritime et le CPA (Comité des plastiques Agricoles) sont les deux interlocuteurs au niveau national qui accompagnent les OP d'une dizaine de ports français répartis sur les trois façades maritimes.

B/ ORGANISATION ET LANCEMENT DE L'OPERATION PILOTE

Au niveau local un groupe de travail et un COPIL se sont constitués pour préparer et organiser l'OP de Barfleur. Le choix du port de Barfleur repose sur sa proximité par rapport au port de Saint Vaast La Hougue, lui-même très investi depuis de nombreuses années sur la collecte des filets de pêche et par conséquent ayant un bon retour d'expériences pour orienter les choix de Barfleur.

Deux réunions (19/10/17 et 11/1/18) ont été organisées à Saint Vaast La Hougue pour définir et organiser le dispositif de collecte des PUP. De nombreux échanges ont été menés entre la Coopération Maritime, le Comité des Plastiques Agricoles (CPA), la SPL des Ports de Saint Vaast la Hougue et de Barfleur et le SMEL pour la mise en place et le lancement du dispositif (moyens humains et techniques, budget prévisionnel, choix des indicateurs).

C/ BILAN DE L'OPERATION DE COLLECTE DES PUP

✓ INDICATEURS QUANTITATIFS

1) Taux de participation des pêcheurs :

- Filets usagés : 100% de participation (1 seul fileyeur : DE LA BRISE)
- Chutes de chalut : 8 chalutiers sur Barfleur (CORTO MALTESE, LE MILLESIME, NJORD, L'AMI DE LA MER, Le KLEBER, THORTHEVALD, CAP A L'AMONT, FRAVAL). Tous ont été contactés et prêts à participer en période pré-opération. Au final, uniquement 3 chalutiers ont déposé des matériaux pour diverses raisons : moins de chalutiers que d'habitude sur la période (4 chalutiers à St-Vaast de façon quasi permanente pendant l'opération pour travaux et/ou pêche aux olivettes). Même si la participation des chalutiers a été moins importante que prévu, il faut souligner qu'ils sont tous très intéressés par cette opération et prêts à s'impliquer si elle se poursuit.



2)- Taux de collecte – quantité de filets et chutes de chalut:

- Filets usagés : 100% collectés par le DE LA BRISE. Début de l'opération le 15 mars. **Sur une période de 3 mois, le fileyeur a collecté 430 kg de filets en polyamide conditionnés dans 2 big bags.**
- Chutes de chalut : 3 chalutiers ont participé (L'AMI DE LA MER, THORTHEVALD, FRAVAL). Un chalutier n'a pas mis de chutes de chalut dans le pallox car les marins n'étaient pas au courant de sa présence sur les quais (avant la distribution des prospectus). Installation du pallox début avril. **Sur une durée plus courte (2 mois), les 3 chalutiers ont déposé 120 kg de chutes de chalut.**

3)- Coût décomposé par postes Cf. tableau

Le coût de l'opération est détaillé dans le tableau annexé.

L'enlèvement des déchets n'a pas pu être réalisé par les prestataires car la quantité de déchets entreposée n'était pas suffisante sur la période.

Les filets de Barfleur ont été entreposés sur une plateforme de stockage à Saint Vaast La Hougue où sont également déposés les filets du port de St Vaast. Pour l'enlèvement des filets, la demande a été faite au prestataire Filet Recyclage et le coût de 65 €/Tonne a été confirmé. On estime entre 50 et 55 big bags (Filets de St Vaast essentiellement) en attente d'enlèvement soit un tonnage de 10 tonnes environ et un coût estimé à 650 €.

En ce qui concerne les chutes de chalut et compte tenu de la difficulté pour les recycler (mélange de polymères différents), elles ont été déposées dans les containers de déchets ménagers du port qui sont habituellement utilisés pour les opérations de nettoyage des quais. Le pallox vidé a été remis en place sur le quai du port de Barfleur pour continuer la collecte.

✓ INDICATEURS QUALITATIFS

1) Taux de participation aux réunions

Pas de réunion générale avec les pêcheurs. Par contre, tous les patrons pêcheurs ont été rencontrés et consultés en février avant le début de l'opération. Pendant l'opération, ils ont été rencontrés à nouveau ou contactés par téléphone. Des prospectus ont été distribués à l'ensemble des équipages (fin avril) et des affichettes ont été disposées au niveau des installations de collecte.

2) Taux de non-conformité des déchets collectés

- Filets usagés : les filets sont conditionnés par d'anciens pêcheurs et certains ont mis des ralingues plombées lors de la première mise en sac. Après avoir réprécisé les conditions de stockage, aucun problème.
- Chutes de chalut : pallox utilisé comme simple poubelle la première semaine par un équipage. Plus de problèmes après avoir réprécisé l'utilité du pallox.

3) Perception de l'opération par les acteurs

La plupart des patrons (6 chalutiers sur 8 + 1 fileyeur) sont demandeurs d'équipements de récupération pour les déchets concernés. Ils étaient donc très contents de l'opération et espèrent qu'il y aura une poursuite de l'opération.



1/- Enlèvement des big bag (filets)



2/- Enlèvement du pallox (chutes de chalut)



3/- Pesée des déchets



4/ Plateforme d'entreposage des big bags (Saint Vaast la Hougue)



BILAN FINANCIER DE L'OPERATION : 6 093.25 €

Dépenses	Actions concernées	Quantités	Prix unitaire (HT)	Montant TTC
1- Les filets usagés				
Mise à disposition de personnel sur le port de Barfleur (Les filets sont préparés par le professionnel : désassemblage et conditionnement)	Collecte, entreposage sur zone de pré stockage et transport des big bags vers Saint Vaast.	10h Philippe Léger : 8h Yannick Henry : 2h	35 €/h	350 €
Traitement des filets usagés	Enlèvement des filets usagés par la Société Filet Recyclage	430 kg	65 €/tonne	- €
2- Les chutes de chalut				
Mise à disposition de personnel	Entreposage des chutes de chalut sur zone de pré stockage	4h Philippe Léger : 2h Aurélien Creuly : 2h	35 €/h	140 €
Acquisition d'un pallox	Installation d'un pallox sur les quais pour collecter les chutes de chalut.	0 Pallox récupéré sur quai et remis en état	200 €	0 €
Location benne 10 m3 auprès d'un prestataire	Location d'une benne pendant 2 mois pour la collecte de chutes de chalut	0 Pas eu besoin en raison du faible volume récupéré	40 €/mois	0 €
Transport puis traitement des déchets de chalut	Prestation privée pour enfouissement	120 kg	206,50 € HT/tonne	- €
3- Commun aux deux types de déchets				
Opération pilote test (mi-mars à mi-mai)	Suivi des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur la collecte des déchets	Laurence Hégron Macé : 10h	35 €/h	350 €
		Vincent Pinatel : 8h Philippe Léger : 8h		560 €
4- Communication				
Conception de supports de communication	Conception d'affiches et de flyers à destination des pêcheurs et du grand public Préparation et participation au film (Balao)	Laurence Hégron Macé : 30h Vincent Pinatel : 8h Philippe Léger : 1h	35 €/h	1050 € 315 €
Forfait communication	Tirage de flyers en 1000 exemplaires Tirage d'affiches en 10 exemplaires			48 €
5- Organisation, analyse, animation / Opération Pilote				
Organisation de l'Opération pilote	Réunions préparatoires, prise de contacts avec professionnels, préparation de l'Opération pilote	Laurence Hégron Macé : 35h	35 €/h	1 225 €
		Vincent Pinatel : 35h Philippe Léger : 6h		1 435 €
Analyse des résultats et animation	Analyse des indicateurs, présentation des résultats et recommandations	Laurence Hégron Macé : 5 h Vincent Pinatel : 4h	35 €/h	175€ 140 €
Missions (Déplacements, repas)	Saint Vaast le 19/10/17	144 km	0.25 €/km	36 €
	Barfleur le 11/1/18	162 km		40.50 €
	Barfleur le 11/6/18	162 km		40.50 €
	Barfleur le 29/6/18	162 km		40.50 €
	Repas le 19/10/17			121.15 €
	Repas le 11/1/18			26.60 €



Annexe 19 : Flyer et Affiche de communication opération pilote de Barfleur

PATRONS PECHEURS, VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE POUR LA REUSSITE DE L'OPERATION !

QUI PARTICIPE ?

Tous les patrons pêcheurs peuvent s'inscrire dans le programme PECHPROPRE. C'est une démarche basée sur le volontariat.

COMMENT PARTICIPER ?

Rien de plus simple, il vous suffit de déposer vos filets et chutes de chaluts usagés dans les unités de conditionnement installées sur le quai. L'agent portuaire se chargera de l'enlèvement en vue d'une valorisation.

LES OPERATEURS DU PROJET



La Coopération Maritime regroupe 150 structures coopératives et filiales maritimes, présentes sur tout le littoral français et de nature très diverse. Sa mission est de défendre la pêche artisanale au niveau national et européen.



La SPL d'Exploitation Portuaire des Ports de la Manche gère le port de Barfleur depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette structure a également la gestion des ports de Port-Bail et Saint-Vaast-la-Hougue.



Le Syndicat Mixte, Synergie Mer et Littoral, a pour mission d'aider au développement des activités économiques basées sur les ressources marines vivantes, en Normandie.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les filets et chaluts de pêche sont fabriqués à partir de polymères (polyamide, polypropylène, polyéthylène) issus du pétrole.

Ils sont le plus souvent stockés dans des sites d'enfouissement. Leur dégradation se compte en plusieurs centaines d'années.

Le matériel de pêche retrouvé sur les côtes françaises fait partie du Top 10 ou 5 des déchets collectés.

PORT DE PECHE DE BARFLEUR



MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE DE FILETS ET CHALUTS DE PECHE USAGES SUR

LE PORT DE PECHE DE BARFLEUR

à partir de mars 2018



PORT DE PECHE DE BARFLEUR

Réduire la présence de déchets plastiques en mer est un enjeu important pour protéger notre environnement.

Dans le cadre de sa démarche environnementale, le port de pêche de Saint Vaast la Hougue s'investit depuis longtemps dans le recyclage des filets de pêche usagés. Le port de Barfleur s'engage dans la même démarche en intégrant le projet PECHPROPRE dont l'objectif est d'aboutir à la création d'une filière structurée de valorisation de plastiques usagés de la pêche en France.

La Société Publique Locale des ports de la Manche, organisme gestionnaire du port de Barfleur depuis le 1^{er} janvier 2018, souhaite mettre en place une collecte de filets et chaluts usagés sur les quais en partenariat avec les pêcheurs.

Choisi comme site pilote, le port de Barfleur va évaluer la faisabilité technique et économique d'un schéma de gestion des engins de pêche usagés.



Le projet PECHPROPRE a été initié en 2016 par la Coopération Maritime, dans le but de proposer un dispositif national de gestion des Plastiques Usagés des professionnels de la Pêche (PUP) adapté aux problématiques portuaires.

Il s'appuie sur l'expertise du monde agricole par l'intervention du Comité Français des Plastiques en Agriculture (CPA).

Son plan d'action s'établit sur la réalisation d'opérations pilotes sur des sites portuaires français s'étant porté volontaires. Les retours d'expérience permettront de proposer des recommandations au niveau national.

Plus d'information : www.pechpropre.fr

ENSEMBLE VALORISONS NOS PLASTIQUES !

L'opération pilote à Barfleur



En cas de dysfonctionnement ou de problème lié à l'opération pilote, merci d'alerter au plus vite l'agent portuaire ou le bureau du port 02.33.23.61.00



Démontage des filets usagés puis les déposer dans les big bag



Déposer les chutes de nappes de chalut dans le container

Big bag et container acheminés vers une aire de pré stockage

COLLECTE

- Pesée des engins de pêche collectés
- Analyse des quantités à valoriser



© COOPERATION MARITIME, S.M.E.L., PORT DE BARFLEUR - SMP - CDD

© COOPERATION MARITIME, S.M.E.L., PORT DE BARFLEUR - SMP - CDD

ENSEMBLE VALORISONS NOS PLASTIQUES !

L'opération pilote à Barfleur



En cas de dysfonctionnement ou de problème lié à l'opération pilote, merci d'alerter au plus vite l'agent portuaire ou le bureau du port 02.33.23.61.00



Démonter les filets usagés puis les déposer dans les big bag



Déposer les chutes de nappes de chalut dans le container



Big bag et container acheminés vers une aire de pré stockage

COLLECTE

- Pesée des engins de pêche collectés
- Analyse des quantités à valoriser

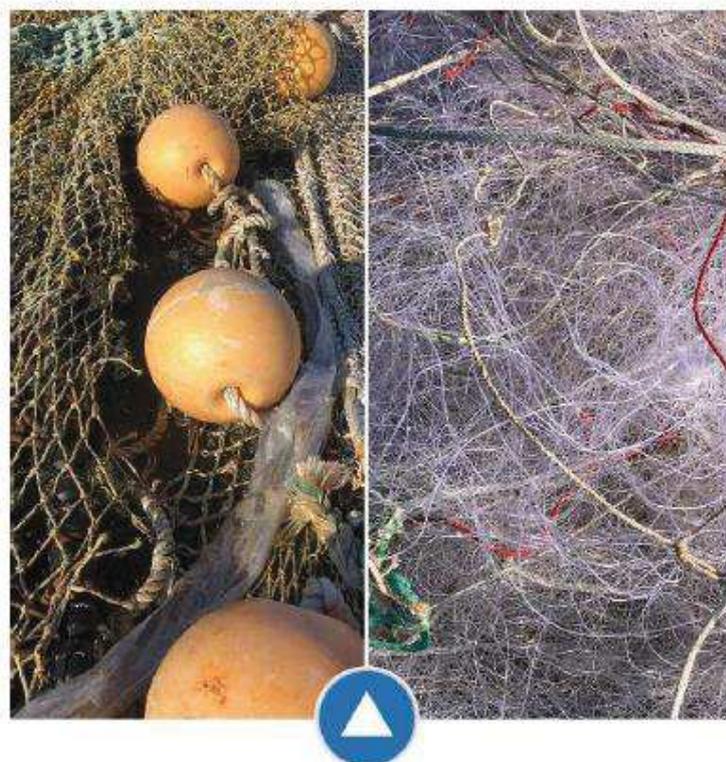


Annexe 20 : Compte rendu de l'opération pilote de La Rochelle

Ce rapport fait le compte rendu de l'opération pilote réalisée par le Syndicat Mixte du port de la Rochelle avec T.E.O tant sur la rédaction que sur la conception des résultats.

Il reprend l'ensemble de l'organisation établie pour mener à bien cette opération ainsi que les résultats quantitatifs et qualitatifs demandés dans le cadre de la convention signée entre le Syndicat et la Coopération Maritime. Les résultats du travail d'enquête mené par TEO dans le cadre de son projet local (cf. point 5.1).

Opération pilote PECHPROPRE 2018



Opération pilote sur le Port de pêche de La Rochelle

Document de synthèse

Juillet 2018





limiter l'intrusion des déchets plastiques dans l'écosystème marin est aujourd'hui un enjeu d'envergure mondiale. Que ce soit sur le milieu terrestre ou maritime, des actions s'organisent pour rendre efficaces nos gestes de demain.

Dans le cadre de sa démarche environnementale, le Port de pêche de La Rochelle a décidé d'intégrer le programme PECHPROPRE établi au niveau national par la Coopération Maritime et dont l'objectif est d'aboutir à la création d'une filière structurée de valorisation des plastiques usagés de la pêche en France.

Initié en 2016 le projet PECHPROPRE travaille sur la mise en place d'un dispositif national de gestion des Plastiques Usagés des professionnels de la Pêche (PUP) adapté aux problématiques portuaires. Il s'appuie de l'expertise du monde agricole par l'intervention du Comité Français des Plastiques en Agriculture (CPA). Son plan d'action s'établit sur la réalisation d'opérations pilotes menées sur des sites portuaires français s'étant portés volontaires. Les retours de chaque opération pilote permettront de proposer des recommandations au niveau national.

Le Port de pêche de La Rochelle met en œuvre depuis de nombreuses années une démarche environnementale visant à définir une gestion sélective des déchets professionnels issus de l'activité des entreprises implantées sur l'enceinte portuaire. En 2015, il ouvrait sur son site une déchetterie à tri sélectif pour la récolte des déchets liés aux navires de pêche.

Dans le cadre de cette démarche environnementale, le Port de pêche a choisi d'intégrer le projet PECHPROPRE et initier sur son enceinte la mise en œuvre d'un circuit de valorisation des plastiques usagers de la pêche. Pour se faire, il s'est appuyé de l'expertise du bureau d'étude Taho'é Eco Organisation (T.E.O) pour la mise en valeur des matières plastiques.



L'OPERATION PILOTE AU PORT DE PECHE DE LA ROCHELLE	4
PRESENTATION DES ACTEURS LOCAUX DE L'OPERATION PILOTE	4
I. TAHO'E ECO ORGANISATION	4
II. SYNDICAT MIXTE DU PORT DE PECHE DE LA ROCHELLE	4
LES PARTENAIRES AU NIVEAU LOCAL	5
L'ORGANISATION DE L'OPERATION PILOTE	5
I. PECHEURS, USAGERS DU PORT DE PECHE DE LA ROCHELLE	5
II. DEFINITION DES OBJECTIFS	6
III. LES ETAPES DE L'OPERATION-PILOTE	6
IV. EVALUATION TECHNIQUE ET ECONOMIQUE	8
IV.1. INDICATEURS QUANTITATIFS OBTENUS SUR LES DIFFERENTES COLLECTES	8
IV.1.1. Quantités collectées	8
IV.1.2. Taux valorisables et valorisés de PUPs	9
IV.2. INDICATEURS QUALITATIFS	10
IV.2.1. Perception de l'opération par les pêcheurs du Port de pêche de La Rochelle	10
A. Présentation de l'échantillon	10
B. Pratiques des pêcheurs	12
C. La perception des professionnels vis-à-vis de l'opération engagée	14
D. Eléments de conclusions – ressentis des professionnels vis-à-vis du programme PECHPROPRE	16
IV.2.2. La perception de l'opération par les autres acteurs portuaire	17
A. La perception de l'OP par les conchyliculteurs (Julien Grossin)	17
B. La perception de l'OP par la presse	19
C. La perception de l'OP par le GALPA	19
IV.3. EVALUATION ECONOMIQUE	20
IV.3.1 Synthèse économique du projet - opération pilote au Port de pêche de La Rochelle-	22
IV.3.2. Evaluation économique de l'opération pilote à partir des données financières et quantitatives du projet	23



L'opération pilote au Port de pêche de La Rochelle

Pour mener à bien l'opération pilote définie dans le cadre du projet PECHPROPRE, le Port de pêche de La Rochelle au travers de son organisme de gestion, le Syndicat Mixte du Port de pêche de La Rochelle, a établi un groupe de travail.

Son rôle fut de mettre en œuvre les opérations techniques illustrées par des indicateurs quantitatifs, qualitatifs et économiques servant à renforcer le bilan national réalisé par la Coopération Maritime et le Comité Français des Plastiques en Agriculture.

Le groupe de travail se compose des intervenants suivants :

- ↳ Le Syndicat Mixte du Port de pêche de La Rochelle en charge du pilotage de l'opération, de l'organisation de la collecte et du stockage des plastiques usagés de la pêche et de la promotion de l'opération auprès des acteurs professionnels locaux.
- ↳ Taho'e Eco Organisation en charge de la définition des indicateurs qualitatifs par la mise en place d'entretiens auprès des professionnels, de la définition et de l'organisation de la mise en œuvre d'un circuit de valorisation en lien avec le groupe Navicule Bleue.
- ↳ La Coopération Maritime en charge d'assurer un appui technique et financier dans la mise en œuvre de l'opération pilote
- ↳ Le Comité Français des Plastiques en Agriculture en charge d'assurer un appui technique pour la mise en œuvre de l'opération pilote et notamment de la mise en œuvre d'un circuit de valorisation des plastiques usagés de la pêche.



Présentation des acteurs locaux de l'opération pilote

I. Taho'e Eco Organisation



dans le cadre de l'opération pilote portée par le Port de pêche.

Taho'e Eco Organisation est un bureau d'étude prenant la forme d'une société coopérative et intervenant sur le littoral charentais dans le but de proposer des solutions de développement durable dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Il met à disposition son expertise en matière de valorisation des déchets plastiques

II. Syndicat Mixte du Port de pêche de La Rochelle



Le Syndicat Mixte est l'organisme gestionnaire du Port de pêche de La Rochelle. Chargé d'assurer la première mise en marché des produits de la mer débarqués dans sa halle à marée et l'exploitation du site portuaire, il œuvre aussi pour le développement durable des activités économiques présentes sur son enceinte portuaire.

Les partenaires au niveau local



PAPREC
OUEST 17

Le groupe PAPREC implanté à La Rochelle a mis à disposition le matériel nécessaire pour la récolte des plastiques usagés de la pêche pendant toute la durée de l'opération pilote.

L'organisation de l'opération pilote



Le Port de pêche de La Rochelle se définit comme une véritable plateforme multiservices d'envergure nationale. 127 entreprises sont implantées sur le site portuaire représentant 508 emplois directs et générant un chiffre d'affaire global de 123 millions d'euros.

Annuellement ce sont 25 000 tonnes de produits qui transitent par la place portuaire de La Rochelle au travers des activités de toutes les entreprises de la filière locale des produits de la mer.

Le Port de pêche de La Rochelle est connu pour son activité de halle à marée au cours de laquelle les productions débarquées par les navires de pêche sont vendues aux enchères à un réseau de 92 acheteurs.

Toutefois, ceci ne concerne qu'une partie des opérations qu'il mène sur son enceinte portuaire. Il est à ajouter à cette activité, cœur de métier du gestionnaire, les prestations du port de service (accueil des navires hors flotte locale nécessitant un lieu de débarquement avant expédition de leur production vers le lieu de première vente) et la gestion locative de surfaces professionnelles (ateliers de marée, magasins de froids, chais, locaux administratifs ou commerciaux,...).

I. Pêcheurs, usagers du Port de pêche de La Rochelle

118 navires de pêche utilisent le Port pour débarquer leur production qui sera soit déposée en halle à marée pour être présentée aux enchères de la criée soit chargée dans des camions réfrigérés depuis les quais du port de pêche pour être expédiée vers d'autres lieux de première vente.

Qu'ils s'agissent des navires de la halle à marée ou du port de service, les engins de pêche usagés sont déposés régulièrement sur le port pour être évacués dans des circuits classiques de traitement des déchets DIB.

Le port de débarque pour la halle à marée : le Port de pêche réceptionne toute l'année les productions des navires par voie de mer et voie de terre (transit routier) pour les mettre en vente lors des enchères publiques qu'il mène chaque jour. L'activité de la halle à marée concerne 71 navires débarquant par voie de mer, susceptibles de déposer leur matériel de pêche usagé, et 99 navires déchargeant leur marchandise par voie routière.

Un port de service pour les bases avancées : les navires de pêche exploitant les zones à proximité du port profitent des quais de La Rochelle pour débarquer leur production. Celle-ci est alors chargée dans des camions frigorifiques puis expédiée vers d'autres criées ou lieux de vente choisis par le patron. Ce système de bases avancées limite les dépenses énergétiques. Le navire reste alors à proximité de sa zone de pêche. Lors de leur venue, ces unités utilisent les services du port et sont susceptibles de déposer leur matériel de pêche usagé. Cette activité concerne aujourd'hui 47 navires.

L'opération pilote proposée au sein du Syndicat Mixte s'est axée autour de l'organisation technique pour la collecte et le traitement des PUPs et de l'étude socio-économique pour la mise en œuvre d'un circuit de valorisation de ces plastiques. La durée initiale de l'opération avait été arrêtée à trois mois à compter de mars 2018. Cependant, pour être en mesure de



déterminer les quantités de matières plastiques disponibles en fonction des activités du port de pêche, la collecte et le stockage ont débuté dès le mois de janvier lors de la venue des premiers navires du port de service.

II. Définition des objectifs

Les objectifs de l'opération pilote sont les suivants :

- ⇒ **Objectif premier** : Définir la quantité de matière plastique disponible sur une année par extrapolation de données obtenues sur la période d'étude
- ⇒ **Objectif second** : Définir la perception des professionnels vis-à-vis d'un dispositif de valorisation des plastiques usagés de la pêche
- ⇒ **Objectif troisième** : Soumettre une première organisation pour la valorisation de matières plastiques obtenues à partir des engins de pêche usagés et adaptée aux problématiques du port de pêche de La Rochelle.

III. Les étapes de l'opération-pilote

Les différentes étapes de mise en œuvre de l'opération pilote ont été définies à partir des attentes de la Coopération Maritime présentées en Comité de Pilotage le 14 décembre 2017 et de la réflexion menée au sein du groupe de travail. Elles ont été adaptées en fonction de la nature et de la quantité des apports collectés.

Etape 1 : Communiquer auprès des professionnels en amont du projet pour obtenir leur adhésion.

Une étape de sensibilisation au projet PECHPROPRE et à l'opération pilote a été menée au mois de mars 2018 afin de présenter aux marins professionnels le dispositif de collecte et de traitement ultérieur. Pour ce faire, 500 flyers ont été réalisés ainsi que 50 affiches aux couleurs du projet PECHPROPRE.

Le syndicat mixte s'est chargé de distribuer l'ensemble de ces éléments selon les modalités suivantes :

Phase 1 : distribution des flyers dans les relevés de vente des navires de pêche côtiers et mise en place des affiches sur les lieux de passages des marins dans la criée (borne de pesée) – fin février 2018

Phase 2 : distribution de flyers et affiches sur les différents lieux de passage des marins implantés sur la zone portuaire (commerce, organisme de gestion, organisme interprofessionnel) – fin mars 2018

Phase 3 : distribution de flyers et affiches lors d'évènements publics tels que le Salon de l'agriculture et rencontres diverses avec collectivités publiques au niveau local – fin février 2018 et fin avril 2018

Etape 2 : Collecter les engins de pêche (chaluts et filets) usagés en retour de mer

La collecte des engins de pêche usagés s'est déroulée en deux phases distinctes. Une première phase de collecte dite « collecte port de service » a été menée entre janvier et fin février 2018 concernant exclusivement les navires de pêche pratiquant des bases avancées sur les quais du port de pêche. La totalité des engins de pêche récupérés était des filets droits en polyamide. Cette collecte a concerné 6 navires de pêche extérieurs, tous des fileyeurs hauturiers (navires entre 20 et 25 mètres de long). La manutention concernant la « collecte port de service » s'est axée sur le rapatriement des engins de pêche depuis les têtes de pontons et la pesée des engins de pêche récupérés. Aucune opération de valorisation n'a été menée sur ces produits. L'organisation de la collecte s'est ainsi opérée :

- Aller/ retour depuis le hall de tri de la halle à marée vers les têtes de pontons pour récupérer les filets usagés dans des jumbos. La contenance du jumbo était de 100 kg de filets usagés.
- Remplissage du jumbo sur place
- Pesée du jumbo

Le temps de manutention pour réaliser l'ensemble de cette prestation de collecte par jumbo a été déterminé à 15 minutes.

La seconde phase de collecte dite « collecte halle à marée » s'est déroulée entre mars et mi-mai 2018. Cette collecte concernait les navires de petite pêche (unités côtières pratiquant une pêche à la journée) de la flotte locale s'étant portés

volontaires pour participer à l'opération pilote (soit 6 navires de pêche) ainsi que deux unités de pêche française ayant débarqué dans le cadre du port de service.

La manutention concernant la collecte halle à marée a été identique à celle décrite ci-dessus pour la collecte « port de service ». Le même temps a été déterminé.

Etape 3 : Réaliser le tri et le nettoyage des engins de pêche si nécessaire

Cette étape ne concerne que les filets en polyamide pour lesquels des voies de valorisation existaient déjà sur d'autres sites portuaires. Cette phase pourrait se dérouler courant juillet pour une mise en balle de filets plastiques et un traitement par un industriel français. Cette étape a été élaborée dans le cadre du partenariat avec le CPA. TEO est en charge de la constitution d'une équipe pour le nettoyage des macro-déchets et la mise en big-bag des filets nettoyés.

Au 31 juillet 2018, cette opération n'a pas encore été mise en œuvre.

Etape 4 : Regrouper et entreposer les plastiques usagés de la pêche

Les PUPs récupérés dans le cadre de la collecte halle à marée ont été entreposés sur des terrains du port de pêche situés dans l'enceinte de la halle à marée. Cet espace de stockage a été choisi car il est clôturé. Une benne de 10m³ livrée par l'entreprise PAPREC OUEST 17 a été disposée à cet endroit et a permis de stocker l'ensemble des filets polyamide récoltés.

Etape 5 : Réaliser des échantillonnages pour tester des voies de valorisation

Par l'intermédiaire du CPA, un échantillon a été réalisé au mois de juin pour tester le broyage des filets en polyamide. Cette opération test a été menée par la société PAPREC.

Une autre phase d'échantillonnage s'est déroulée courant juillet. Une pelote de filet polyamide propre a été envoyée à PAPREC PLASTIQUE (Lyon) spécialisé dans le traitement du plastique.

Etape 6 : Proposer une voie de valorisation dont une étude de faisabilité technico-économique permettra d'envisager son maintien

En tenant compte des conclusions émises par TEO dans le cadre des entretiens menés auprès des professionnels, il s'est avéré qu'à La Rochelle, les marins assuraient le démantèlement de leur engin eux-mêmes ou par le biais de connaissances. Ainsi, contrairement au circuit établi à La Cotinière, les filets usagés ne demandaient pas un traitement particulier si ce n'est le nettoyage des macro-déchets persistants dans les mailles.

Concernant les voies de valorisation des PUPs, la participation du CPA a permis d'envisager :

- Un essai de broyage des matières plastiques par PAPREC (réalisé)
- Un essai de mise en pelote des PUPs avec PAPREC (réalisé)

L'étude de faisabilité technico-économique reste encore à mener. Elle sera réalisée par TEO dans le cadre de son projet de mise en place d'une plateforme de valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes.

Etape 7 : Réaliser une étude de perception du projet auprès des professionnels

L'étude de perception du projet auprès des professionnels a été menée par la société TEO. Les résultats figurent dans le chapitre IV. « Evaluation technique » - paragraphe IV.2 « Indicateurs qualitatifs ».

Etape 8 : Réaliser la synthèse de l'opération à adresser à la Coopération Maritime avant le 15 juin 2018

La synthèse de l'opération pilote n'aura pu être rendue au 15 juin 2018.



Etape 9 : Communiquer sur les résultats de l'opération pilote auprès des professionnels du site portuaire

Une note reprenant les principales conclusions de l'opération pilote ainsi que les premières recommandations émises au niveau national sera transmise à l'ensemble des usagers du port de pêche de La Rochelle ainsi qu'aux partenaires publics et privés du gestionnaire.

IV. Evaluation technique et économique

L'opération pilote a été menée sur deux périodes phares, l'une entre janvier et fin février 2018 ayant permis de collecter les engins de pêche usagés issus de l'activité du port de service uniquement et l'autre entre mars et mi-mai ayant permis de récolter les engins de pêche usagés issus de l'activité du port de service et du port de débarque.

Le port de service : le port de pêche de La Rochelle accueille sur ses quais, les navires réalisant leur campagne de pêche dans les eaux du Golfe de Gascogne. Ses unités de pêche profitent de la proximité des quais rochelais des zones de pêche pour débarquer leur production qui sera expédiée vers un lieu de première vente. La production n'est pas vendue aux enchères de la criée de La Rochelle et ne fait que transiter sur l'enceinte portuaire. Elle est chargée dès son arrivée dans des camions frigorifiques. Lors de leur venue, ces navires sont susceptibles de déposer leurs engins de pêche qui sont alors évacués par le Syndicat Mixte. Ces unités sont issues des flottes de pêche française ou européenne (Espagne majoritairement). Ils entrent dans la catégorie de pêche côtière (marées comprises entre 1 et 5 jours) et présentent une longueur comprise entre 20 et 25 mètres de longs.

Le port de débarque : le port de pêche de La Rochelle accueille tout au long de l'année les productions débarquées par les navires de pêche souhaitant profiter des enchères de la criée. Les navires sont principalement issus de la flotte de pêche locale. Ils entrent dans la catégorie de petite pêche (marées inférieures à 24h) et de pêche côtière. La majorité de ces unités sont des courteliers, navires de moins de 12 mètres de long. Habituellement, ces navires déposent leurs engins de pêche usagés dans les bennes situées en tête de ponton. Lors de l'opération pilote, aucune unité de pêche côtière locale n'a enregistré de dépôt de matériel usagé.

IV.1. Indicateurs quantitatifs obtenus sur les différentes collectes

Collecte de janvier à fin février 2018 : lors de cette première phase, l'objectif était de quantifier la matière plastique pouvant être mise à disposition dans un circuit de valorisation. Les engins de pêche usagés ont été collectés puis pesés avant d'être évacués par la voie habituelle de retraitement (mis en benne DIB). Les collectes lors de cette phase concernaient uniquement des navires français (5 navires et 1 armement français).

Collecte de mars à mi-mai 2018 : lors de cette seconde phase, l'objectif était de pouvoir déterminer les coûts liés à la collecte et à la valorisation des engins de pêche usagés. Ainsi, à chaque dépôt, le matériel de pêche a été récolté, pesé, puis stocké en attente d'un traitement de valorisation. Les collectes concernaient le port de service (2 navires sur la période) et le port de débarque (6 navires sur la période).

IV.1.1. Quantités collectées

Tableau 1: Quantités de PUPs collectés sur la période de janvier à fin février 2018 (Collecte port de service)

Mois	(Plusieurs éléments)
Étiquettes de lignes	Quantité de PUP collectée en kg
Port de service	9 403,00
Fileyeur	9 403,00
Total général	9 403,00

cadre de cette collecte n'a pas été stockée.

Le tableau n° 1 présente la quantité de PUPs collectés sur la période comprise entre janvier et fin février 2018. 9.4 tonnes de filets en polyamide débarrassés de leur cordage (ralingue et plombs) ont été réceptionnés sur le port de pêche provenant de 5 navires et 1 armement battant pavillon français. Ces engins de pêche ont été collectés dans le cadre l'activité port de service. La quantité collectée dans le



Tableau 2: Quantités de PUPs collectés entre mars et mi-mai 2018 (collecte halle à marée)

Mois	(Plusieurs éléments)	.T
Étiquettes de lignes ▾ Quantité de PUP collectée en kg		
Port de pêche		
Chalutier		519,00
Fileyeur		218,00
Port de service		
Fileyeur		1 828,00
Total général		2 565,00

Le tableau n°2 présente les quantités de PUPs collectés sur la période comprise entre mars et mi-mai 2018. 1.8 tonnes de filets en polyamide débarrassés de leur cordage (ralingue et plombs) a été réceptionnée dans le cadre de l'activité port de service et provenant de navires extérieurs battant pavillon français. 0.7 tonne d'engins de pêche usagés a été collectée dans le cadre de l'activité du port de débarque provenant de navires courreauteurs stationnant au port de pêche de La Rochelle et constituant la flotte locale. Sur cette quantité, 0.2 tonne de filets en polyamide débarrassés de leur

cordage (ralingue et plomb) a été collectée.

La totalité de la collecte de mars à mi-mai 2018 a été stockée sur l'enceinte portuaire dans des contenants différents : jumbos (environ 1m3), big-bag (1m3) et benne de 10m3 mise à disposition gracieusement par PAPREC.

IV.1.2. Taux valorisables et valorisés de PUPs

Tableau 3: Présentation des taux à valoriser de PUPs

Type de collecte	Quantité collectée en kg	Quantité valorisable selon CDC PP en kg	Quantité valorisée au 13/07/2018 en kg	Taux de PUPs Valorisables	Taux de PUPs valorisés au 06/07/2018 sur quantité valorisable
Collecte janvier à fin février 2018	9 403	9 403	0	100 %	0%
Collecte mars à mi-mai 2018	2 565	2046	100	79.8 %	4.89 %

Selon le cahier des charges de PECHPROPRE (CDC PP), seul les filets en polyamide débarrassés de leur cordage (ralingues et plombs) peuvent être considérés comme matière à valoriser.

Ainsi, sur la collecte de janvier à fin février, la totalité des engins de pêche récupérés représentant 100 % du taux de collecte (l'ensemble des engins de pêche débarqués par les navires ayant fréquenté le port à cette période a été pesé et identifié) constituait de la matière pouvant être valorisés selon le CDC PP.

Sur la collecte de mars à mi-mai 2018, la matière considérée comme valorisable concernait les filets débarrassés de leur cordage débarqués par les navires courreauteurs de la pêche locale et les navires extérieurs ayant réalisé des bases avancées sur les quais du port de pêche. 79.8 % de la matière collectée constituait de la matière valorisable selon le CDC PP.

Concernant le taux de collecte, 100 % des engins de pêche débarqués par les navires extérieurs sur la période de mars à mi-mai ont été collectés représentant 1 828 kg (cf. Tableau n° 2).

Concernant la pêche locale, 218 kg de filets en polyamide débarrassé de leur cordage ont été collecté représentant les engins de 2 navires de pêche soit environ une centaine de kilos chacun. Les débarquements de filets usagés par les navires de la pêche locale représentant leur changement annuel. Ainsi, il peut être estimé un taux potentiel de collecte de 2 600 kg (26 fileyeurs implantés à La Rochelle) à l'année si l'ensemble des fileyeurs se portaient partie prenante.

Le taux de collecte de PUPs valorisable dans le cadre du projet PECHPROPRE représente alors sur les navires de la flotte locale 8.38 %.



IV.1.3. Participation des professionnels

Tableau 4: Représentation des navires de pêches fréquentant le port de La Rochelle

Flottes de pêche fréquentant le port	Nombre de navires	Nombre de chalutiers	Nombre de fileyeurs	Nombre de palangriers
Navires locaux	71			
<i>Courreauteurs stationnant au port à l'année</i>	31	12	17	2
<i>Hauturiers stationnant au port à l'année</i>	4	4	0	0
<i>Courreauteurs débarquant à La Rochelle sans stationner à l'année</i>	36	17	13	6
Navires extérieurs	47	NC	NC	NC

Le tableau n°4 répartit les navires de pêche fréquentant le port selon leur engin et leur port d'attache. Concernant les navires locaux, il est à distinguer les courreauteurs stationnant à l'année au port de pêche, les navires courreauteurs fréquentant le port pour débarquer leur production en criée sans stationner à l'année sur les quais du port et les hauturiers rochelais attachés au port de pêche de La Rochelle.

Concernant les navires extérieurs, il s'agit des unités de pêche réalisant leur base avancées (port de service) sur les quais du port de pêche de La Rochelle.

Tableau 5: Taux de participation des marins

Flottes de pêche fréquentant le port et susceptible de déposer des PUPs	Nombre de navires ayant participé à l'opération pilote	Taux de participation en %
Navires flotte locale (navires stationnant à La Rochelle à l'année) :	6	17%
<i>Dont chalutiers :</i>	1	6%
<i>Dont fileyeurs :</i>	5	29%
Navires extérieurs (port de service)	7	15%

Le tableau n°5 met en évidence le taux de participation des professionnels. N'ont été comptabilisé que les navires stationnant au port pour la flotte locale ; étant susceptibles de déposer leur matériel de pêche sur le port. Les autres navires locaux ne stationnant pas sur le port évacuent leurs engins de pêche usagés sur leur port de stationnement.

Concernant les navires extérieurs, l'ensemble des navires ayant fréquenté le port en 2017 ont été comptabilisé. Une majorité de navires fileyeurs constitue cette flotte. Toutefois, la répartition par engin n'est pas connue à ce jour.

IV.2. Indicateurs qualitatifs

Les indicateurs qualitatifs ont été étudiés par Mme Julie Delannoy, société Taho'e Eco Organisation. Les résultats présentés ci-après ont été obtenus à partir d'entretiens menés en face à face avec les différents usagers portuaires. Ils sont issus de son rapport final d'expertise.

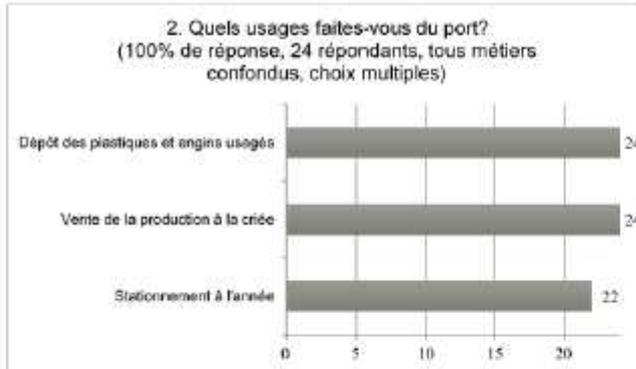
IV.2.1. Perception de l'opération par les pêcheurs du Port de pêche de La Rochelle

A. Présentation de l'échantillon

Etant donné la méthode d'enquête utilisée (en face-à-face, échantillonnage au hasard sur le lieu de travail), la population visée était celle des bateaux côtiers stationnant à l'année à La Rochelle, soit 31 bateaux, présumée plus accessible. Mais l'échantillonnage ayant été réalisé au hasard, les autres bateaux n'ont pas été exclus de l'enquête.

Représentativité de l'échantillon

Figure 1 : Histogramme des réponses à la question : "2. Quels usages faites-vous du port?"



L'échantillon représente 71% de la population ciblée (31 bateaux côtiers stationnant à l'année), les bateaux côtiers stationnant à l'année représentant 92% de l'échantillon.

Echantillon en fonction du type de pêche pratiquée

- Taille des bateaux comprise entre 6,95 mètres et 12 mètres avec une moyenne, une médiane et une valeur modale située aux alentours des 10 mètres.

- Taille de l'équipage pour plus : 46 % des répondants sont 2 à bord (11 répondants) et 37,5 % 1 à bord (9 répondants).

Echantillon en fonction du métier/engin principal

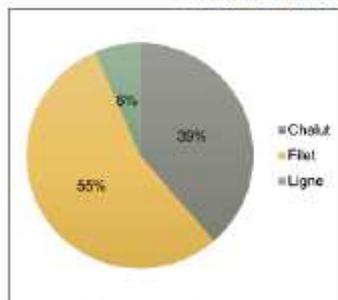


Figure 2 : Diagramme circulaire représentant la répartition (%) de chaque métier par engin de pêche principal sur la totalité de la population de bateaux stationnant à l'année (31 bateaux).

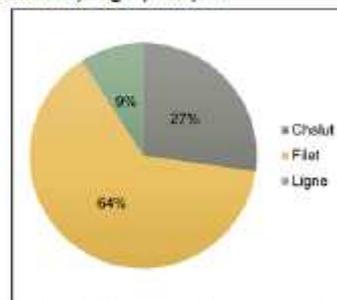


Figure 3 : Diagramme circulaire représentant la répartition (%) de chaque métier par engin de pêche principal sur l'échantillon stationnant à l'année (22 bateaux).

Tableau relatif à la figure n°2

Engin principal	Filet	Palangrier	Chalut	Nombre total
Nombre de marins pêcheurs	17	2	12	31

Tableau relatif à la figure n°3

Engin principal	Filet	Palangrier	Chalut	Nombre total
Nombre de marins pêcheurs	14	2	6	22

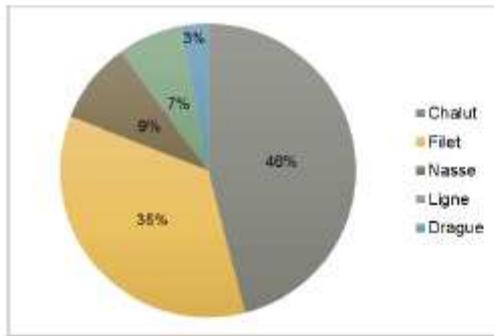


Figure 4 : Diagramme circulaire représentant la représentation (%) de chaque métier par engin de pêche principal sur la totalité de la flotte du port de pêche de La Rochelle (74 bateaux)

Conclusion : l'hypothèse selon laquelle la population de bateaux côtiers stationnant à l'année était la plus accessible est confirmée, on ne comptabilise que deux répondants ayant affirmé ne pas stationner à l'année à La Rochelle.

L'échantillon est partiellement représentatif de la population stationnant à l'année : les chalutiers sont sous-représentés. En revanche, du fait de la surreprésentation de la population stationnant à l'année, comptabilisant plus de fileyeurs proportionnellement que l'ensemble de la flotte de La Rochelle (74 bateaux), l'échantillon est moins représentatif de la totalité de la flotte.

B. Pratiques des pêcheurs



Figure 5 : Histogramme des réponses à la question 9 : "Que faites-vous de vos plastiques usagés?" (question fermée à choix multiples)

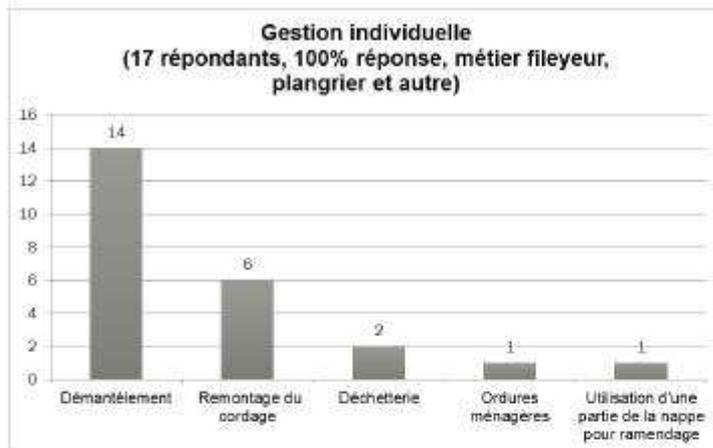


Figure 6 : Histogramme des réponses à la question 9.bis : "Quelle gestion individuelle ?" (Question fermée à choix multiples)

Conclusion :

Utilisation des bennes fournies par le port pour 71% des répondants, mais le contenu des bennes indique que le tri est peu pratiqué

Beaucoup de pratiques de « recyclage », réutilisation en interne surtout chez les chalutiers et les caseyeurs (achat d'occasion, confection des engins par réseaux personnels, réutilisation des nappes pour réparation)

14/15, soit 93% des fileyeurs démantèlent eux-mêmes leur filet pour garder leur cordage.

Il existe une grande diversité des pratiques inter et intra-métier. Dans leur pratique les pêcheurs semblent ne pas avoir encore bien intégré une gestion « durable » de leurs plastiques, mais ils montrent un intérêt certain vis-à-vis de l'OP (voir la suite).



Photo 1 : Contenu de la benne déchets industriels banals, port de pêche de La Rochelle. Julien Grossin, 14/03/2018

C. La perception des professionnels vis-à-vis de l'opération engagée

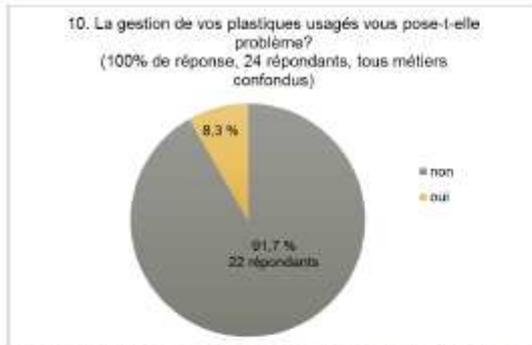


Figure 7 : Diagramme circulaire des réponses à la question 10. « La gestion de vos plastiques usagés vous pose-t-elle problème ? »

Pour la plupart, les infrastructures mises en place par le port de pêche sont suffisantes pour se débarrasser de leurs plastiques usagés. Pour les deux enquêtés ayant répondu oui, les problèmes soulignés sont respectivement que : (1) les déchetteries n'en veulent pas et que le vidage des bennes du port n'est pas assez fréquent / (2) parce que ce n'est pas une gestion durable.

Si les pêcheurs n'ont pas de problèmes avec leurs plastiques usagés c'est aussi parce qu'ils ne se perçoivent pas comme des pollueurs vis-à-vis de leurs plastiques. Mais ce sont les autres usagers de la mer qui posent problème en continuant à jeter en mer leurs déchets (des professionnels comme des particuliers).

Donc pour eux le projet a quand même un intérêt.

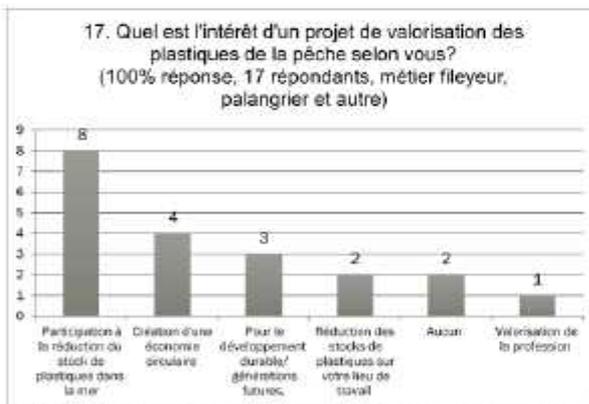


Figure 9 : Histogramme des réponses à la question 17. "Quel est l'intérêt d'un projet de valorisation des plastiques de la pêche selon vous?" (métier filet, palangrier et autre, question fermée à choix multiples)

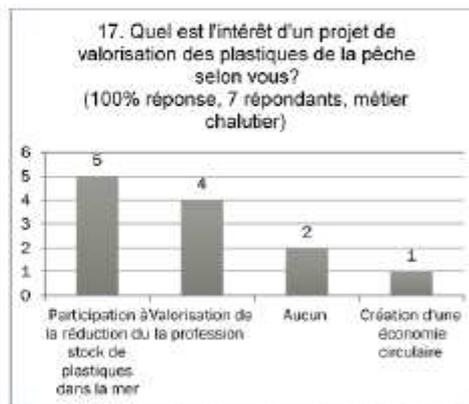


Figure 10 : Histogramme des réponses à la question 17. "Quel est l'intérêt d'un projet de valorisation des plastiques de la pêche selon vous?" (métier chalutier, question fermée à choix multiples)

Les pêcheurs (tous métiers confondus) identifient le plus souvent l'intérêt d'abord environnemental du projet (13 réponses sur 32, soit plus de 40%). Mais il peut aussi s'agir de préoccupations économiques (les plastiques en mer nuisent à leur activité). En tout cas le projet est une façon pour eux de responsabiliser les pratiques des usagers de la mer.

Les fileyeurs et palangriers sont plus sensibles aux intérêts économiques que les chalutiers. Les fileyeurs renouvellent en effet plus leur matériel que les chalutiers, tandis que les chalutiers sont plus impactés par les critiques visant leur métier. Le projet est aussi un moyen pour eux de se réappropriier l'action environnementale sans être associés au discours écologique auquel ils s'opposent.

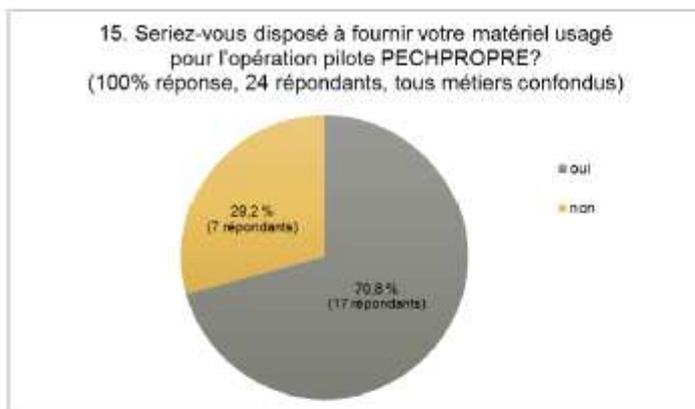


Figure 11 : Diagramme circulaire des réponses à la questions 15. "Seriez-vous disposé à fournir votre matériel usagé pour l'opération pilote PECHPROPRE?"

Pourquoi non à PECHPROPRE	Engin principal	Raison
Non	filet	envoi du matériel au fournisseur
Non	filet	ne stationne pas à l'année au port de pêche
Non	filet	bientôt à la retraite
Non	filet	démantèle ses filets à Charron, utilise les bennes que pour les déchets pêchés en mer
Non	chalut	pas assez de déchets à fournir
Non	chalut	les bennes du port sont suffisantes
Non	chalut	pas assez de déchets à fournir

Les chalutiers ont du mal à percevoir comment ils pourraient s'impliquer dans l'opération, étant donné leurs pratiques.

Mais presque 71% des répondants sont intéressés pour participer à l'opération qui comptait 6 signataires en mars 2018 (Syndicat Mixte de port de pêche, 2018).

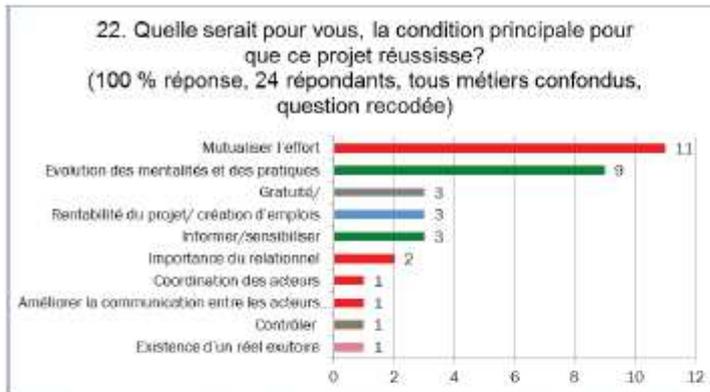


Figure 12 : Histogramme des réponses à la question 12. "Quelle serait pour vous, la condition principale pour que ce projet réussisse?" (question ouverte, interprétation des réponses par recodage)

D. Eléments de conclusions – ressenties des professionnels vis-à-vis du programme PECHPROPRE

- Les interactions entre les acteurs du territoire sont déterminantes pour la réussite du projet selon les pêcheurs
- Comme pour les conchyliculteurs, il faut que le projet repose sur une adhésion volontaire plus que contrainte
- « Il faut que tout le monde s'y mette » (Mutualiser l'effort) soit au sein de la profession à l'échelle du port ou à l'échelle de tous les ports, soit tous les usagers de la mer doivent s'impliquer (conchyliculteurs, plaisanciers, cargos...). Réelle interdépendance entre les différents ports, activités et populations pour les pêcheurs.
- Finalement les conditions de réussite ayant trait la partie financière et économique du projet n'ont été que peu évoquées. Mais le projet doit quand même présenter une certaine attractivité économique pour fonctionner.
- Si les pêcheurs ne perçoivent pas encore tous les enjeux de la gestion des plastiques usagés (pas de pratique de tri, ne se perçoivent pas comme pollueurs, aspect technique et économique peu évoqués), ils sont intéressés par le projet qu'ils perçoivent comme une manière de se réapproprier l'action environnementale.

IV.2.2. La perception de l'opération par les autres acteurs portuaire

A. La perception de l'OP par les conchyliculteurs (Julien Grossin)

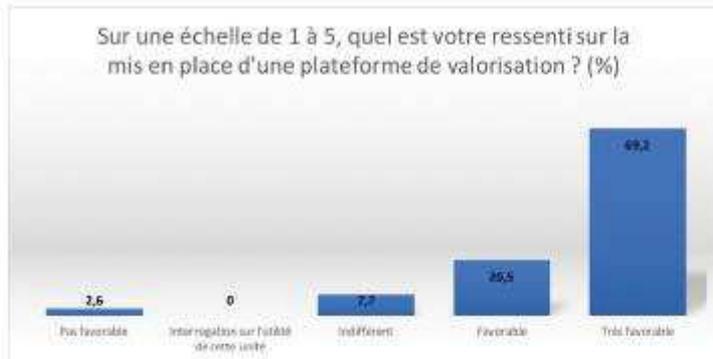
Dans le cadre du projet à l'initiative de T.E.O. sur la mise en place d'une plateforme de valorisation des plastiques de la pêche et de la conchyliculture, 39 conchyliculteurs ont aussi été interrogés.



Figure 13 : Diagramme circulaire des réponses à la question : « La gestion des matériels plastiques usagés en fin de vie vous pose-t-elle problème ? » (100% de réponses, 39 répondants)



Figure 14 : Histogramme des réponses à la question : « Si elle vous pose problème (la gestion des matériels plastiques usagés en fin de vie), pourquoi ? » (100% de réponses, 39 répondants, question fermée à choix multiples)



90% soit 35 sur 39, estiment que c'est une bonne solution

L'adhésion au projet doit être fondée sur la volontariat des professionnels selon une majorité des répondants (65,2% des réponses).

Figure 15 : Histogramme des réponses à la question : « Sur une échelle de 1 à 5, quel est votre ressenti sur la mise en place d'une plateforme de valorisation ? » (100% de réponses, 39 répondants)

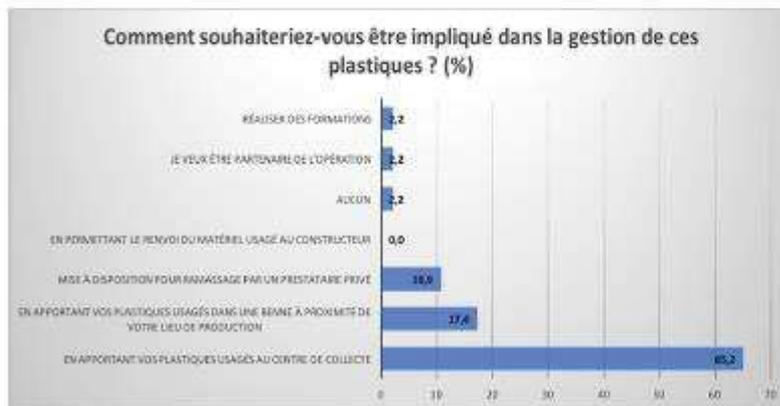


Figure 16 : Histogramme des réponses à la question : « Comment souhaiteriez-vous être impliqué dans la gestion de ces plastiques ? » (100% de réponses, 39 réponses, question fermée à choix multiples)

B. La perception de l'OP par la presse

Article de presse du marin sur l'opération pilote au port de pêche de LR.

26 PÊCHE ET CULTURES MARINES

MAR 2018 2018 | 10 pages

Pêch'propre : un réseau portuaire pour recycler les déchets plastique



Filets et chabots constituent le gros des déchets plastique de la pêche, et sont surtout enfouis ou incinérés. Des initiatives locales, fédérées par le projet national Pêch'propre, visent à mieux les recycler. Aperçu à travers une des dix opérations pilotes, au port de pêche de La Rochelle.

Les filets et chabots usés, mis dans des bennes comme ici au port de Douarnenez, sont souvent enfouis ou incinérés. On peut faire mieux. Des associations de pêcheurs s'y emploient à tous les ports français.

À La Rochelle, trois initiatives se rejoignent. « Avec le groupe d'action locale La Rochelle-Fle-Charente, on a installé des bennes dédiées sur le littoral, mais peu à la conchyliculture et à la pêche. L'écopêcheur Fabrice Faure, du cabinet d'études Teo, on travaille à réduire ces déchets et à les utiliser, car ça part dans le bouillasse. On envisage une plateforme de tri, mais il faut plus de volume pour que ce soit viable. »

« Ça rejoint les ambitions du syndicat marais grand Châle de la Loire. On travaille sur la valorisation des coproduits sur le site », explique Pascal Bouillaud, son directeur. Pulpe de poisson, parfilets moules et coquilles décaquillées... Des déchets sont mis en sacs pour qu'ils ne polluent pas le site national Pêch'propre, créé par la Coopération maritime pour valoriser les déchets, pilotée par la pêche. « On a amélioré tout de suite. »

Les pêcheurs réceptifs

Le syndicat marais a mis en lien tous ces acteurs. C'est les pêcheurs, les coproducteurs et le poissonnier. « Il y a de quoi créer une structure de tri et valorisation qui s'équilibre au port, explique Pascal Bouillaud. Les déchets sont très positifs ». La région Nouvelle-Aquitaine soutient.

Mais dans le bouillasse, Julia Delarrey et Julien Douzin, élus locaux à La Rochelle, soulignent qu'il ne suffit pas d'installer des bennes pour la collecte, mais de sensibiliser les pêcheurs et la confiance dans les solutions. « C'est bien ainsi, car, explique Pascal Bouillaud, les pêcheurs sont plutôt réceptifs à notre démarche. »

Il est un bel exemple à présenter : à Cléron, l'écopêcheur ne peut pas aller par le littoral. La Navale s'est, qui empêche notamment d'ancrer, mais, récupérer des filets usés, les démonte et assemble de nouvelles nappes, réutilisées à la pêche.

La Rochelle, explique Mathieu Bagnard, qui pilote Pêch'propre, est un des sites « matures » dans ce projet national, avec Cléron. Le but : proposer des pratiques pérennes de gestion des déchets usés de la pêche dans les

C. La perception de l'OP par le GALPA

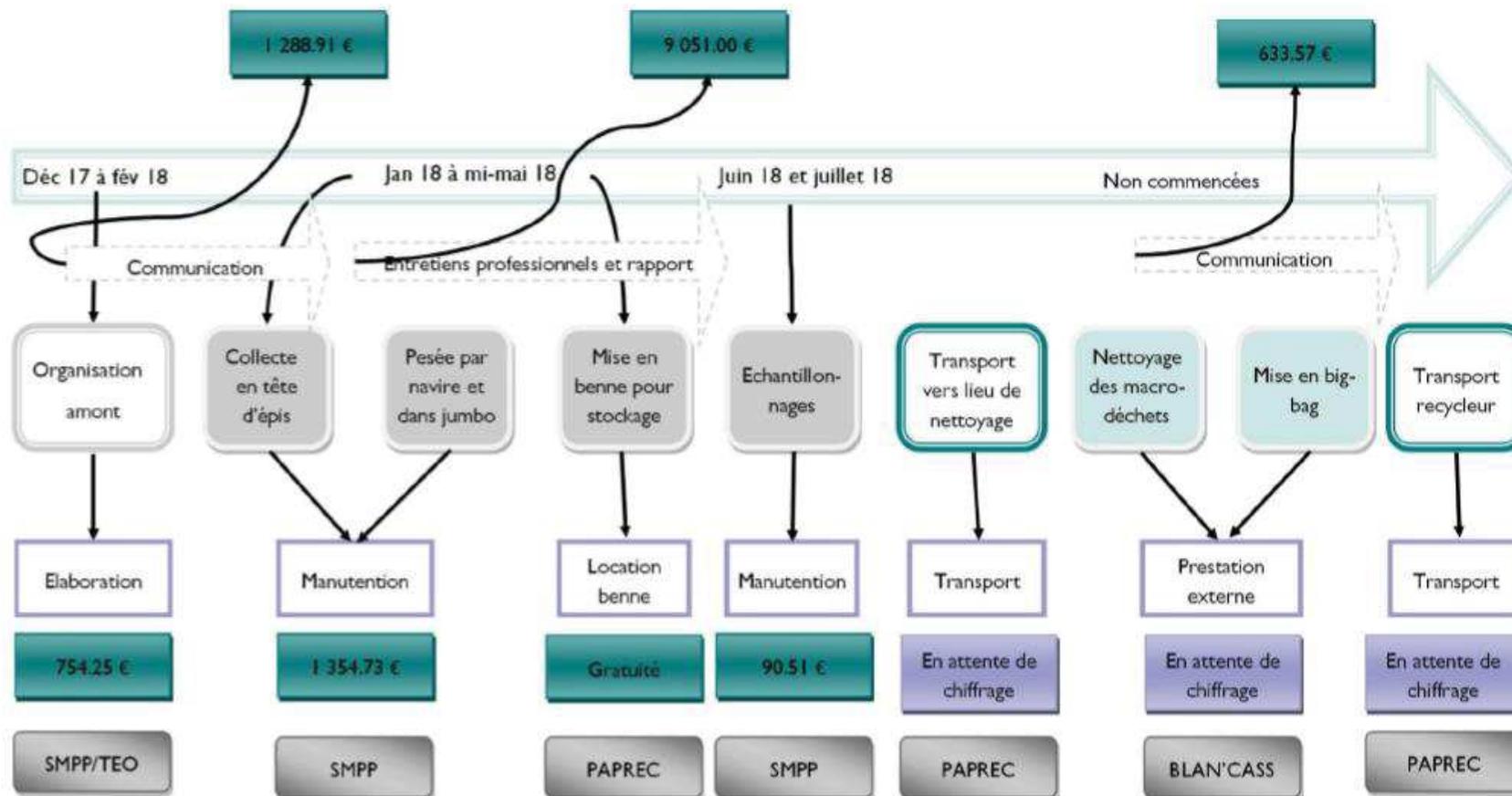
Le GALPA soutient et finance le projet de valorisation des plastiques de la pêche et de la conchyliculture depuis son lancement en 2017.

Le 5 juin 2018, le GALPA a renouvelé sa volonté de réaliser ce projet suite à la présentation des résultats de l'enquête par les professionnels.



IV.3. Evaluation économique

Schéma du projet « opération pilote »



Le schéma ci-dessus présente les différentes étapes constituant de l'opération pilote menée sur le Port de pêche de La Rochelle : organisation amont, collecte en tête d'épis, pesée par navire et dans jumbo, mise en benne pour stockage, échantillonnages, transport vers lieu de nettoyage, nettoyage macro-déchets, mise en big-bag et transport recycleur.

Pour chacune de ces étapes sont matérialisées :

- La période de réalisation (flèche bleue)
- Les dépenses liées (rectangle à bordure mauve)
- Le coût engendré sur l'opération pilote (rectangle émeraude) et le coût estimé (rectangle mauve)
- Le prestataire ayant réalisé la dépense (rectangle gris)

Les flèches en pointillés représentent des dépenses dites transversales sur toute l'opération.

Tableau 6: Présentation des principales tâches menées pour la réalisation de chaque collecte

Répartition des tâches menées au sein de chaque collecte	
<u>Collecte de janvier à fin février 2018</u>	<u>Collecte de mars à mi-mai 2018</u>
Organisation des collectes et de l'opération pilote (organisation amont)	
Manutention pour la collecte, la pesée et la mise en benne DIB (collecte en tête d'épis et pesée)	Communication auprès des usagers portuaires (Communication : rédaction, création, impression et distribution des outils d'information) Manutention pour la collecte, la pesée et le stockage des PUPs (collecte en tête d'épis, pesée et mise en benne pour stockage) Mise en œuvre des échantillons pour recherche voies de valorisation (Echantillons) Nettoyage et tri des PUPs (transport, nettoyage macro déchets et mise en big-bag) Définition des indicateurs qualitatifs (entretiens professionnels : création du questionnaire, réalisation des entretiens et synthèse des éléments obtenus)
Rapport final de l'opération pilote (rapport)	
Communication auprès des usagers portuaires (communication : rédaction, création, impression et distribution des outils d'information)	

Le tableau n°6 synthétise l'ensemble des tâches menées par le Syndicat Mixte et T.E.O pour la mise en œuvre de l'opération pilote sur le port de pêche de La Rochelle. Les tâches apparaissant en gras sont communes aux deux collectes. Les mentions apparaissant en rose dans le tableau n°6 font référence aux étapes présentées dans le schéma du projet « opération pilote ».

IV.3.1 Synthèse économique du projet « opération pilote au Port de pêche de La Rochelle »

Tableau 7: Répartition du temps passé par tâche

Tâche	Désignation	Nombre d'heures par agent	Nombre agents mobilisés	Temps total en heure	Coût en € HT	Remarques
Organisation	Réunions de préparation du groupe de travail	6	4	24	724.08 €	
	Délimitation de la zone de stockage	1	1	1	30.17 €	
Manutention	Collecte de mi-janvier à mi-février = collecte, pesée, stockage et mis en benne	15.67	1	15.67	945.63 €	
	Collecte de mars à mi-mai = collecte, pesée, stockage et mise en benne	4.78	1	4.78	248.43 €	
	Mise en benne PAPREC	1	2	2	120.68 €	
Echantillon 1	Séparation 100 kg de filet et mise big-bag	1	2	2	60.34 €	Envoi juin 2018
Communication amont	Rédaction	14	1	14	422.38 €	
	Création et impression					Prestation externe
	Distribution	7	1	7	211.19 €	
	Distribution	2	1	2	60.34 €	
Echantillon 2	Préparation échantillon pour envoi PAPREC LYON	1	1	1	30.17 €	Envoi juillet 2018
Entretiens professionnels	Création du questionnaire	12	2	24	724.08 €	
	Réalisation des entretiens (10 journées sur place)	70	2	140	4 223.80 €	
	Analyse des résultats entretiens	35	2	70	2 111.90 €	
Rapport	Synthèse du rapport	10	1	10	301.70 €	
	Préparation des présentations bilan étude	28	2	56	1 689.52 €	
Communication aval	Rédaction	7	1	7	211.19 €	
	Création et impression	5	1	5	150.85 €	
	Distribution	9	1	9	271.53 €	
			TOTAL HT	394.45	12 577.97 €	

Tableau 8: Dépenses matérielles liées au projet

Dépenses	Prestataire	Montant HT
Création de dépliant, d'affiches et d'une plaque d'information liée au projet	Coube	595.00 €
	Total	595.00 €

Tableau 9: Synthèse financière du projet "opération pilote au port de pêche de La Rochelle"

Dépenses	Prestataire	Coût HT
Organisation	Port de pêche / TEO	754.25 €
Manutention	Port de pêche	1 354.73 €
Echantillon	Port de pêche	90.51 €
Communication	Port de pêche	1 327.48 €
Entretiens	TEO	7 059.78 €
Report	Port de pêche / TEO	1 991.22 €
Matériel	Coube	595.00 €
	Total	13 172.97 €

IV.3.2. Evaluation économique de l'opération pilote à partir des données financières et quantitatives du projet

Rappel des données quantitatives collectées – Filet polyamide

Tableau 10: Quantités de filets polyamides collectées

Collecte	Type d'engins de pêche	Quantités collectées
Janvier à mi-février sur port de service	Filet en polyamide	9 403 kg
Mars à mi-mai sur port de service et port courrouleur	Filet en polyamide	2 046 kg
	Total	11 449 kg

Données économiques

Les données économiques liées à la réalisation de l'opération pilote sont illustrées dans le schéma du projet « opération pilote au Port de pêche de La Rochelle » (Cf. schéma en p.24) et dans les tableaux de synthèse numérotés de 7 à 9.

Ainsi, l'opération pilote au Port de pêche de La Rochelle concernant la mise en œuvre d'une filière de valorisation des PUPs (polyamide uniquement) représente un projet de 394.5 heures sur une durée de 7 mois dans lequel sont intervenus deux opérateurs techniques le Syndicat Mixte du Port de pêche de La Rochelle et Taho'e Eco Organisation.

Le montant du projet comprend les heures d'élaboration des différents outils nécessaires, l'achat de matériel de communication, la manutention pour la collecte et les études quantitatives et qualitatives demandées par la convention signée entre le Port de pêche et la Coopération Maritime. Il s'élève à 13 172.97 ht.

Ce montant ne tient pas compte de la location de la benne de 10m³ mise à disposition gracieusement par PAPREC 17, partenaire du projet pour laquelle le coût a été estimé à 2 390 € HT sur la durée du projet (ce coût comprend location, enlèvement et traitement). Le coût initial présenté dans le compte d'exploitation pour la valorisation de cette location de benne avait été estimé à 1 245 € HT sur un période de 3 mois. Ici le coût a été réévalué sur la durée du projet en fonction du tonnage de polyamide collecté.

Enfin, le montant du projet global ne tient pas compte des phases de nettoyage macro-déchets et du transport vers les lieux de retraitement dont le chiffrage est encore en attente à ce jour.

Afin de qualifier le coût de traitement pour la collecte des filets usagés sur le port de pêche telle que le prévoit la convention, il convient de distinguer parmi les dépenses du projet celle relevant d'une mise en pratique et celles relevant de la mise en valeur de l'opération.

⇒ **Dépenses relevant de la mise en valeur de l'opération et de la définition qualitative et quantitative des indicateurs**

Dépenses	Montant réel HT
Organisation	754,25 €
Echantillon	90,51 €
Communication	1 327,48 €
Entretiens	7 059,78€
Rapport	1 991,22 €
Matériel	595,00 €
Total	11 818,24 €

⇒ **Dépenses liées à la mise en pratique et réalisation technique de la collecte**

Dépenses	Montant réel HT	Montant estimé HT
Collecte / pesée	1 354,73 €	
Stockage benne	Gratuité sur le projet	1 217 € (Location et enlèvement hors coût traitement des déchets puisque valorisés)
Nettoyage		En attente
Mise en big-bag		460 € (Correspondant à 115 big-bag achetés à 4€ HT l'unité pour incorporé 11,5 tonnes de filets collectés)
Transport		En attente

⇒ **Mise en valeur des indicateurs économiques à partir des dépenses réelles et estimées relevant de la réalisation technique**

Dépenses rapportées à la tonne	Coût dépenses HT en €/tonne	Etat
Collecte main d'œuvre	117,8 €/ tonne	Réel
Collecte matériel	40 €/ tonne	Estimé
Stockage	106,8 €/ tonne	Estimé
Sous-total 1	264,6 €/ tonne	
Pré-traitement (nettoyage macro-déchet)	En attente	
Transport	En attente	

V. Conclusion

L'opération pilote sur le port de pêche de La Rochelle a été menée dans le cadre du projet PECHPROPRE coordonnée au niveau national par la Coopération Maritime et le Comité français des Plastiques en Agriculture. Elle avait pour objet d'apporter des données quantitatives et qualitatives supplémentaires sur la matière à traiter et le sentiment des professionnels vis-à-vis du projet mais également d'initier une démarche nouvelle sur le port de pêche rochelais visant la mise en place progressive d'une filière de valorisation des filets usagés de la pêche professionnelle.

Pour se faire, trois objectifs distincts ont été définis s'ajoutant aux évaluations techniques et économiques demandées dans la convention liant la Coopération Maritime au Syndicat Mixte du Port de pêche :

- 1) Définir la quantité de matière plastique disponible sur une année par extrapolation des données obtenues sur la période de l'opération pilote
- 2) Définir la perception des professionnels vis-à-vis d'un dispositif de valorisation des plastiques usagés de la pêche
- 3) Soumettre une première organisation pour la valorisation des matières plastiques obtenues à partir des engins de pêche usagés et adaptés aux problématiques du port de pêche de La Rochelle

Cette conclusion tentera donc de mettre en exergue les données obtenues répondant à ces objectifs.

L'opération pilote s'est tenue sur le site portuaire de La Rochelle à Chef de Baie entre janvier et juillet 2018. Elle a réuni deux opérateurs techniques, le Syndicat Mixte du port de pêche et TEO accompagnés de la Coopération Maritime et du CPA.

L'opération pilote comptabilise sur une période 7 mois, 395 heures pour l'ensemble des opérateurs techniques. Le montant global de ce projet s'élève à fin juillet à 13 172.97 € HT.

La collecte réalisée sur cette période a permis de réunir 11.5 tonnes de filets en polyamide pour lesquelles deux échantillons ont été envoyés à PAPREC PLASTIQUE basé à Lyon dans le but de développer une commercialisation de ce produit après traitement par leur soin (essentiellement broyage). Les derniers échanges menés courant juillet permettent d'être optimiste sur le dénouement de ce projet et pourrait permettre des premiers envois de matière au mois de septembre 2018.

Un nouvel opérateur local entrerait éventuellement dans la boucle du projet, le chantier d'insertion Blan'cass situé à Périgny pour le nettoyage des macro-déchets sur les filets usagés. Cette piste est en cours d'évaluation économique.

A fin juillet, l'opération pilote n'aura pas permis de déterminer précisément le potentiel annuel de filet usagés disponible dont l'étude est encore en cours au sein du Syndicat Mixte du Port de pêche de La Rochelle. La mise en valeur des quantités pouvant être valorisées permettra d'envisager une voie de valorisation auprès d'opérateurs du recyclage. A ce jour, deux sociétés pourraient déjà être approchées pour récupérer la quantité stockée durant l'opération pilote : PAPREC PLASTIQUE ou FILETS RECYCLAGE.

Concernant la perception des professionnels vis-à-vis d'une opération de valorisation des engins de pêche, celle-ci a été illustrée dans le paragraphe IV.2. Indicateurs qualitatifs. L'étude menée par la société TEO a permis de mettre en valeur la position des professionnels qui envisagent par le biais d'une telle opération de responsabiliser les usagers de la mer. La mutualisation des efforts semblent cependant être le point clé de la réussite d'une telle opération ainsi qu'un travail commun avec les professionnels pour la mise en place des procédures.

Enfin, l'expérience de l'opération pilote a permis de faire le point sur les modalités organisationnelles à mettre en place pour envisager une collecte pérenne :

- L'utilisation de big-bag pour la collecte auprès des marins ne semble pas adaptée aux modalités de travail des agents de criée qui préfèrent l'utilisation de jumbo pour le stockage et la pesée
- Le temps nécessaire pour la collecte, la pesée et le stockage a été défini par retour d'expérience à 15 minutes par jumbo pouvant contenir 150 kg de filets en moyenne (correspondant à 13 nappes de 100m ou 30 nappes de 50m)
- Le stockage en benne nécessite moins de surface au sol qu'un stockage en big-bag.

L'organisation propre au Port de pêche de La Rochelle devra se définir également en fonction des attentes de l'opérateur recycleur. Si la mise à disposition des filets usagés est préférée en big-bag par ce dernier, il sera à envisager une phase supplémentaire dans le mode opératoire.

Compte d'exploitation réel de l'opération pilote faisant référence aux dépenses prises en charge par la Coopération Maritime dans le cadre de la convention de partenariat

Dépenses	Actions concernées	Quantité prévue	Quantité Réalisée	Prix unitaire HT	Montant des dépenses prévues HT	Montant des dépenses réelles HT
Achats Big bag	A.11/ Mettre à disposition les contenants auprès des professionnels	50	0	4.00 €	200 €	0 €
Location chariot élévateur sans chauffeur	A.14 à 16/ Assurer les rotations pour collecter les engins usagés de la pêche	12 h	20.5 h	30.17 €/h	362.04 €	618.19 €
Mise à disposition personnel		12 h	20.5 h	30.17 €/h	362.04 €	618.19 €
Panneau affichage pour zone de stockage	A.17/ Délimiter une zone d'entreposage sur le terre-plein central du Port de pêche	1 panneau	1 panneau	X	300 €	212 €
Forfait échantillon	A.18 à A.22/ Identifier, trier et nettoyer les matières plastiques pour distinguer les voies de valorisation + transport vers La Cotinière	1 j	0 j	X	500 €	0 €
Location benne 15 m ³ pour entreposage PUPs avant évacuation	A.23/ Séparer les matières plastiques valorisables, des déchets plastiques	2 bennes	1 benne	622.5 €	1 245 €	Pris en charge par PAPREC 17
Forfait MOE	Animer, coordonner, rechercher et développer l'opération pilote				3 000 €	3 000 €
Communication	Création de flyers et affiches en amont et aval de l'opération	500 flyers amont 50 affiches 50 flyers aval	500 flyers amont 50 affiches		553 €	383 €
	<i>Total des dépenses HT hors A.23</i>				5 277.08 €	4 831.38 €
	<i>Total dépenses HT avec A.23</i>				6 522.08 €	4 831.38 €



Annexe 21 : Flyer et Affiches de communication opération pilote de La Rochelle



PORT DE PÊCHE DE LA ROCHELLE

Limiter l'intrusion des déchets plastiques dans l'écosystème marin est aujourd'hui un enjeu d'envergure mondiale. Que ce soit sur le milieu terrestre ou maritime, des actions s'organisent pour rendre efficace nos gestes de demain.

Dans le cadre de sa démarche environnementale, le Port de pêche de La Rochelle a décidé d'intégrer le programme PECHPROPRE établi au niveau national par la Coopération Maritime et dont l'objectif est d'aboutir à la création d'une filière structurée de valorisation des plastiques usagés de la pêche en France.

Choisi pour être site pilote, le Port de pêche de La Rochelle mènera à partir du 1^{er} mars une opération à échelle locale devant déterminer le potentiel de déchets plastiques pouvant être valorisés.

Pour se faire, le Syndicat Mixte du Port de pêche de La Rochelle, organisme gestionnaire, souhaite mettre en place une collecte des chaluts et filets usagés sur les quais en partenariat avec des professionnels volontaires.

PECHPROPRE

Le projet PECHPROPRE a été initié en 2016 par la Coopération Maritime, dans le but de proposer un dispositif national de gestion des Plastiques Usagés des professionnels de la Pêche (PUP) adapté aux problématiques portuaires.

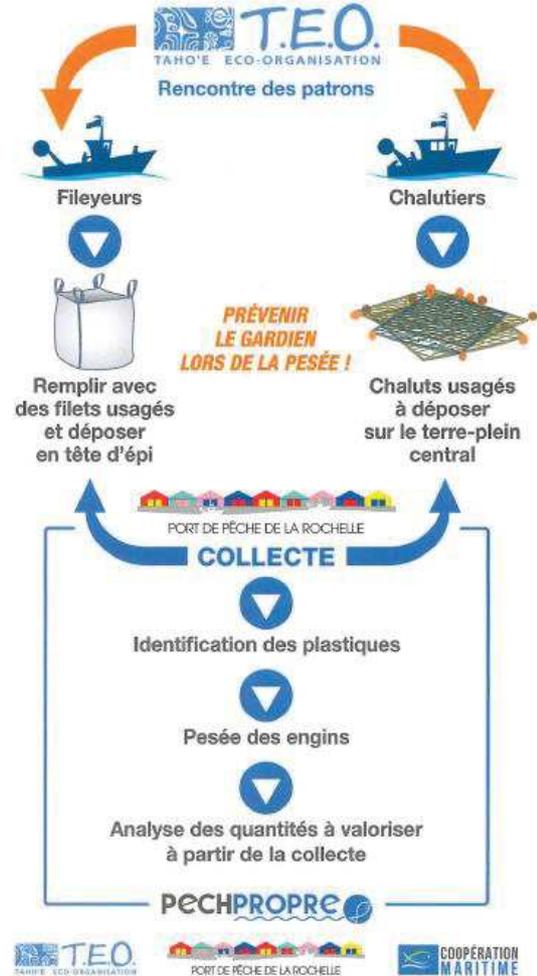
Il s'appuie sur l'expertise du monde agricole par l'intervention du Comité Français des Plastiques en Agriculture (CPA).

Son plan d'action s'établit sur la réalisation d'opérations pilotes sur des sites portuaires français s'étant porté volontaires. Les retours permettront de proposer des recommandations au niveau national.

Plus d'information : www.pechpropre.fr

ENSEMBLE, VALORISONS NOS PLASTIQUES !

L'opération pilote à La Rochelle



NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

L'opération pilote que souhaite mettre en œuvre le Port de pêche de La Rochelle ne peut avoir de sens qu'avec la participation pleine et entière des patrons de pêche.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les patrons de pêche peuvent s'inscrire dans le programme PECHPROPRE. En fonction de l'engin de pêche utilisé, un mode de traitement particulier sera utilisé.

COMMENT PARTICIPER ?

Rien de plus simple, il vous suffit de remplir le feuillet bulletin d'inscription présent dans votre relevé de vente et de le déposer au gardien lors de votre prochaine venue. Nous prendrons ensuite contact avec vous pour vous communiquer les dernières modalités. Pour vous rien ne change, vous déposez votre matériel usagés et nous nous occupons du reste.



PORT DE PÊCHE DE LA ROCHELLE

LES OPÉRATEURS DU PROJET



La Coopération Maritime est une association de loi 1901 qui fédère l'essentiel du mouvement coopératif maritime français. Elle regroupe 150 structures coopératives et filiales, présentes sur tout le littoral français et de nature très diverse. Elle s'est donnée pour mission de défendre la pêche artisanale au niveau national et européen, la rendre audible auprès des structures décisionnaires.



Taho'e Eco organisation est un bureau d'étude intervenant sur le littoral charentais dans le but de proposer des solutions de développement durable dans le champ de l'économie sociale et solidaire.



Le Syndicat Mixte du Port de pêche de La Rochelle œuvre pour le développement durable des activités économiques présentes sur l'enceinte portuaire rochelaise.



PORT DE PÊCHE DE LA ROCHELLE



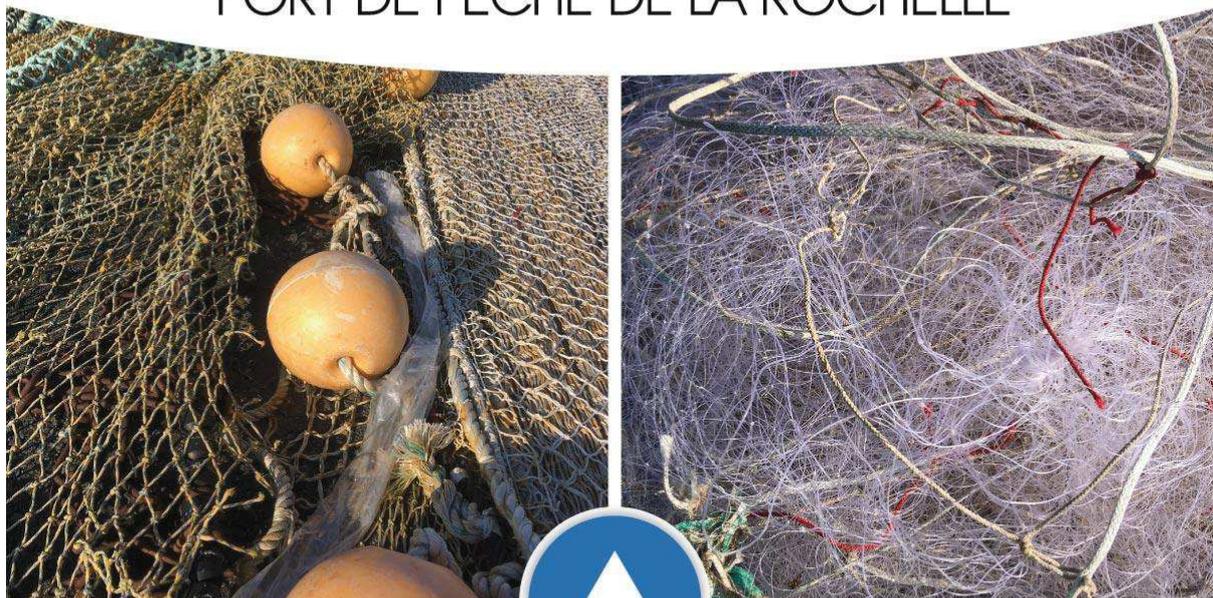
MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE
DES CHALUTS ET FILETS DE PÊCHE USAGÉS
SUR
LE PORT DE PÊCHE DE LA ROCHELLE

PECHPROPRE





PORT DE PÊCHE DE LA ROCHELLE



PECHPROPRE

COLLECTE DE CHALUTS ET FILETS USAGÉS

BENNES MISES À DISPOSITION PAR  **PAPREC**
PARTENAIRE DU PROJET **QUEST 17**

**MERCI DE NE RIEN
DÉPOSER A L'INTÉRIEUR**





PORT DE PÊCHE DE LA ROCHELLE



MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE DES CHALUTS ET FILETS DE PÊCHE USAGÉS SUR LE PORT DE PÊCHE DE LA ROCHELLE

PECHPROPRE

Information disponible à l'accueil du Port de pêche • 05 46 00 39 10



OPERATION PILOTE AUTOUR DU PROJET DE VALORISATION DES FILETS DE PECHE USAGES A SAINT RAPHAEL

APAM- Association pour la Pêche et les Activités Maritimes durables



- I. Contexte local et Présentation du Projet de valorisation des filets de pêche usagés
- II. Partenariat et opération pilote
- III. Bilan de l'opération pilote
- IV. Conclusions

La plupart des ports ne sont aujourd'hui pas équipés pour la collecte et la valorisation du matériel de pêche usagé. Les filets partent en déchetterie et sont enfouis ou brûlés. Cette matière première, qui est imputrescible et réutilisable, peut être valorisée afin d'éviter l'encombrement des ports et des décharges.

L'intérêt pour la filière est double : éviter l'encombrement du littoral et les coûts associés à la gestion des déchets et aussi donner une meilleure image des pratiques liées à la pêche.

I – Rappel contexte pech'propre

Le projet PECHPROPRE, porté par la Coopération Maritime a pour but de réaliser une étude de pré configuration de la gestion des Plastiques Usagés de la Pêche (PUP) professionnelle artisanale sur le territoire métropolitain. Il s'agit de proposer des pratiques de gestion pérennes des plastiques usagés de la pêche dans le cadre technique national.

La Coopération Maritime a dans un premier temps recensées les initiatives locales dont celle de l'APAM. Ainsi, aux vues de l'antériorité des travaux, des résultats obtenus et de la mobilisation des partenaires sur le territoire, une convention de partenariat a été signé entre la coopération maritime et l'APAM.

Le projet PECHPROPRE a pour but d'obtenir les mêmes informations que le projet de l'APAM, mais au niveau national. Il est donc apparu pertinent de pouvoir appuyer l'étude nationale sur un projet en cours de réalisation. C'est la raison pour laquelle l'APAM et la Coopération Maritime collaborent, l'APAM ayant toute légitimité sur le périmètre de la région PACA.

1. Antériorité des travaux de l'APAM

L'APAM a initié ce projet en 2014. Il s'agit d'une expérience spécifique à la prévention et à la gestion des déchets marins. Déployé sur l'ensemble du territoire de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, dans le cadre de la Charte des Ports, ce projet est soutenu principalement par le Conseil Régional et l'ADEME PACA.

Un rapport d'étude de pré faisabilité, de faisabilité ainsi qu'une expérimentation ont déjà été réalisés sur 8 ports-pilotes de la région. Une phase opérationnelle a été mis en place dans ces ports afin de tester les méthodes de collecte et de stockage. Ces ports possèdent des caractéristiques différentes que ce soit au niveau de la gestion ou du mode de fonctionnement. Les 8 ports-pilotes sont St Marie de la mer, Port St Louis, la Ciotat, St mandrier, la Seyne sur mer, Antibes, Cannes et St-Raphaël.

Lors d'un premier rapport réalisé par l'APAM, certaines solutions avait pu déjà être envisagé :



- Réduire les matières polluantes à la source : voir si de nouvelles matières bio sourcées seraient utilisables, prévoir des indemnisations pour les pêcheurs utilisant des filets expérimentaux, éditer un guide avec les bonnes pratiques, bons équipements ou matériaux à privilégier.
- Collecte : Engager la responsabilité des producteurs (REP), Créer ou rejoindre un éco organisme pour gérer la filière.
- Recyclage : créer des petites unités de recyclage. Recyclage de la matière avec des débouchés industriels ou artisanaux.
- En ce qui concerne la réutilisation des filets de pêche usagés, privilégier les entreprises locales.

2. Signature d'une convention avec la Coopération Maritime

L'APAM a signé une convention de partenariat avec la coopération maritime pour participer au projet national PECHPROPRE. Dans le cadre de ce projet, l'APAM mène une opération pilote complémentaire dans le port de Saint Raphaël, pour tester à la fois la collecte et le stockage mais également la transmission des gestes de montage, démontage de filets des pêcheurs vers des personnes en insertion. L'idée est de pérenniser ce savoir-faire.

Le port de Saint-Raphaël a été choisi en tant que port pilote pour son dynamisme, pour l'antériorité sur des sujets complémentaires et pour l'existence d'un partenariat fort sur ce territoire qui est la zone d'intervention de l'APAM.

Cette opération menée par l'APAM et co-gérée par l'APAM et la CM a pour vocation de proposer un mode de gestion plus adapté et dans l'idéal de permettre une réflexion sur une mutualisations des moyens/actions dans différents ports. Elle est développée en collaboration avec la prud'homie de pêche de Saint Raphaël et l'association d'insertion CORAIL.

Dans le cadre du projet PECHPROPRE, l'APAM met à disposition de la Coopération Maritime son étude sur la gestion des filets de pêche usagés déjà réalisée sur la région PACA et partagera son savoir en tant que site pilote. Elle sera aussi sollicitée dans le cadre de la réalisation de la mise en place d'une opération pilote sur le territoire de la région PACA.

Dans le cadre de ce partenariat, il est convenu que l'APAM transmette l'étude qu'elle a réalisé ainsi que les résultats de l'opération pilote qu'elle aura obtenu, notamment celle qui sera financé par la CM.

II – Objectifs de l'opération pilote

1. Tester des nouvelles actions

L'objectif du partenariat entre la Coopération Maritime et l'APAM est de permettre une adéquation entre l'étude réalisée en région PACA et l'étude PECHPROPRE. Le recensement



des différents modes de gestion actuelle et les quantités de plastiques usagés que véhiculent l'activité de la pêche sur le territoire PACA. Il est important de pouvoir comparer les informations précédemment collectées et les informations collectées lors de l'étude nationale. Les résultats permettront d'obtenir des réponses quant à la faisabilité d'un dispositif national de gestion des PUP.

Ainsi, l'opération pilote permettra une opération complémentaire à celles menées dans nos 8 ports expérimentaux

2. Essai local pour structuration filière

Huit ports pilotes et prud'homies de pêche sont engagés dans l'opération, dont trois dans le Var : Saint-Elme, Saint-Mandrier, et Saint-Raphaël. La collecte a été effectuée par les Associations d'insertion CORAIL et l'Association d'insertion ESPERANCE VAR. La quantification et qualification de ces filets collectés par les pêcheurs depuis 1 an est en cours. Parallèlement les possibilités de recyclage, de réduction et de réutilisation de ces plastiques sont explorées en prenant en compte les questions techniques et économiques. Le principal objectif est d'arriver à financer la collecte et le stockage de ces filets.

Des ingénieurs et industriels, dont MP INDUSTRIES et son partenaire le Pôle Ecodesign effectuent des essais matières et des prototypes.

III- Opération Pilote et résultats

1. Partenariat avec C.O.R.A.I.L

L'association C.O.R.A.I.L « Coordination des Outils Raphaëlois d'Aide à l'Insertion et au Logement, Présidée par Monsieur Gérard BONNAL, a été créée à l'initiative de la Ville de Saint-Raphaël en mars 2007, avec pour mission de mener toutes actions de prévention contre l'exclusion et d'aide à l'insertion sur le territoire de la CAVEM, tendant à faciliter la cohésion sociale sur le dit territoire et notamment :

- aide au retour à l'emploi par l'accompagnement et la réintégration dans le milieu économique du lieu de vie du public le plus éloigné de l'emploi.
- et toutes autres actions susceptibles de faciliter l'insertion et l'aide aux personnes en difficulté. CORAIL intervient sur le territoire de la CAVEM, qui fait partie du bassin d'emploi de Fréjus Saint Raphaël, département du Var ; cette zone d'emplois est classée 267eme sur les 321 zones d'emploi analysées par son taux de chômage qui est, sur la base des derniers chiffres officiels, de 12.40%. Un chômage supérieur à la moyenne nationale de 10%. En 2016. Sous l'égide du chantier « Environnement et Aménagement de l'Espace », CORAIL a mis en place un atelier démontage des filets de pêche avec l'appui de la DIRECCTE pour l'agrément de postes supplémentaires après avoir valorisé sa légitimité sur le secteur et sa pertinence en termes de création d'emploi orientée vers un public féminin



2. Déroulement

Dans le cadre du projet PECHPROPRE mené avec la coopération maritime, l'APAM mène une opération pilote complémentaire dans le port de Saint Raphaël, pour tester à la fois la collecte et le stockage mais également la transmission des gestes de montage, démontage de filets des pêcheurs vers des personnes en insertion. Dans le cadre d'un Partenariat avec l'Association d'insertion de Saint-Raphael C.O.R.A.I.L (Coordination des Outils Raphaëlois d'Aide à l'Insertion et au Logement) , deux femmes en situation de réinsertion professionnelles ont été recrutées afin d'effectuer le démontage des filets de pêche usagés.

Ce sont deux femmes en situation de réinsertion professionnelles qui s'occupent de démonter les filets de pêche usagés.

Si au départ ce travail lié à la pêche était un peu abstrait pour elles, les pêcheurs ont très bien tenu leur rôle lors de la formation et aujourd'hui elles sont très à l'aise avec le processus comme on a pu le voir le matin. A travers ce projet, elles ont retrouvé confiance en elles et communiquent davantage.

Le chantier a débuté le 8 janvier 2018. L'APAM, par le biais d'un pêcheur professionnel a dispensé une formation d'une demi-journée pour montrer les gestes techniques, expliquer comment séparer les cordes, trouver les nœuds, et comment conditionner les différents éléments.

Les deux femmes se sont très vite investies et elles ont pu mettre en pratique la formation. Elles ont pu déjà travailler sur une quarantaine de filets et le résultat est très satisfaisant.

Le transfert des gestes et le démontage des filets ont été filmés par la société de production BALAO qui réalise une vidéo dans la cadre du projet PECHPROPRE. Elle a réalisé différentes prises de vues permettant d'illustrer la démarche et de communiquer de manière plus ludique et visuelle sur le projet. Les journalistes du journal Le Marin et Var Matin ont également communiqué sur le projet dans leur édition respective.



B. Gallel, S. Boucaud-Dessaignes en charge du démontage des filets de pêche usagés par l'Association d'insertion C.O.R.A.I.L

3. Résultats et indicateurs

Evaluation des résultats des OP via des indicateurs :

- Evaluation technique

Indicateurs quantitatifs :

	Poids PUP* Collectés (kg)	Taux de collecte (%)	Poids PUP Valorisés (kg)	Taux PUP Valorisés (%)	Nb de pêcheurs mobilisés	Taux de Participation (%)
PORT de Saint-Raphaël	26 big-bags Soit environ 800 kilos	100%		100%	3	15%

*PUP : Plastiques Usagés de la Pêche (filets, chaluts,...)

Indicateurs qualitatifs :

	Taux de non-conformité déchets collectés (%)	Perception de l'OP par les pêcheurs	Perception de l'OP par les autres acteurs
PORT de Saint-Raphaël	0%	Positive	Très positive

- Evaluation économique

L'évaluation économique est établie à partir du coût total de l'opération pilote ramené à la tonne de déchets collectés, puis ce coût est décomposé par poste de dépense.

Le tableau ci-dessous présente les résultats économiques des OP :

	Coût organisation (€/T)	Coût collecte – M.O.* (€/T)	Coût collecte – matériel (€/T)	Coût transport (€/T)	Coût pré-traitement et traitement (€/T)	Coût total (€/T)
PORT de Saint-Raphaël	1000€ 1250€/T	800€ 1000€/T	0€	5000€ 875€/T	2700€ 3375€/T	5000€ 6500€/T

*M.O. : main d'œuvre.

Remarque sur les aspects quantitatifs de cette opération pilote

Seulement trois pêcheurs se sont mobilisés dans le cadre de l'opération pilote (Formation démontage des filets de pêche pour les personnes en situation d'insertion, transports des big-bags, participation aux réunions d'information).



En revanche, des big-bags vides sont à disposition dans l'espace "point propre" du port de Saint-Raphaël. L'ensemble des pêcheurs professionnels du port déposent les filets usagés dans les big-bags. Nous n'avons effectivement pas comptabilisé ces pêcheurs dans le cadre d'une réelle mobilisation autour du projet

- **Enquête d'opinion**

Une enquête a été menée auprès des pêcheurs professionnels pour connaître leur positionnement autour de cette opération. (Questionnaire en annexe).
Les résultats de cette enquête sont très encourageants.

Démontage des filets par les pêcheurs eux-même : 12,5 %

Mode de Gestion des déchets de pêche

- APAM : 50 %
- Déchetterie : 37,5 %
- Ordure ménagère 0 %
- Autre : 12,5 %

Satisfaction : 76 %

Volonté de poursuite des travaux : 100 %

Attentes dans le cadre du projet

- Economique 37,5 %
- Communication
- Structuration acteurs
- Logistiques (collecte, stockage, enlèvement...) 62,5 %



IV – Réunions menées dans le cadre de l'opération pilote et faisant l'objet de livrables

<u>DATE</u>	<u>OBJET</u>	<u>LIEU</u>
09/02/2018	Organisation d'un événement grand public	APAM 681 Boulevard d'Alger Le Méditerranée 2, 83600 FREJUS
20/02/2018	Visite de l'atelier de démontage des filets en compagnie d'artistes locaux	Atelier de démontage des filets de pêche usagés (CORAIL)
13/03/2018	Présentation du projet lors de l'Atelier Découverte des Métiers de la Mer	Pôle emploi Fréjus « Le Bateau » du Port Fréjus (83600 FREJUS)
19/03/2018	Préparation de la Journée Découverte du Projet de valorisation des filets de pêche usagés	APAM 681 Boulevard d'Alger Le Méditerranée 2, 83600 FREJUS
03/04/2018	Réunion de préparation pour la Journée Découverte	Atelier CORAIL Atelier du collectif d'artistes
12/04/2018	Finalisation de la préparation du Comité de Pilotage et de la Journée Découverte	Atelier Collectif Hors les Murs 13 rue du Safranié APAM : 681 Boulevard d'Alger, Le Méditerranée 2 83600 FREJUS
13/04/2018	COFIL N°7 du Projet de Valorisation des Filets de Pêche Usagés	Atelier CORAIL APAM: 681 Boulevard d'Alger, Le Méditerranée 2 83600 FREJUS
14/04/2018	Journée Découverte du Projet de Valorisation des filets de pêche	Vieux Port de Saint-Raphael
24/05/2018	Réunion Bilan de l'Opération Pilote	CORAIL: 40 Rue Waldeck Rousseau 83700 Saint-Raphaël
26/06/2018	COFIL CORAIL	CORAIL: 40 Rue Waldeck Rousseau 83700 Saint-Raphaël



V – Perspectives et conclusions

1. Machine à coudre afin de réaliser le montage des filets.

Pour le moment C.O.R.A.I.L ne réalise que le démontage des filets de pêche usagés. L'objectif est d'effectuer le montage sur des filets de neufs. L'achat d'une machine à coudre spécifique permettra également de remonter les cordages sur des filets neufs dans l'atelier et d'éventuellement proposer cette prestation à la vente. Cette action permettrait de pérenniser le chantier par le biais d'un petit autofinancement et augmenterait le savoir-faire des bénéficiaires.

2. Sacs à macro déchets

Dans le cadre de cette opération pilote avec l'association d'insertion C.O.R.A.I.L, l'APAM souhaite réaliser des sacs en macrodéchet à partir des filets réutilisés. Dans la région, il y a beaucoup de collecte de macro déchets dans le cadre par exemple des « Opérations Calanques Propres ». L'objectif serait de collecter du plastique marin avec des sacs à macrodéchet réalisé, à partir des filets.

Cette opération pilote a été très bien perçue par les pêcheurs. Toutefois sur une durée aussi courte les résultats ont été limités car le temps de mise en œuvre a été long et les aspects d'application, débouché et quantification ont été survolé. L'APAM continue ses travaux sur les 8 ports pilotes de la région Sud et envisage de poursuivre l'opération pilote sur Saint Raphaël.



Annexe 23 : Compte rendu de l'atelier MARELITT Baltic

Un déplacement a été effectué en Allemagne, à Stralsund dans le nord de l'Allemagne pour participer à l'atelier MARELITT Baltic, essentiellement tourné sur la problématique des déchets de la Mer Baltique mais ouvert aussi aux projets qui peuvent se mettre en place dans le reste de l'Europe. Plus d'une cinquantaine de personnes étaient présentes de 13 pays différents.

Cet atelier abordait trois thèmes :

- Les filets fantômes
- La « pêche » aux déchets (« Fishing for litter »)
- La gestion des « déchets –filets de pêche »

Le secteur de la pêche est associé à ces différentes démarches mais principalement quand il est demandé aux professionnels d'aider à la collecte de déchets marins en pratiquant le « Fishing for litter ».

La synthèse des interventions a permis d'identifier qu'il pouvait y avoir six solutions pour le traitement des plastiques :

- Pas de collecte
- L'enfouissement
- L'incinération
- L'hydrolyse
- La pyrolyse
- Le recyclage (matière et CSR)

Ces différentes solutions sont testées dans le cadre d'un travail de thèse. Une étude comparative : impact environnemental / impact économique / impact sociétal sera réalisée afin d'évaluer le réel coût financier, social et environnemental que peut représenter chacune des solutions⁴. Le but est de pouvoir réfléchir à la meilleure solution pour les déchets en prenant en compte le triptyque du développement durable : Environnement, Economie, Social. La fin de ce travail est prévue pour le début 2019.

⁴ Au moment de la réalisation de cette étude, la thèse n'était pas finalisée. Pour avoir accès à la donnée quand elle sera publiée : <https://researchportal.bath.ac.uk/en/publications/collected-marine-litter-a-growing-waste-challenge>

Projet Pechpropre : la filière pêche lutte contre sa pollution plastique

Polluer la mer quand on est pêcheur, c'est scier la branche sur laquelle on est assis. Sus aux déchets avec le projet Pechpropre, lancé par la Coopération maritime.

Polyéthylène-PE, polypropylène-PP, polyamide... autant de plastiques qu'utilise la pêche dans ses filets, chaluts, palangres, lignes, casiers, dragues, flotteurs, etc.

Ils sont récupérés ou finissent en mer. 640 000 tonnes de filets de pêche sont abandonnés en mer chaque année dans le monde, estime la FAO. Or les fragments de plastique en mer nuisent à la ressource...

« Il est important d'agir », souligne la Coopération maritime, qui a lancé Pechpropre pour mieux connaître ces déchets plastique usagés et les gérer, ce qu'encourage le plan d'action pour le milieu marin. « De nombreuses solutions d'élimination existent au niveau local, mais il n'y a pas de quantification sur l'ensemble du territoire métropolitain. Et il n'existe pas de filière nationale pour cette catégorie de plastiques usagés. »

Il s'agit d'abord de dresser un état des lieux national des plastiques utilisés dans la pêche, de présenter ensuite les enjeux environnementaux et les contraintes juridiques en matière de déchets,



La filière pêche doit gérer ses déchets. Une nécessité dont elle a bien conscience, avec beaucoup d'initiatives locales.

et enfin de recenser les modes de gestion actuelle (retours d'expérience, voies d'amélioration).

Vers un dispositif national de gestion ?

Après l'enquête auprès des fournisseurs de matériels, celles menées auprès de la pêche artisanale ont débuté en février à Boulogne. Puis place à l'action, en proposant un dispositif national de ges-

tion de ces déchets, pourquoi pas en s'inspirant de pratiques d'autres pays européens.

Des organismes se sont déjà emparés de ce problème : parcs marins de la mer d'Opale et du golfe du Lion, Smel (centre technique normand), comité des pêches Pyrénées-Atlantiques Landes et Apam (groupe d'acteurs du Var). Ils sont ainsi partenaires de Pechpropre.

Solène LE ROUX

9 100

euros

L'amende pour le ligneur espagnol « Richar Tres », contrôlé sur le plateau de Rochebonne la nuit du 29 au 30 septembre 2016. Ce bateau basé à Santander n'avait pas de journal de pêche électronique ni de balise de positionnement. Sa pêche (114 kg de thon) a été saisie.

■ Appel à projets

La Fondation Daniel et Nina Carasso a lancé un appel à projets Filières pêches durables pour les artisans : patrons pêcheurs embarqués (co)propriétaires d'un ou deux navires de moins de 24 mètres. Délai : fin 30 avril.

■ Espagne : une collision fait deux victimes

Deux pêcheurs, un Sénégalais et le second mécanicien d'origine marocaine, de 34 et 37 ans, ont disparu suite au naufrage du chalutier de 25 mètres El Fairell, à 1,5 mille au sud-est de Barcelone, lundi 20 mars. Il a coulé suite à une collision avec le chimiquier russe Midvolga 2, 140 mètres de long. Le patron et son fils ont été légèrement blessés.

► **Projet Pechpropre** **Une filière pour les plastiques de la pêche**

Filets et lignes de pêche, cages de poissons, flotteurs, et même bottes, gants et cirés... Le projet Pechpropre vise à créer une filière pour ces objets en plastiques liés à la pêche professionnelle de France métropolitaine. Une enquête vient d'être lancée auprès de responsables portuaires, fabricants et distributeurs, afin de dresser un inventaire des mises sur le marché et des solutions existantes pour la fin de vie de ces matériaux. « Il ne s'agit pas de déchets marins, mais de matériel de pêche à bord et ramené à quai », précise Mathilde Guéguen, chef de projet à la Coopération maritime, le pilote du projet. Un enjeu est aussi d'identifier les bonnes pratiques existantes.

« Des zones portuaires disposent de plans de réception et de traitement, mais toutes ne procèdent pas au tri et à la valorisation de ces déchets », poursuit la responsable. Dans l'optique d'un dispositif national de gestion des plastiques usagés de la pêche, le Comité français des plastiques en agriculture (CPA) prête main-forte à Pechpropre. Ayant impulsé la filière des produits d'agrofour-niture usagés, via Adivalor, le CPA réalise l'étude en cours, en vue d'« un transfert de savoir-faire, mais sans copier-coller », relève Elsa Vinuesa, du CPA. Avec un budget de 300 000 euros, comprenant des aides de l'Ademe et du ministère de l'Environnement, Pechpropre s'intéresse en priorité aux artisans, c'est-à-dire ceux dont les

bateaux ont une taille inférieure à 24 m, « ceux qui reviennent le plus souvent à terre, avec des difficultés de stockage à bord car leurs unités sont trop petites ; ce sont aussi ceux qui disposent de moins de moyens, comparés aux industriels », décrit Mathilde Guéguen. Quels sont les tonnages concernés ? Une deuxième phase de l'enquête devra le préciser. L'Hexagone compte quelque 4 300 navires, dont 96 % de moins de 24 m. Le rapport final, attendu pour fin 2017, doit précéder une étude comparative de trois pays européens. Pechpropre fait intervenir divers partenaires, dont deux parcs naturels marins et le Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages. CC





Bruxelles déterminée à réduire les déchets de plastique des navires

Publié le 17/01/2018 14:06 | Mis à jour le 18/01/2018 17:17

La Commission européenne a dévoilé le mardi 16 janvier ses propositions pour réduire de manière globale les déchets de plastique et favoriser leur recyclage. Les navires de commerce et les bateaux de pêche sont particulièrement ciblés.

Les navires contribuent en moyenne à hauteur de 32 % à la pollution des eaux européennes par les déchets marins, selon des évaluations de la Commission européenne. Cette proportion peut même monter à 50 % dans certains bassins de navigation. La révision de la directive sur les installations portuaires de collecte (port reception facilities) de 2000 est donc à l'ordre du jour dans le cadre de la stratégie globale définie par la commission.

La principale proposition de la Commission européenne est la création d'une redevance obligatoire sur les ordures (garbage) couvrant l'ensemble des coûts de collecte. Cela voudrait dire que tous les navires paieraient cette redevance, quelle que soit la quantité d'ordures qu'ils débarquent, ce qui est considéré comme un point clé pour décourager les déversements sauvages de déchets en mer. Les ordures sont les déchets contenant le plus de plastique.



Plan de gestion des déchets

Les autres changements qu'introduit le projet de révision de la directive de 2000 concernent un effort accru de réduction des déchets des bateaux de pêche et des navires de plaisance. Ces navires seraient également soumis à un système de redevance. Les navires de plus de 45 mètres devront disposer à bord d'un plan de gestion des déchets et d'un système de notification électronique.

Le secteur de la pêche est considéré comme un important émetteur de déchets plastique, avec un impact sur la biodiversité marine, notamment en raison des engins de pêche abandonnés. La proposition de directive fixe l'objectif de réduire de 30 % d'ici à 2020 les quantités d'engins de pêche abandonnés qui sont retrouvées en mer, ainsi que le volume de déchets marins trouvés sur les plages.

En France, la filière pêche, consciente de la nécessité de réduire et gérer ses déchets en plastique, *à lancé le projet Pechpropre.*

La nouvelle directive sur les installations de réceptions portuaires proposée aujourd'hui va maintenant être soumise au Parlement européen et au Conseil pour adoption.

Olivier MÉLENNEC

Pêch'propre : un réseau portuaire pour recycler les déchets plastique



Filets et chaluts constituent le gros des déchets plastique de la pêche, et sont surtout enfouis ou incinérés. Des initiatives locales, fédérées par le projet national Pêch'propre, visent à mieux les recycler. Aperçu à travers une des dix opérations pilotes, au port de pêche de La Rochelle,

les filets et chaluts usagés, mis dans des bennes comme ici au port de Douarnenez, sont souvent enfouis ou incinérés. On peut faire mieux. Beaucoup de personnes s'y emploient à travers les ports français.

À La Rochelle, trois initiatives se rejoignent. « Avec le groupe d'action locale La Rochelle-Ré-Charron, on a évalué les déchets échoués sur le littoral, très liés à la conchyliculture et à la pêche, témoigne Fabrice Faure, du cabinet d'études Teo. On travaille à réduire ces déchets et à les utiliser, car ça part dans le tout-venant. On envisage une plateforme de tri, mais il faut plus de volume pour que ce soit viable. »

Cela rejoint les ambitions du syndicat mixte gérant Chef de Baie. « On travaille sur la valorisation

des coproduits sur le site », explique Pascal Boullaud, son directeur. Pulpe de poisson, petites moules et crépidules décoquillées... Des essais ont été menés avec succès. Puis s'est greffé le projet national Pêch'propre, porté par la Coopération maritime, pour valoriser les déchets plastique de la pêche. « On a adhéré tout de suite. »

Les pêcheurs réceptifs

Le syndicat mixte a mis en lien tous ces acteurs. Entre les plastiques, les coproduits et le polystyrène, « il y a de quoi créer une structure de tri et valorisation qui s'équilibre au port, espère Pascal Boullaud. Les échos sont très positifs ». La région Nouvelle-Aquitaine suivrait.

Mis dans la boucle, Julie

Delannoy et Julien Grossin, étudiants à La Rochelle, soulignent qu'« on emporte l'adhésion à de tels projets par la connaissance du problème et la confiance dans les solutions ». C'est bien parti, car, observe Pascal Boullaud, « les pêcheurs sont plutôt réceptifs à notre démarche ».

Ils ont un bel exemple à proximité : à Oléron, l'Esat (établissement et service d'aide par le travail) La Navicule bleue, qui emploie notamment d'anciens marins, récupère des filets usagés, les démonte et assemble de nouvelles nappes, réutilisées à la pêche.

La Rochelle, souligne Mathilde Gueguen, qui pilote Pêch'propre, est un des sites « moteurs » dans ce projet national, avec Barfleur. Le but : proposer des pratiques pérennes de gestion des plastiques usagés de la pêche dans les

ports français. Une enquête a été menée sur le matériel neuf et usagé auprès de fabricants, distributeurs, responsables portuaires et pêcheurs de 60 ports. Aperçu en Normandie, avant l'état des lieux global : plus de 100 tonnes de déchets de filets et de chaluts par an, et environ 550 tonnes de poches à huîtres et filets mytilicoles, sur seize ports.

Pêch'Propre a lancé une dizaine d'opérations pilotes sur les filets et chaluts usagés. Ainsi, à La Rochelle, de mars à mai, les engins sont pesés et caractérisés, désassemblés ou non. « Des patrons retirent les ralingues et les poids, laissant la nappe, et d'autres jettent tout pour racheter du neuf, constate Catherine Sioniac, chargée de mission au port. Il ne s'agit pas de changer leurs pratiques, ni d'introduire plus de tri à bord. »

Dans des ports normands (Saint-Vaast-la-Hougue, Dieppe, Fécamp), les filets usagés sont déjà collectés et recyclés, comme les poches ostréicoles. Né dans la Manche, le Smel teste des échantillons de plastique issu de chalut, filet, poche ostréicole, filet mytilicole, combiné à des déchets coquilliers et d'algues. En Bretagne, Fil & fab

s'essaie aussi à recycler les filets. « Les filets sont en grande majorité en polyamide, recyclable », détaille Carine Maignan, consultante pour le Comité français des plastiques en agriculture.

Le chalut plus difficile à recycler

Les ralingues en polypropylène sont souvent réutilisées, comme les flotteurs, en PVC ou polystyrène expansé. Mais « le chalut est compliqué à valoriser, car il contient surtout du polyéthylène dans la maille, mono et multifilaments, avec du tressage ; du polypropylène dans le cordage ; et du polyamide dans des mailles moins sollicitées ». Le chalut, souvent souillé, est dur à broyer. Mais grâce au ramendage, il dure des années, alors qu'un filet à crustacés peut s'abîmer en trois semaines.

Le Smel suggère aussi que les consommables – filets mytilicoles, tahitiennes – soient biodégradables, car une partie se perd en mer. La pêche et la conchyliculture simplifient pour éliminer les filets fantômes ou ramasser les dé-



Le groupe de travail sur l'opération pilote menée au port de La Rochelle. De gauche à droite : Carine Maignan, Mathilde Gueguen, Catherine Sioniac, Julie Delannoy, Fabrice Faurre, Pascal Bouillaud et Julien Grossin.

chets échoués. « La plupart des pêcheurs ramènent les macrodéchets pêchés », ajoute Mathilde Gueguen. Ils sont aussi les victimes indirectes des dégâts des microplastiques sur la faune marine, provenant des emballages, sacs oxodégradables (pouvant se dégrader par oxydation), eaux de

lavage... « La polaire dans le lavage, c'est du plastique recyclé très polluant, prévient Fabrice Faurre. Il faut intégrer l'impact global. » Même recyclable, un plastique reste un futur déchet.

Solène LE ROUX

UN CONTEXTE DE PLUS EN PLUS PRESSANT

Il y avait jusqu'ici des incitations timides. « Une directive communautaire impose le tri sur tous les espaces portuaires, et une tarification pour traiter les déchets, souligne Mathilde Gueguen. Mais c'est mieux appliqué dans les ports de commerce que de pêche. Les petits navires sont moins contraints. » La directive-

cadre stratégie pour le milieu marin porte aussi l'ambition d'« améliorer la prévention et la gestion des déchets (d'exploitation des navires ou récupérés par les pêcheurs) dans les ports », dans « une logique d'économie circulaire ». Peu contraignant.

Mais, sauve-qui-peut, la Chine a fermé en janvier sa porte à la plu-

part des déchets. Or l'Union européenne ne recycle que 31 % de ses 26 millions de tonnes de déchets plastiques, en enfouit quasiment autant en décharge, et exporte la moitié de ses collectes, surtout en Chine jusqu'ici (à 85 %). Ce blocus est une opportunité pour la filière du recyclage, estime la fédération Plastica Europe. Il accélère aussi les projets de décharges en France, avant que les plans de prévention ne viennent les limiter.

Craignant de couler sous ces déchets, la Commission européenne a présenté le 16 janvier une stratégie globale. Elle compte notamment réviser la directive sur les installations portuaires en créant une redevance obligatoire sur les déchets, qui couvrira tous les coûts de collecte et sera due par tous les navires, quel que soit leur volume déposé, pour ne pas encourager le rejet sauvage. La Commission fixe aussi l'objectif de réduire de 30 % d'ici à 2020 les engins de pêche abandonnés en mer et les déchets marins échoués sur les plages, pour protéger la biodiversité marine.

Pêch'Propre. Projet porté par la Coopération maritime, via sa filiale CMCS. Budget d'environ 350 000 euros soutenu par le ministère de la Transition écologique et solidaire (43 %), l'Ademe (37 %), la société Paprec (4 %) et en autofinancement (16 %).

Partenaires. Parc naturel marin (PNM) Estuaires picards et mer d'Opale (projet DéchAct), Smel (Seaplast), PNM d'Iroise, Fil & fab, La Navicule bleue, PNM du golfe du Lion (Recupnet), Palana environnement (Net Sea), Apam et comités des pêches.

Ports pilotes. Dunkerque, Saint-Vaast-la-Hougue, Barfleur, Roscoff, Audierne, Le Guilvinec, Les Sables-d'Olonne, La Cotinière, La Rochelle, Sète et Saint-Raphaël.



Filets d'un petit coureauteur, dont une partie sera réutilisée. Le déchet le plus facile à recycler est celui qu'on ne produit pas.

Solène LE ROUX

Le projet national Pech'propre décliné en Méditerranée à Saint-Raphaël

Le projet national Pech'propre, destiné à recycler les filets de pêche, arrive en région Paca. L'initiative, encore à ses débuts, cherche un volume suffisant.

Le projet Pech'propre, bien avancé dans certains ports comme La Rochelle (« le marin » du 29 mars), se décline en région Paca du côté des prud'homies de Saint-Raphaël et de Cannes, avec l'Association pour la pêche et les activités maritimes durables (Apam) présidée par Christian Decugis, pêcheur à Saint-Raphaël.

Huit ports concernés dans la région

L'intégration au projet national suit une opération menée par des pêcheurs de huit ports de la région, qui s'étaient associés à l'Apam dans une phase pilote concernant le recyclage des filets. Là, l'initiative n'en est qu'à ses débuts. L'Apam s'est associée à une association d'insertion professionnelle qui fournit de la main-d'œuvre pour le démontage des filets.

Venu à Saint-Raphaël mi-avril pour présenter le projet, Claude Lemoine du Comité des plastiques agricoles (CPA) souligne que « la pêche et l'agriculture connais-



La création d'une filière de recyclage des filets en Méditerranée repose sur un volume suffisant fourni par les petits métiers.

sent la même problématique. L'agriculture s'y est penchée depuis quinze ans ».

Le CPA se propose d'apporter les bonnes pratiques et des solutions aux pêcheurs. « Notre modèle économique se base sur plusieurs activités », indique Thierry Leques, de l'association La Navicule bleue à La Cotinière, qui avait aussi fait le déplacement. Le recyclage seul n'est pas viable. »

La question du volume est essentielle pour intéresser des industriels, et les petits métiers de Méditerranée n'en génèrent pas tant. L'Apam s'est cependant rapprochée d'une entreprise de Gardanne (Bouches-du-Rhône), qui a réalisé des prototypes de mobilier urbain à base de polyéthylène.

La difficulté réside pour l'instant dans la création d'une filière. « Mais dans l'avenir, les pêcheurs

seront dans l'obligation de payer leurs déchets », prévient Claude Lemoine. Autant anticiper. »

Alain LEPIGEON

Deux semi-remorques de filets démontés par an, c'est ce que réalise La Navicule bleue sur l'île d'Oléron.



Une seconde vie pour les déchets marins

► **Environnement.** La pêche et la conchyliculture produisent des déchets plastiques importants. Le projet Seaplast, en Normandie, étudie le recyclage et la valorisation de ces matériaux indésirables.

Entretien

Laurence Hégron-Macé,
chef de projet au Smel (Synergie mer
et littoral)* dans la Manche.

Pourquoi réaliser une étude sur les déchets maritimes des professionnels normands ?

Le recyclage des déchets plastiques issus de la pêche et de la conchyliculture est une priorité à l'échelle européenne, dans le cadre de la préservation de la qualité du milieu marin. Selon la Commission européenne, 20 à 40% des déchets plastiques sont produits en mer. De surcroît, la Chine, qui absorbait une grande partie des déchets plastiques mondiaux à hauteur de 7 à 9 millions de tonnes chaque année, a restreint radicalement son importation sur son territoire depuis janvier 2018. Il était utile de s'interroger sur le devenir de ces déchets.

Quels sont les volumes engendrés par la pêche professionnelle et la conchyliculture ?

Après neuf mois d'enquête, on estime que la pêche normande génère plus de 100 tonnes de déchets plastiques par an, entre les filets et les chaluts. La mytiliculture et l'ostréiculture engendrent plus de 550 tonnes de poches à huîtres et de filets à moules. Ces matériaux plastiques sont



Natureplast conçoit des bioplastiques avec de la coquille d'huître.



Seaplast estime que la pêche normande génère plus de 100 tonnes de déchets plastiques par an.

aujourd'hui traités dans des centres d'enfouissement. Les coproduits comme les coquilles d'huîtres et de Saint-Jacques sont estimés à plus de 6 000 tonnes par an. Ils finissent souvent comme remblais dans les chemins.

Quelles sont les pistes de valorisation ?

Le partenariat avec l'entreprise Natureplast, d'ifs (Calvados), a permis via son unité de recherche et développement, de recycler ces déchets pour créer des matériaux plastiques biodégradables. On intègre de la poudre de

coquillages à des plastiques et on obtient des bioplastiques, qui peuvent être transformés en un nouvel outil de production. On pourra bientôt fabriquer des poches ostréicoles à base de coquilles d'huîtres et de plastiques recyclés.

Y a-t-il des limites à ce processus ?

Oui car la problématique est le coût d'acheminement des déchets. Une écotaxe sur le matériel professionnel serait un moyen de le financer. Le mode de collecte est aussi compliqué. Des réponses sur la gestion

pénenne des plastiques usagés de la pêche française seront apportées par le projet national de la Coopération maritime intitulé Pechpropre. Depuis mars 2018, des opérations pilotes sur la collecte et le recyclage des filets et chaluts, ont démarré dans douze ports français.

Ingrid GODARD.

*Le Smel est une entité du Conseil départemental de la Manche qui a pour mission d'aider au développement des activités économiques basées sur les ressources marines vivantes.



En France, un réseau portuaire a été créé pour favoriser le recyclage des filets, avec de multiples initiatives fédérées par le projet Pêchpropre. (Photo : Lionel Flageul)

Les engins de pêche dans le collimateur du G7, si exemplaire...

Publié le 21/09/2018 14:59 | Mis à jour le 26/09/2018 10:22

Point de vue. Réuni à Halifax, le G7 a déclaré, le jeudi 20 septembre, qu'il comptait s'attaquer à la pollution marine des engins de pêche perdus. C'est tout ?

« Il y a un consensus au sein des pays du G7 pour dire que c'est un enjeu très important, dont on ne parle pas autant que les autres problèmes causés par le plastique, et nous sommes très déterminés à nous y attaquer », annonce Jonathan Wilkinson, le ministre canadien des Pêches et des Océans, qui accueille ce sommet consacré à l'environnement, aux océans et à l'énergie.

Il affirme que les engins de pêche représentent 70 % des déchets plastique flottant à la surface des mers. Des gros déchets, en fait, selon l'agence des Nations unies pour l'environnement. « C'est difficile à estimer, mais il semble raisonnable d'attribuer aux engins de pêche environ un tiers de la pollution plastique dans l'océan », indique pour sa part Karmenu Vella, commissaire européen à l'environnement, aux affaires maritimes et à la pêche, dans une interview au *marin* (en accès ci-dessous).

Selon l'ONG canadienne Protection mondiale des animaux, près de 640 000 tonnes de matériels de pêche seraient perdus en mer par an, tuant environ 136 000 phoques, dauphins, otaries, tortues, petites baleines et oiseaux de mer. On peut ajouter les poissons ingérant les particules de plastique. La pêche subit aussi indirectement cette pollution. Mais elle a besoin de filets pour remplir sa mission : fournir des aliments aux populations. Un besoin peut-être plus légitime que l'usage d'objets en plastique jetables qui, pointe l'Union européenne, sont « produits en 5 secondes, utilisés 5 minutes et se décomposent en 5 siècles » ?



Prendre sa part... comme chacun

Cela dit, la pêche doit faire sa part comme chaque secteur et chaque individu. Le G7 a évoqué des solutions : ne pas jeter ces engins (comme si c'était volontaire), créer des incitations financières pour les récupérer, les réutiliser et identifier les pollueurs. L'Union européenne met justement en œuvre une *stratégie* pour récupérer les engins perdus, favoriser le recyclage et transférer le coût sur les fabricants d'engins, s'inspirant notamment de l'Islande (*détails dans l'interview de Karmenu Vella*). En France, la pêche elle-même se penche sur la question, avec le projet *Pêchpropre*, pour recycler les engins de pêche, lancé par la Coopérative maritime et rejoint par le Comité national des pêches (CNPME). Et des fabricants travaillent sur des filets biodégradables.

Au G7, rien n'a été décidé, les intéressés en reparleront à la conférence Blue Economy au Kenya en novembre. Un groupe de travail piloté par les États-Unis se penche aussi sur la pêche illégale. Les rendez-vous s'enchaînent avec Our ocean 2018 à Bali le mois prochain. Ça doit en faire de la pollution ces sommets quand même.

Qu'on s'attaque au plastique, formidable. Mais les écosystèmes marins sont aussi fragilisés par la pollution des pesticides et des perturbateurs endocriniens, ou encore par le réchauffement et l'acidification des eaux, conséquences directes de l'effet de serre auxquels tous nos déplacements reposant sur les énergies fossiles contribuent... Il ne faudrait pas qu'en se focalisant sur la pêche, le G7 en oublie les autres responsabilités. Ce groupe informel de grandes puissances rassemble France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Japon, Canada et États-Unis. Ces derniers préfèrent peut-être qu'on regarde en mer plutôt que chez eux ?

Solène LE ROUX

Ajout le 26 septembre : la Coopération maritime « en désaccord avec les observations du G7 »

Dans un communiqué transmis le 25 septembre (*en accès ci-dessous*), la Coopération maritime rappelle que les pêcheurs ne jettent pas délibérément des engins de pêche en mer. Ceux qui s'y retrouvent sont dus aux événements de mer. **« Les professionnels de la pêche sont de plus en plus investis dans les sujets environnementaux »**, ajoute la Coopération maritime, citant le projet PêchPropre sur les engins de pêche usagés, en partenariat avec le CNPME et de nombreux acteurs locaux.

Liste non exhaustive de ces porteurs de projets : parc naturel marin des Estuaires Picards et de la mer d'Opale, Galpa Littoral Opale, Smel, parc naturel marin d'Iroise, organisation Fil&Fab, collectif autour d'une structure de collecte de filets sur l'île d'Yeu, organismes Teo et Navicule Bleue, CCI Bayonne Pays Basque et comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins du 64-40, parc naturel marin du golfe du Lion, institut marin Seaquarium, associations Palana Environnement et Apam... **« Ces acteurs travaillent ensemble sur le montage d'une filière volontaire de récupération et de traitement des engins de pêche usagés »**, souligne la Coopération maritime, déplorant les propos au G7 selon lesquels on parle moins de cet enjeu que des autres problèmes causés par le plastique.

 Interview de Karmenu Vella sur la pollution plastique des engins de pêche

 Communiqué de la Coopération maritime en réaction aux propos du G7

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.





PRÉFIGURATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE VOLONTAIRE DE GESTION DES **ENGINS DE PÊCHE USAGÉS**

L'étude PECHPROPRE, portée par la Coopération Maritime, a pour objectif d'évaluer la faisabilité technique et financière de la mise en place d'une filière nationale pérenne de gestion des engins de pêche usagés (EPU).

Après 22 mois d'enquêtes auprès des professionnels de la pêche, l'étude a permis d'identifier les principaux engins de pêche, les gisements associés, et les initiatives de valorisation existantes.

Le projet PECHPROPRE a également permis de mener 12 opérations pilotes de gestion des engins de pêche usagés dans des ports français et formuler ainsi des recommandations pour la mise en place d'une filière opérationnelle au niveau local, pilotée et soutenue à l'échelle nationale.



www.ademe.fr

